



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Bibliothèque

ÉCOLE LIBRE

S. Joseph de Lille

216 G 15

TH 662 / 14

QUELQUES RAISONS

DE NE PAS ÊTRE

PROTESTANT.

Charles. Louis. Napoleon

ROBERT (Chanoine)

QUELQUES RAISONS

DE NE PAS ÊTRE

PROTESTANT

ACCOMPAGNÉES D'OBSERVATIONS

SUR L'ÉTAT ACTUEL DU PROTESTANTISME EN FRANCE

PAR M. ROBERT,

CHANOINE HONORAIRE DE ROUEN ET DE COUTANCES.



BIBLIOTHÈQUE S. J.

Les Fontaines
60500 CHANTILLY



PARIS,

H. VRAYET DE SURCY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue de Sèvres, 19.

ROUEN,

MÉGARD ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

E. WIMONT, Succr.

AVANT-PROPOS.

En 1856, M. G. Lamotte, l'un des catholiques zélés de la ville du Havre, dans un écrit intitulé : *Avis amical aux Protestants qui font de la propagande*, eut devoir poser à nos frères séparés ces deux questions : Quelle est cette religion dont on provoque la désertion ? Quels sont les principes au nom desquels on encourage l'apostasie ? Puis, fortifiant sa cause par un grand nombre de citations des écrivains protestants, il montrait que c'est le catholicisme, et non le protestantisme, qui offre le caractère de la véritable Église de Jésus-Christ.

Cet ouvrage n'avait eu par la volonté de son auteur qu'une publicité restreinte ; mais le gant fut relevé en face du public. Un *Protestant laïque du Havre* (c'est le nom dont cet écrivain a couvert son anonyme), dans une *Réponse fraternelle à l'Avis amical de M. Lamotte*, prit en main la cause de ses frères en religion. A vrai dire, cette réponse n'en était pas une ; les arguments

et les citations de l'*Avis amical* n'étaient, pour la plupart, ni réfutés ni même discutés; mais prenant pour point de départ ces paroles de M. Lamotte : que les protestants qui se font catholiques n'ont à désavouer aucune croyance, qu'ils ajoutent à leur symbole de nouveaux dogmes sans avoir à en répudier aucun, le Protestant du Havre exposait les raisons qui empêchent ses coreligionnaires d'accepter toutes les croyances de l'Église catholique, et en particulier la définition récente de l'immaculée conception de la sainte Vierge.

Celui qui écrit ces lignes ayant été conduit par des circonstances particulières à étudier l'état actuel des croyances chez nos frères séparés, et dans ce but ayant ouvert le livre que M. A. Monod a intitulé : *Lucile, ou la Lecture de la Bible*, trouva en tête du volume cette *Réponse fraternelle* qui en formait l'introduction. L'ayant lue, il marcha de surprise en surprise. Il demande donc au lecteur la permission d'exposer ici, avant toute autre discussion, les réflexions que cette lecture lui a suggérées.

Un premier sujet d'étonnement fut de voir l'auteur de cette Réponse promettre d'opposer à la définition nouvelle « des raisons puisées non dans des écrits hérétiques, mais dans ceux des dignitaires de l'Église romaine ayant écrit à des dates très-récentes, avant et après la promulgation du nouveau dogme ⁽¹⁾. »

Des catholiques discutant encore *après* que l'Église a parlé seraient à nos yeux quelque chose de si étrange, que nous n'en avons pas même l'idée; car notre acte de foi consistant à « croire ce que l'Église nous pro-

(1) *Réponse fraternelle*, p. 6.

« pose de croire , » résister à la voix de l'Église , c'est ne plus être catholique. Il ne pouvait donc y avoir que des hérétiques déguisés en « dignitaires de l'Église « romaine » qui pussent donner au monde un tel spectacle, et cette conjecture était fondée. Le Protestant laïque, peu exercé à reconnaître « les loups « sous les peaux des brebis, » avait été victime d'une illusion honnête et avait pris pour des évêques catholiques les prélats jansénistes de Hollande. Semblables à des déserteurs qui voudraient conserver leur ancien nom après avoir changé de patrie, ces prélats veulent être catholiques malgré l'Église catholique, et, comme si ce n'était pas assez, ils protestent encore contre l'Église, et opposent à sa définition une réclamation qui vaut ce que vaudrait en pareille matière une déclaration du Grand Turc.

Or, cet acte futile est le seul que le Protestant laïque du Havre ait pu trouver *après* la définition. Sous ce rapport les écrits des « dignitaires de l'Église romaine » ne lui ont donc fourni absolument rien, comme nous pouvions l'affirmer à l'avance. Restent donc les écrits qui ont *précédé* la définition ; mais l'auteur de la *Réponse fraternelle* est trop bon juge en matière de controverse pour ne pas voir qu'ici le terrain lui manque absolument sous les pieds.

Qu'est-ce en effet qu'une définition ? C'est une déclaration de l'Église qui termine les controverses. Cela posé, ne faut-il pas avoir du temps à perdre pour s'arrêter à prouver qu'avant l'acte qui a mis fin aux controverses, il y avait des controverses, ou en d'autres termes, qu'avant d'être définie, la foi de l'Église n'était pas définie ?

Puisqu'il entrait dans les vues du Protestant laïque

de traiter dans sa réponse à M. Lamotte un point dont M. Lamotte n'avait point parlé, il eût été de sa part non-seulement « fraternel, » mais encore prudent et sage de demander à quelque catholique instruit quelle était sur ce point la discipline de l'Église. On lui aurait répondu que la chose essentielle parmi nous, en matière de foi, c'est d'écouter l'Église enseignante et de lui reconnaître le pouvoir de fixer par ses définitions la croyance des fidèles. On aurait sans doute ajouté cette remarque importante, qu'une définition est la consécration d'une croyance antérieure et non pas l'introduction d'une croyance nouvelle, comme l'histoire de tous les conciles le montre, et comme il est facile de le reconnaître une fois de plus dans la définition de l'Immaculée Conception.

Il faut même que le Protestant du Havre nous permette de lui dire que si la religion qu'il professe ne faisait de lui un étranger dans la contrée qu'il habite, il saurait que cette pieuse croyance était si populaire en Normandie, que la fête établie en son honneur était appelée la *fête aux Normands*, témoin cet extrait du *Journal des Visites pastorales* d'Eudes Rigault, archevêque de Rouen, pour l'année 1266 : « Le vi des
« ides de décembre, jour de la Conception de la bien-
« heureuse vierge Marie et *fête de la nation normande*,
« nous avons célébré la messe dans l'église de Saint-
« Séverin. »

Mais continuons l'examen des auteurs invoqués par le Protestant laïque du Havre, et sans insister sur ce que ces écrits à *dates très-récentes* remontent jusqu'au quatrième siècle, commençons par saint Augustin.

Le passage cité dans la *Réponse fraternelle* semble bien impliquer que Marie a été conçue dans le péché ;

malheureusement ce passage, dont l'origine n'est point indiquée, n'a pu être retrouvé dans saint Augustin. Or, comme il sera démontré plus tard que l'auteur de la *Réponse fraternelle* n'a pas puisé aux sources primitives, mais a emprunté ses citations à des écrivains d'une véracité plus que douteuse, il nous est permis de croire, jusqu'à preuve contraire, que le passage indiqué n'est pas de saint Augustin. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que le grand docteur, n'ayant nulle part traité cette question expressément, n'a pu en parler que d'une manière accidentelle. Réfutant Pélagie, saint Augustin aime à montrer la nécessité de la grâce pour tous les hommes sans exception ; mais il n'y a là rien qui contrarie la doctrine de l'Église sur l'Immaculée Conception, puisqu'elle regarde ce privilège comme une grâce spéciale, unique dans son espèce, mais enfin comme une grâce. Quant à la question de savoir si, dans la pensée de saint Augustin, la sainte Vierge a joui de ce privilège dès le premier moment de son existence, il est permis de tirer de ses paroles une réponse affirmative. En effet, il déclare que « Jésus-Christ eût certainement commis le péché « dans l'âge adulte, s'il l'avait eu étant enfant ⁽¹⁾. » Ailleurs il déclare que la sainte Vierge a été exempte du péché pendant toute sa vie, et cela dans les termes les plus formels et les plus absolus : « Quand « il est question du péché, dit ce grand saint, je « ne veux pas, à cause de l'honneur du Seigneur, « qu'il soit même fait mention de la sainte vierge

(1) « Profectò enim peccatum etiam major fecisset, si par-
 « vulus habuisset. » (*Contr. Julian.*, lib. V, n. 57.)

« Marie ⁽¹⁾. » N'est-il pas permis de conclure de ce rapprochement, et surtout de cette énergie de langage, que dans la pensée de saint Augustin cette innocence parfaite de la mère du Seigneur embrassait toute son existence, et qu'elle avait par grâce ce que son fils possède en vertu de la dignité infinie de sa personne? Sur ce point on peut discuter, mais qui oserait soutenir que saint Augustin ne reconnaissait pas à l'Église la puissance de terminer par les définitions les controverses sur la foi?

Au douzième siècle saint Bernard blâme les chanoines de Lyon d'avoir introduit dans leur Église la fête de la Conception; et la raison qu'il en donne, c'est que partout où cette fête est établie c'est en vertu de la croyance à l'Immaculée Conception, croyance que saint Bernard repousse comme une nouveauté contestable. Il accuse donc les chanoines de témérité et de légèreté. « Si vous pensiez ainsi, leur dit-il, il fallait
« d'abord consulter le Saint-Siège et ne pas vous
« presser de suivre sans prudence la simplicité d'un
« petit nombre de personnes peu instruites ⁽²⁾. » Il termine sa lettre en disant : « Que tout ce que je viens
« d'exposer soit dit sans préjudice d'un sentiment pré-
« férable au mien. Je réserve en particulier cette
« question et toutes celles du même genre à l'autorité

(1) « Cùm de peccatis agitur, de sanctà virgine Mariâ, propter
« honorem Domini, nullam prorsus haberi volo questionem. »
(*Lib. de Nat. et Grat.*, c. XXXVI.)

(2) « Nàm si sic videbatur, consulenda erat priùs apostolicæ
« Sedis auctoritas et non ità præcipitanter atque inconsultè
« paucorum sequenda simplicitas imperitorum. » (*Epist.*
CLXXIV, ad Can. Lugd.)

« de l'Église romaine, étant prêt à me corriger et à me soumettre à sa décision ⁽¹⁾. »

Est-ce là un adversaire du pouvoir de l'Église et en particulier *de l'autorité papale*, sur les questions controversées?

Le Protestant laïque cite encore Bossuet. Il est certain que ce grand évêque, parlant de l'Immaculée Conception avant qu'elle fût définie, ne pouvait dire autre chose sinon que « l'Église ne met pas cette créance entre les articles qui composent la foi chrétienne ⁽²⁾. » Mais pour connaître au juste sa pensée, il suffit de lire le sermon dont ce passage est tiré, et qui est l'un des plus beaux qu'ait prononcés cette bouche éloquente.

Après avoir rappelé ces paroles de saint Paul : « Tous ont péché, tous sont morts, tous sont tombés dans la condamnation », il demande d'abord si les lois les plus générales n'ont pas des exceptions, si le soleil n'a pas été arrêté au milieu de son cours, le Jourdain refoulé vers sa source, les trois jeunes hommes conservés dans la fournaise. Puis il montre Marie, comme mère de Jésus-Christ, dispensée de tant de lois générales, et continue en adressant la parole à notre Sauveur : « Vous êtes innocent par nature, Marie ne l'est que par grâce; vous l'êtes par excellence, elle ne l'est

(1) *Quæ autem dixi, absque præjudicio sanè dicta sint sanioris sapientis. Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini totum hoc, sicut et cætera quæ ejusmodi sunt, universa reservo : ipsius si quid aliter sapio, paratus judicio emendare. (Epist. CLXXIV, ad Can. Lugd.)*

(2) Premier sermon pour le jour de la Conception de la sainte Vierge.

« que par privilège; vous l'êtes comme rédempteur, « elle ne l'est que comme la première de celles que « votre sang précieux a purifiées; » conservant ainsi, comme il le dit lui-même, « une distance infinie et nécessaire » entre le fils et la mère. Enfin, parlant de la Sorbonne (qu'il loue de ne point admettre parmi ses docteurs celui qui ne s'engagerait point par serment à défendre ce pieux sentiment de l'Immaculée Conception), il ajoute : « Après avoir été nourri de « son lait, je me sou mets volontiers à ses ordon- « nances, d'autant plus que c'est aussi, ce me semble, « la volonté de l'Église. Elle a un sentiment fort hono- « rable de la conception de Marie. Elle ne nous oblige « pas de la croire immaculée, mais elle nous fait en- « tendre que cette créance lui est agréable. Il y a des « choses qu'elle commande où nous faisons connaître « notre obéissance, il y en a d'autres qu'elle insinue « où nous pouvons témoigner notre affection. Il est de « notre piété, si nous sommes vrais enfants de l'Église, « non-seulement d'obéir aux commandements, mais « encore de fléchir aux moindres signes de la volonté « d'une mère si bonne et si sainte. »

Est-ce par ces paroles que le grand évêque de Meaux a mérité d'être compté parmi les adversaires « du dogme nouveau » et de la puissance de l'Église pour terminer les disputes sur la foi ?

Vient enfin une autorité de date récente : c'est la réponse de Mgr Sibour, archevêque de Paris, à l'encyclique du saint-père. Interrogé sur « ce qu'il pense et ce qu'il désire, » le prélat déclare que, selon ses lumières, l'Immaculée Conception ne doit pas être définie, qu'elle n'est pas même susceptible de l'être. Ce n'est pas qu'il révoque en doute un privilège dont

il célébrait pieusement la fête chaque année; mais il ne croit pas opportun d'imposer cette croyance à tous et par vole d'autorité. Il espère donc que le Saint-Père résistera aux sollicitations dont il est pressé, et termine ainsi sa lettre : « Cependant, si nos prévisions « étaient trompées, nous n'accueillerions pas avec « moins de respect et de joie la décision suprême; « car nous soumettons ici comme en toutes choses « nos sentiments et nos désirs au jugement infailible « du vicaire de Jésus-Christ. »

Est-ce encore là un adversaire de la doctrine de l'Immaculée Conception et de « l'autorité papale ? »

Il est suffisamment démontré par ces passages, que si les docteurs qui les ont écrits n'admettaient pas tous l'Immaculée Conception, ou l'opportunité de la définir, tous du moins reconnaissaient à l'Église le pouvoir de résoudre les difficultés de ce genre, et tous aussi acceptaient d'avance ses décisions comme la règle de leur foi. Tant que la voix de l'Église ne se faisait pas entendre, chacun d'eux soutenait son propre sentiment et avait à cet égard une liberté entière, sauf le respect dû à la liberté d'autrui. Il est donc tout naturel que le saint pape Pie V ait imposé aux théologiens qui agitaient cette question la défense de se traiter mutuellement d'hérétiques, l'hérésie ne commençant que là où commence la résistance à l'Église. La foi de l'Église ! tel est le terme et la mesure de la croyance des catholiques ; c'est là ce que saint Augustin, saint Bernard, Bossuet préféraient aux conceptions de leur esprit ; voilà ce que nous cherchons et suivons comme ils ont fait, nous catholiques de 1860. Les opinions des hommes changent et peuvent se modifier avec le temps, mais l'Église ne change pas,

éclairée qu'elle est par une lumière divine, selon la promesse de Jésus-Christ..

C'est donc l'Église que ses adversaires doivent mettre en contradiction avec elle-même, et le Protestant du Havre ne l'ignore pas. Aussi prend-il un air particulier de triomphe quand il croit pouvoir opposer un pape à un pape, et l'Église à elle-même. A nous d'examiner si ce triomphe est légitime.

Au treizième siècle, dit-il, le pape Innocent III écrit : « Ève a été formée sans péché, mais elle a conçu dans le péché ; Marie a été conçue dans le péché, mais elle a conçu sans péché ». Ainsi, continue-t-il, « l'Immaculée Conception a été niée par un pape et affirmée par un autre. Que M. Lamotte veuille bien nous dire où sont les raisons de croire l'un plutôt que l'autre ⁽¹⁾. » Répondant pour M. Lamotte, nous dirons : La raison de croire Pie IX, plutôt qu'Innocent III, c'est que Pie IX a parlé comme pape, ce que n'a pas fait Innocent III. Si, un jour de rentrée des tribunaux, un premier président prononçait un discours sur un point de jurisprudence, il parlerait en jurisconsulte ; si quelques jours après, assis sur son siège, il prononçait un jugement avec les formes voulues, il serait la voix de la justice. Telle est exactement la différence entre Innocent III et Pie IX, à l'égard de l'Immaculée Conception. Innocent III, dans un sermon sur la purification de la sainte Vierge, a professé un sentiment qui était alors librement débattu dans l'Église ; il n'en parlait même qu'accidentellement, il était prédicateur. Pie IX, comme chef de l'Église, a consulté tous les évêques et a défini la foi catholique

(1) *Réponse fraternelle*, p. 10.

sur la conception de la sainte Vierge; il était alors la voix de l'Église entière. Après le sermon d'Innocent III, la foi de l'Église était si peu définie, que les controverses eurent la même liberté qu'auparavant; après la proclamation de Pie IX, il n'y a plus eu lieu, entre catholiques, à la moindre dissidence.

Viennent ensuite les conciles. Le Protestant laïque demande s'ils « ont été du moins plus explicites et « plus concordants. Le concile de Trente, dit-il, décida à « l'unanimité, par un décret spécial, qu'il n'y avait pas « lieu de faire un dogme de l'Immaculée Conception (1). »

Ouvrons donc le concile de Trente, nous verrons que cette auguste assemblée, après avoir d'abord emprunté les paroles de saint Paul pour rappeler aux chrétiens que « par un seul homme le péché est entré « dans le monde, et par le péché la mort, en sorte que « la mort est passée dans tous les hommes », continue en ces termes :

« Le saint concile déclare qu'il n'est pas de son intention de comprendre dans le décret sur le péché originel la bienheureuse et immaculée vierge Marie, « mère de Dieu; mais qu'il faut suivre sur ce point les « constitutions du pape Sixte IV, d'heureuse mémoire, « sous les peines qui y sont portées, et qu'il renouvelle (2). »

De ces deux constitutions, la première (de l'an 1476) accorde des indulgences aux fidèles qui réciteront l'office de l'Immaculée Conception, et la seconde (de l'année 1485) frappe des censures de l'Église ceux qui traiteraient d'hérétiques les défenseurs de l'Immaculée

(1) *Réponse fraternelle*, p. 11. — (2) *Sess. V, c. 5.*

Conception, et aussi ceux qui oseraient enseigner publiquement que la sainte Vierge a été conçue avec le péché originel.

Que le concile de Trente n'ait pas défini l'Immaculée Conception, cela est évident; qu'il ait autorisé et encouragé cette pieuse croyance, c'est ce qui ne l'est pas moins. Les Pères du concile croyaient donc l'Immaculée Conception; mais ils jugèrent que le moment de la définir n'était pas venu. Qu'ils aient décidé ce point à l'unanimité, cela ne peut surprendre qu'un protestant; car les catholiques savent que, sur les questions de foi, les conciles ne prononcent jamais d'une autre manière; or, cela posé, qu'y a-t-il donc de si surprenant à ce que la tradition de l'Église, encore débattue en 1546, ait été éclaircie et définie trois siècles plus tard?

Que si l'auteur de la *Réponse fraternelle* prétendait qu'une croyance jusque-là volontaire transformée en une croyance obligatoire est une nouveauté dans la foi, nous le renverrions (sauf nos réserves), non pas aux « dignitaires de l'Église romaine, » mais à un protestant évangélique, M. de Pressensé. Cet écrivain, exposant l'action de l'Esprit-Saint dans l'Église, dit en parlant du concile de Jérusalem : « A mesure que la sphère
« d'activité chrétienne s'élargit, l'Église primitive tire
« aussi des choses nouvelles du trésor qui lui a été confié,
« et sa tradition s'enrichit ⁽¹⁾. » Ce qui veut dire sans doute, non pas que la vérité change, mais que, dans le trésor de la révélation, il peut arriver, et il arrive, qu'une pièce d'or jusque-là cachée dans l'obscurité en soit tirée pour paraître à la lumière.

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, p. 84.

Nous venons de parcourir, sans en omettre aucune, les autorités que le Protestant laïque du Havre entend opposer à la définition de l'Immaculée Conception. Or, ou bien nous nous trompons fort, ou bien cet écrivain, dont nous n'entendons en rien suspecter la sincérité, sera lui-même surpris en rapprochant de ses citations tronquées les compléments que nous avons dû y ajouter. Il est à croire, ainsi que nous l'avons annoncé, qu'il n'a pas lu de ses yeux les auteurs dont il parle, et que, par une confiance aveugle et mal justifiée, il a puisé les passages qu'il rapporte dans quelque apologiste de mauvaise foi. Quoi qu'il en soit et de quelque part que le mal soit venu, il n'en est pas moins avéré que sa *Réponse fraternelle* aurait pu tout aussi bien s'intituler : *Méprise perpétuelle*.

Dans ce qui précède, nous avons répondu à la principale accusation du Protestant laïque du Havre ; mais à côté de ce premier chef, il y en a de secondaires. Ainsi il accuse l'Église catholique de *marianisme* et de *mariolâtrie* ; mais alors, pour amasser contre nous un nombre suffisant de témoins, il est obligé d'abandonner la région des « dignitaires de l'Église romaine » ou du moins de grossir leur nombre au moyen d'écrivains sans autorité et de journalistes aventureux. Il parvient ainsi à se faire de notre dévotion envers la sainte Vierge une idée si étrange, qu'il va jusqu'à nous accuser d'en faire « tout au moins une quatrième per-
« sonne de la sainte Trinité ⁽¹⁾. » Nous n'entendons pas presser à la lettre ces paroles irréfléchies, le Protestant laïque du Havre sachant aussi bien que nous que pour trouver des blasphémateurs de la sainte Trinité, il ne

(1) *Réponse fraternelle*, p. 45.

faut pas venir parmi les catholiques. Il doit pour cela jeter les yeux à sa droite et à sa gauche dans les rangs de la réforme, le mystère d'un Dieu en trois personnes ayant des adversaires parmi les ministres protestants qui réduisent les trois personnes divines à une seule, et non pas du côté des catholiques qui n'ont jamais pensé à en augmenter ni à en diminuer le nombre.

Nous voyons ensuite cet écrivain, toujours obsédé par cette idée fixe que l'Église invente sans cesse et à plaisir des dogmes nouveaux, entreprendre de prouver par des citations en règle que c'est de 1852 à 1855 que l'Église de Paris a commencé *de mettre le pape au nombre des pasteurs légitimes* ⁽¹⁾.

Croit-il donc les Français tellement oublieux, qu'ils aient perdu la mémoire de l'accueil fait un demi-siècle auparavant au souverain pontife Pie VII par le clergé et les fidèles de la capitale? Ne sait-il pas que sous la Terreur nombre d'évêques, de prêtres et de fidèles furent emprisonnés, déportés, mis à mort sans autre crime que leur fidélité aux décrets du pape Pie VI, qui avait condamné cette usurpation sacrilège qu'on appela *Constitution civile du clergé*? Le tort de ces confesseurs de la foi était de ne point rendre à César ce qui appartenait à Dieu; ils furent donc les martyrs de l'unité de l'Église et de la soumission due au successeur de saint Pierre. Pendant ces jours malheureux, les ennemis du catholicisme se transmettaient chaque jour de grandes nouvelles : Le pape est détrôné, le pape est en prison, le pape est mort, les cardinaux sont dispersés. Il n'y aura plus de pape, l'Église catholique est finie! Un vieillard, ministre protestant en Normandie, à qui

(1) *Réponse fraternelle*, p. 71.

ses neveux pleins de joie et d'espérance rapportaient ces événements, leur dit : « Mes enfants, ne vous y fiez pas ; et quand vous verriez l'Église catholique ne plus tenir qu'à un fil, sachez que ce fil ne cassera pas. »

Trois ans après, en effet, un nouveau pape était à Paris. Quand il entra dans Saint-Sulpice, un prêtre montant dans la chaire entonna le *Credo*, et des milliers de voix longtemps comprimées montrèrent au père commun des fidèles que l'ancienne foi était encore celle de la France. On chanta à fendre les voûtes : *Je crois l'Église une, sainte, catholique et apostolique*. C'était le cas d'ajouter *et indestructible*. Les mémoires d'une femme d'esprit de ce temps-là disent naïvement, en parlant du Concordat : « On remarqua avec étonnement que la religion catholique était rétablie telle qu'elle était avant la Révolution et sans qu'il y eût été fait aucun changement. » C'était en effet très-remarquable.

Mais revenons à la *Réponse fraternelle*. Son auteur, parlant de certains usages qui existent dans l'Église catholique et dont le détail ne saurait ici trouver sa place, pose en principe général que « donner le spirituel pour avoir le temporel a, suivant le droit canonique, toujours été considéré comme *simonie* ⁽¹⁾. » Phrase dans laquelle l'honoraire perçu à l'occasion d'une fonction spirituelle remplie est confondu avec la vente sacrilège de la chose spirituelle elle-même. Cet écrivain aurait dû s'apercevoir de sa méprise. En effet, s'il avait raison, si un honoraire perçu à l'occasion d'une fonction spirituelle était de la simonie, tous les ministres protestants seraient des simoniaques,

(1) *Réponse fraternelle*, p. 50.

puisque tous reçoivent un traitement à l'occasion des fonctions qu'ils remplissent. A moins cependant que le Protestant laïque ne fût d'avis que ces fonctions n'ont rien de commun avec aucune puissance spirituelle quelconque, en quoi nous serions de son avis.

Dans un autre endroit, la *Réponse fraternelle* accuse indirectement, mais néanmoins fort clairement, l'Église d'interdire aux prêtres la lecture de l'Écriture sainte. Cette accusation repose sur le témoignage d'un prêtre catholique devenu protestant. Le Protestant du Havre aurait pu consulter, sur le mérite de ces conversions, les protestants sensés, dont l'opinion sur ce point est parfaitement établie. Qui ne connaît cette plainte spirituelle de l'anglican Swift : « Quand le pape sarcle son « jardin, il devrait bien du moins ne pas jeter ses « mauvaises herbes par dessus nos murailles. » Ne suffisait-il pas d'ailleurs des paroles par lesquelles ce prêtre apostat annonce l'origine de sa perversion : « Malgré mes préjugés, j'osai lire le livre de Dieu sans « les commentaires de Rome ⁽¹⁾, » pour donner la mesure du converti ?

M. Monod, lui aussi, soutient que les prêtres catholiques n'ont pas le droit de lire l'Écriture sainte, mais il se garde bien de nous apporter en garantie la parole d'un prêtre converti au protestantisme. L'autorité qu'il invoque n'est rien moins que celle du concile de Trente, et sa découverte lui semble si intéressante, qu'il y revient par deux fois ⁽²⁾. Il cite même tout au long un décret de ce concile sur la lecture de la Bible, décret qui se termine par ces mots : « Les prêtres eux-mêmes « ne pourront la lire ni l'acheter sans la permission

(1) *Réponse fraternelle*, p. 26. — (2) *Lucile*, p. 182 et 373.

« de leurs supérieurs. » Et à cela près que ce décret n'est point du concile de Trente, qu'il n'est même d'aucun concile, et qu'il ne dit rien des prêtres, ni même, à proprement parler, de la lecture de la Bible, la citation est exacte. En fait, le passage cité par M. Monod est tiré des règles de la Congrégation de l'Index, règles qui défendent aux *religieux* d'acheter ou de garder, *sans la permission de leurs supérieurs*, des *traductions* de la Bible *en langue vulgaire*, en sorte que cette défense n'en est une que pour ceux qui ne savent ni le grec ni le latin. Or, l'infidélité de ces versions, au témoignage des protestants eux-mêmes, justifie, comme on le verra plus tard, cette règle de prudence.

N'est-il pas vrai, cher lecteur, que les mots : « le concile de Trente lui-même, » « les prêtres eux-mêmes, » étaient d'un effet magnifique ? Il est vraiment à regretter pour les protestants que tout cela ne repose que sur une chimère.

C'est chose bien triste sans doute que ces imputations gratuites dont le résultat est de perpétuer les divisions entre chrétiens ; mais il y a quelque chose de plus triste encore, c'est l'état auquel sont réduites chez nos frères séparés les croyances fondamentales du christianisme.

Y a-t-il des vérités révélées ?

Non, dit M. Coquerel, les écrivains du Nouveau Testament ont été des visionnaires.

Y a-t-il trois personnes en Dieu ?

Oui, dit M. Cellérier, qui n'ose pourtant pas prononcer le nom de la sainte Trinité.

Oui, dit plus timidement encore M. de Pressensé, qui veut que Dieu le Fils soit inférieur à Dieu le Père, faisant ainsi l'essence divine inférieure à elle-même.

C'est une question fort obscure, dit M. Montandon, et qui n'a fait que semer la discorde entre les chrétiens; pensez donc à cet égard comme vous voudrez, pourvu que vous gardiez la paix avec les autres.

Cette foi à un Dieu en trois personnes, M. Monod ne l'a pas, non plus que les catéchismes d'Ostervald, de Rouen, de Genève.

La divinité de Jésus-Christ est-elle du moins une chose assurée?

Non, diront plusieurs de ces écrivains, qui nient pareillement le péché originel, l'incarnation du Verbe et la rédemption par Jésus-Christ ⁽¹⁾.

Cependant ils s'admirent. « Notre supériorité morale et intellectuelle, dit M. le ministre Puaux, est incontestable ⁽²⁾, » et, afin de nous faire comprendre à quel degré d'élévation le sens moral est arrivé chez eux, il ajoute : « Si jamais vous parcourez la Suisse, à défaut de vos yeux, les cahotements de votre voiture vous diront que vous êtes dans un canton catholique. » Quelle preuve délicate de la vérité d'une doctrine que cet argument tiré de la voirie ! et comment croire une religion qui cahote si durement ses voyageurs ?

Le Protestant laïque du Havre en appelle, lui aussi, comme dernière raison, aux richesses et à la puissance temporelles. Il compare avec orgueil l'Angleterre protestante et l'Espagne catholique. « Consultez l'histoire, dit-il, et voyez ce que ces deux pays sont devenus sous l'empire de leur religion respective ⁽³⁾. »

(1) Voyez, sur ce qui vient d'être dit, les p. 250 et suivantes.
— (2) Lettre à Mgr l'évêque du Puy. — (3) *Réponse fraternelle*, p. 41.

Nous consultons donc l'histoire. Laissant de côté les Génois et les Vénitiens, nous y voyons le sceptre de la fortune commerciale appartenir successivement aux Portugais, puis aux Espagnols, puis aux Hollandais, puis aux Anglais. A ces derniers nous ne connaissons pas encore de successeurs. Mais quels chrétiens que ceux aux yeux de qui l'argent est la mesure de la dignité humaine et de la vérité religieuse ! Il est vrai qu'après nous avoir fait remarquer combien les protestants sont riches, l'auteur de la *Réponse fraternelle* appelle notre attention sur le bon usage qu'ils font de leur fortune. Il nous apprend que les sociétés de missions protestantes recueillent chaque année quinze millions de francs, tandis que la Société catholique de la Propagation de la Foi ne reçoit que trois millions ; et comme les catholiques sont trois fois plus nombreux que les protestants, il en conclut que les protestants font en faveur de leurs missions quinze fois plus que les catholiques ⁽¹⁾.

Mais n'y a-t-il donc en fait de dévouement que des francs et des centimes ? Nous ne le croyons pas et nous remercions Dieu d'appartenir à une Église où l'on parle la langue de saint Paul, et où l'on aime surtout à rappeler au Seigneur, comme font les saints dans l'Apocalypse, les fers, les flagellations, les tortures et le martyre de ses confesseurs.

Nous dirons plus, c'est à nos yeux une humiliation pour le christianisme de voir l'argent tenir tant de place dans les pensées des chrétiens. Et encore, si nos frères séparés trouvaient dans ces supputations l'apologie de leur cause ; mais ils ne voient pas que si l'ampleur

(1) *Réponse fraternelle*, p. 32.

des moyens donne la mesure de la libéralité des protestants, la maigreur des résultats montre en même temps leur impuissance.

Le but, c'est la conversion des âmes. Quels sont donc, sous ce rapport, les succès comparés des catholiques et des protestants? Si la voix publique était chargée de répondre à cette question, nous aurions bientôt cause gagnée; mais le Protestant du Havre contesterait ce témoignage. Il faut des faits qui puissent être vérifiés. Or, la Providence permet que cette comparaison, si elle ne peut se faire pour les travaux des missions lointaines, soit aisée pour les plus difficiles de ces conversions, nous voulons dire celles des ministres de chaque culte.

En écrivant ces lignes, nous avons sous les yeux la liste des ministres anglicans ou dissidents convertis à la foi catholique depuis 1842 (époque à laquelle a commencé ce qu'on est convenu d'appeler le mouvement puseyste) jusqu'en 1855 ⁽¹⁾. Pendant cet intervalle deux cent quatorze ministres ont fait abjuration; n'en comptons que deux cents. Dans le même temps, combien y a-t-il eu de prêtres catholiques qui aient apostasié? Notre mémoire nous en fournit quatre ou cinq, mettons-en vingt. Cela posé, les conversions de ministres du culte seraient en faveur des catholiques dans le rapport de dix à un. Or, les prêtres catholiques sont au moins quatre fois plus nombreux que les ministres protestants; l'avantage, proportion gardée, serait donc de quarante contre un en faveur des catholiques; mais comme la propagande protestante, d'après ce

(1) Voyez l'ouvrage intitulé : *History of the Traictarian movement*, E.-G.-K. Browne, 1856.

qui précède, est cinq fois plus riche que la propagande catholique, on voit que la grâce de la conversion serait deux cents fois plus efficace du côté des catholiques que du côté des protestants.

Qu'en pensera l'auteur de la *Réponse fraternelle*, si jamais ces chiffres passent sous ses yeux? Nous l'ignorons. Pour nous, si nous sommes entré dans ces supputations, c'était uniquement pour ne pas laisser sans réponse un argument spécieux. Car loin de nous la pensée de nous prévaloir de ces avantages qui sont les conquêtes de la grâce et non celles des hommes. Disons, au contraire, sans modestie affectée, que notre zèle est en défaut, et que nous sommes infiniment au-dessous de nos obligations envers Dieu, lui qui nous a accordé le bienfait de la religion véritable; estimons la libéralité et la générosité chez nos frères séparés partout où l'amour de Dieu et la charité du prochain sont les véritables mobiles, puisque ce furent les bonnes œuvres du centenier Corneille qui attirèrent sur lui et sur sa famille le don de la foi.

Que la même récompense soit accordée à nos frères séparés; que pour eux aussi le bon ange du Seigneur, après avoir présenté leurs aumônes et leurs prières devant le trône de Dieu, les amène au successeur de saint Pierre, et leur mette dans la bouche les mêmes paroles: « Nous voici, Pierre, en votre présence pour entendre ce que le Seigneur vous a ordonné de nous dire de sa part. »

Les préjugés de naissance, les erreurs de l'éducation sont des obstacles à cette grâce, et c'est à les lever que nous voudrions concourir dans la mesure de notre faiblesse: tel est le but de ce livre. Le Protestant laïque pense, lui, « que depuis trois siècles on a tant écrit

« pour et contre le protestantisme , que la cause est entendue, et qu'il n'y a plus rien de nouveau à dire ⁽¹⁾. » Est-ce pour cela qu'il a pris la plume , et qu'il a voulu que sa « courte réponse » fût la préface d'un assez gros volume ? ou bien entend-il que lui et les siens aient seuls la parole ? Comment ! des hommes qui s'intitulent ministres du saint Évangile mineront les fondements du christianisme ; ils combattront sans cesse l'Église que Jésus-Christ a établie gardienne du dépôt de la foi ; ils attaqueront sans pudeur l'Écriture et même les faits historiques, base de notre croyance ; et il faudrait assister, les bras croisés, à cette œuvre de dévastation poursuivie sans relâche !

Non. Tant que les attaques dureront, il faudra continuer la défense. Des hommes illustres ont soutenu ce combat avec des armes savantes ; ici c'est la part modeste d'un simple ouvrier. Faire connaître aux protestants qui voudront bien lire ce livre , quelle est cette Église qu'ils connaissent si peu ; donner des armes aux catholiques exposés aux séductions de l'hérésie, tel est le but que son auteur s'est proposé. Que par la grâce de Dieu son travail puisse servir en quelque manière à défendre la cause de la vérité, et il aura reçu sa récompense.

Yvetot, le 6 juillet 1860.

(1) *Réponse fraternelle*, p. 73.

QUELQUES RAISONS

DE NE PAS ÊTRE

PROTESTANT



La discussion qui va suivre n'est point un traité méthodique, mais simplement l'exposé de quelques-unes des raisons pour lesquelles un chrétien ne peut pas être protestant. Entre ces raisons, il en est qui s'adressent à tous les protestants sans exception, d'autres à une partie seulement de nos frères séparés : eu égard à la diversité de sentiments qui règne chez eux, c'était là un inconvénient inévitable.

Ces raisons sont proposées en forme de dialogues, cette marche ayant plus que toute autre l'avantage de la clarté jointe à la brièveté. Les personnes qui préfèrent un genre de discussion plus relevé trouveront à satisfaire leur goût en lisant les grands ouvrages de controverse. Cependant, comme parmi les questions d'un intérêt actuel il s'en trouve qui par leur

nature demandaient à être exposées avec quelque étendue, le lecteur les trouvera sous forme d'appendice à la fin des articles auxquels elles se rapportent.

Des deux interlocuteurs, celui qui pose les questions devait nécessairement n'appartenir à aucune des écoles particulières du protestantisme. C'est donc un latitudinaire ⁽¹⁾, dans le sens le plus large du mot, un de ces hommes qui ont trop de religion en général pour en professer aucune en particulier. De là parfois le ton d'indifférence avec lequel il pose ses questions. Mais quoi qu'il en soit de cette situation nécessaire, nous espérons que nos frères séparés, s'ils lisent ces pages, trouveront que leurs arguments n'ont été ni dénaturés ni affaiblis.

Celui qui répond est catholique. Il sera fidèle à cette règle de bon sens qui ne permet d'opposer à ses adversaires que des autorités acceptées par eux. Il n'invoquera donc que la sainte Écriture et la droite raison. C'est contre cette règle que pèchent d'ordinaire les protestants, quand ils veulent obliger les catholiques à leur montrer dans la Bible toute la doctrine et la discipline de l'Église; les catholiques ayant pour principe que toute la religion chrétienne n'a pas été mise par écrit.

Dans la suite de ces pages, le lecteur verra employer sans difficultés les mots de *réforme*, de *réformés*, de *réformateurs*, d'*évangéliques*, etc. Autrefois on tenait à dire, la *prétendue réforme*, les

(1) Les latitudinaires sont des protestants qui ont pour maxime qu'un chrétien peut en religion croire tout ce qu'il voudra, pourvu qu'il soit sincère, c'est-à-dire pourvu qu'il parle comme il pense.

prétendus réformateurs ; mais après avoir vu de nos jours tant de révolutions qui toutes se sont abritées sous des noms honorables, ces circonlocutions sont désormais inutiles. Les uns emploient ces expressions comme des titres de gloire, les autres comme des sobriquets, et de cette manière, sans renoncer à ses convictions, on s'entend sur le langage. Ainsi en France personne n'a fait difficulté d'appeler banquets *réformistes* les réunions au moyen desquelles nos compatriotes de la capitale ont si bien procuré ce qu'ils ne cherchaient pas, c'est-à-dire la *réforme* opérée par la révolution de 1848. Nous emploierons donc sans difficulté toutes les expressions usitées chez nos frères séparés. Par la même raison, nous nous servirons sans difficulté des noms de *luthériens* et de *calvinistes*, dont le sens est clair et que l'usage autorise.

La forme adoptée dans la rédaction de ce volume, faisant de chaque article, c'est-à-dire de chaque raison de ne pas être protestant, comme un traité à part, exposait à des répétitions ; l'auteur a cherché à éviter cet inconvénient autant qu'il lui a été possible.

Que si parfois nous imputons aux protestants des sentiments qui ne se trouvent pas être ceux de chacun d'eux en particulier, qu'ils veuillent bien ne pas nous en imputer la faute. Il règne sous ce nom de protestants une telle diversité, qu'en parlant d'eux une certaine confusion est inévitable. Nous les prions de croire à un désir très-grand d'être à leur égard équitables et bienveillants. Si donc, dans la suite de ces pages, il nous échappait quelque parole dure ou désobligeante, ce serait contre notre volonté, et nous la retirons d'avance.

ARTICLE I.

LES PROTESTANTS IGNORENT L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Quelle est votre première raison de ne pas être protestant ?

C'est que les protestants ne connaissent pas l'Église catholique, dont ils demeurent séparés sans motif légitime.

Est-il nécessaire pour professer une religion de connaître les autres religions ?

Non, mais la séparation des protestants d'avec l'Église catholique étant une protestation contre la doctrine et la discipline de cette Église, ils sont tenus de les connaître. Il est clair que pour protester raisonnablement, il faut le faire en connaissance de cause. Les protestants sont donc absolument obligés de connaître l'Église catholique.

Les catholiques connaissent-ils la religion des protestants ?

Tous ne la connaissent pas, mais il n'y a pour les catholiques aucune nécessité de connaître la religion des protestants. Les catholiques marchent sous la con-

duite des pasteurs que Jésus-Christ a promis d'assister jusqu'à la fin du monde ; ces pasteurs ont examiné et condamné les prétentions des protestants, les catholiques n'ont pas besoin d'en savoir davantage.

Les protestants ne peuvent-ils pas dire pareillement que leurs pasteurs ayant trouvé la séparation nécessaire, ils s'en rapportent à eux ?

Non, puisque, pour être fidèles à leurs principes, les protestants doivent juger par eux-mêmes, et « ne pas se décharger sur autrui de leur responsabilité devant Dieu ⁽¹⁾. » Ils sont donc tenus de connaître les motifs de leur séparation d'avec l'Église. Au reste, les ministres protestants admettent cette vérité, ainsi que leur conduite le prouve.

En quoi la conduite des ministres prouve-t-elle que les protestants doivent connaître les motifs de leur séparation d'avec l'Église catholique ?

C'est qu'on les voit en toute occasion apporter « les « erreurs et les abus de l'Église romaine » comme le motif et l'excuse de leur schisme. Les divisions entre chrétiens étant opposées à l'esprit du christianisme, les protestants sentent qu'ils ne peuvent justifier leur séparation qu'en montrant dans l'Église catholique une Église antichrétienne ; de là ces reproches continuels aussi durs dans la forme qu'ils sont injustes dans le fond.

Voulez-vous dire que ce soit pour les protestants comme une nécessité d'accuser l'Église catholique ?

Cela est évident. Si les causes de séparation étaient reconnues ne pas subsister, il ne resterait aux protestants qu'à défaire ce qui a été si mal fait. Or, c'est là

(1) *Lucile*, p. 363. Édition in-18.

ce dont les protestants zélés ne veulent à aucun prix ; ils condamnent donc l'Église, et, à défaut de torts réels, ils lui en imputent d'imaginaires.

Pourriez-vous citer quelques-uns de ces reproches mal fondés adressés par les protestants à l'Église catholique ?

Rien de plus facile ; et pour commencer par une question des plus importantes et où leur obstination soit évidente, je citerai le reproche qu'ils nous adressent de croire que par nos bonnes œuvres nous pouvons mériter ou opérer notre salut, étant ainsi nos propres sauveurs et mettant notre confiance en nous-mêmes au lieu de la placer uniquement dans les mérites de Jésus-Christ.

Quelle est sur ce point la doctrine de l'Église catholique ?

L'Église, dans ses conciles comme dans ses prières publiques, dans ses catéchismes comme dans sa pratique de tous les jours, enseigne que ni le salut ni la justification, ni aucune grâce ne peut être *méritée*, et que nous les devons toutes, depuis la plus petite jusqu'à la plus grande, à la pure miséricorde de Dieu. C'est ainsi que le saint concile de Trente déclare « que nous
« sommes dits justifiés gratuitement, parce qu'aucune
« des choses qui précèdent la justification, soit la foi,
« soit les œuvres, ne peut mériter cette grâce ⁽¹⁾. »
De même à la messe l'Église prie Dieu de faire participer ses enfants à l'héritage des saints, « ne regardant pas au mérite, mais leur pardonnant par une pure grâce au nom de Jésus-Christ. » J'ajoute enfin qu'il n'est pas de vérité qui revienne plus souvent dans les catéchismes

(1) Sess. VI.

et dans les instructions que cette impuissance absolue où est l'homme pécheur de rien faire qui *mérite* la grâce ou le salut.

Que trouvent à reprendre dans cette doctrine les ministres protestants ?

Rien sans doute, puisqu'ils la dénaturent à l'envi, comme il est facile de s'en assurer par les citations suivantes :

« L'Église catholique, dit M. Montandon, enseigne le salut acquis par les œuvres ⁽¹⁾. »

« L'Église catholique enseigne que l'on est justifié par les œuvres, » affirme à son tour M. Goguel ⁽²⁾.

« Le catholicisme avait dit : On est sauvé sur les œuvres ; la réforme a répondu : On n'est sauvé que par la foi, » dit M. Coquerel ⁽³⁾.

De son côté, M. Bungener, de Genève, avec cette amertume de langage qui lui est particulière, ajoute : « Dans l'Église catholique, le salut est chose à acheter ⁽⁴⁾; elle a des tarifs où les choses saintes sont cotées ⁽⁵⁾; la grâce s'y achète ouvertement ⁽⁶⁾; on y vend Jésus-Christ même ⁽⁷⁾. »

Dans un écrit publié au Havre en 1860, par un membre du consistoire de cette ville, il est dit : « Le catholique croit *faire son salut*, tandis que le protestant croit obtenir le salut par l'inexplicable redemption de son Sauveur ⁽⁸⁾. »

(1) *Catéchisme d'Ostervald*, p. 167. — (2) *Principales Différences*, etc., p. 8. — (3) *Orthodoxie moderne*, p. 42. — (4) *Rome et la Bible*, p. 299. — (5) *Ibid.*, p. 31. — (6) *Ibid.*, p. 213. — (7) *Ibid.*, p. 66. — (8) *Deux Lettres sur le maintien de la Liturgie*, p. 10.

Enfin, M. Montandon compare les catholiques aux malheureux idolâtres de l'Indoustan qui, pour gagner le ciel, se font écraser sous les roues du char de Jagernaut ⁽¹⁾, toutes choses qui sont précisément l'opposé de la doctrine de l'Église.

Les protestants insistent et disent qu'ils ne reprochent pas à l'Église « d'enseigner officiellement que le salut s'achète par les œuvres, » mais « de donner aux œuvres une valeur, une importance telle, qu'il devient impossible de ne pas considérer les œuvres comme payant le salut ⁽²⁾. » Que répondez-vous ?

Je réponds que regarder le salut comme un pur effet de la miséricorde divine est si peu *impossible* aux catholiques, que c'est là précisément leur croyance.

Les protestants disent encore : « L'enseignement théologique n'est pas ce qui fait la foi des peuples. Ils croient ce que leur prêche l'enseignement de tous les jours, l'enseignement pratique ; et si cet enseignement est dans le sens du salut par les œuvres, on aura beau nous montrer l'autre doctrine dans les symboles, dans les livres, ce salut par les œuvres n'en sera pas moins, en fait, celle de l'Église romaine ⁽³⁾. » A cela je réponds d'abord que c'est une argumentation bien commode que celle qui consiste à dire à son adversaire : Si vous avez tort, j'ai droit de vous le reprocher ; donc vous avez tort.... Or, il n'est point de catholique qui ne sache que l'enseignement de tous les jours, l'enseignement pratique de l'Église est que nulle grâce ne peut être méritée. Ce qui est

(1) *Étude élémentaire du Symbole des Apôtres*, p. 305.

— (2) *Rome et la Bible*, p. 256. — (3) *Ibid.*, p. 256.

vrai, c'est que les protestants ajoutent que pour être sauvé la foi suffit, tandis que les catholiques soutiennent qu'il faut joindre à la foi les œuvres que conseille ou ordonne la foi. Voilà toute la différence.

Au milieu de ces affirmations contradictoires, que voulez-vous que fasse le lecteur impartial ?

Il doit se ranger du côté de ceux qui parlent en connaissance de cause. Il s'agit des croyances et des pratiques de l'Église catholique ; nous qui vivons dans la maison, nous savons sans doute mieux ce qui s'y passe que ceux du dehors qui s'obstinent à parler de nous sans nous connaître.

Mais est-il possible de vous connaître, si votre Église a deux langages, un pour le dehors et l'autre pour le dedans, comme l'affirme M. Monod ? « On l'a remarqué plus d'une fois, dit ce ministre, l'Église romaine a une doctrine pour la pratique et une pour la controverse ⁽¹⁾. »

Une accusation de ce genre mériterait d'autres preuves que ces paroles : « On l'a remarqué *plus d'une fois*. » Mais à quoi bon se justifier de cette incroyable supercherie, qui a pour confidents des millions de fidèles et se cache dans des livres ouverts à tous les yeux ? La vérité est que M. Monod n'articule pas de faits, parce qu'il n'en a pas. C'est là une de ces injures qu'un plaideur aux abois jette à la tête de son adversaire.

Avez-vous quelque autre exemple de ces accusations mal fondées contre les catholiques ?

Oui, le même M. Monod nous fait entendre pour la millionième fois le reproche d'un culte idolâtrique en-

(1) *Lucile*, p. 367.

vers Marie et les saints ⁽¹⁾, comme si nous en faisons des dieux. Il revient aussi sur cette accusation incroyable d'une Église qui défend de se marier, et qui interdit l'usage des viandes ⁽²⁾; comme si les catholiques ne se mariaient pas et s'ils déclaraient les aliments mauvais en eux-mêmes, comme ont fait certains hérétiques.

Nous pouvons encore citer comme étant parfaitement injustes, ces paroles que « Rome maudit les « fidèles qui auraient la témérité et l'audace de tenir « pour vraies » les propositions suivantes ⁽³⁾ :

« Que l'Église est bâtie sur le fondement des prophètes et des apôtres, et que Jésus-Christ en est le chef;

« Que Dieu seul doit être adoré et servi;

« Que le service des statues et des images taillées lui est en horreur;

« Qu'il n'y a qu'un seul médiateur de Dieu et des hommes.

« Que le salut ou la rançon du péché est l'œuvre de « Jésus-Christ mort sur la croix, etc. » Nous savons mieux que lui, sans doute, que nous croyons ces vérités, et ne sommes point, pour cela, *maudits* par l'Église.

M. Coquerel n'est pas moins injuste quand il expose la doctrine de l'Église sur le baptême et sur la communion.

Que dit-il sur le baptême?

En parlant de ce sacrement, il dit : « Là c'est le fait « matériel dans toute sa crudité qui est déclaré salu-

(1) *Lucile*, p. 374. (2) *Ibid.*, p. 377. Voyez sur ces accusations la p. 99. — (3) Lettre à Mgr l'évêque du Puy, par Puaux, ministre à Rochefort. ✻

« taire et indispensable. Là les âmes ne sont pour
 « rien, la matière seule domine, seule elle est pré-
 « sente, seule elle est comptée. Le sacrement est ainsi
 « doué d'une efficacité où tout ce que nous nommons
 « foi, piété, prière, n'entre pour rien ⁽¹⁾, » absolu-
 ment comme si l'Église reconnaissait à l'eau du bap-
 tême le pouvoir de régénérer une personne endormie
 ou celle qui ne s'engagerait pas à croire en Jésus-Christ
 et à observer sa loi, ou, enfin, celui qui, ayant commis
 le péché, n'aurait pas la contrition de ses fautes.

Que dit-il sur la communion ?

Après s'être demandé si, dans la doctrine de l'Église,
 « la participation au sacrement est de quelque avantage
 « spirituel, religieux, céleste, indépendamment des
 « dispositions du cœur de celui qui y participe, » il
 prête à l'Église cette croyance impie qu'une communion
 sacrilège confère la grâce à celui qui la reçoit. Il nous
 fait dire en termes exprès : « Ce sacrement fait bien
 « à notre cœur en tout état de cause; sans que l'on
 « aime Dieu, il conduit à Dieu; sans que l'on croie en
 « Christ, il conduit à Christ. Chose vraiment éton-
 « nante ! ajoute-t-il, quelque sentiment de repentir,
 « quelque intention de réparation et de pénitence sont
 « exigés au moins aujourd'hui (quelle insinuation déli-
 « cate !) pour valider l'absolution ; l'absolution est donc
 « conditionnelle, et la communion (il veut dire le fruit
 « de la communion) ne l'est pas ⁽²⁾. Ici la mesure est
 comblée ! » s'écrie-t-il; et il s'indigne comme s'il y avait

(1) Discours des *Deux Symbolismes*, prononcé dans le temple de l'Oratoire, le 29 août 1858, p. 20 et 21.

(2) *Deux Symbolismes*, etc., p. 24.

la moindre réalité dans ces vaines déclamations qui révoltent la conscience de tout catholique.

M. Coquerel n'a-t-il pas droit d'apporter à l'appui de ce qu'il avance ces paroles du concile de Trente :
« Quo les sacrements confèrent la grâce à ceux qui n'y
« apportent pas d'obstacle. »

Non, puisque ces paroles elles-mêmes prouvent que la grâce des sacrements n'est pas donnée à ceux qui y mettent obstacle par le défaut des dispositions requises. Tous les catholiques savent que la communion reçue sans la foi, sans le repentir de ses fautes, sans la ferme résolution de vivre selon l'Évangile, ou avec la haine dans le cœur, serait un effroyable sacrilège. Et non-seulement les catholiques le savent, mais encore ils ont grand soin de régler leur conduite sur leur croyance. Si on leur enseignait, comme le prétend M. Coquerel, que les sacrements confèrent la grâce, quel que soit l'état de l'âme de celui qui communie, tous communieraient. Et si tous ne le font pas, c'est bien à cause des dispositions que demande un si auguste sacrement.

Vous savez que tous les protestants ne sont pas responsables de ce que peuvent dire MM. les ministres ?

Je le sais ; mais il faut dire en même temps que les sermons qui nous représentent sous les couleurs les plus noires sont aussi ceux qui excitent le plus de sympathie. Ce discours des *Deux Symbolismes* en est un exemple. D'un bout à l'autre il déverse sur les catholiques les calomnies les plus offensantes ; cependant M. Coquerel nous apprend ⁽¹⁾ que l'impression en a été demandée de divers côtés, et qu'il a été traduit en allemand, en anglais et en hollandais. On

(1) Dans l'avis placé en tête du discours.

peut voir par là comment sont renseignés ces étrangers sur l'Église catholique, et cela par un ministre protestant qui vit au milieu d'une population catholique.

Est-ce tout ?

Non. M. Coquerel, ennemi déclaré de la croyance à un Dieu en trois personnes, dit encore que, « selon la foi nicéenne, l'être infini est un avec l'homme, en Jésus, substantiellement ⁽¹⁾, » c'est-à-dire, qu'en Jésus-Christ la nature divine et la nature humaine sont *confondues*; ce qui est précisément l'opposé de la foi catholique, qui est que les deux natures demeurent distinctes, bien qu'unies en une seule personne, comme l'âme est unie avec le corps.

De son côté, M. Montandon, pasteur adjoint de cette même église réformée de Paris, traite d'anthropopagie ⁽²⁾ la communion entendue à la manière des catholiques. Ces exemples doivent suffire pour montrer à quel degré les protestants ignorent la doctrine de l'Église catholique.

Croyez-vous donc les protestants de mauvaise foi dans leurs accusations ?

Je n'entends pas les juger, mais j'affirme qu'ils nous accusent sans savoir ce qu'ils disent. Or, la justice et la charité défendent également de lancer des accusations sans preuves, et d'y persévérer quand on a tant de moyens de connaître la vérité.

Les catholiques n'adressent-ils pas, de leur côté, aux protestants des reproches injustes ?

Les protestants peuvent trouver dures nos conclusions contre eux ; mais quant aux *faits* que nous leur

(1) *Christologie*, II, p. 52. — (2) *Catéchisme annoté d'Ostervald*, n. 657 bis.

14 LES PROTEST. IGNORENT L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

reprochons , comme de s'être séparés de l'Église , de résister à sa voix , de prétendre trouver eux-mêmes leur foi dans les Écritures , de les interpréter chacun selon ses propres lumières , de ne pas s'accorder entre eux sur le sens qu'ils leur donnent , ce sont là des points dont ils ne sauraient s'empêcher de convenir avec nous.

Quelle est donc votre conclusion ?

Si je voyais les protestants se faire une juste idée de l'Église catholique , leur protestation contre les erreurs et les abus dont ils l'accusent pourrait me donner à réfléchir. Mais je les vois à cet égard dans une ignorance si grande , que cela me laisse une entière sécurité. Il est clair en effet que leur protestation ne s'adresse pas à l'Église catholique telle qu'elle est , mais à une Église chimérique que leur imagination a bâtie. Ils n'ont donc rien de sérieux à opposer à l'Église véritable , et leur conduite à son égard me semble tellement injuste , que pour rien au monde je ne voudrais être protestant.

APPENDICE A L'ARTICLE I.

ÉTAT PRÉSENT DE LA CONTROVERSE.

EXAMEN DES OUVRAGES SUIVANTS :

1° *Lucile, ou la Lecture de la Bible*, par A. Monod, 1855.

2° *Rome et la Bible*, Manuel du Controversiste évangélique, par Félix Bungener, 1859.

3° *Les principales Différences de l'Église protestante et de l'Église catholique*, par G. Goguel, pasteur. Ouvrage couronné à Paris, 1848.

4° *Histoire des trois premiers Siècles de l'Église chrétienne*, par E. de Pressensé, 1858.

Après avoir vu jusqu'à quel point l'Église catholique est pour les protestants une terre inconnue, il est facile au lecteur de se faire une idée de ce que peuvent être leurs livres de controverse. S'il est incontestable que, pour soutenir utilement une discussion, il faut d'abord savoir ce que la partie adverse pense et ce qu'elle dit, il est aisé d'imaginer ce que peut être la controverse des protestants, eux qui ne savent ce que les catholiques disent ni ce qu'ils pensent. Ils sont donc condamnés par le vice de leur situation à

parler sans cesse à côté de la réalité. Le lecteur a déjà pu entrevoir ces vérités; il lui reste à s'en convaincre par l'examen de quelques-uns des écrits les plus récents de nos frères séparés.

Les livres de controverse des protestants sont de trois espèces, selon qu'ils essaient de donner à leurs systèmes une base logique, ou qu'ils raisonnent d'après leurs principes supposés démontrés, ou enfin qu'ils se contentent d'affirmations gratuites. Nous allons examiner ici un ouvrage de chaque espèce, et joindre à cet examen quelques remarques sur l'*Histoire des trois premiers Siècles*, par M. de Pressensé, livre qui a moins en vue la controverse que l'exposition des vues de son auteur sur le christianisme.

A en juger par les éloges qu'il a reçus de ses coreligionnaires, M. Monod, dans l'ouvrage intitulé : *Lucile, ou la Lecture de la Bible*, a donné la mesure du savoir-faire de la réforme, quand elle veut procéder méthodiquement. Voici le cadre adopté par ce ministre, et qui semble être une reproduction du plan suivi par M. de Genoude pour démontrer la vérité du christianisme. De même que M. de Genoude admettait les philosophes à prouver la religion naturelle, les hérétiques à démontrer le christianisme, et réservait aux catholiques de prouver l'institution divine de l'Eglise; de même aussi M. Monod admet les catholiques à prouver l'inspiration des Écritures et réserve aux protestants à démontrer pour tout fidèle « le droit et le devoir » de baser sa religion sur la parole de Dieu.

C'est donc un prêtre qui, conversant avec deux personnes (dont l'une est l'héroïne du livre), leur

donne, sous une forme claire et attachante, les preuves accoutumées de l'authenticité et de la véracité des livres saints. Il parle avec talent des prophéties et des miracles, si bien que la seconde partie de l'ouvrage commence par cet aveu de Lucile : « Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, et que l'Écriture sainte est un livre inspiré. »

Mais arrivé à ce point, l'abbé de M. Monod semble avoir épuisé ses forces, ou plutôt, semblable aux masques de la tragédie antique, s'il conserve encore l'apparence du prêtre catholique, il est évident qu'une influence étrangère l'anime et lui dicte ses paroles. S'il ne dit rien qui ne puisse être placé dans la bouche d'un prêtre, au moins ne dit-il pas ce qu'un prêtre devrait dire. Nous demanderons donc au lecteur la permission de venir au secours de ce pauvre abbé dans la position gênée où il se trouve, et de faire sur la profession de foi qui précède quelques observations :

« Jésus-Christ est le Fils de Dieu, et l'Écriture sainte est un livre inspiré. » Ces paroles sont en apparence pleines de piété et de simplicité; mais il faut y prendre garde, elles cachent une manœuvre subtile et ont pour but d'insinuer le protestantisme sous le manteau du christianisme.

Il est inutile de dire qu'en parlant ainsi, nous n'avons pas en vue cette première partie de la proposition : « Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. » Après les preuves que M. Monod a reproduites de l'authenticité et de la véracité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, cette vérité est la conséquence nécessaire des miracles de Jésus-Christ et des prophéties vérifiées en sa personne.

Mais quant à cette seconde partie : « Je crois que « l'Écriture sainte est un livre inspiré, » nous dirons sans ambages que tout le sophisme de M. Monod est dans ces quatre mots : *L'Écriture est un livre.*

Sans doute, ces paroles coulent de source dans la bouche d'une femme qui a toujours vu reliés sous la même couverture les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; mais au delà de cette apparence extérieure, il n'y a rien de vrai dans cette phrase : « L'Écriture sainte *est un livre.* » En réalité, l'Écriture sainte est une collection de livres différents, écrits par des auteurs différents, dans des siècles fort éloignés les uns des autres, dont plusieurs n'ont entre eux aucune liaison nécessaire et qui ne s'adressent pas tous aux mêmes lecteurs. Il faut donc que cette proposition : « L'Écriture sainte est un livre « inspiré », fasse place à celle-ci : « L'Écriture sainte est la collection des livres inspirés. » Et ce redressement suffit, comme le lecteur va le voir, pour réfuter le sophisme de M. Monod et des protestants.

Disons d'abord que, pour les catholiques, l'inspiration des saintes Écritures est une conséquence naturelle de cette vérité : Jésus-Christ est le Fils de Dieu. En effet, Jésus-Christ, Fils de Dieu, Dieu lui-même et par conséquent infaillible dans ses promesses, a fondé l'Église. Il l'a laissée après lui, chargée de conduire ses fidèles, lui promettant une assistance qui la préserve de toute erreur dans la foi. Or, cette Église infaillible a fixé le canon des Écritures. Le catholique reçoit donc de la main de l'Église, et avec une entière confiance, les livres inspirés. Rien n'est certainement ni plus logique ni plus chrétien que cet enchaînement d'idées qui met en tête du christianisme Jésus-Christ,

l'auteur et le consommateur de notre foi ; qui nous montre ensuite l'Église que Jésus-Christ a établie dépositaire de sa doctrine et guide de ses fidèles, Église qui a existé avant qu'une seule ligne du Nouveau Testament fût écrite ; puis enfin cette Église donnant à ses fidèles, pour leur instruction, le Nouveau Testament, qui se présente à eux avec les garanties de vérité et de fidélité que Jésus-Christ a attachées à tout jamais à l'enseignement de l'Église.

Mais quelque simple et rationnelle que soit une telle manière de procéder, elle ne peut satisfaire les protestants, puisqu'elle place l'Église avant l'Écriture et qu'ils ont besoin avant tout de mettre l'Écriture avant l'Église. Si du moins les livres de la loi nouvelle avaient été écrits avant l'ascension de Notre-Seigneur, les protestants pourraient remonter des évangélistes à Jésus-Christ, sans trouver sur leur chemin cette Église dont l'autorité les importune ; mais cet ordre, qui leur aurait été si agréable, n'est pas celui que la Providence a voulu. Que feront-ils donc ? Cher lecteur, cela coûte à dire, mais enfin voici le parti qu'ils ont adopté. En face de cette succession inévitable, Jésus-Christ, l'Église, le Nouveau Testament, ils se sont résignés à mettre de côté Jésus-Christ, pour se débarrasser de l'Église et commencer la démonstration du christianisme par l'inspiration des écrivains du Nouveau Testament. Voilà pourquoi, dans les livres d'instruction protestante, les prophéties et les miracles, au lieu de servir à démontrer la divinité de Jésus-Christ, sont employés à prouver directement l'inspiration des « auteurs sacrés ⁽¹⁾ ».

(1) Les protestants apportent encore en preuve de l'inspi-

Mais, pour que cette méthode eût au moins quelque chose de spécieux, il fallait faire de l'Écriture sainte *un seul* ouvrage, afin que les écrivains qui ont en leur faveur des miracles ou des prophéties servissent de passe-port à ceux qui n'en ont pas. Voilà pourquoi ; au lieu de prouver l'inspiration de chacun des livres de l'Écriture, tâche impossible à accomplir, on s'est contenté d'une démonstration générale dans laquelle les miracles de Moïse viennent au secours de saint Marc ou de saint Jacques, dont on ne connaît pas les miracles, et où les prophéties d'Isaïe ou de Daniel servent à saint Luc ou à saint Jude, dont les prophéties ne sont point parvenues jusqu'à nous.

Dans cet arrangement, les écrivains sacrés, y compris les apôtres et les évangélistes, devenus les objets directs des miracles et des prophéties, se trouvent donc établis les organes immédiats de la révélation, et cela avant qu'il soit fait la moindre mention de Jésus-Christ : des chrétiens dépouillant ainsi le maître pour enrichir les serviteurs.

Le lecteur peut maintenant reconnaître le piège tendu sous cette phrase de *Lucile* : « Je crois que « Jésus-Christ est le Fils de Dieu, et que l'Écriture « sainte est un livre inspiré. » Jésus-Christ y est nommé, mais au fond il ne s'agit que de l'Écriture. De même que tout ce qui précède dans ce livre a

ration des écrivains sacrés « qu'ils n'ont pu recevoir que de « Dieu la connaissance des vérités qu'ils nous ont enseignées. » Ce qui reviendrait à dire que ces livres sont inspirés, (ou, en d'autres termes, enseignent la vérité), parce qu'ils enseignent la vérité. Nous ne parlerons donc ici que des preuves tirées des miracles et des prophéties.

pour but de démontrer l'inspiration des Écritures, de même tout ce qui suit a pour but de démontrer que l'unique devoir du chrétien est de lire l'Écriture. Que, par cette voie, il arrive à croire la divinité de Jésus-Christ, comme a fait M. Monod à la fin de sa carrière pastorale⁽¹⁾, ou bien qu'il n'y croie pas, comme fit M. Monod au commencement de cette même carrière, il est toujours irréprochable, ayant puisé l'une et l'autre conviction dans la lecture de la Bible.

Tel est donc ce protestantisme si pieux, si jaloux de la gloire de Jésus-Christ; tel est cet édifice merveilleux, d'autant plus admirable qu'il se passe de fondement et porte en l'air, commençant à la seconde assise, au lieu de reposer sur sa base.

Mais si la marche suivie par M. Monod n'est ni logique ni chrétienne, elle n'en est pas moins couronnée des plus heureux succès. Ordinairement, dans ces récits où un catholique est aux prises avec un protestant, le catholique, d'abord ferme dans sa foi, commence à balbutier dès la seconde page. Plus il avance, plus il comprend qu'être guidé par l'Église, c'est céder à une *autorité humaine*, et que la dignité des enfants de Dieu consiste à n'obéir qu'à leur jugement privé, lequel sans doute n'a rien d'*humain*. Puis, se repentant de sa crédulité première, ravagé par les doutes qui naissent dans son âme, le malheureux se lance dans l'abîme du libre examen, comme l'écureuil se réfugie sous la dent du serpent qui le fascine. Tel est le cadre habituel de ces ouvrages, et la conversion du catholique en est le dénouement obligé. Mais M. Monod fait les choses encore bien

(1) *Adieux d'A. Monod à ses Amis et à l'Église*, p. 139.

mieux. L'homme sage de son roman, ancien officier du génie, quoique né catholique, se convertit lui-même au protestantisme, après quoi il convertit Lucile, tandis que l'abbé, impuissant témoin de ces désastres, s'enfuit la flèche dans le cœur. Il aurait été facile à M. Monod de l'expédier comme les autres ; mais il a été bon prince et n'a pas voulu pousser trop loin ses avantages.

Sans nous occuper plus longtemps de ces conversions en papier qui valent ce qu'elles coûtent, signalons encore une habileté qui n'est pas sans mérite. *Lucile* a conclu : « Je crois que l'Écriture sainte est « un livre inspiré. » Puis aussitôt, il est entendu non-seulement que l'Écriture sainte est la parole de Dieu *dans son ensemble*, comme dit cette *Lucile*, mais encore qu'elle est *toute* la parole de Dieu, proposition qui valait la peine d'être démontrée, mais que M. Monod a mieux aimé s'accorder gratuitement et pour cause.

C'est par là que cet ouvrage se joint à la seconde espèce des livres de controverse, desquels il est temps de parler. Le lecteur a vu par ce qui précède que les catholiques, au lieu de mettre le Nouveau Testament avant Jésus-Christ, tiennent à l'ordre logique qui fait de Jésus-Christ l'auteur de l'Église et trouve dans l'Église les écrivains du Nouveau Testament. Les catholiques savent de plus que les vérités confiées à l'Église n'ont pas été toutes mises sur le papier. Ils sont consolés quand ils lisent dans les livres saints ces vérités, objet de leur croyance ; mais ils ne reçoivent pas avec moins de confiance celles que les apôtres n'ont pas eu occasion de mentionner dans leurs écrits.

Or, les choses étant ainsi, croira-t-on que les protestants font des livres pour montrer que *nos croyances* vont au delà de la *partie écrite de nos croyances* ! qu'ils veulent sans cesse nous faire rejeter les vérités qui n'ont pas été écrites, par la seule raison qu'elles n'ont pas été écrites ; absolument comme si nous voulions leur faire rejeter un texte des Épîtres parce qu'il ne se trouve pas dans les Évangiles, comme font ceux d'entre eux qui, lisant dans la première Épître de saint Pierre qu'elle est datée de Rome, ne veulent pas que cette vérité soit en cet endroit des Écritures, parce qu'elle ne s'y trouve pas ailleurs !

Ces protestants ne comprendront-ils donc jamais que tant qu'ils diront à tout propos aux catholiques : « Montrez cela dans la Bible, » ils attribueront à ces mêmes catholiques la maxime : *Rien que la Bible*. Cela posé, les catholiques rejetant cette maxime qu'ils savent être fausse, les protestants n'avanceront à rien et perdront gratuitement leur temps et leurs peines.

C'est pour accomplir une fois de plus cette tâche aussi ingrate qu'inutile, qu'en 1859, M. Bungener, de Genève, a pris la plume et a écrit tout un volume intitulé : *Rome et la Bible*. Ce livre se distingue d'abord par une singulière amertume de langage ; et si son auteur, en prêchant une religion d'amour, ne parvient pas à inspirer à ses lecteurs une haine ardente contre cette Église qu'il aime à dépeindre sous les traits d'une tigresse altérée du sang de ceux qu'elle n'a pas le talent de convertir, c'est qu'il n'aura pas réussi. Or, contre les enseignements de cette Église, M. Bungener n'a qu'une défense, le silence des Écritures ; et cet argument, mis et remis sous les yeux du lecteur pendant plus de cinq cents pages, est un

spectacle d'une terrible monotonie; mais c'est un mal sans remède dans la méthode suivie par M. Bungener, les autres lisant les Écritures pour nous apprendre ce qu'elles disent et lui étant condamné à ne les ouvrir que pour y chercher ce qu'elles ne disent pas.

Il va même très-loin sous ce rapport, et son zèle l'entraînerait volontiers jusqu'à vouloir trouver la foi catholique tout entière, non pas dans l'ensemble des Écritures, mais dans chaque texte particulier qu'il lui plaît de choisir; en sorte que les auteurs sacrés ne peuvent affirmer une vérité sans lui donner le droit de dire : Catholiques, où sont donc vos autres doctrines?

Un exemple pris entre mille fera voir au lecteur la manière dont cet écrivain procède. Saint Paul disant : « Dieu a établi dans l'Église premièrement les apôtres, secondement les prophètes, troisièmement les docteurs, etc., ⁽¹⁾ » ce passage prouve aux catholiques que tous les fidèles ne sont point des docteurs non plus que des prophètes; et comme on n'est docteur qu'à la condition d'avoir des disciples, les catholiques concluent de ces paroles que dans l'Église de Dieu il y a des hommes chargés d'enseigner et d'autres qui doivent être enseignés. Or, pour M. Bungener, ce passage dit toute autre chose. Il est à ses yeux *le plus frappant de tous contre la papauté* ⁽²⁾. En effet, saint Paul, parlant des apôtres, ne fait pas une parenthèse pour dire que parmi ces apôtres il y en a un qui de droit divin était le premier. Or, « cet endroit, dit M. Bungener, est celui de

(1) *I. Cor.*, XII, 28. — (2) *Rome et la Bible*, p. 310.

« tous où il serait le plus invraisemblable et le plus
« absurde qu'il ne dît rien du chef suprême ! » Comme
si le premier des *apôtres* n'était pas compris dans ce
mot *les apôtres*. Il remarque pareillement et avec un
air de triomphe que saint Paul « parle onze fois du
corps sans mentionner la tête, » comme si un corps
vivant pouvait exister sans tête. Or, il ne voit pas
qu'en parlant ainsi, il donne aux catholiques des
armes pour le combattre ; car s'il est vrai que saint
Paul ne puisse parler des autorités établies de Dieu
pour conduire les fidèles, sans faire mention de la
principale, pourquoi donc en cet endroit ne dit-il
rien des Écritures ? Pourquoi voyons-nous dans l'An-
cien Testament Moïse chargé d'*écrire* la loi, loué de
l'avoir *écrite* tout entière, les prêtres obligés de la
lire au peuple à des temps réglés, tandis que dans
le Nouveau Testament nous ne voyons que des apôtres
qui prêchent, des prophètes qui expliquent, des doc-
teurs qui enseignent ? Voilà ce qu'il faudrait nous
dire et ce dont prudemment on ne nous parle jamais.

Le livre de M. Bungener, malgré son affectation de
logique inflexible et de style nerveux, est donc d'a-
bord et avant tout une pétition de principe. La thèse
qu'il y développe, ramenée à ses véritables termes,
est celle-ci : « Étant admis le point fondamental
« des protestants contre les catholiques, ce sont les
« protestants qui ont raison, et non pas les catho-
« liques. » Nous aurions donc pu dispenser M. Bun-
gener de la peine qu'il a prise et lui accorder dès les
premières lignes les conséquences de son principe.
Quant à justifier ce principe, M. Bungener ne paraît
pas même y avoir songé. En sorte que son livre est,
logiquement parlant, le plus inutile des livres ; ce-

pendant l'aigreur du style en fera une musique agréable aux oreilles de certains protestants qui font consister l'essentiel de leur religion dans la haine du catholicisme.

Comme spécimen des controversistes dont toute la logique se réduit à l'affirmation, il serait inutile de chercher un plus parfait modèle que M. le pasteur G. Goguel, auteur de l'ouvrage intitulé : *Les principales Différences entre l'Église protestante et l'Église catholique*.

Ce livre est d'autant plus digne de fixer notre attention qu'il est le résultat d'un concours ouvert en 1844, et dont le prix était une somme de cent écus offerte généreusement par un ami de l'Évangile. Soit défaut de zèle, soit peu d'attrait pour la récompense, un seul concurrent est descendu dans l'arène, et ce concurrent est M. Goguel. Ce ministre, heureux d'ailleurs de voir « le despotisme spirituel de Rome ébranlé, » et de reconnaître à des signes certains « qu'il avait *presque* fait son temps, » a voulu, lui aussi, donner à cette vieille fabrique un dernier coup de pied. Il a donc fait un exposé dans lequel il dépeint l'une et l'autre Église avec les traits sous lesquels il aime à les reconnaître. Dans ce tableau, « le protestantisme se distingue par ses lumières, par sa force religieuse et morale, par une piété vivante et une véritable dévotion. » Là, « tout parle à l'âme, tout, jusqu'à l'auguste nudité des temples. » Et le ministère protestant (dont on se fait généralement dans le monde une assez chétive idée) a réellement « la plus haute importance. »

Le catholicisme, au contraire, « abandonnant la

« trace lumineuse de l'Évangile, n'a plus foi à la
 « rédemption, remplace le culte du vrai Dieu par
 « celui des idoles, et se consume dans la faiblesse
 « et dans l'erreur, dans les ténèbres et dans la
 « mort. Plongé dans le formalisme le plus matériel
 « et le plus visible, son culte est une pompe théâtrale
 « et un clinquant factice; son chapelet rappelle le
 « moulin à prières des Indous, et son viatique (que
 « le livre de M. Goguel appelle un Dieu de pain cuit)
 « est l'obole des païens placée dans la bouche des
 « morts, pour passer la barque à Caron (1). »

Comme on voit, c'est ici un joueur dont rien n'embarrasse les allures, pas plus les convenances que la vérité. Rien de curieux comme les autorités qu'il invoque en qualité de juges du catholicisme. C'est M. de Lamennais (après son apostasie); c'est Condorcet disant le plus sérieusement du monde qu'en tel temps « les prêtres vendaient des *arpents* » dans le paradis pour un nombre égal d'arpents de terre; c'est le P. Quesnel, qu'il appelle le *pieux* Quesnel; ce sont MM. Benjamin Constant, Michelet, l'abbé Châtel.

Il cite aussi les Pères; entre autres saint Clément d'Alexandrie (qui aurait grand'peine à se reconnaître sous la plume de ces messieurs; car M. Monod en fait saint *Thomas* d'Alexandrie (2), et M. Goguel un évêque), saint Augustin et plusieurs autres. Mais comment les traduit-il? Un exemple dispensera de

(1) « Il règne dans toute cette composition, disent les juges, un esprit de modération et de douceur qui devra lui gagner la confiance du public auquel elle est destiné. » — (2) *Lucile*, p. 400.

tous les autres. Il fait dire à saint Augustin « que le
 « purgatoire consiste dans les mortifications de cette
 « vie, et qu'il ne faut pas entendre par ce mot un
 « lieu où les morts aient à souffrir des châtiments
 « pour la satisfaction de leurs péchés. » Voilà qui a
 lieu de nous surprendre, nous qui savons avec quelle
 clarté saint Augustin a exposé la foi de l'Église sur
 cette matière. Heureusement qu'en cet endroit de son
 livre, et par exception, M. Goguel renvoie au texte,
 c'est-à-dire au livre de la *Cité de Dieu*, où nous li-
 sons ⁽¹⁾ : « Nous reconnaissons qu'il y a dès cette vie
 « des peines temporaires qui purifient ceux qui en
 « profitent pour se corriger. » Et il ajoute plus
 bas ⁽²⁾ : « Il y a néanmoins des peines temporaires
 « infligées aux uns dès cette vie, à d'autres *après la*
 « *mort*, à d'autres enfin et dès cette vie et *après la*
 « *mort*, mais avant le jugement dernier ; car ceux
 « qui, *après la mort*, ont à souffrir des peines tempo-
 « relles ne subiront pas les peines éternelles qui
 « seules subsisteront après le jugement. » En faut-il
 davantage pour montrer avec quelle légèreté M. Go-
 guel traite les Pères de l'Église ?

Il resterait à savoir comment MM. les ministres de
 l'Église réformée de Paris ⁽³⁾, juges du concours, ont

(1) « Nos verò etiam in hac mortali vitâ esse quædam pœnas
 « purgatorias confitemur.... Illis sunt purgatoriæ qui eis
 « coerciti corriguntur. » — (2) « Sed temporarias pœnas alii in
 « hac vitâ tantùm, alii post mortem, alii nunc et tunc, verum-
 « tamen ante judicium illud severissimum novissimumque
 « patiuntur. Non autem omnes veniunt in sempiternas pœnas quæ
 « post illud judicium sunt futuræ, qui post mortem sustinent
 « temporales. » (*De Civit. Dei*, XXI, c. XIII.) — (3) MM. Atha-
 nase Coquerel, Vors et Montandon.

pu donner des éloges à un travail de ce genre. Ne pouvaient-ils pas dire simplement que, n'ayant pas le choix, ils l'acceptaient faute de mieux ? au lieu d'emboucher la trompette, et de déclarer que cet écrit était « le fruit d'études sérieuses, que les écrits des Pères de l'Église étaient les plus importants à consulter, et que l'auteur avait recueilli sur les divers articles controversés des témoignages antiques, clairs, positifs et bien choisis. » Les juges n'ont donc pas vérifié ; mais, voyant dans ce travail les préjugés dont eux-mêmes ont la tête remplie, ils se sont couronnés de leurs propres mains dans la personne d'un de leurs frères. Et quand M. Goguel, qui a le bonheur d'appartenir à une Église « où rien ne se fait par esprit de vaine gloire, » a imprimé en capitales, au frontispice de son livre : *Ouvrage couronné à Paris*, son amour-propre s'est montré des plus faciles à satisfaire.

Le livre de M. de Pressensé n'est pas, comme les deux précédents, un ouvrage de simple critique ; ce n'est pas non plus, comme celui de M. Monod, une thèse sur un point particulier ; c'est un exposé dans lequel l'auteur a passé en revue l'histoire des premiers siècles de l'Église. Sur les matières de controverse, il tient une sorte de milieu, combattant d'un côté le catholicisme ; de l'autre, les excès de l'exégèse allemande, et, en particulier, ceux d'une classe de théologiens qu'il appelle l'*École de Tubingue*. Ces messieurs, ainsi qu'on devait s'y attendre, ont une manière à eux d'expliquer le christianisme. Leur système consiste à voir dans Jésus-Christ un docteur qui n'a émis aucune vérité nouvelle, et dont tout le mérite a

été de s'attacher au judaïsme le plus pur, c'est-à-dire au judaïsme envisagé principalement par le côté moral. La marche que suit cette école pour appuyer sur l'Écriture une vue aussi nouvelle n'a en soi rien de nouveau. Elle consiste à réduire, par une critique suffisante, le Nouveau Testament à l'Évangile selon saint Matthieu, et l'Évangile selon saint Matthieu au sermon sur la montagne, ou, en d'autres termes, à retenir ce qui s'accorde avec ses vues et à rejeter ce qui les contrarie.

Dans cette explication du christianisme, les douze apôtres auraient continué l'œuvre de Jésus-Christ, et la religion chrétienne n'aurait été qu'une réforme de celle de Moïse, si *Saul de Tarse* n'était venu substituer son *universalisme* à l'*exclusisme* des juifs. Le premier siècle aurait donc été le témoin d'une lutte ardente entre les douze apôtres d'une part et saint Paul de l'autre, combat qui se serait terminé par le triomphe du « Luther apostolique. » Seulement, pour sauver les apparences, des mains officieuses auraient fabriqué après coup des écrits destinés à montrer la paix rétablie. Telle serait l'origine des Épîtres aux Hébreux, aux Éphésiens, aux Colossiens, et surtout du roman intitulé : *Actes des apôtres*, dont l'auteur aurait plus que tous les autres travaillé à cette conciliation posthume en mettant dans la bouche de saint Pierre des paroles qui auraient été dites par saint Paul. Telle est la base sur laquelle l'édifice du christianisme aurait été bâti et aurait duré jusqu'à nos jours.

Nous apprenons par M. de Pressensé que cette théorie du christianisme a défrayé depuis bientôt vingt ans les discussions des protestants d'outre-

Rhin⁽¹⁾. Quant à nous, il est clair que nous n'avons rien de mieux à faire que de laisser ces messieurs vider entre eux cette querelle de famille. Dans notre France catholique, il serait superflu de réfuter ces blasphèmes, et c'est déjà leur faire beaucoup d'honneur que de les exposer. Cependant, nous avons cru devoir en dire quelques mots, ne fût-ce que pour donner au lecteur étranger à ces matières une idée de cette interprétation de l'Écriture qu'on appelle l'*exégèse*. Ce mot d'*exégèse* veut dire simple explication, et c'est une méthode si puissante, que toute vérité qu'elle se met en devoir d'interpréter disparaît à l'instant, sans qu'il en reste aucun vestige.

Mais, tout en réfutant ses adversaires, M. de Pressensé leur fait de larges concessions. Ainsi, il leur accorde qu'après sa conversion, saint Paul aurait complètement effacé saint Pierre et pris la première place dans l'Église. Nous montrerons plus tard combien cette assertion est opposée à l'Écriture; ce qui est vrai, c'est que saint Luc, l'historien de l'Église primitive, devenu le compagnon de voyage de saint Paul, ne rapporte plus d'autres affaires que celles où saint Paul intervient. Or, aux yeux de nos frères séparés, ce qui n'est pas écrit n'a pas existé. Donc saint Luc, perdant de vue saint Pierre et ne parlant plus de ses actes, ces actes n'ont pas existé. C'est le raisonnement de l'autruche, qui ne croit plus au chasseur quand elle a la tête derrière un arbre.

Contre les catholiques, M. de Pressensé combat l'existence d'une Église visible, et cette question déjà vieillie prend sous sa plume un air de nouveauté,

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, p. 108.

parce qu'il nie plus que les autres. En effet, il ne reconnaît dans l'Église chrétienne, ni organisation épiscopale ⁽¹⁾, ni caractère sacerdotal, ni direction venant des supérieurs, ni autorité quelconque, si ce n'est celle que chacun se concilie par ses talents ou sa vertu. Le lecteur qui a l'habitude des livres saints se demande nécessairement comment l'historien des premiers siècles peut faire cadrer un pareil système avec les monuments de l'antiquité chrétienne, et pour choisir un point en particulier, comment il peut affirmer que « toutes les chimères d'une organisation « épiscopale au premier siècle disparaissent devant un « examen attentif ⁽²⁾. » On se demande alors ce qu'il fait de ces paroles de saint Paul aux anciens de l'Église d'Éphèse : « Prenez garde à vous-mêmes et à tout le « troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis « évêques, pour gouverner l'Église de Dieu ⁽³⁾. » Mais, ouvrant le livre de M. de Pressensé et lisant les pages où il peint avec une grande chaleur de sentiment la « scène émouvante » de ces adieux solennels ⁽⁴⁾, on reconnaît avec surprise que ces paroles du grand apôtre ne s'y trouvent pas rapportées. Comment expliquer cette omission dans une histoire de l'Église aux premiers siècles ? Ce passage n'est-il pas des plus considérables ? Ne montre-t-il pas que dès lors il y avait une société qui était appelée l'Église de Dieu ; que cette société était gouvernée par des évêques, et que ces évêques avaient été établis par le Saint-Esprit ?

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, p. 230.
— (2) *Ibid.*, II, p. 230. — (3) *Act.*, XX, 28. — (4) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, p. 43 et 44.

En d'autres endroits de son livre, M. de Pressensé se demande ce qu'il faut entendre par ces « anciens » ou « évêques » dont parle l'Écriture, qui se sert indifféremment de l'un ou de l'autre nom. Après avoir fait à ce sujet cette remarque oiseuse que « ce nom « d'évêque n'apparaît que dans les Églises d'origine « grecque », comme si les Églises fondées par saint Paul étaient en dehors du christianisme, il montre un grand désir d'effacer ce mot d'*évêques* pour se contenter de celui d'*anciens*. Sa raison, c'est qu'il trouve des anciens dans les synagogues juives, et que ces dignitaires, n'ayant aucun caractère ecclésiastique, ressemblent en cela aux anciens et aux ministres du culte protestant. La preuve qu'il donne pour établir que les anciens ou évêques dont il est parlé dans l'Écriture ne différaient pas des anciens du peuple juif, c'est que saint Luc, employant ce mot d'*anciens* sans en avoir donné la définition, entendait parler d'une charge déjà connue et « dont le nom rappelait des idées précises ⁽¹⁾; » ne prenant pas garde que saint Luc écrivait pour les chrétiens, trente ans après la descente du Saint-Esprit, et qu'il s'adressait à des lecteurs qui entendaient fort bien la langue du christianisme.

Sans doute l'Église naissante a dû employer les expressions qu'elle trouvait en usage, mais celles qu'elle a adoptées ont reçu dans un nouvel ordre d'idées une signification nouvelle. Vouloir, après dix-huit cents ans de christianisme, qu'un *prêtre* ait continué à être simplement un *ancien* et un *évêque*, un *surveillant*, ce serait renvoyer les *maréchaux* de France à l'intendance des *écuries du Palais*.

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, I, p. 413.

On voudrait donc à tort conserver à la langue des chrétiens une signification juive, et cela pour le premier siècle aussi bien que pour les suivants. Quand les chrétiens lisaient en tête des Épîtres de saint Jean : l'*ancien* à Gaius, l'*ancien* à la dame Électe, ce mot l'*ancien* disait autre chose à leurs yeux qu'un *ancien du peuple juif*. C'est donc au christianisme et aux monuments du premier siècle qu'il faut demander le sens de ces expressions; et si M. de Pressensé n'y consent pas, c'est qu'il sait bien qu'il y trouverait autre chose que ce qu'il cherche. En effet, au commencement du second siècle, les lettres de saint Ignace d'Antioche adressées aux Églises de l'Asie Mineure ⁽¹⁾ contiennent les témoignages les plus forts en faveur de l'autorité épiscopale. Il écrit aux Éphésiens : « Prenons garde de ne pas résister à l'évêque, « afin d'être soumis à Dieu ; car tous ceux que le « père de famille envoie pour gouverner sa maison , « nous devons les recevoir comme celui qui les en- « voie. Il est donc évident que nous devons regarder « l'évêque comme le Seigneur lui-même. »

Il écrit aux Magnésiens : « Je vous exhorte à faire « tout en la concorde divine, l'évêque présidant à la « place de Dieu, et les prêtres à la place du sénat « des apôtres ; ne faites rien sans l'évêque et les « prêtres, etc. »

Saint Polycarpe a également, et de l'aveu de M. de Pressensé, « favorisé le système épiscopal ; » or, si les pères apostoliques ont donné ce sens au nom d'é-

(1) Les Épîtres de saint Ignace ont été l'objet d'une grande controverse; nous n'en citons ici que deux, dont l'autorité est incontestée.

vêque, ne faudrait-il pas, pour faire rejeter cette explication, la montrer inconciliable avec l'Écriture ?

M. de Pressensé nous objecte « la présence de plusieurs évêques dans la même Église ; ce qui est, » dit-il, incompatible avec la notion d'un évêque supérieur aux anciens ⁽¹⁾. »

Ce n'est cependant pas une chose nouvelle dans l'histoire que la présence d'un évêque principal et d'autres évêques subordonnés ou auxiliaires dans une grande ville. A Alexandrie d'Égypte, il y avait l'évêque de la ville et celui de la campagne. Mais comment douter que, parmi les *anciens* de l'Église d'Éphèse, il n'y en eût un supérieur aux autres, puisque l'Écriture elle-même en parle ? C'est bien lui, en effet, que l'Apocalypse appelle *l'ange de l'Église d'Éphèse* ⁽²⁾ : expression d'autant mieux choisie que les mots d'*ange* et d'*apôtre* ont la même signification et désignent tous deux un *envoyé*.

M. de Pressensé, qui a le déplaisir de voir ce passage lever la difficulté, se trompe encore quand il veut que cet ange « ne soit pas l'évêque, comme on l'a prétendu, mais la personnification symbolique de l'Église ou de son ange gardien ⁽³⁾. »

D'abord, ce mot d'ange n'est pas la personnification de l'Église, puisque saint Jean dit expressément : « Les sept étoiles sont les sept anges des sept Églises, » et les sept chandeliers sont les sept Églises ⁽⁴⁾. » Il ne désigne pas non plus l'ange gardien de cette Église ; car à quel esprit céleste pourrait être adressé le re-

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, p. 227.

— (2) *Apoc.*, II, 1. — (3) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, p. 365. — (4) *Apoc.*, I, 20.

proche d'être déchu de sa charité première ⁽¹⁾? Auquel pourrait-il être enjoint de faire pénitence pour avoir accordé aux nicolaïtes l'entrée de l'Église ⁽²⁾; pour avoir permis à une femme nommée Jézabel d'enseigner et de séduire ⁽³⁾; de n'avoir pas des œuvres pleines à présenter à Dieu ⁽⁴⁾, ou de vivre dans la tiédeur ⁽⁵⁾? Au premier siècle, le témoignage de l'Écriture est donc tout à fait en faveur d'une organisation épiscopale, comme le prouvent surabondamment les Épîtres à Tite et à Timothée.

Maintenant, M. de Pressensé est-il mieux fondé à soutenir que la constitution de l'Église était démocratique dans sa base? S'il en était ainsi, pourquoi Tite, évêque des Crétois, a-t-il mission d'établir des évêques dans les différentes villes dépendantes de sa métropole? Pourquoi est-ce à lui, et non au peuple, que saint Paul rappelle les qualités de ceux qui doivent être promus?

Certainement l'élection a été longtemps en usage, mais si nous en jugeons par l'Écriture, c'était de l'assentiment des pasteurs que cette élection tirait sa force. L'élection de saint Matthias, celle des sept diacres est certainement provoquée, présidée et par conséquent confirmée par saint Pierre et par les apôtres; leur autorité n'y est donc pas étrangère, et cela suffit pour enlever à ces élections tout caractère démocratique.

Une question qui se présente d'elle-même, en entendant M. de Pressensé parler de la constitution démocratique de la primitive Église, est sans doute de

(1) *Apoc.*, II, 4. — (2) *Ibid.*, II, 16. — (3) *Ibid.*, II, 20.
(4) *Ibid.*, III, 2. — (5) *Ibid.*, III, 15.

se demander quelles pouvaient être, dans son système, les fonctions et l'autorité des apôtres. Faut-il comprendre que les apôtres avaient été nommés par les fidèles, et qu'ils tenaient de l'élection populaire les pouvoirs qu'ils exerçaient au sein de la famille chrétienne? Ce serait là donner un tel démenti à l'Évangile, que nul n'oserait le faire; mais alors, comment ces protestants comprennent-ils la position et les droits des apôtres? A cette question, nous ne pouvons répondre sans amener au grand jour l'idée mère du système de ces messieurs, et le mieux sans doute est de les laisser s'expliquer eux-mêmes.

Or, d'après eux, dans le christianisme *tout est idéal*. Cette thèse est le début de M. Monod dans la série d'allocutions adressées par lui à ses amis pendant sa dernière maladie. Le premier de ces discours a pour titre : *Tout dans l'Écriture est idéal*. Ce qu'il exprime d'une autre manière en disant que l'idéal est *l'instinct* de la Bible, pensée qu'il traduit encore autrement quand il dit que dans la Bible « les choses visibles ne sont que des types des invisibles seules réelles ⁽¹⁾. » Mais si dans l'Écriture les choses invisibles sont seules réelles, la naissance et la mort de Jésus-Christ ne seraient donc pas des choses réelles, non plus que les miracles opérés par lui ou en son nom?

Ce sont là des questions trop précises et trop claires pour que M. Monod ait essayé d'y appliquer sa théorie des choses invisibles *seules réelles*. Il s'est donc contenté de tirer vaguement du principe qu'il avait posé ces trois conséquences : « Le péché est

(1) *Adieux d'A. Monod*, p. 2.

« idéal; le pardon est idéal; et enfin l'Écriture est
« idéale dans ce qu'elle nous apprend sur notre
« sanctification. » Et comme ses développements
laissent à ces propositions toute leur obscurité, nous
renonçons à les reproduire.

Quant à M. de Pressensé, ces réticences ne sont
ni de son goût ni dans ses habitudes. Il expose donc
nettement ce qu'il entend par cet idéal de la religion
chrétienne. Or, pour lui, toute religion est la mani-
festation d'une idée. L'ancienne alliance était basée
sur l'*exclusisme*. On y voyait un peuple séparé de
tous les autres, où les fonctions religieuses appar-
tenaient à des familles choisies, devaient s'accom-
plir dans un lieu déterminé, dans un seul temple,
suivant un cérémonial rigoureusement et minutieu-
sement détaillé. Sous la loi nouvelle, au contraire,
à cet idéal étroit a succédé un autre idéal d'une am-
pleur indéfinie : c'est l'*universalisme* ; et si M. de Pres-
sensé ne dit pas, comme M. Monod, que dans
le christianisme les choses invisibles sont seules
réelles, il est clair qu'il arrive aux mêmes consé-
quences par un chemin différent. Car il fait une his-
toire des premiers siècles de l'Église dans laquelle,
ainsi que le lecteur a pu le remarquer, les *faits* sont re-
gardés comme choses secondaires, et au besoin même
mis de côté pour ne laisser paraître que la théorie
de l'*universalisme*. Que ce système soit incompatible
avec l'existence de toute hiérarchie, de toute supé-
riorité et de toute autorité réelles, puisque ces dis-
tinctions sont autant de barrières qui empêchent le
communisme religieux, c'est ce qui est évident; mais
ce qu'il faut bien voir, c'est la manière dont ce système
est mis d'accord avec les faits, et en particulier avec

les fonctions des apôtres , fonctions « dont il est important, dit M. de Pressensé, de nous faire une « juste idée. »

« Écartons d'abord, ajoute-t-il, toute notion sacerdotale ; n'oublions pas qu'à l'époque où l'autorité « apostolique se déploya avec le plus de puissance « dans l'Église, celle-ci acceptait encore le sacerdoce juif. D'ailleurs, le christianisme ne reconnaît « d'autre prêtrise que celle du Christ, communiquée « par la foi au chrétien. Les apôtres ne sont pas les « organes uniques de l'inspiration ; car le Saint-Esprit a été promis et accordé à tous les disciples « réunis dans la chambre haute le jour même de la « résurrection du Maître. Nous avons, en outre, constaté qu'au jour de la Pentecôte tous les chrétiens « furent remplis du Saint-Esprit. Il est incontestable « que dans la primitive Église de simples chrétiens, « non revêtus de la charge apostolique, ont eu plus « d'influence que la plupart des apôtres. Il suffit de « citer Étienne, Philippe et Jacques. »

Nous demandons au lecteur la permission d'interrompre ici M. de Pressensé pour placer quelques remarques nécessaires. *L'Église*, dit cet écrivain, *acceptait le sacerdoce juif*. Il serait plus exact de dire qu'elle l'honorait encore, mais il n'était plus le sien. C'était dans les maisons qu'avait lieu « la fraction du pain, » c'est-à-dire le sacrifice de la loi nouvelle ; quant au *sacerdoce de Jésus-Christ communiqué par la foi au chrétien*, c'est une chose inconnue à l'Écriture, qui ne nous montre que les Douze autour de Notre-Seigneur, quand il prononça ces paroles : « Faites ceci en mémoire de moi. » Tous les disciples n'étaient point non plus dans le cénacle lors de la descente du Saint-

Esprit, puisque leur nombre dépassait cinq cents (1). D'ailleurs, l'Écriture ne dit pas que *tous les chrétiens* furent remplis *du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte*, et cela pour deux raisons, d'abord parce que le nom de chrétiens n'existait pas encore, et ensuite parce que l'Écriture ne parle que de *tous* ceux qui étaient présents. Enfin les fidèles, loin d'avoir reçu les mêmes lumières que les apôtres, nous sont montrés « sévérant dans la doctrine des apôtres (2). » A l'égard des *simples chrétiens ayant plus d'influence que la plupart des apôtres*, Étienne et Philippe n'étaient point de simples chrétiens, et la grâce du ministère était descendue sur eux par les mains des apôtres. Enfin l'influence, c'est-à-dire le succès, n'est pas la mesure de l'autorité, puisque les disciples devaient faire et ont fait de plus grandes choses que le maître (3).

A propos de cet autre simple chrétien appelé Jacques, il importe de faire observer que c'est celui qui, dans l'Écriture, est dit *frère du Seigneur*. Les protestants, interprétant ce nom de *frère* comme si l'Écriture n'admettait pas pour ce mot plusieurs significations (4), veulent à tout prix que ce Jacques, nommé le Juste, le premier évêque de Jérusalem, l'auteur de la première des Épîtres dites catholiques, et (selon les protestants) président du concile de Jérusalem, ait été fils de Joseph et de Marie; or, comme les deux apôtres du nom de Jacques ont chacun dans l'Écriture un autre père et une autre mère, ce serait donc un laïque, au temps des apôtres, qui aurait été le premier chef de l'Église. On conçoit

(1) *I. Cor.*, XV, 6. — (2) *Act.*, II, 42. — (3) *S. Jean*, XIV, 12. — (4) *Génèse*, XIV, 8, 14, 16.

le mérite d'une pareille trouvaille ; aussi M. de Pressensé y revient-il par trois fois ⁽¹⁾. M. Coquerel, bien entendu, ne reste pas en arrière. « Il paraît, dit-il, « que la conversion des frères de Jésus a été complète « et féconde au point que l'un d'eux, Jacques, le cé- « lèbre premier pasteur de Jérusalem et auteur de « l'Épître qui porte son nom, est considéré par saint « Paul comme une colonne de l'Église et placé par « lui au niveau des apôtres ⁽²⁾. »

C'est ainsi que ces messieurs interprètent ce passage de l'Épître aux Galates : « Je ne suis point re- « tourné à Jérusalem vers ceux qui étaient apôtres « avant moi ; mais j'ai été en Arabie et puis je suis « revenu à Damas. Ensuite, trois ans s'étant écoulés, « je retournai à Jérusalem visiter Pierre et je de- « meurai quinze jours avec lui, et je ne vis aucun « des autres apôtres, sinon Jacques, le frère du Sei- « gneur ⁽³⁾. »

Le but de saint Paul, quand il écrit ces lignes, étant de relever le ministère qu'il a reçu directement de Jésus-Christ et de prouver que son apostolat n'est point inférieur à celui des apôtres choisis par le Sauveur pendant sa vie mortelle, comment douter que ceux dont il dit qu'ils ont été apôtres avant lui ne soient les onze, comme il les appelle ailleurs ⁽⁴⁾ ? Ce n'est donc point *au niveau*, mais bien *au nombre* des onze apôtres que saint Paul place Jacques, frère, c'est-à-dire cousin de Notre-Seigneur. M. de Pressensé, qui a le privilège de ne jamais voir

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, I, 375 ; I, 419, et II, 68. — (2) *Christologie*, II, 184. — (3) *Gal.*, I, 17. —

(4) *I. Cor.*, XV, 6.

ce qui le contrarie, fait sur ce point cette simple remarque : Quant à « la désignation d'*apôtre*, appliquée par saint Paul à Jacques, il n'y a aucune difficulté, une fois que l'on admet l'élargissement graduel des notions sur l'apostolat ⁽¹⁾, » comme si saint Paul parlait de l'apostolat et non pas de ceux qui étaient *apôtres avant lui*, et comme si le nombre de ces premiers apôtres dépendait des notions qui auraient plus tard été reçues dans l'Église.

Le fait est que saint Jacques, dit le Juste, et premier évêque de Jérusalem, était, selon la tradition la plus constante, fils d'Alphée et de Marie, sœur de la sainte Vierge, et que toutes les violences faites par les protestants au texte de saint Paul n'ont pour but que de donner à l'Église pour premier pape un ministre protestant. Il leur faut, pour y arriver, fouler aux pieds toutes les règles de la critique ; mais aussi pouvait-on payer trop cher un résultat de cette importance ?

M. de Pressensé continue : « En quoi donc consistait la charge des apôtres ? Leur nom d'envoyés n'a rien d'exclusif, puisque tous les chrétiens sont les témoins de Jésus-Christ. Leur nombre nous fournit un premier élément pour résoudre la question. Ils étaient douze. Évidemment ce nombre symbolique nous rappelle les douze tribus du peuple élu. Les apôtres sont donc la représentation idéale du véritable Israël, et, comme ses ancêtres spirituels, semblables aux douze fils de Jacob ; en d'autres termes, ils sont le noyau de l'Église formé par Jésus-Christ lui-même ⁽²⁾. »

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, I, 419. —

(2) *Ibid.*, I, 376.

Nous ne relèverons pas le raisonnement qui consiste à dire : Tous les chrétiens sont les témoins de Jésus-Christ, donc tous ont reçu la charge d'apôtres ; car, si telle avait été l'intention de Jésus-Christ, pourquoi est-ce aux onze, et non pas à tous les disciples, qu'il a dit : « Allez, enseignez toutes les nations. » Que le nombre douze soit symbolique et désigne l'universalité ; qu'à ce titre, les douze premiers pasteurs de l'Église aient été la figure de l'apostolat dans toute la suite des siècles, c'est ce que nous croyons sans hésiter ; mais ce n'est pas à dire que les apôtres n'aient été que le noyau de l'Église et qu'ils soient demeurés du même ordre que les fidèles, puisqu'au contraire ils en ont été séparés pour former un ordre particulier. En effet, nous lisons dans l'Évangile « qu'après avoir passé la nuit « en prières, Jésus, quand il fit jour, appela ses « disciples et en choisit douze d'entre eux qu'il nomma apôtres ⁽¹⁾. » Aussi longtemps donc que M. de Pressensé, en regard de ce texte, met ces paroles : « La succession apostolique ne sera donc pas liée à « une portion privilégiée du corps, mais bien au « corps tout entier, » il nous donne pour l'Évangile de Jésus-Christ un Évangile de sa façon ; car le choix des douze confère clairement un privilège et est en même temps une action si importante, qu'elle est précédée par une nuit passée en prières.

Enfin, quand M. de Pressensé ajoute : « Il n'y a « rien dans ces idées qui atténue l'autorité véritable « des apôtres, » il peut se tenir certain de n'être cru par personne.

(1) S. Luc, VI, 13.

Nous avons fait cette longue citation afin de n'être pas accusé de rendre incomplètement la pensée de l'auteur, et afin de montrer en même temps ce qu'il faut de volonté tenace pour trouver dans la primitive Église une image du culte protestant.

M. Monod entreprend lui aussi de faire voir que tous les fidèles ont reçu la grâce du ministère apostolique et en particulier le pouvoir de remettre les péchés. Il explique ce point avec une certaine étendue dans l'ouvrage déjà cité : *Lucile, ou la Lecture de la Bible*; et comme c'est à cet « ouvrage admirable » que des protestants renvoient celui qui désire des réponses « claires et précises ⁽¹⁾ » aux difficultés que présentent leurs systèmes, il sera sans doute agréable au lecteur d'avoir un spécimen de la manière dont les questions y sont traitées. C'est à *Lucile* que les paroles suivantes sont adressées :

« Oui, Madame, tout vrai disciple de Jésus a part
 « au pouvoir de lier et de délier, parce qu'il a part
 « à la promesse du Saint-Esprit. Ayant reçu dans son
 « cœur la grâce annoncée par les apôtres, s'appuyant
 « sur les docteurs inspirés et infaillibles de l'Évangile,
 « comme ces docteurs se sont appuyés sur leur divin
 « maître, il dira à son tour, lui qui n'est ni inspiré ni
 « infaillible : *Crois au Seigneur Jésus-Christ, et tu seras*
 « *sauvé*, et il le dira avec autant de fermeté que les
 « apôtres eux-mêmes. N'en doutez pas, les choses se
 « passeront comme il l'a dit. Ce qu'il déclare sauvé
 « sera sauvé; ce qu'il déclare perdu sera perdu. Non,
 « sans doute, qu'il puisse faire l'application de la doc-
 « trine qu'il proclame à l'individu, et dire à tel

(1) *Réponse fraternelle*, etc., p. 5 et 24.

« homme : Toi , tu es sauvé ; ou à tel autre : Toi ,
 « tu es perdu. Cela n'appartient qu'au Seigneur, qui
 « seul sait ce qui est dans l'homme ; mais ce que
 « nous pouvons tous , c'est de proclamer la doctrine
 « d'après laquelle Dieu lui-même s'est engagé à juger
 « les individus, suivant ce mot solennel de Jésus-
 « Christ que le plus humble de ses disciples peut
 « proclamer à son tour : *Cette parole que je vous ai*
 « *annoncée est celle qui vous jugera au dernier jour*
 « (Jean, XII, 48). O merveilleuse vertu de la pa-
 « role de Dieu et de l'esprit de Dieu ! C'est par là
 « qu'à défaut d'un saint Pierre et d'un saint Paul,
 « tout ministre de l'Évangile, tout confesseur de
 « Jésus-Christ, un Jean Hus devant le concile de
 « Constance , le plus obscur des chrétiens devant le
 « monde remet et retient les péchés, lie et délie,
 « ouvre et ferme le royaume des cieux dont il tient
 « les clefs dans sa main.... (1) »

Ainsi, lorsqu'à la suite de la confession de saint Pierre , Notre-Seigneur lui disait : « Et moi , je vous
 « dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je
 « bâtirai mon Église ; et je vous donnerai les clefs
 « du royaume des cieux ; et tout ce que vous lierez
 « sur la terre , sera lié dans le ciel ; et tout ce que
 « vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel ; »
 cela voulait dire : Je vous donnerai comme récom-
 pense un pouvoir que tous posséderont dans l'Église
 et des clefs que tout fidèle aura dans les mains !

Voilà donc ce qu'il faut croire pour trouver dans
 l'Église primitive une image du culte des réformés.
 Parce que les ministres, chez nos frères séparés, n'ont,

(1) *Lucile*, p. 280.

ni caractère ecclésiastique ni autorité spirituelle, il faut que les apôtres eux-mêmes n'aient eu ni l'un ni l'autre; parce que les ministres protestants, exposant leurs vues, leurs opinions, leurs systèmes sur l'interprétation de la sainte Écriture, reconnaissent à chacun de leurs auditeurs le droit de ne rien croire de ce que le ministre leur dit (ce qui est aux yeux de tout protestant l'essentiel de la réforme), il faudra que les apôtres aient prêché sans autre autorité que leur influence personnelle. Cette influence personnelle est tout en effet dans le système de M. de Pressensé, et il y revient sans cesse; quant à l'assistance divine, il n'en parle jamais.

Il faudrait donc, pour lui être agréable, réduire le privilège des apôtres à celui de proposer des opinions contestables, étant vêtus d'une robe pastorale; or, c'est à quoi nous ne pouvons consentir en aucune manière. A ce sujet, nous nous sommes demandé comment M. de Pressensé, qui poursuit les moindres vestiges d'*exclusisme*, n'avait rien dit de cette robe dont l'*Écriture* ne parle pas, et qui constitue un privilège. Il aura sans doute jugé que c'était une heureuse idée d'avoir donné aux pasteurs protestants la tenue des avocats, eux dont la vie se passe à plaider devant une assemblée de juges souverains la cause de leurs opinions personnelles.

Nous ne suivrons pas plus loin M. de Pressensé dans ses affirmations; il les pousse aux plus extrêmes limites, disant, par exemple, comme chose toute simple : « Ceux qui sont prêts à mourir pour l'Église ont vocation pour la diriger ⁽¹⁾. » Son livre est d'un bout à l'autre rempli de ces assertions gratuites, qui

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, I, 464.

dispensent d'examiner les difficultés et d'administrer les preuves de ce qu'on avance. C'est encore ainsi qu'il ne craint pas de dire : « Il n'y a plus dans l'Eglise
« ni autel ni offrandes ⁽¹⁾, » et cela quand saint Paul dit aux Hébreux : « Nous avons un autel. » Il dit encore : « Il est impossible de trouver dans l'Evangile
« un principe auquel puisse se rattacher l'institution
« d'un jour saint ⁽²⁾, » comme si la substitution du dimanche au jour du sabbat était tout à fait étrangère à l'Écriture. Écoutons sur ce point l'apologie présentée par saint Justin à l'empereur Antonin et au sénat au second siècle de l'ère chrétienne : « Le jour
« qui est appelé jour du soleil, tous ceux qui de-
« meurent dans les villes et à la campagne se ras-
« semblent en un même lieu, et là, tant que l'heure
« le permet, on lit les écrits des prophètes et des
« apôtres. Ensuite, quand le lecteur a fini, celui qui
« préside nous avertit et nous exhorte à imiter les
« bonnes choses qui ont été lues.... Alors on offre le
« pain et le vin, et celui qui préside prie et rend
« grâces, et chacun participe à ce qui a été consacré
« avec actions de grâces. On le donne aussi aux
« diacres pour le porter aux absents. Nous nous
« réunissons tous publiquement le jour du soleil,
« parce que c'est le premier jour où Dieu, ayant changé
« la matière et les ténèbres, créa le monde, et parce
« qu'en ce même jour notre Sauveur Jésus-Christ est
« ressuscité d'entre les morts. Car la veille du jour
« de Saturne, il fut mis en croix, et le lendemain du
« jour de Saturne, qui est le jour du soleil, ayant

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, 243. —

(2) *Ibid.*, II, 245.

« apparu à ses apôtres et à ses disciples, il leur donna
 « ces traditions que nous livrons à vos réflexions. »
 Il y avait donc des lieux et des jours de réunion, un
 président, l'oblation et la consécration de l'Eucha-
 ristie, portée par les diacres à ceux qui n'avaient pu
 se présenter à l'assemblée. Or, de tout cela, M. de
 Pressensé ne dit pas un mot, son *Histoire des trois
 premiers Siècles* étant une histoire idéale, comme le
 christianisme de son auteur.

Enfin, pour conclure, et après s'être donné de pa-
 reilles libertés, il dit à l'école de Tubingue, qui en
 a pris de plus grandes encore : « Il est vraiment par
 « trop commode de jeter par dessus le bord toutes
 « les portions embarrassantes des documents que
 « l'on accepte; » comme si ce n'était pas là pré-
 cisément ce qu'il a fait lui-même.

Telle est la voie suivie par les évangéliques pour
 arriver à substituer une *chrétienté vivante* à une *ca-
 tholicité pétrifiée* (1). Comme ces médecins matérialistes
 qui nient l'âme, parce qu'ils ne l'ont jamais trouvée
 au bout de leur scalpel, de même les évangéliques
 nient la spiritualité dans l'Église, parce que de cette
 Église ils n'ont jamais regardé que le dehors. Ils n'y
 voient donc qu'un corps sans âme, et, pour délivrer
 l'esprit des étreintes de la matière, ils n'ont trouvé
 rien de mieux que de détruire le corps, et, par une
 réforme héroïque, tuer le malade sous prétexte de
 guérir la maladie.

Réduire ainsi la religion de Jésus-Christ à une pure
 chimère, c'est le point où se retrouvent les piétistes
 et les latitudinaires, quelle que soit, d'ailleurs, la
 route suivie pour y arriver.

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, 459.

ARTICLE II.

INDIFFÉRENTISME DES PROTESTANTS.

Quelle est votre deuxième raison de ne pas être protestant ?

C'est que les protestants assurent que l'on doit demeurer dans la religion où l'on est né ; ils devraient donc être catholiques, puisque les premiers protestants étaient nés catholiques.

Cette maxime qu'il faut vivre dans la religion où l'on est né est-elle professée par tous les protestants ?

J'ignore s'il y a des maximes professées par tous les protestants, et je sais qu'il y a sur celle-ci des dissidences. Il y a même, sur ce point, des protestants qui professent en même temps plusieurs opinions contradictoires. Ainsi, M. Monod, dans son ouvrage intitulé : *Lucile*, réunit en quelques lignes les trois propositions suivantes ⁽¹⁾ :

- « 1° Quand nous paraîtrons, vous et moi, au tribunal

(1) Page 428. Édition in-18.

« de Jésus-Christ, il ne nous demandera pas si nous avons été catholiques ou protestants. »

« 2° Dire qu'un homme qui a reconnu que l'Église où il est n'est pas la vraie Église de Jésus-Christ, « doive y demeurer pourtant parce qu'il y est né, c'est « soutenir un préjugé funeste que l'indifférentisme « seul a pu enfanter. »

« 3° Pourvu que vous deveniez un fidèle disciple du « Seigneur, je suis content. Dût votre changement de- « meurer toute votre vie un secret entre Dieu et vous, « je suis content. »

Desquelles il résulte : 1° qu'on peut en conscience quitter une religion et en prendre une autre, la fausse pour la vraie ou la vraie pour la fausse indifféremment ; 2° que si on se voit dans l'erreur, on est tenu en conscience de se joindre l'Église qui possède la vérité ; 3° qu'il est permis en conscience à celui qui connaît la fausseté de sa religion, de rester néanmoins dans l'Église où il se trouve. Quoi qu'il en soit, il suffit de fréquenter les protestants pour reconnaître que la maxime qu'il faut demeurer dans la religion où l'on est né est une des plus généralement admises parmi eux.

Comment les protestants, qui sont venus d'un changement de religion, peuvent-ils affirmer qu'on ne doit jamais changer de religion ?

C'est à eux d'expliquer cette contradiction ; pour moi, je pense qu'en parlant ainsi, ils ne sont pas convaincus de ce qu'ils disent.

Pourquoi doutez-vous de leur conviction ?

C'est parce qu'on ne les a jamais vus repousser ceux qui venaient à eux d'une autre religion, et qu'on les voit tous les jours faire entre eux des quêtes

et des sociétés, pour propager leur protestantisme.

Si les protestants ne sont pas convaincus de cette maxime, pourquoi la mettent-ils en avant ?

Je pense que c'est tout simplement un moyen de se tranquilliser dans leur erreur ; car les protestants se glorifient par-dessus tout de ce qu'ils appellent le *libre examen*. Si donc ils refusent d'examiner les fondements de leur religion, ce doit être par la crainte de les trouver peu solides.

Que disent sur ce point les catholiques ?

Ils disent qu'il ne faut à aucun prix changer de religion quand on possède la vérité ; mais que si l'on se voit dans l'erreur, il faut en sortir le plus tôt possible.

N'y a-t-il pas des protestants qui n'aiment pas que l'on change de religion, même pour se joindre à eux ?

S'il y en a, il n'y en a guère ; mais quand tous les protestants seraient de cet avis, la maxime, en soi, n'en serait pas meilleure, puisqu'elle blesse tout à la fois le bon sens et la religion.

En quoi cette maxime blesse-t-elle le bon sens ?

Dire que l'on doit vivre dans la religion (*vraie* ou *fausse*) où l'on est né, c'est dire que le vrai et le faux se valent et qu'ils ne méritent pas qu'on les distingue l'un de l'autre, ce qui choque le bon sens. De plus, cette maxime blesse la religion, en ce qu'elle revient à dire que toutes les religions sont également vraies, et par suite également fausses, ce qui est mépriser toute religion.

Vous ne pensez donc pas que, pourvu qu'on soit de bonne foi, il importe peu quelle doctrine on professe ?

Non, puisque « Jésus-Christ est né et est venu en ce monde pour rendre témoignage à la vérité ⁽¹⁾ » et

(1) S. Jean, XVIII, 37.

que saint Paul nous assure que « Dieu notre Sauveur » veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils « viennent tous à la connaissance de la vérité (1). » Si la vérité a valu la peine que le Fils de Dieu vint nous l'apprendre, elle mérite sans doute que les hommes la cherchent et se donnent la peine de la suivre.

Vous ne croyez donc pas que le respect pour la Providence doive nous faire vivre dans la religion où elle nous a fait naître ?

Non. Dieu, en permettant l'erreur, appelle tous les hommes à connaître la vérité, puisque, pour leur en procurer le bienfait, il a envoyé son Fils sur la terre.

Quelle est donc, selon vous, la vraie manière de témoigner son respect envers la Providence ?

C'est de désirer et de recevoir ses dons avec reconnaissance, au lieu de chercher de vaines raisons de ne pas les estimer.

Mais enfin si l'on se trompe de bonne foi, n'est-on pas excusable ?

Oui, l'erreur et l'ignorance sont excusables quand elles sont invincibles, c'est-à-dire, quand nous ne pouvons en sortir par les moyens qui sont en notre pouvoir; mais l'ignorance des protestants qui disent qu'on ne doit jamais changer de religion ne ressemble pas plus à une erreur invincible qu'un homme qui ferme les yeux ne ressemble à un aveugle-né.

Faites voir que cette comparaison est légitime.

Il est permis de comparer à un aveugle-né le protestant qui, n'ayant jamais connu que l'Eglise dans laquelle il est né, n'a pas même l'idée d'une autre, et de comparer à des hommes qui ferment les yeux les protestants qui,

(1) *I. Tim.*, II, 3 et 4.

vivant au milieu des catholiques, ayant les moyens de connaître la vérité, négligent ces moyens, se contentent de dire qu'il faut vivre dans la religion où l'on est né. Il est clair comme le jour que le premier est excusable, et que les autres ne le sont pas.

L'Église catholique ne défend-elle pas à ses enfants de chercher la vérité hors de son sein ?

L'Église catholique oblige ses enfants à recevoir la doctrine qu'elle leur enseigne et à lui demeurer fidèles jusqu'à la mort; mais en même temps elle leur donne les preuves et de sa mission divine et de l'autorité qu'elle tient de Dieu.

N'est-ce pas là pratiquer la maxime qu'il faut vivre dans la religion où l'on est né ?

C'est pratiquer cette maxime toute différente qu'il faut demeurer dans la vérité, quand on la possède. Pour peu que l'on admette l'existence sur la terre d'une Église établie de Dieu, cette Église ne saurait agir autrement que ne fait l'Église catholique.

Veuillez expliquer votre pensée.

Admettant qu'il y ait une Église à qui Dieu ait confié la vérité pour en instruire les hommes, il est évident que cette Église doit d'abord *enseigner et prouver au besoin sa propre mission*, comme ont fait tous les prophètes et comme fait de nos jours l'Église catholique.

C'est donc, selon vous, un devoir d'examiner d'abord s'il y a une Église établie de Dieu pour instruire les hommes ?

Oui. Mais que les protestants croient ou ne croient pas qu'il y a une Église établie de Dieu, leur maxime qu'il faut vivre dans celle où l'on est né n'en sera pas meilleure; car s'il y a une Église d'institution divine, il faut y entrer même en changeant de religion; et s'il

n'y en avait pas , alors on pourrait, sans manquer de respect envers Dieu, changer de religion autant de fois qu'on le jugerait convenable.

Quelle est donc votre conclusion ?

Je dis que la maxime qu'il faut vivre dans la religion où l'on est né est déjà en elle-même fausse et insoutenable ; mais que dans la bouche de ceux qui ont abandonné l'Église catholique, elle est une contradiction si choquante, que cela suffirait pour m'empêcher d'être protestant.

ARTICLE III.

NOUVEAUTÉ DES PROTESTANTS.

Quelle est votre troisième raison de ne pas être protestant ?

C'est que la religion des protestants est une religion moderne et qui ne remonte pas jusqu'à Jésus-Christ.

Quand donc les protestants ont-ils commencé d'exister ?

C'est en l'année 1539, en sorte que leur religion compte un peu plus de trois cents ans.

Il n'y avait donc pas de protestants pendant les quinze premiers siècles après Jésus-Christ ?

Non, il n'y en avait pas ; leur nom n'était pas même connu.

Qui a le premier enseigné la doctrine protestante ?

Ce fut *Luther*, moine allemand, d'où les premiers protestants furent appelés *luthériens*.

Les protestants français sont-ils luthériens ?

Non, à beaucoup près, ce nom ne peut convenir qu'aux protestants d'une petite partie de la France.

Aill eurs, la plupart sont *calvinistes*, ayant adopté les opi nions d'un autre réformateur nommé *Calvin*.

I D'où vient donc le mot *protestant* ?

Il est venu d'Allemagne. Les luthériens de ce pays, étant mécontents d'une décision de leur empereur, *pr otestèrent* contre cette décision et furent naturelle-ment appelés *protestants*.

Quelles furent les conséquences de cette protesta-tion ?

Elle eut pour résultat de séparer de l'ancienne Église une partie de ses enfants, qui l'abandonnèrent po ur former une secte nouvelle.

Les protestants conviennent-ils de cette nouveauté de leur religion ?

Ils voudraient bien pouvoir remonter jusqu'à Jésus-Christ, mais ils sentent qu'il y a une question à la-quel le ils ne pourront jamais répondre.

Quelle est cette question ?

C'est celle-ci : *Où était avant Luther l'Église de Jé-sus-Christ ?*

Il y a des protestants qui répliquent à cette ques-tion en disant : « Où était ma figure avant d'être la-vée ? » Que leur répondez-vous ?

Je réponds : Elle était avec votre tête sur vos épaules, et vous avez bien fait de ne pas vous en séparer sous prétexte qu'elle était malpropre, puisqu'en même temps vous auriez perdu la vie. Il est regrettable pour vous que vous n'ayez pas été aussi sage quand vous avez dé-couvert des abus dans l'Église, et que vous avez imité la branche qui se séparerait du tronc, à cause de la mousse dont il est couvert. Honnêtes gens qui vouliez une Église sans abus, regardez les sectes que vous avez formées et voyez où vous en êtes !

Est-il donc impossible aux protestants de dire où était avant Luther l'Église de Jésus-Christ ?

Ils sont à cet égard dans une cruelle alternative ; car il leur faut avouer de deux choses l'une : ou qu'avant Luther l'Église catholique était l'Église de Jésus-Christ , ou qu'au temps de Luther l'Église de Jésus-Christ n'existait plus ; or, ils ne peuvent décemment faire ni l'une ni l'autre réponse.

Pourquoi ne diraient-ils pas qu'avant Luther l'Église catholique était l'Église de Jésus-Christ ?

Parce qu'ils prévoient cette réplique : « Vous avez donc mal fait de l'abandonner. Elle est aujourd'hui ce qu'elle était autrefois , et il faut y rentrer le plus tôt possible. »

Pourquoi ne diraient-ils pas qu'au temps de Luther l'Église de Jésus-Christ n'existait plus ?

Parce qu'alors on leur demandera ce qu'était devenue cette promesse de Jésus-Christ à son Église : « Que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, » et cet article du Symbole des apôtres : « Je crois la sainte Église catholique ! »

Ignorez-vous que les protestants français , au lieu de dire : « Je crois la sainte Église catholique, » disent : « Je crois la sainte Église universelle, » et font observer que le sens est le même ?

Si le sens est le même, pourquoi changer ? Au reste, les protestants n'ont pas toujours été de cet avis, et l'instruction jointe à leur ancienne confession de foi porte : « Je crois la sainte Église catholique, » comme disent encore aujourd'hui les protestants anglais.

Comment donc les protestants peuvent-ils sortir de cet embarras ?

C'est en disant qu'avant Luther, l'Église protestante

était bien l'Église de Jésus-Christ, mais qu'alors elle était *invisible*.

Que dites-vous de cette réponse ?

Je dis d'abord qu'elle est une ressource bien commode et avec laquelle on peut inventer demain une nouvelle Église, et la donner pour celle de Jésus-Christ. Il suffira de répondre aux esprits curieux que si personne n'en a parlé avant 1860, c'est que, jusqu'à nos jours, elle était demeurée *invisible*. J'ajoute que ce système fait à notre Sauveur une position fort étrange. Tout chrétien entend par ce mot d'Église la société établie par Jésus-Christ, et dans laquelle les infidèles doivent entrer pour être sauvés. Or, admettre que cette société puisse devenir invisible, c'est attribuer à Jésus-Christ la fonction d'un sauveur qui tendrait à des naufragés une main *invisible*.

Que dites-vous de ces extrémités auxquelles sont amenés les protestants ?

Je dis qu'il vaudrait mieux reconnaître franchement qu'avant Luther l'Église protestante n'existait pas et confesser que le protestantisme est une religion nouvelle.

Le catéchisme calviniste imprimé à Rouen fait observer que « l'ancienneté d'une religion n'est pas toujours une preuve de sa vérité, témoin le paganisme. » Qu'avez-vous à répondre ?

Je réponds que l'ancienneté est un point décisif entre catholiques et protestants, puisque la *révélation* étant admise par les uns et par les autres, l'Église véritable est celle qui remonte à la source divine, c'est-à-dire à Jésus-Christ. Si donc les protestants avaient l'antiquité pour eux, aussi bien qu'ils ne l'ont pas, ils ne manqueraient pas de s'en prévaloir, et le mépris qu'ils en font

ne montre que l'impossibilité où ils sont de se l'attribuer. Quant à cette raison qu'il y a eu des païens avant Jésus-Christ, on a peine à concevoir comment cela peut consoler une Église qui se dit chrétienne, de ne pas remonter jusqu'à Jésus-Christ.

Les protestants disent encore que leur religion n'est pas nouvelle, que leur protestation a été dirigée contre les erreurs de l'Église, et que leur réforme n'a eu pour objet que le retour aux vérités primitives du christianisme. Que répondez-vous à cela ?

Je pourrais répondre que la *réforme* est le prétexte dont se couvrent toutes les révoltes ; mais il vaut mieux dire avec saint Paul que « l'Église étant la colonne et le fondement de la vérité ⁽¹⁾, » sa doctrine sera toujours vraie. Prétendre que l'erreur ait pu y être enseignée, ce serait dire que les portes de l'enfer auraient prévalu contre elle, ce qui est impossible.

Vous niez donc la possibilité de toute réforme dans l'Église ?

Je nie simplement que *l'Église enseignante* (pas plus que la chaire de Moïse) ait jamais pu tomber dans l'erreur ; mais je reconnais en même temps que les hommes qui composent l'Église ne suivent pas toujours les maximes qu'elle enseigne. Voilà pourquoi l'Église a été de temps en temps réformée par des pasteurs suscités de Dieu, comme ont été saint Charles Borromée, saint Vincent de Paul, etc.

Il n'y a donc eu, selon vous, aucune époque à laquelle on pût mettre en doute l'existence de l'Église catholique ?

Non, il y a toujours eu, depuis Jésus-Christ, une

(1) *I. Tim.*, III, 15,

Église qui a porté ce nom et que les chrétiens de tous les siècles ont voulu désigner en disant : *Je crois la sainte Église catholique*. Or, cette Église était bien celle qui s'appelle aujourd'hui l'Église catholique. Et pour le prouver, il suffit de faire observer que cette Église a toujours eu pour chefs les *papes*, successeurs de saint Pierre dans le siège de Rome, et que nous avons la liste des papes depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX.

Ces listes sont-elles authentiques ?

Oui, comme nous le verrons plus tard ; le témoignage de l'histoire ne laisse, à cet égard, aucune incertitude ⁽¹⁾.

Que répondez-vous aux protestants qui, au moyen de certains hérétiques avec lesquels ils se trouvent de la ressemblance, forment une chaîne par laquelle ils entendent remonter jusqu'à Jésus-Christ ?

Je réponds qu'il ne suffit pas d'avoir de la ressemblance pour être de la même famille. Les protestants devraient donc établir clairement leur généalogie comme fait l'Église catholique. En se donnant pour l'héritière des apôtres, l'Église catholique a pour elle la *possession et l'histoire*. Or, de ces deux titres, les protestants n'ont certainement pas le premier et ils ne peuvent se donner le second. Cette descendance, arrivant par les Vaudois, les Albigeois, etc., outre qu'elle est peu honorable, ne saurait être prouvée en aucune manière.

Que concluez-vous donc de tout cela ?

Il est visible que tous les efforts des protestants ne pourraient faire remonter leur Église au delà de l'année 1539 ; leur religion est donc une création moderne

(1) Voyez l'appendice à l'article V.

et non pas l'Église fondée par Jésus-Christ. Je veux être *chrétien* dans toute la force du terme, et appartenir à l'Église que Jésus-Christ a établie; je ne saurais donc être protestant.

ART. IV. — Défaut de mission dans les réformateurs, p. 75:

APPENDICE A L'ARTICLE III.

SUR LES ÉPOQUES ASSIGNÉES PAR LES PROTESTANTS A L'ÉTABLISSEMENT DES DOGMES CATHOLIQUES.

Quand nous reprochons aux protestants d'être des nouveaux venus en religion, et de n'avoir pas de racines dans le passé, beaucoup parmi eux se contentent de répondre avec dédain que le paganisme est encore plus ancien que le catholicisme ; qu'il n'y a rien de plus vieux que de vieux abus, etc. ; d'autres au contraire revendiquent l'antiquité en faveur de la réforme, donnant celle-ci comme un simple retour à la foi et à la discipline de l'Église primitive. Mais ni les uns ni les autres ne peuvent méconnaître les avantages que donne à l'Église catholique la possession héréditaire du même gouvernement, du même nom, de la même foi. Ils sentent qu'il ne suffit pas de parler vaguement de traditions humaines, et que, pour pouvoir affirmer la nouveauté des dogmes catholiques, il

faudrait être en état de dire quand et comment ces croyances ont été imaginées.

Plusieurs ministres protestants n'ont pas reculé devant cette tâche, et M. Puaux, ministre à Rochefort, a inséré dans sa lettre à Mgr l'évêque du Puy⁽¹⁾ un *petit tableau* dont il garantit l'authenticité, parce qu'il lui est fourni par l'histoire, et que nous citons textuellement :

TABEAU DE L'ÉTABLISSEMENT DES DOGMES, COUTUMES ET USAGES DE L'ÉGLISE ROMAINE.

	1 ^{er}	SIÈCLE.	
	11 ^e	—	
1	111 ^e	—	Usage des autels et des cierges dans les églises sur la fin du siècle.
2	IV ^e	—	Usage de l'encensoir et de l'encens.
3			Prière pour les morts.
4	VI ^e	—	Culte en langue latine.
5			Primauté de l'évêque de Rome.
6, 7	VIII ^e	—	Culte de la croix (6), de la Vierge (7),
8, 9			des reliques (8), des images (9).
10			Institution des messes basses.
11			Églises bâties en l'honneur des saints.
12			Établissement des messes pour les morts.
13	IX ^e	—	Le dogme de la transubstantia-

(1) Rome a-t-elle les caractères de l'Église de Jésus-Christ ? Question posée par Puaux, pasteur de l'Église réformée de Rochefort, à la conscience de Mgr l'évêque du Puy.

- 44 IX^e SIÈCLE. tion (13) et celui du sacrifice de la messe (14) font leur première apparition dans l'Église.
- 45 Fête de tous les saints.
- 46 Fête de l'Assomption de la Vierge, établie par le concile de Mayence.
- 47 Canonisation des saints.
- 48 X^e — Baptême des cloches.
- 49 *Célibat des prêtres.*
- 20 Fête du rosaire.
- 21 Institution du cardinalat.
- 22 XI^e — *Infailibilité de l'Église.*
- 23 Usage du chapelet.
- 24 Canon de la messe.
- 25 XII^e — Découverte des sept sacrements.
- 26 *Trafic des indulgences.*
- 27 XIII^e — La *transubstantiation* devient loi de l'Église.
- 28 *Adoration de l'hostie.*
- 29 Dogme de l'Immaculée Conception.
- 30 Institution du jubilé par Boniface VII.
- 31 Confession auriculaire.
- 32 Fête-Dieu.
- 33 Clochette de la messe.
- 34 XIV^e — Procession du saint sacrement.
- 35 XV^e — Ouverture officielle du *purgatoire* par le concile de Florence.
- 36 *Retranchement de la coupe.*
- 37 Le concile général mis au-dessus du pape par les conciles de Pise, de Trente, de Constance et de Bâle.

- 38 XV^e SIÈCLE. Tradition mise au même rang que l'Écriture par ce concile.
- 39 XVI^e — Canonisation des livres apocryphes.

(Les articles soulignés, étant recueillis séparément, se trouveront former le tableau inséré dans la *Réponse fraternelle* du Protestant laïque du Havre (1).)

En tout, comme on voit, 39 articles qui semblent destinés à faire pendant aux 39 articles de religion de l'Église anglicane.

Il aurait été fort intéressant pour nous de savoir sur quelles autorités s'appuie une accusation aussi grave; mais les deux écrivains que nous citons n'ont jugé à propos ni l'un ni l'autre de nous l'apprendre. Cependant il aurait fallu, ce semble, parler preuves en main pour avoir le droit d'enfler la voix comme fait M. Piaux et de nous dire à nous catholiques : « Est-ce aveuglement, ignorance ou mauvaise foi de votre part, quand vous vous dites de toute antiquité avec un *Credo* qui ne se compose que de pièces de rapport qu'un siècle ajoute à un autre siècle (2)? Ah! de grâce, jetez les yeux sur ces fatales dates, qui vous diront mieux que je ne pourrais faire, que s'il y a une Église sans antiquité, c'est la vôtre. »

Il nous semble cependant qu'une Église à laquelle on peut reprocher des abus qui remontent au troisième siècle n'est pas précisément une société moderne; nous croyons même connaître des chrétiens qui seraient enchantés d'avoir à discuter des articles de foi aussi anciens que ceux-là. Mais ce n'est pas la

(1) Page 14. — (2) Voyez, sur cette question, un extrait du *Catéchisme de Genève*, art. XV.

seule contradiction que nous ayons à relever dans ce petit tableau de M. Puaux, et nous aurions un grand désir que son auteur voulût bien lever les doutes que sa lecture nous suggère.

Ainsi nous y voyons :

(1) III^e siècle : usage des autels.

(14) IX^e siècle : première apparition dans l'Église du sacrifice de la messe.

A quoi servaient les autels pendant les six cents ans écoulés depuis leur établissement jusqu'à l'introduction du sacrifice de la messe dans l'Église. Y avait-il des autels et pas de sacrifice, ou bien un sacrifice différent de celui de la messe? C'est ce qu'aurait dû nous dire M. Puaux.

Continuons :

(10) VIII^e siècle : institution des messes basses.

(12) VIII^e siècle : établissement des messes pour les morts.

Comment ces messes basses et les messes pour les morts ont-elles pu être célébrées cent ans avant que le sacrifice de la messe (14) eût fait sa première apparition dans l'Église?

(10 et 12) Autre sujet d'étonnement : après avoir vu rapporter au VIII^e siècle les messes basses et les messes pour les morts, nous lisons :

(24) XI^e siècle : canon de la messe.

Le canon de la messe en étant la partie essentielle, on se demande de quoi se composaient les messes basses et les messes pour les morts célébrées trois siècles avant que le canon de la messe eût été établi?

M. Puaux devrait pareillement nous donner la clef des deux dates suivantes :

(13) IX^e siècle ; dogme de la transubstantiation,

(27) XIII^e siècle : la transsubstantiation devient loi de l'Église.

Comment la transsubstantiation a-t-elle été pendant quatre cents ans un dogme, sans être une loi de l'Église?

Les prêtres avaient-ils, pendant cet intervalle, le droit de consacrer ou de ne pas consacrer, selon leur fantaisie ?

On a pareillement de la peine à s'expliquer comment l'Église a pu établir :

(19) Au x^e siècle, « le célibat des prêtres. » Tandis qu'elle a attendu le XII^e siècle pour faire :

(25) La « découverte des sept sacrements. »

Car si, au x^e siècle, l'Église a imposé aux prêtres la loi du célibat, le mariage était donc la loi du commun des fidèles. Et si, dès lors, il y avait des prêtres, l'ordination existait donc. Les protestants savent aussi bien que nous l'union étroite qui unit l'ordination à la prêtrise, eux qui ont supprimé le sacrement le jour où ils ont voulu des ministres dépourvus de tout caractère sacerdotal ou ecclésiastique. Comment donc la règle qui imposait le célibat aux prêtres a-t-elle précédé de deux siècles la découverte des sept sacrements ?

Mais un doute encore plus embarrassant atteint le lecteur qui voit :

(3) Au IV^e siècle, « la prière pour les morts ; »

(12) Au VIII^e siècle, « la messe pour les morts ; »

Et qui voit en même temps reculer jusqu'au

(35) XV^e siècle « l'ouverture officielle du purgatoire. »

Où étaient les morts pour lesquels on priait depuis sept ou huit cents ans, avant que le purgatoire eût été ouvert ? Étaient-ils dans le ciel ? Mais alors pour-

quoi prier? Étaient-ils en enfer? Mais là il n'y a plus de rémission. C'est un des points sur lesquels la solution de M. Puaux doit se faire le plus impatiemment attendre.

Nous pourrions faire la même question pour les indulgences qui se trouvent précéder le purgatoire de trois cents ans, si nous ne savions que les indulgences, selon les protestants, n'ont aucun rapport avec celles de l'Église catholique. On sait que, selon ces messieurs, une indulgence est « un infâme trafic » où l'on vend, suivant *tarif*, non-seulement le *chat des péchés commis* ⁽¹⁾, mais aussi celui des *péchés à commettre*. » Ce sont les propres expressions du Protestant laïque du Havre, qui emploie aussi ce mot de *trafic* des indulgences dans le tableau qu'il a donné de la date des dogmes catholiques.

A ceux qui déclarent que ce trafic n'existe que dans l'imagination des protestants, M. Puaux répond avec indignation : « Est-il possible que vous souteniez une pareille hérésie historique? Ne connaissez-vous pas l'existence de la taxe infernale de la chancellerie romaine, dans laquelle sont tarifés les péchés les plus damnables ⁽²⁾? »

Mais comment veut-il que nous la connaissions, puisqu'elle n'a jamais existé, et qu'il ne la connaît pas lui-même? Il en est de ce tarif ou de ce trafic comme du fameux serpent de mer; ceux qui ont le privilège de le voir n'ont jamais pu le montrer à personne.

C'est que s'il y a des *fraudes pieuses*, il y en a aussi qui ne le sont pas.

(1) *Réponse fraternelle*, etc., p. 17. — (2) *Anatomie du papisme*, p. 14.

Le petit tableau de M. Paaux est donc gros de contradictions, quand on le compare avec lui-même. Que serait-ce si on le comparait avec l'histoire ?

Si la prière pour les morts date du iv^e siècle (3), et si l'établissement des messes pour les morts est du viii^e (12), comment Tertullien a-t-il pu, au ii^e siècle, rapporter, comme une chose connue de tout le monde, la coutume des époux chrétiens, après leur veuvage, de prier et d'offrir des sacrifices aux jours anniversaires de l'époux ou de l'épouse qui avait quitté cette vie (1) ?

Et si c'est au ix^e siècle que le sacrifice de la messe a fait sa première apparition dans l'Église, quels pouvaient être ces sacrifices offerts par le ministère des prêtres pour le repos de l'âme des défunts dont parle Tertullien (2) ?

Si le culte des reliques date du viii^e siècle, comment a-t-il été pratiqué par les chrétiens au ii^e siècle, à l'égard des restes de saint Polycarpe ?

Nous laissons de côté, pour un moment, les témoignages historiques en faveur de la primauté de l'évêque de Rome, ce point, vu son importance, devant être traité à part.

Peut-on mettre au viii^e siècle le culte de la croix, quand on a lu l'histoire de sainte Hélène, mère de Constantin ? Le culte de la sainte Vierge, quand on a lu les actes du concile d'Éphèse ? Celui des images, quand on les retrouve partout dans les catacombes ? Les églises bâties en l'honneur des saints, quand on connaît l'histoire du grand Constantin ?

Si l'ouverture du purgatoire a eu lieu au concile de

(1) Voyez l'art. XIII. — (2) Art. XIV.

Florence, comment saint Augustin en a-t-il parlé tant de fois, plus de mille ans auparavant ?

Comment saint Irénée, saint Cyprien, saint Augustin, et tant d'autres Pères des premiers siècles, ont-ils tant fait valoir l'infailibilité de l'Église, si elle date du XI^e siècle ?

Mais il faut mettre un terme à ces questions. Ce qui précède suffit pour montrer combien les *fatales dates* de M. Puaux sont plus à redouter pour lui que pour nous, ayant été écrites au hasard, sans recherches comme sans examen.

D'ailleurs, la conduite des protestants est vraiment inexplicable. En 1851, dans son appel aux habitants de la ville d'Amiens, M. Puaux accuse l'Église d'impuissance, parce qu'elle ne définit pas l'Immaculée Conception.

« Ne trouvez-vous pas étrange, dit-il aux catho-
« liques, que votre Église ne se soit pas encore pro-
« noncée sur l'*Immaculée Conception* depuis que cette
« question s'agite dans vos séminaires ? Si Pie IX est
« infailible, qu'il décide, et tout sera fini ; mais,
« hélas ! vos docteurs ne savent ni ce qu'ils disent ni
« ce qu'ils veulent. Nautonniers sur un navire privé
« de boussole et de gouvernail, ils errent à l'aventure
« sous un ciel sans étoiles et vous mettent à fond de
« cale pour que vous ne voyiez pas la manœuvre ⁽¹⁾ !

Or, deux ans après (en 1853) le même ministre accuse l'Église d'avoir inventé au XIII^e siècle ce même

(1) *Appel à la raison et à la conscience des habitants de la ville d'Amiens*, par Puaux, pasteur à Luneray (Seine-Inférieure), p. 7.

dogme qu'en 1851 il lui reprochait de ne pas oser définir.

Et enfin, en 1857, le Protestant laïque du Havre (dont les dates sont identiques à celles de M. Puaux) déclare que « Pie IX s'est trompé en introduisant sous nos yeux, en plein XIX^e siècle, ce dogme inconnu pendant mil huit cent cinquante-quatre ans. »

Mais si le *dogme* a été inventé au XIII^e siècle, comment, en 1851, l'Église pouvait-elle être accusée de manquer de boussole et de gouvernail, parce qu'elle ne cédait pas aux instances de ses théologiens qui demandaient une définition ? Et dans cet état des choses, comment Pie IX peut-il être accusé d'avoir défini un dogme inconnu pendant mil huit cent cinquante-quatre ans ? N'est-ce pas là chanter la palinodie ?

Mais ce n'est pas tout encore ; nous n'avons fait jusqu'ici qu'examiner en elles-mêmes ces dates fatales qui nous sont opposées ; or, les protestants français ne sont pas les seuls qui se soient imprudemment engagés sur le terrain de l'histoire. Les anglicans aussi ont voulu prouver la nouveauté du catholicisme.

Ainsi en 1846, au moment de l'excitation produite en Angleterre par les conversions dont nous avons parlé, un ministre anglican publia une lettre pour démontrer que le *protestantisme était la vieille religion, celle de la Bible et du Christ, celle des premiers siècles chrétiens, et que le papisme était la religion nouvelle* ; et à l'appui de son assertion le révérend S.S*** apportait à son tour un tableau chronologique de l'invention des

dogmes catholiques, défiant tous les papistes du monde de le contredire (1).

Enfin, de leur côté, les rédacteurs du catéchisme de Genève ont cru pouvoir fixer les dates auxquelles nous avons commencé à croire l'infailibilité de l'Église et la primauté du Saint-Siège (2).

De là, par conséquent, trois sortes de dates : les évangéliques, les anglicanes et les genevoises ; elles offrent les rapprochements suivants :

	DATES ÉVANGÉLIQUES.	DATES ANGLICANES.	DATES GÉNEVOISES.
Primauté du Saint-Siège.	VI ^e SIÈCLE.	XIII ^e S.	VII ^e S.
Sacrifice de la messe. . .	IX ^e —	XVII ^e	»
Transsubstantiation. . . .	IX ^e —	XIII ^e	»
Infailibilité de l'Église. .	X ^e —	XI ^e	XVI ^e
Les sept sacrements. . .	XII ^e —	XVI ^e	»

(1) Voici le Tableau du ministre anglican :

	A. D.
Invocation des Saints.	800
Culte des images.	887
Infailibilité	1076
Transsubstantiation.	1215
Primauté.	1215
Sainte communion sous une seule espèce.	1415
Purgatoire.	1438
Les sept sacrements.	1547
Livres apocryphes.	1547
Péchés véniels.	1563
Sacrifice de la messe.	1563
Les Indulgences introduites au xve siècle, mais non sanctionnées par un concile jusqu'en.	1563

History of the Traclarian movement, p. 102.

(2) Édition 1843, p. 106 et 109.

Discuter plus longuement de pareilles chimères serait faire injure au bon sens du lecteur.

Voilà sur quels fondements est bâti l'édifice de la réforme.

Les protestants n'ont pas plus de respect pour l'histoire quand ils posent cette question : Depuis quel temps les erreurs commencèrent-elles à se répandre dans l'Eglise chrétienne ? et qu'ils répondent : « Ce fut depuis le quatrième siècle, et cela donna lieu dans la suite à la séparation des chrétiens en plusieurs branches qui sont : l'Eglise romaine, l'Eglise grecque et l'Eglise protestante (1). »

L'erreur n'attendit point le quatrième siècle pour se produire et diviser les chrétiens ; nous voyons les apôtres s'élever contre les hérésies que le premier siècle a vues naître, et Tertullien nous apprend les noms des hérésiarques condamnés par les apôtres. Ainsi il nous apprend que c'était Marcion et Apelle qui attaquaient le dogme de la résurrection. Valentin le combattait aussi, soutenant que cette résurrection était déjà accomplie ; c'était entre autres aux Ebionites que s'adressaient les reproches de regarder les observances juives comme obligatoires, d'observer les jours et les mois, les saisons et les années. C'était Marcion et son sectateur Apelle que saint Paul dénonce à Timothée, comme proscrivant le mariage. Valentin était l'auteur de ces interminables généalo-

(1) Abrégé du catéchisme, ou Exposition succincte des vérités et des devoirs de la vie chrétienne ; Rouen, 1845. (Ce livre sera désigné dans la suite sous le titre de *Catéchisme calviniste de Rouen*), p. 34 ; de Genève (Édition 1843), p. 36.

gies des æons que saint Paul condamne dans sa lettre à Tite. Saint Jean de son côté flagelle les abominations des nicolaïtes et flétrit du nom d'antechrist ceux qui, suivant les traces de Marcion et d'Ébion, niaient que Jésus-Christ fût venu en chair et qu'il fût le Fils de Dieu ⁽¹⁾. Telles sont les principales hérésies qui furent condamnées par les apôtres; d'autres vinrent ensuite, qui furent également condamnées. Or, autant les dates assignées à l'introduction des dogmes catholiques sont fabuleuses et contradictoires, autant sont assurées celles que l'histoire assigne à la condamnation de ces hérésies. Par ces jugements le cep de vigne, figure de l'Église, ne fut point divisé; mais les branches gâtées et qui pouvaient corrompre les autres furent soigneusement retranchées. La vigne perdit ainsi une partie de sa beauté extérieure, mais c'était le seul moyen de conserver la beauté intérieure, la seule qui soit comptée devant Dieu. Par ces retranchements le cœur de l'Église fut attristé, mais elle dut faire trêve à sa douleur et adorer les desseins rigoureux de la justice divine. « Ils sont sortis du milieu de nous, disait l'apôtre bien-aimé en parlant de ces déserteurs; mais ils n'étaient pas des nôtres, « car s'ils avaient été des nôtres, ils seraient de-
« meurés avec nous ⁽²⁾. »

(1) *Livre des Prescriptions*, c. XXXHI. — (2) *I. S. Jean*, II, 19.

ARTICLE IV.

DÉFAUT DE MISSION DANS LES RÉFORMATEURS.

Quelle est votre quatrième raison de ne pas être protestant ?

C'est que ni Luther ni les autres réformateurs n'étaient les envoyés de Dieu.

Est-il donc nécessaire d'avoir mission de Dieu pour prêcher l'Évangile ?

Oui, puisque saint Paul demande, en parlant des prédicateurs, et comme une chose évidente : « Comment prêcheront-ils, s'ils n'ont mission de le faire ⁽¹⁾ ? », Saint Paul lui-même s'est attaché maintes fois à justifier son titre d'apôtre, c'est-à-dire d'*envoyé*, et, pour tout dire enfin, Notre-Seigneur lui-même n'est entré dans son ministère qu'en vertu de la mission qu'il avait de son Père, comme le prouvent ces paroles de l'Épître aux Hébreux : « Jésus-Christ ne s'est point élevé lui-même à la dignité de pontife ⁽²⁾. » Et cette réponse

(1) *Rom.*, X, 12. — (2) *Heb.*, V, 5.

de Notre-Seigneur aux instances de la Chananée : « Je
« ne suis *envoyé* qu'aux brebis de la maison d'Israël
« qui se sont perdues. »

Sous l'Ancien Testament était-il aussi nécessaire d'avoir mission pour prêcher ?

Oui, car nous voyons, dans le livre de Jérémie, Dieu se plaindre des prophètes qui parlaient sans mission ⁽¹⁾. La raison dit assez d'ailleurs que si la mission est nécessaire pour qu'un ambassadeur traite des intérêts de son prince, elle l'est à plus forte raison aux ministres de l'Évangile pour traiter des intérêts de Dieu.

Vous comparez donc les prédicateurs et les pasteurs de l'Église à des ambassadeurs ?

Oui, cette comparaison est de saint Paul. Il écrit aux Corinthiens : « Nous remplissons la charge d'ambassadeurs de Jésus-Christ, et c'est Dieu même qui parle
« par notre bouche ⁽²⁾. »

Mais comment prouverez-vous que cette qualité d'apôtres ou envoyés, et de prédicateurs de l'Évangile, a passé des apôtres à leurs successeurs ?

Il suffit de lire l'Écriture, pour reconnaître qu'il en est ainsi. Saint Paul dit, dans l'Épître aux Philippiciens : « J'ai cru qu'il était nécessaire de vous envoyer Épa-
« phrodite, mon frère, mon collaborateur et votre *apô-*
« *tre* ; recevez-le avec toute sorte de joie et honorez de
« telles personnes ⁽³⁾. »

Il écrit aux Romains : « Saluez Andronique et Junia,
« mes parents et les compagnons de ma captivité, qui
« sont considérables entre *les apôtres* et qui ont em-
« brassé avant moi la foi de Jésus-Christ ⁽⁴⁾. » De même

(1) *Jerem.*, XIV, 14; XXVII, 21. — (2) *II. Cor.*, V, 20. —

(3) *Philipp.*, II, 25. — (4) *Rom.*, XVI, 7.

encore , il écrit à Timothée : « Pour vous , veillez ,
« souffrez constamment tous les travaux, faites la charge
« d'évangéliste , remplissez les devoirs de votre mi-
« nistère ⁽¹⁾. » Ces textes n'ont pas besoin de commen-
taire.

Luther croyait-il à la nécessité de la mission pour prêcher ?

Oui , car Muncer, l'un de ses disciples , et qui fut le chef des anabaptistes , ayant commencé à contredire son ancien maître, Luther ne permettait pas à ses partisans de discuter avec lui , ni de *l'admettre à prouver sa doctrine par l'Écriture* ; il voulait simplement qu'on lui demandât : « Qui vous a donné charge d'enseigner ? » et il ajoutait : « Si Muncer répond que c'est Dieu , qu'il
« le prouve par un miracle manifeste ; car c'est par de
« tels signes que Dieu se déclare, quand il veut changer
« quelque chose dans la forme ordinaire de la mission. »

Que répondait Muncer ?

Il disait que Luther , qui demandait aux autres de justifier de leur mission par des miracles, devait d'abord en faire lui-même pour justifier la sienne ; ce dont il se gardait bien, et pour cause. Et tout ce qu'on peut conclure de ce débat, c'est que nul des deux n'avait mission. C'est vraiment une chose remarquable combien les protestants ont ordinairement raison les uns contre les autres.

Que faut-il entendre par ces paroles : *La forme ordinaire* de la mission ?

Cela signifie la mission qu'un inférieur tient de son supérieur immédiat , par exemple, celle qu'un prêtre reçoit de son évêque.

(1) *II. Tim.*, IV, 5.

Luther avait-il la mission ordinaire pour prêcher sa réforme ?

Non , sa mission de prêcher lui avait été retirée dès qu'il eut commencé à enseigner l'erreur.

Avait-il la mission extraordinaire ?

Pas davantage ; s'il l'avait eue , il aurait , comme saint Paul , « montré les effets évidents de l'esprit et de la puissance de Dieu ⁽¹⁾ » , c'est-à-dire fait des miracles. Il n'avait donc aucune espèce de mission ; et c'est ce qui nous autorise à dire qu'il n'était pas l'envoyé de Dieu. Mais nous aurions encore d'autres raisons de lui contester cette qualité , si cela pouvait encore être nécessaire.

Quelles sont ces raisons ?

C'est que , loin d'avoir la douceur qui convient à un ouvrier évangélique , il se livra à des emportements inqualifiables contre ceux à qui il devait le respect , en même temps qu'il s'abandonnait à ses passions déréglées.

Contre qui Luther montra-t-il de l'emportement ?

Ce fut contre tous les juges qui le condamnèrent , contre le pape , contre les cardinaux , enfin contre tous ceux qui résistèrent à ses volontés impérieuses.

Que dit-il contre le pape ?

Après lui avoir d'abord témoigné une parfaite soumission , il appela la bulle qui le condamnait , la *bulle de l'Antechrist*. Il traita le souverain pontife de *bête* , d'*idiot* , de *loup furieux*. Il demandait qu'on se liguât pour ôter la vie à cet *homicide romain*. Il traita pareillement d'*âne* , de *fou* , d'*idiot* , Henri VIII d'Angleterre , pour avoir

(1) *I. Cor.*, II, 4.

osé publier un livre où les innovations du réformateur étaient combattues (1).

Que disait-il contre les cardinaux ?

Il témoigna le regret de ne pouvoir en faire un paquet avec le pape, pour les jeter dans la mer de Toscane. « Ce bain, disait-il, leur ferait du bien, j'y engage ma parole, et je donne Jésus-Christ pour caution ; » ne craignant pas de mêler à ses violences le nom adorable de notre Sauveur. Il perdit ainsi toute retenue et toute décence, et en vint jusqu'à déclarer à la face du monde qu'il abolissait la messe par le conseil du démon !

Où prenez-vous cette histoire ?

Dans les écrits de Luther. C'est lui-même qui nous apprend que, dans une nuit de l'année 1523, s'étant réveillé, le diable se mit à disputer contre lui et à lui prouver que la messe était une idolâtrie. Et le plus beau de l'histoire, c'est que le diable eut le dessus et fut le vainqueur dans cette dispute. C'est sur une autorité d'un genre si nouveau dans l'Église que Luther déclara, et que tous les protestants répètent après lui, que la messe est une idolâtrie et doit être supprimée pour l'honneur de Dieu.

Que dites-vous d'un pareil récit ?

Je dis simplement que, de l'aveu de Luther lui-même, il fut dans cette occasion, non pas l'envoyé de Dieu, mais bien l'émissaire du diable. Du reste, jamais chef de secte ne se conduisit d'une manière plus mé-

(1) C'est à l'occasion de cet ouvrage que le pape Léon X décerna au roi d'Angleterre le titre de *Défenseur de la Foi*, que ses successeurs ont conservé même après avoir abandonné la foi catholique et que prend encore, de nos jours, la reine Victoria.

prisante que ne fit Luther envers ceux qui s'attachaient à lui.

Comment expliquez-vous qu'il ait eu de si nombreux partisans ?

Quand on flatte les passions des hommes et qu'ils sont dominés par l'esprit de secte, il n'est rien qu'on ne puisse leur faire accepter. Cela s'est vu dans toutes les révolutions, et ce qui se passa lors de la réforme, tant en Allemagne qu'à Genève, ne fit que confirmer cette vérité.

Est-ce là tout ce que vous avez à leur reprocher ?

C'est là tout ce qui peut se dire. Il y a dans les écrits et dans les discours de Luther une foule de passages qui pourraient servir à le faire connaître, mais qui ne peuvent être rapportées, à cause du respect dû aux choses saintes et à la pudeur.

La conduite privée de Luther fut-elle en rapport avec la licence de ses paroles ?

Oui, ses mœurs ne furent en rien celles d'un homme de Dieu. Ainsi, après avoir fait un vœu solennel de chasteté, il le viola pour épouser une religieuse qu'il avait fait tirer de son couvent; conduite que les protestants ont trouvée et trouvent encore digne de grands éloges.

Que dit sur l'observation des vœux la sainte Écriture ?

Elle dit : « Si un homme a fait un vœu au Seigneur, ou s'il s'est lié par serment, il ne manquera pas à sa parole, mais il accomplira tout ce qu'il a promis ⁽¹⁾. »

Comment les protestants, qui professent un si grand

(1) *Nomb.*, XXX, 3.

respect pour la sainte Écriture , peuvent-ils louer une conduite qui était un mépris formel de l'Écriture ?

Il n'y a pas moyen d'accorder des choses qui se contredisent ouvertement , et cela donne lieu de penser que ce respect des protestants pour l'Écriture n'est pas , en réalité , aussi grand qu'ils voudraient le faire paraître.

Les autres réformateurs imitèrent-ils la conduite violente et déréglée de Luther ?

Oui ; et pour ne parler que des principaux , Calvin , le chef de la secte à laquelle appartiennent la plupart des protestants français ; Henri VIII , qui s'établit chef de l'Église réformée en Angleterre ; Muncer , chef des anabaptistes , ne restèrent en rien au-dessous et furent même au delà du premier des réformateurs. Henri VIII joignit le meurtre à la débauche ; Calvin fut la honte de son parti en même temps qu'il exerçait à Genève une domination odieuse et tyrannique ; Muncer , par ses fureurs , couvrit l'Allemagne de sang et de ruines , comme nous le verrons plus tard.

Que peuvent dire les protestants pour se justifier d'avoir accepté de tels guides ?

Beaucoup d'entre eux n'essaient pas une justification impossible ; d'autres se contentent de récriminer et d'opposer aux catholiques le nom de quelques papes dont la conduite privée a mérité de grands reproches.

Que dites-vous de cette réponse ?

Je dis qu'elle ne prouve rien , puisque ces papes déréglés n'étaient pas les fondateurs de l'Église catholique. Ils n'avaient donc pas à justifier d'une mission extraordinaire , et ils avaient évidemment la forme ordinaire de leur mission , puisque leur élection était régulière.

Une conduite criminelle ne les privait donc pas de leur autorité ?

Non, pas plus que les fautes des docteurs de la loi ancienne ne dispensaient les Juifs de les écouter avec respect, selon ces paroles de Notre-Seigneur : « Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse, faites donc ce qu'ils disent et n'imitiez pas ce qu'ils font (1). » C'est sur le fondement des apôtres que l'Église est bâtie, et, de quelque côté qu'on l'examine, ce fondement ne laisse rien à désirer.

Les apôtres ont-ils prouvé leur mission ?

Oui, ils ont appuyé par des miracles faits au nom de Jésus-Christ le témoignage qu'ils lui rendaient et la mission qu'ils avaient reçue de lui ; de plus, leurs vertus répondirent à la sainteté de la doctrine qu'ils venaient annoncer aux hommes, tellement que saint Paul n'a pas craint d'écrire aux Corinthiens : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ (2). »

Que concluez-vous de tout cela ?

D'abord, il est pour moi plus clair que le jour que ni Luther ni aucun autre réformateur ne justifiaient la mission extraordinaire qu'ils s'attribuaient. Mais en outre, quand je considère leur conduite, j'avoue que j'aurais une telle frayeur de marcher vers la perfection sous la direction de semblables guides, que cela suffirait pour m'empêcher d'être protestant ; les réformateurs ont par trop réformé les vertus chrétiennes.

(1) *S. Matth.*, XXIII, 2. — (2) *I. Cor.*, IV, 16.

ARTICLE V.

SCHISME DES PROTESTANTS.

Quelle est votre cinquième raison de ne pas être protestant ?

C'est que les protestants sont des schismatiques, le schisme ayant été leur premier pas dans la voie de l'hérésie.

Que signifie ce mot schismatique ?

Il veut dire *séparé* ⁽¹⁾, et il convient aux protestants, puisqu'ils se sont séparés de l'Église catholique.

Les protestants ne peuvent-ils pas dire que c'est l'Église catholique qui s'est séparée d'eux ?

Non, puisqu'elle existait avant eux ; on ne se sépare pas d'une chose qui n'existe pas.

Mais du moins n'est-il pas vrai qu'au moment de la séparation, catholiques et protestants ont été chacun de leur côté ?

Non, ce sont les protestants qui se sont séparés, car l'Église est demeurée ce qu'elle était, ayant con-

(1) Littéralement le mot schisme veut dire *déchirure*.

servé son nom et son gouvernement, tandis que les protestants sont devenus ce qu'ils n'étaient pas, ayant changé de nom et suivi de nouveaux guides.

Ne savez-vous pas qu'il y a des protestants qui tiennent à être appelés catholiques ?

Je sais que la chose vaut la peine qu'on la désire ; mais ils ne sauraient y parvenir, pas plus que les schismatiques qui les ont précédés, et qui se sont en vain attribué un nom que le monde ne leur accordait pas. On ne porte réellement un nom qu'autant que les autres vous le donnent.

Il y a donc eu des schismatiques qui voulaient s'appeler catholiques ?

Oui, cela s'est vu au temps des donatistes.

Qu'était-ce que les donatistes ?

C'étaient des chrétiens qui s'étaient séparés de l'ancienne Église, et qui suivaient un chef de secte nommé *Donat*, comme les protestants ont quitté l'ancienne Église pour suivre Luther.

Les donatistes sont-ils parvenus à se faire appeler catholiques ?

Non, ce fut de leur part une prétention vaine, comme le leur représentait saint Augustin : « Si un étranger, leur disait-il, entrant dans la ville, vous demandait « l'église des catholiques, vous n'oseriez lui montrer « votre temple. »

Un catholique pourrait-il aujourd'hui tenir le même langage ?

Oui. Ainsi, en Angleterre, où certains protestants veulent s'appeler catholiques, on peut demander à la première personne venue où est l'église des catholiques, et jamais elle ne montrera une église anglicane.

Que concluez-vous de tout ceci ?

J'en conclus que ce nom d'Église catholique appartient tellement à la société qui le porte, qu'il ne peut être donné qu'à elle seule, malgré les prétentions rivales de certains protestants. Ils se sont donc bien réellement *séparés* de l'ancienne Église.

Supposez que les protestants se soient séparés, ne peuvent-ils pas dire qu'il importe peu que les chrétiens soient divisés entre eux, pourvu qu'ils s'accordent à croire en Jésus-Christ ?

Non, le schisme est toujours condamnable, comme on le voit par les paroles de saint Paul aux Corinthiens : « Mes frères, je vous conjure d'avoir tous un même langage ; qu'il n'y ait point de schisme parmi vous ⁽¹⁾. » Et saint Jude traite de « gens abandonnés à des passions déréglées et pleine d'impiété ceux qui se séparent eux-mêmes ⁽²⁾, » c'est-à-dire les schismatiques.

Quand l'Église est corrompue, le schisme n'est-il pas ordonné par ces paroles de l'Apocalypse : « Sortez de Babylone, ô mon peuple ! de peur que vous n'ayez part à ses péchés et que vous ne soyez enveloppé dans son châtement ⁽³⁾. »

Non, puisque l'Église, assistée *tous les jours* par Jésus-Christ, ne peut ni enseigner l'erreur ni permettre le péché. Si donc ces paroles s'appliquent en figure aux chrétiens, elles ont été accomplies lorsqu'ils ont embrassé la foi de Jésus-Christ, en sortant de l'idolâtrie dont Rome païenne, figurée par Babylone, était la capitale.

Comment prouvez-vous contre les protestants que ce

(1) *I. Cor.*, I, 10. — (2) *S. Jude*, 18. — (3) *Apoc.*, XVIII, 4.

nom de Babylone désigne Rome païenne et non pas l'Église romaine ?

C'est par ces paroles de saint Pierre : « L'Église qui est élue et assemblée dans Babylone vous salue (1). » Elles prouvent la distinction à faire entre Rome païenne, que saint Pierre appelle Babylone, et l'Église assemblée dans ses murs. Remarquons en passant que saint Pierre a été à Rome, puisqu'il date une lettre de cette ville (2).

Il n'y a donc jamais de cause suffisante de se séparer de l'Église ?

Non, comme Luther l'a reconnu quand il a dit : « Il ne peut y avoir de sujet, quelque important qu'il soit, de rompre l'union de l'Église. » Ce qui ne l'a pas empêché de rompre cette union, pour faire bande à part, donnant un exemple qui eut et ne pouvait manquer d'avoir de nombreux imitateurs.

Les réformateurs ne restèrent-ils pas unis entre eux après leur séparation d'avec l'Église ?

Non, les meilleurs amis de Luther, Carlostad, Zuingle, Muncer, etc., le quittèrent pour former autant de sectes nouvelles. Luther put compter de son vivant trente-quatre réformes de sa réforme, sans parler de celles qui se sont produites depuis et se produisent tous les jours.

Ces divisions entre chrétiens ne sont-elles pas contre la volonté de Jésus-Christ ?

Oui certainement, puisque Notre-Seigneur « est mort pour rassembler en un seul corps les enfants de Dieu qui étaient dispersés (3). » Il suffit de lire la

(1) *I. S. Pierre*, V, 13. — (2) *Voyez sur le séjour de S. Pierre à Rome*, p. 116. — (3) *S. Jean*, XI, 52.

prière qu'il fit à son Père après la Cène, pour voir combien il désirait l'unité de son Église. Il demande avec instance et à plusieurs reprises que ses disciples *soient un*, que tous ensemble ne *fassent qu'un*, qu'ils soient *consommés dans l'unité*. Il est impossible d'exprimer un désir plus fortement que ne le fait Notre-Seigneur dans cette admirable prière.

Pourquoi avez-vous fait observer que les protestants, lors de leur séparation, ont pris de nouveaux chefs ?

Parce que toute société est représentée par ceux qui la gouvernent, et que c'est en se séparant des chefs légitimes que l'on abandonne la société, comme ont fait les protestants à l'égard de l'Église catholique.

Voulez-vous dire que parmi les chrétiens il y ait des chefs établis de Dieu pour conduire les autres ?

Oui, saint Paul nous apprend que Jésus-Christ « a donné (à son Église) quelques-uns pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres pour être évangélistes, d'autres pour être pasteurs et docteurs, afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ ⁽¹⁾. »

Quelle conséquence voulez-vous tirer de ces paroles ?

J'en conclus que tous ces ministères sont d'institution divine, aussi bien celui des *pasteurs* et des *docteurs* que celui des apôtres et des évangélistes ; et de plus, que cette grâce est donnée à quelques-uns et non pas à tous, puisque l'Apôtre, écrivant aux Corinthiens, leur demande : « Tous sont-ils apôtres ? Tous sont-ils prophètes ? Tous sont-ils docteurs ⁽²⁾ ? »

Tous les chrétiens ne sont-ils pas *prêtres*, puisque

(1) *Ephes.*, IV, 11. — (2) *I. Cor.*, XII, 30.

saint Pierre les appelle un *sacerdoce saint*, un *sacerdoce royal* ⁽¹⁾, et que les saints dans le ciel remercient l'Agneau de les avoir faits *prêtres et rois* ⁽²⁾?

Non, car si ces paroles devaient être prises à la lettre, tous les chrétiens seraient non-seulement *prêtres*, mais encore tous *saints et rois*, ce que personne n'oserait soutenir; ils ne sont donc pas non plus tous *prêtres*.

De quelle manière entendez-vous donc ces expressions?

Les chrétiens, étant faits par le baptême membres vivants de Jésus-Christ, participent, mais à des degrés différents, à sa royauté et à son sacerdoce. Les uns sont réellement *prêtres et rois*, d'autres ne le sont que d'une manière purement spirituelle, étant appelés comme prêtres (ou comme sacrificateurs) à « im-
« moler à Dieu un sacrifice de louange ⁽³⁾, » et comme rois, à « recevoir de la main de Dieu un royaume de
« beauté et un diadème de gloire ⁽⁴⁾. »

Pourquoi les uns ont-ils plus de grâce et d'autorité que les autres?

Du côté de Dieu, il n'y a pas d'autre raison à donner, sinon que le Saint-Esprit « divise ses dons à chacun
« comme il lui plaît ⁽⁵⁾; » du côté des hommes, saint Paul nous apprend que ces grâces sont données « pour
« l'utilité de l'Église ⁽⁶⁾, » et non pas seulement pour l'avantage de ceux qui les possèdent. Or, Dieu ne fait rien d'inutile, et puisqu'il a ordonné ces ministères « pour la perfection des saints, » cela montre qu'ils

(1) *I. S. Pierre*, II, 5 et 9. — (2) *Apoc.*, V, 9. —
(3) *Ps.* XLIX, 14. — (4) *Sagesse*, V, 17. — (5) *I. Cor.*, XII, 11.
— (6) *I. Cor.*, XII, 7.

sont essentiels au but que Dieu s'est proposé en établissant son Église.

Que faut-il entendre par ces paroles : que les ministères sont établis « pour l'édification du corps de Jésus-Christ ? »

Le corps de Jésus-Christ n'est autre que l'Église elle-même dont Jésus-Christ est le chef et la tête et dont tous les fidèles sont les membres. Ce corps est aussi comparé dans l'Écriture à un édifice dont Jésus-Christ est le fondement et dont les fidèles sont les pierres vivantes qui se soutiennent et se portent les unes les autres, de là ce mot d'*édification* du corps de Jésus-Christ.

Cette doctrine que l'Église est le corps de Jésus-Christ est-elle dans l'Écriture ?

Oui; saint Paul écrit aux Éphésiens que Dieu a élevé Jésus-Christ au-dessus de tout, et « l'a donné pour chef « à toute l'Église, qui *est son corps* (1). »

Il ajoute ailleurs dans la même lettre, que Jésus-Christ est le chef de l'Église, qui est son corps, et dont « il est aussi le Sauveur (2). » Écrivant aux Corinthiens, il dit : « Nous avons tous été baptisés dans le même « esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même « corps (3). » Et plus tard il achève sa pensée en disant : « Vous êtes le corps de Jésus-Christ et les « membres de ses membres (4). »

Expliquez-nous cette union mystérieuse de tous les fidèles en un seul corps ?

De même que, dans la création de l'homme, Dieu lui *inspira* une âme vivante, qui unit en un seul corps

(1) *Ephes.*, I, 22. — (2) *Ibid*, V, 23. — (3) *I. Cor.*, XII, 13. — (4) *Ibid*, XII, 27.

les membres qui étaient jusque-là étrangers les uns aux autres; de même, au jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit, descendant sur les apôtres et les disciples, les réunit en un seul corps. C'est de ce corps, dont Jésus-Christ est la tête, que nous devenons membres par le baptême.

Quelle place assignez-vous dans cette comparaison aux divers ministères établis dans l'Église ?

Saint Paul les compare aux diverses fonctions des membres du corps; et la conséquence qu'il en tire, c'est que les membres, ayant tous besoin les uns des autres, doivent avoir une sollicitude mutuelle, en sorte qu'il n'y ait entre eux ni schisme ni rivalité ⁽¹⁾.

Pourriez-vous montrer par l'Écriture que cet édifice que saint Pierre appelle une *demeure spirituelle* doit être visible ?

Oui, il suffit pour cela de citer les paroles par lesquelles le prophète Isaïe figurait l'Église : « Dans les « derniers jours (c'est-à-dire lors de la prédication « de l'Évangile, qui est l'achèvement des siècles ⁽²⁾), la « montagne sur laquelle sera bâtie la maison du Seigneur sera fondée sur le haut des monts, elle s'élèvera au sommet des collines, et toutes les nations de la terre y accourront en foule ⁽³⁾. » Dieu l'a donc disposée de telle sorte qu'elle pût frapper tous les yeux. Or, cette maison du Seigneur, c'est l'Église ⁽⁴⁾. Au reste, la conduite des protestants eux-mêmes montre qu'ils croient à une Église visible.

Comment voyez-vous cela dans la conduite des protestants ?

(1) *I. Cor.*, XII, 25. — (2) *I. Cor.*, X, 11. — (3) *Isaïe*, II, 2. — (4) *Heb.*, III, 6. — *I. Tim.*, III, 15.

Leur théorie de la séparation de l'Église en trois branches (grecque, romaine et protestante) suppose une Église visible. D'ailleurs, qui ne sait que là où les protestants font des prosélytes, ils les unissent même extérieurement à leur société, par la fréquentation des mêmes temples, le ministère des mêmes prédicateurs, et les actes communs d'un même culte ?

Que répondez-vous aux protestants qui soutiennent que l'Église se compose de tous les chrétiens qui sont actuellement justifiés par une foi vivante, à l'exclusion de tous les pécheurs ?

Je dis que cette théorie est contraire à l'Écriture, qui compare le royaume des cieux, tantôt à un champ où le père de famille a semé le bon grain et l'ennemi l'ivraie, tantôt à un filet jeté dans la mer et rassemblant des poissons bons et mauvais ⁽¹⁾. L'Église n'est donc pas composée seulement de ceux qui sont en état de grâce.

Est-il certain que par ces mots : le royaume des cieux, Notre-Seigneur ait voulu désigner l'Église ?

Oui, puisqu'il nous apprend lui-même que le champ du père de famille est le monde ⁽²⁾ où le Fils de l'homme a semé la bonne semence (de l'Évangile), et qu'au temps de la moisson, c'est-à-dire à la fin des siècles, le Fils de l'homme enverra les anges enlever *de son royaume* tous les *scandales*. Ce royaume de Jésus-Christ comprend donc des bons et des méchants, puisque les scandales devront en être retranchés à la fin du monde. C'est donc une Église visible, et non pas une Église invisible qui ne comprendrait que les justes, ainsi que le veulent à tort nos frères séparés.

(1) *S. Matth.*, XIII. — (2) *S. Matth.*, XIII, 38.

Les protestants objectent les paroles de saint Paul :
« Il s'est livré lui-même pour l'Église, afin de la sancti-
« fier, après l'avoir purifiée par le baptême de l'eau ,
« par la parole de vie , pour la faire paraître devant lui
« pleine de gloire , n'ayant ni tache , ni ride , ni rien
« de semblable , mais étant pure et irrépréhen-
« sible ⁽¹⁾. »

Ces paroles de saint Paul nous montrent l'Église telle qu'elle sera lors de la consommation des siècles ; mais, jusque-là , elle se compose de justes mêlés de pécheurs , et les protestants l'admettent tacitement toutes les fois qu'ils nous parlent des corruptions ou erreurs qui s'étaient introduites *dans l'Église* avant la réformation , erreurs qui, d'après eux, ont rendu la réforme nécessaire. Remarquons, d'un autre côté, que les réformateurs n'entendirent point abolir dans l'Église tout gouvernement, mais bien se substituer aux pasteurs légitimes, d'où il suit que, d'après eux, l'Église devait être visible.

Expliquez votre pensée.

Reconnaître des hommes en qualité de pasteurs et de prédicateurs, les accepter comme tels, avec des formes convenues, de la main de certaines autorités, c'est reconnaître que l'Église est une société visible. Les protestants conservent donc, dans la pratique, cette vérité qu'ils rejettent en théorie, et ils font bien de la garder, puisqu'elle est dans l'Écriture.

Montrez-nous cette vérité dans l'Écriture.

Sans parler des apôtres, qui étaient connus comme tels antérieurement, par le choix de Jésus-Christ, et

(1) *Ephes.*, V, 25.

auxquels, en conséquence, les nouveaux convertis s'adressent comme aux chefs de l'Église chrétienne ⁽¹⁾, personne n'a ignoré, même extérieurement, l'apostolat de saint Matthias, ni la mission des sept diacres, auxquels les apôtres avaient imposé les mains. Or, nous voyons ce signe extérieur de *l'imposition des mains* être tellement essentiel à la grâce du ministère ecclésiastique, qu'il est requis même pour ceux qui y sont appelés par une vocation spéciale.

Comment prouvez-vous cela par l'Écriture ?

Saint Paul rappelle à Timothée « la grâce qui lui a été donnée, suivant *une révélation prophétique*, par l'imposition des mains des prêtres ⁽²⁾. » Mais nulle part cette vérité ne paraît mieux que dans la mission de Paul et de Barnabé, envoyés par Dieu à la conversion des Gentils.

Rappelez les circonstances de cette histoire.

« Pendant qu'à Antioche des prophètes et des docteurs sacrifiaient et jeûnaient, le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Paul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés. Alors, après avoir jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains et les laissèrent aller ⁽³⁾. » Le Saint-Esprit n'avait besoin ni de Simon, dit le Noir, ni de Lucius de Cyrène, ni de Manahen, frère de lait d'Hérode, pour donner à Paul et à Barnabé la grâce de l'apostolat des Gentils ; il voulut cependant que cette grâce leur arrivât par le ministère de prophètes et de docteurs déjà autorisés dans l'Église, et cela prouve combien sont ridicules certaines plaintes des protestants.

De quelles plaintes voulez-vous parler ?

(1) *Act.*, III, 37. — (2) *I. Tim.*, IV, 14. — (3) *Act.*, XIII, 1.

Les protestants disent sans cesse : *Nous cherchons Dieu, et on ne nous montre que des hommes !* Mais quel remède à cela, puisque tel est l'ordre établi de Dieu ? Corneille s'est-il plaint de recevoir la vie éternelle par le ministère de saint Pierre ? L'Éthiopien, par celui du diacre Philippe ? Paul et Barnabé, de voir leur mission autorisée par l'imposition des mains des docteurs de l'Église d'Antioche ? Ces plaintes ne prouvent qu'une chose, c'est que les protestants ne veulent pas que Dieu soit libre de nous donner sa grâce comme bon lui semble.

Pourriez-vous prouver par l'Écriture que l'autorité donnée aux apôtres devait passer à leurs successeurs et aux continuateurs de leur ministère ?

Cela résulte clairement des paroles si solennelles de Notre-Seigneur qui terminent l'Évangile selon saint Matthieu : « *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre ; allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé* ⁽¹⁾, et voici que je suis avec vous *tous les jours*, jusqu'à la consommation des siècles. » Il y aura donc, jusqu'à la fin du monde, des apôtres enseignant la foi, administrant le baptême, qui est le premier et le plus nécessaire des sacrements, et réglant les mœurs des fidèles. *Tous* les hommes sont appelés à recueillir le bienfait de cette mission, aussi bien ceux qui sont actuellement

(1) Le *Catéchisme calviniste*, imprimé à Rouen, p. 34, comme celui de *Genève*, 1843, p. 36, ont supprimé ces dernières paroles. Est-ce là nourrir les peuples de la pure doctrine des Écritures ?

convertis, que ceux qui ne le sont pas encore ; et avec ces apôtres enseignant et baptisant, Jésus-Christ sera tous les jours jusqu'à la fin du monde.

Que répondez-vous aux protestants qui soutiennent : 1° que cette promesse était un encouragement pour les apôtres, et qu'après eux cette assistance devait passer aux fidèles ; 2° que de vouloir préciser les effets de cette promesse, c'est s'exposer à mettre un système là où Jésus-Christ n'a mis que son amour, et que des prétentions sans limites minent par là même toute confiance ⁽¹⁾ ?

Je réponds qu'en effet il ne pouvait y avoir pour les apôtres un plus grand encouragement que cette assistance perpétuelle de Jésus-Christ, ni de sa part une plus grande marque d'amour pour son Église ; mais que la mission d'instruire et de diriger passant des apôtres à tous les fidèles n'est d'accord, comme nous le verrons, ni avec l'Écriture ni avec l'histoire : nous ne craignons pas d'élever trop haut notre espérance et notre confiance, puisque l'une et l'autre se fondent sur les promesses de Jésus-Christ, et les protestants vont plus loin que nous, puisqu'ils font passer à tous les chrétiens une autorité spirituelle que nous n'adjugeons qu'aux successeurs des apôtres.

Les protestants disent encore que si l'assistance de Jésus-Christ avait été promise aux pasteurs de l'Église pour toute la suite des temps, elle les aurait préservés de toute erreur, aussi bien dans leur conduite privée que dans leur enseignement, et qu'il est certain qu'il y a eu des papes vicieux.

Je réponds que c'est là fausser la promesse de Jésus-

(1) *Rome et la Bible*, p. 91.

Christ en l'exagérant, afin de pouvoir la détruire. Notre-Seigneur, donnant à ses apôtres la mission d'instruire, de baptiser et de diriger les fidèles, y a joint la promesse de les assister; cette promesse concerne donc leur ministère et non pas leur conduite privée.

Que dites-vous aux protestants qui voient dans cette autorité donnée aux apôtres un ordre établi seulement pour les premiers temps de l'Église ?

Nous leur répondons que la promesse de Jésus-Christ étant sans limites et embrassant tous les siècles, il faut qu'ils nous en montrent postérieurement dans l'Écriture la limitation ou la révocation, car, tant qu'une promesse n'est pas révoquée, elle subsiste. Détruire ainsi de sa seule autorité une promesse de Dieu, « c'est « laisser le commandement divin, pour y substituer des « traditions humaines ⁽¹⁾, » comme Notre-Seigneur en faisait le reproche aux pharisiens.

La sainte Écriture nous montre-t-elle les apôtres instituant des successeurs de leur ministère et des héritiers de leur autorité dans le gouvernement de l'Église ?

Oui, cela est évident par ces paroles de saint Paul à son disciple Tite, qu'il avait établi évêque des Crétois : « Je vous ai laissé dans l'île de Crète pour que « vous corrigiez ce qui pourrait être défectueux, et que « vous établissiez dans les villes des évêques, ainsi « que je vous l'ai commandé ⁽²⁾. » (Passage dans lequel il est essentiel de remarquer la double succession de saint Paul à Tite, et de Tite aux évêques qu'il ordonnait.) Et par ces autres paroles aux pasteurs de l'Eglise d'Éphèse : « Prenez garde à vous et à tout le trou-

(1) S. *Marc.*, VII, 8. — (2) *Tit.*, I, 5.

« peau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis *évêques*,
 « pour *gouverner* l'Église de Dieu ⁽¹⁾. » Enfin, il écrit
 encore à Tite : « Exhorte et reprenez avec une pleine
 « autorité, et que personne ne vous méprise ⁽²⁾. »

Voyons-nous les pasteurs de l'Église primitive se servir de leur autorité pour corriger les mœurs des chrétiens?

Oui, saint Paul retranche du corps des fidèles un pécheur scandaleux ⁽³⁾ et veut que son disciple Timothée « corrige les pécheurs publiquement et avec une
 « entière autorité ⁽⁴⁾. »

Mais saint Paul n'écrit-il pas aux Corinthiens qu'il n'entend pas *dominer leur foi*?

Oui, et saint Pierre écrit dans le même sens aux évêques : « Paissez le troupeau de Dieu, qui vous est
 « confié, non en le *dominant*, mais en lui servant de
 « modèles ⁽⁵⁾. » Ce qui veut dire que, dans leurs décisions, les pasteurs ne sont que les organes de l'Église dont eux-mêmes font partie. C'est aussi en ce sens que saint Paul écrit aux Corinthiens « qu'il ne
 « veut être que le *coopérateur* de leur joie, puisqu'ils
 « sont fermes dans la foi ⁽⁶⁾. » Ce qui veut dire, sans doute, que s'ils chancelaient, ce serait à lui à les soutenir. On peut voir ailleurs jusqu'où allait au besoin son autorité ⁽⁷⁾.

Voyons-nous les fidèles se soumettre à cette autorité?

Oui, ils avaient devant les yeux ces paroles de Jésus-Christ à ses apôtres : « Celui qui vous écoute m'écoute,

(1) *Act.*, XX, 28. — (2) *Tit.*, II, 15. — (3) *I. Cor.*, V, 2.
 — (4) *I. Tim.*, V, 20. — (5) *I. S. Pierre*, V, 2. —
 (6) *II. Cor.*, I, 24. — (7) *I. Cor.*, II, 14, et *II. Cor.*, II, 9.

« et celui qui vous méprise me méprise ⁽¹⁾. » Et ce précepte de saint Paul aux fidèles : « Obéissez à vos pasteurs et soyez leur soumis ⁽²⁾. » Enfin ils craignaient d'encourir cette menace de Notre-Seigneur : « Que celui qui n'écoute pas l'Église soit regardé comme un païen et un publicain ⁽³⁾. »

Les protestants n'ont-ils pas raison de dire qu'il n'est plus d'usage aujourd'hui de s'adresser à l'Église, pour que son autorité apaise des querelles particulières ?

Il n'est pas exact de dire que les pasteurs de l'Église aient cessé d'être pris pour arbitres des différends entre chrétiens ; mais, laissant de côté cette question, les paroles de Notre-Seigneur, quelle que soit l'occasion où il les ait dites, n'en sont pas moins décisives contre les protestants. En effet, il suffit que dans un seul cas Notre-Seigneur renvoie au jugement de l'Église, pour montrer que cette Église est un corps visible, ayant des oreilles pour entendre et une bouche pour parler. Cela prouve encore de plus que, quand elle parle, elle doit être obéie, sous peine pour les rebelles d'être regardés comme des païens et des publicains.

Que devient alors le désobéissant ?

Ou bien il est séparé du corps de l'Église par un jugement solennel, comme un membre gangrené est retranché du corps, ou bien il se sépare lui-même par son opiniâtreté ; mais, de quelque manière qu'il soit séparé du troupeau des fidèles, cela suffit pour consommer sa ruine, comme le montre la parabole de la brebis égarée.

(1) *S. Luc*, X, 16. — (2) *Heb.*, XIII, 17. — (3) *S. Matth.*, XVIII, 17.

En quoi cette parabole montre-t-elle le malheur de la séparation d'avec le corps de l'Église ?

En ce que cette brebis n'est ni malade ni blessée ; la seule chose qui lui manque, c'est d'être unie au reste du troupeau. Or, cette séparation est aux yeux du pasteur un malheur si grand, qu'il abandonne *dans le désert* tout le reste des brebis, pour courir après celle qui est séparée.

Et que fait ensuite le pasteur ?

Plein de joie, il rapporte sa brebis sur ses épaules en disant : « J'ai *trouvé* ma brebis qui s'était perdue⁽¹⁾ ; » *se perdre* ou *être séparée* est donc pour elle la même chose. Cela nous explique cette parole si forte de saint Paul : « Qu'il a livré à Satan ⁽²⁾ » ceux qu'il avait, pour les corriger, séparés du corps des fidèles, et cette maxime bien connue : « Hors de l'Église point de salut. »

Le pasteur tient donc à réunir en un seul troupeau toutes ses brebis sans exception ?

Oui, car il dit ailleurs : « J'ai encore d'autres brebis « qui ne sont pas de cette bergerie, mais *il faut* que je « les y amène, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un « pasteur ⁽³⁾. »

Quel est ce pasteur ?

C'est Jésus-Christ, de qui saint Pierre dit aux chrétiens : « Vous étiez comme des brebis égarées ; mais « maintenant vous êtes retournés au pasteur et à l'é-
« vêque de vos âmes ⁽⁴⁾. » C'est en sa qualité de pasteur suprême que Notre-Seigneur a institué, avant de quitter la terre, d'autres pasteurs pour avoir soin de sa bergerie.

(1) S. Luc, XV, 5 et 6. — (2) I. Cor., X, 5, et I. Tim., I, 20. — (3) S. Jean, X, 16. — (4) I. S. Pierre, II, 25.

Que répondez-vous aux chrétiens qui, trouvant que ce pasteur suffit, ne veulent pas en avoir d'autres ?

Je réponds que Jésus-Christ est le maître dans cette Église « qu'il a acquise de son sang ⁽¹⁾ ; » et puisqu'il a trouvé bon d'établir des pasteurs pour la gouverner sous sa conduite, c'est lui résister que de ne pas les recevoir comme ses envoyés.

Quels sont les pasteurs que Jésus-Christ s'est substitués ?

Ce sont les apôtres, auxquels il a dit : « De même que mon Père m'a envoyé, et moi aussi je vous envoie. » Mais parmi les apôtres il a choisi en particulier saint Pierre, pour avoir soin de tout le troupeau, lui disant jusqu'à trois fois : « Paissez mes agneaux ! paissez mes brebis ! »

Voulez-vous dire que saint Pierre ait eu parmi les apôtres une place distinguée et au-dessus des autres ?

Oui, cela se voit en maints endroits de la sainte Écriture. Ainsi, lorsque saint Matthieu nous donne la liste des apôtres, il dit : « Voici les noms des douze apôtres ; *le premier* est Simon, qui est appelé Pierre ⁽²⁾. » Saint Marc et saint Luc mettent aussi saint Pierre le premier sur la liste des apôtres.

Que répondez-vous aux protestants qui disent que cette primauté de saint Pierre était une primauté de rôle et non d'autorité ⁽³⁾ ?

Je dis qu'ils introduisent une distinction qui n'est pas dans l'Écriture. Saint Matthieu disant : *Le premier est Simon, qui est appelé Pierre*, il reste donc à tout disciple des Écritures à confesser cette primauté, et à

(1) *Act.*, XX, 28. — (2) *S. Matth.*, X, 2. — (3) *Rome et la Bible*, p. 29.

la reconnaître comme étant de droit divin et comme un dogme révélé, puisqu'elle est dans l'Écriture.

D'autres protestants soutiennent que tous les apôtres étaient apôtres à titre égal ⁽¹⁾?

Les apôtres avaient tous, de droit divin, la qualité d'apôtre; mais c'était sans préjudice de la primauté de saint Pierre, puisque cette primauté est dans l'Écriture.

Ces mots : « Le premier est Simon, etc., » ne veulent-ils pas dire que saint Pierre avait été le premier à suivre Jésus-Christ?

Non, car nous voyons que saint André et un autre disciple s'étaient déjà attachés à Jésus-Christ, quand saint Pierre lui fut amené ⁽²⁾. Il était donc le premier en dignité. Au reste, cette primauté de saint Pierre est encore marquée dans les faits qui suivirent la résurrection de Notre-Seigneur.

De quels faits voulez-vous parler?

L'ange que Marie-Madeleine trouve au tombeau de Jésus-Christ l'envoie annoncer sa résurrection à ses disciples *et à Pierre* ⁽³⁾; Pierre avait donc un rang à part, puisqu'il est nommé seul et à part des autres apôtres. Aussi, lorsque, sur les avis des saintes femmes, il va au tombeau avec saint Jean, ce dernier, arrivé le premier à la porte, y reste sans entrer et laisse cet honneur à saint Pierre, comme devait faire un inférieur en présence de son supérieur ⁽⁴⁾; cette primauté de saint Pierre est encore écrite à toutes les pages de l'histoire de l'Église naissante, telle que saint Luc l'a rapportée dans le livre des Actes des apôtres.

(1) *Précis annoté du catéchisme d'Ostervald*, n. 321. —

(2) *S. Jean*, I, 38. — (3) *S. Marc.*, XVI, 7. — (4) *S. Jean*, XX, 6.

Citez les principaux traits qui établissent la primauté de saint Pierre.

Dans l'élection de saint Matthias, qui fut l'occasion de la première réunion de l'Église et le premier acte du gouvernement ecclésiastique établi par Jésus-Christ, c'est saint Pierre qui ouvre la délibération ⁽¹⁾. Lorsqu'il faut pour la première fois prêcher l'Évangile, nous voyons se présenter « Pierre, accompagné des onze ⁽²⁾; » c'est à lui particulièrement que s'adressent les nouveaux convertis et c'est lui qui leur répond ⁽³⁾. C'est encore « saint Pierre et les apôtres » qui, sortis de prison, parlent aux magistrats des Juifs. Plus tard, saint Pierre, qui a converti les premiers Juifs, est envoyé par Dieu, pour convertir les premiers Gentils. Quand Hérode-Agrippa, persécutant l'Église, a fait périr saint Jacques par l'épée, encouragé par ce premier essai, il jette en prison saint Pierre, pour qui *toute l'Église prie sans cesse*. Enfin, au concile de Jérusalem, c'est saint Pierre qui met fin aux dissentiments qui partageaient l'Église; car, dès qu'il eut parlé, « toute la multitude garda le « silence ⁽⁴⁾, » toute discussion étant terminée entre catholiques, quand la foi de l'Église a été proclamée par son chef visible.

Les protestants disent que saint Pierre n'était pas le président du concile, puisque saint Jacques, parlant après lui, modifia la sentence et se servit de ces expressions : *Moi je juge, etc.*

Saint Jacques adhéra d'abord, avec toute l'assemblée, à la définition de la foi; puis il dit dans quelle mesure il *jugeait* qu'elle devait être appliquée. C'est ainsi

(1) *Act.*, I, 15. — (2) *Ibid.*, II, 14. — (3) *Ibid.*, II, 28. —

(4) *Ibid.*, XV, 12.

que les choses se passent dans les conciles, où tous les évêques, en qualité de juges de la foi, prennent part aux décrets que rendent ces assemblées.

Que concluez-vous de tout cela ?

Je conclus que les protestants ne peuvent, sans se contredire ouvertement, contester la primauté de saint Pierre ; en effet, ils parlent sans cesse de leur réforme, comme d'un retour aux usages de l'Église primitive. Si l'Église des Écritures est un modèle pour tous les siècles, il faut qu'il y ait aujourd'hui, dans cette Église, un chef et un gouvernement, puisque l'Église des Écritures avait évidemment l'un et l'autre.

Que faut-il répondre aux protestants qui voudraient qu'on leur montrât dans l'Écriture le siège des souverains pontifes à Antioche et à Rome, les cardinaux, enfin, tout l'ordre du gouvernement ecclésiastique ?

Il faut les prier de nous montrer pareillement dans l'Écriture l'apostasie de l'Église pendant douze siècles et la réforme de Luther. Comment demander à saint Luc, historien des trente premières années de l'Église, de rapporter des faits ou des établissements postérieurs au temps dont il a écrit l'histoire ? Autant vaudrait nier la monarchie de Charlemagne, parce qu'il n'en est point parlé dans les Commentaires de César ; mais si nous n'avons pas l'histoire entière de l'apostolat de saint Pierre et de ses successeurs, nous avons les promesses faites par Jésus-Christ à cet apôtre, et elles nous suffisent.

Quelles sont ces promesses ?

Après que saint Pierre eut confessé la divinité de Jésus-Christ, Notre-Seigneur lui dit : « Et moi je vous
• dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre je
• bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévau-

« dront pas contre elle, et je vous donnerai les clefs
« du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur
« la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous dé-
« lierez sur la terre sera délié dans le ciel ⁽¹⁾. » Notre-
Seigneur lui dit encore au moment de sa passion : « Simon,
« j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille point,
« et, après votre conversion, vous fortifierez vos
« frères ⁽²⁾. » Enfin, après sa résurrection, il lui dit
jusqu'à trois fois : « Paissez mes agneaux, paissez mes
« brebis ⁽³⁾. » Or, il est facile de montrer que, par leur
nature même, ces promesses devaient s'étendre aux
successeurs de la primauté et de l'apostolat de Pierre.

Comment prouvez-vous cela ?

D'abord, tout le monde accordera que saint Pierre, comme étant l'un des *douze*, avait sa part des promesses faites aux apôtres en commun ; il est donc un de ceux que Jésus-Christ assistera jusqu'à la fin des siècles. Or, comme il avait été établi de Dieu pour être le premier des apôtres et le chef visible de l'Église, ce serait aux protestants à montrer l'époque où ces promesses devaient perdre leur effet, et voilà ce qu'ils ne sauraient faire ; car, si Pierre est le fondement sur lequel doit porter l'édifice de l'Église, cet édifice, qui doit durer toujours, n'aura-t-il pas aussi toujours besoin d'un fondement pour la porter ? Est-ce parce que les successeurs des apôtres ne sont pas, comme leurs prédécesseurs, confirmés en grâce, qu'ils n'auront plus besoin d'être fortifiés ? Si Pierre a reçu les clefs du royaume des cieux, faut-il entendre qu'après sa mort les clefs ne passeront aux mains de personne, et que les portes du

(1) S. *Matth.*, XVI, 18. — (2) S. *Luc*, XXII, 32.
— (3) S. *Jean*, XXI, 15.

ciel ne pourront plus être ni ouvertes ni fermées, ou que cette commission passera à quelque autre, sans qu'il en soit parlé ? Enfin, si le troupeau de Jésus-Christ doit jusqu'à la fin compter des agneaux et des brebis, n'y aura-t-il pas aussi toujours un pasteur pour en avoir la conduite ? Chez les catholiques, toutes ces promesses s'expliquent et s'entendent de la manière la plus naturelle, tandis que chez les protestants il est impossible de leur donner un sens quelconque. Voilà plus de trois cents ans que leurs ministres travaillent à en donner l'explication sans avoir pu rien y comprendre eux-mêmes, ne voulant à aucun prix être éclairés sur ce point ni par la tradition ni par l'Écriture.

Les protestants objectent que les Actes des apôtres ne font aucune mention du séjour de saint Pierre à Rome ?

Si cette omission surprend les protestants, il y en a d'autres qui doivent les étonner encore davantage, puisque saint Luc, le compagnon fidèle et l'historien de saint Paul, ne parle ni du voyage de cet apôtre en Arabie, ni de son retour d'abord à Damas, et trois ans après à Jérusalem, ni de son voyage en Galatie, ni de son ravissement au ciel, ni de ses huit flagellations, ni du jour entier passé au fond de la mer, etc. Si les protestants admettent sans difficulté ces faits dont saint Luc ne dit rien, parce que saint Paul en parle dans ses Épîtres, ils doivent de même recevoir les faits dont saint Luc ne parle pas, mais qui sont rapportés dans les Épîtres de saint Pierre, à moins qu'ils n'aient deux poids et deux mesures et que leurs jugements ne diffèrent selon leurs préférences ou leurs antipathies.

Les protestants disent encore que saint Paul ne nomme saint Pierre ni dans l'Épître aux Romains, ni

dans celles qu'il a écrites de Rome pendant sa captivité. Qu'avez-vous à répondre ?

Saint Paul ne nomme pas davantage saint Jean dans l'Épître aux Éphésiens, ce qui n'empêche pas que saint Jean n'ait été le premier évêque d'Éphèse. Il suffit, pour expliquer le silence de saint Paul, que saint Pierre et saint Jean aient été absents de Rome et d'Éphèse à l'époque où les lettres de saint Paul ont été écrites. D'ailleurs, en voyant quelles sont les personnes nommées par saint Paul dans ces Épîtres, il est facile de reconnaître que ces personnes avaient des rapports particuliers avec celles auxquelles il écrivait. Ses Épîtres ne ressemblent pas le moins du monde à des lettres officielles ; ce sont des correspondances pleines de simplicité, où, à côté des vérités les plus élevées, se trouvent des détails de vie intime et domestique. C'est ainsi que l'Apôtre écrit aux Colossiens : « Vous saurez ce qui me
« regarde par Tychique, que je vous ai envoyé avec
« Onésime, qui est de votre pays. Aristarque, prison-
« nier avec moi, vous salue, ainsi que Marc, cousin de
« Barnabé, sur le sujet duquel on vous a écrit ; s'il
« vient vers vous, recevez-le bien. Epaphras, qui est
« de votre ville, vous salue. »

Il parle à Timothée de ceux qui, comme ce disciple de saint Paul, travaillaient à répandre l'Évangile :
« Démas m'a quitté, et est allé à Thessalonique, Cres-
« cent en Galatie, Tite en Dalmatie. Luc est seul avec
« moi. Prenez Marc avec vous, et l'amenez, il me sera
« utile dans le ministère. J'ai aussi envoyé Tychique à
« Éphèse. Apportez-moi en venant le manteau que j'ai
« laissé à Troade, chez Carpus ; apportez aussi mes
« livres et surtout des parchemins, etc. »

Puisque saint Pierre et saint Paul ont tous deux fon-

dé l'Église romaine, pourquoi vouloir attribuer à saint Pierre seul le titre de premier évêque de Rome ?

Parce que saint Pierre avait cette primauté au-dessus de saint Paul, comme il l'avait au-dessus des autres apôtres. C'est ce que prouve l'histoire même de saint Paul.

En quoi l'histoire de saint Paul prouve-t-elle qu'il reconnaissait la primauté de saint Pierre ?

Saint Paul nous apprend lui-même que trois ans après sa conversion (et plusieurs années avant qu'il reçût l'apostolat des Gentils), il vint à Jérusalem voir saint Pierre. Ce n'était pas pour être instruit par lui des vérités de la foi, puisqu'il avait été éclairé par une révélation directe et spéciale. C'était donc une visite d'honneur et de respect. « Il fut voir Pierre, dit Tertulien, par devoir et à cause des droits de cet apôtre dans la foi et l'enseignement ⁽¹⁾. »

Vous n'admettez donc pas que saint Paul ait été pour les autres apôtres un antagoniste et un réformateur ?

Non, loin de là ; puisque saint Paul ne fut reconnu par les fidèles, en qualité d'apôtre, que sur le témoignage des autres apôtres plus anciens que lui. En effet, le livre des Actes le montre, à son arrivée à Jérusalem après sa sortie de Damas, cherchant à se joindre aux fidèles ⁽²⁾. Or, ceux-ci s'éloignaient de lui, ne croyant pas à sa conversion ⁽³⁾. Alors Barnabé, l'ayant pris avec lui, le mena aux apôtres saint Pierre et saint Jacques ⁽⁴⁾, et leur raconta le miracle opéré sur le chemin de Damas.

(1) Ascendit Hierosolymam, cognoscendi Petri causâ, ex officio et jure scilicet ejusdem fidei et prædicationis. (*De Præscript.*, lib. XXIII.)

(2) *Act.*, IX. — (3) *Ibid*, IX, 26. — (4) *Gal.*, I, 13 et 19.

Les apôtres reçurent saint Paul, et « il demeura à Jérusalem, vivant avec eux et parlant avec liberté au nom du Seigneur ⁽¹⁾. » Il est clair, par ce récit, que la vocation de saint Paul, quoique divine, ne fut cependant reconnue comme telle par les fidèles que sur le témoignage des pasteurs ordinaires : saint Pierre, chef de l'Église, et saint Jacques, évêque de Jérusalem.

Il est à propos d'ajouter que, dans l'Épître aux Hébreux, saint Paul dit de la doctrine du salut : « qu'elle a
« premièrement été annoncée par le Seigneur, puis
« confirmée parmi nous par ceux qui l'ont entendue de
« sa bouche ⁽²⁾ ; » il n'avait donc pas une doctrine différente de celle des autres apôtres.

Saint Paul n'avait-il pas au moins, comme l'apôtre des Gentils, une mission indépendante de celle de saint Pierre, qui était l'apôtre des Juifs ?

Non, saint Paul et saint Barnabé, choisis par le Saint-Esprit pour annoncer l'Évangile aux Gentils, reçurent d'abord l'imposition des mains des docteurs qui étaient à Antioche, et cela par l'ordre du Saint-Esprit. Plus tard, saint Pierre s'occupa plus particulièrement des brebis de la maison d'Israël, ce qui était le ministère d'honneur par excellence, puisque c'était la continuation de la mission du Fils de Dieu. Mais cela n'empêcha point saint Pierre de travailler au salut des Gentils, ni saint Paul de s'occuper des Juifs dans le cours de sa mission ; et l'Écriture nous montre, même alors, la primauté de saint Pierre s'exerçant sur le ministère dévolu à saint Paul, aussi bien que sur celui des autres apôtres.

Prouvez ce que vous venez d'avancer.

(1) *Act.*, IX, 27. — (2) *Heb.*, II, 3.

Dans la question de l'observation de la loi de Moïse par les chrétiens, admise par les Juifs convertis et rejetée par les Gentils, Paul et Silas furent députés à Jérusalem pour avoir la décision des apôtres assemblés dans un concile que présidait saint Pierre ⁽¹⁾ (ce qui prouve, en passant, que saint Paul , tout éclairé qu'il était, ne trouvait ni en lui-même , ni dans l'Écriture, une réponse suffisante); d'où il suit clairement que dans les questions qui pouvaient diviser l'Église, le collège des apôtres , présidé par saint Pierre, était la suprême et dernière autorité. Aussi, voyons-nous ensuite saint Paul, accompagné de Timothée, « aller de ville en ville, enseigner aux fidèles à observer les décrets du concile de Jérusalem ⁽²⁾ ».

Mais saint Pierre ne fut-il pas repris par saint Paul ?

Oui , mais ce fut , comme l'a remarqué Tertullien, pour une erreur de sa conduite et non de son enseignement ⁽³⁾. Or, tous les jours, un supérieur humble et modeste, comme l'était saint Pierre , peut être averti par ses inférieurs et en profiter. Lorsque Pie VII, averti par les cardinaux , retira une signature qu'il avait donnée, il fit ce que saint Pierre, averti par saint Paul, avait fait, et cela sans diminuer l'autorité du siège apostolique. Du reste , la question était par elle-même compliquée, puisque saint Paul, qui avait repris saint Pierre, se trouva en une circonstance conduit à user des mêmes ménagements que le prince des apôtres.

Expliquez-vous.

La loi de Moïse étant divine dans son origine , et Notre-Seigneur l'ayant accomplie jusqu'à sa mort , les

(1) Voyez p. 102. — (2) *Act.*, XVI, 4. — (3) *Conversationis fuit vitium, non prædicationis. (De Præscript., XXIII.)*

Juifs qui étaient devenus chrétiens voulaient qu'elle fût observée par ceux qui se convertissaient du paganisme. Or, ces derniers ne s'y croyaient pas tenus et le concile de Jérusalem les en dispensa, mais les Juifs de naissance voulaient toujours l'accomplir. Saint Pierre, ayant commencé à manger avec les Gentils convertis des viandes non permises aux Juifs, cessa de le faire à l'arrivée des envoyés de saint Jacques de Jérusalem et fut repris par saint Paul. Plus tard, saint Paul, se trouvant à Jérusalem, eut de bonnes raisons d'user des mêmes ménagements envers les Juifs, et il en usa. Dans les questions de forme les avis peuvent varier, l'essentiel est de conserver la paix et l'union de l'Église; c'est ce que firent saint Pierre et saint Paul dans ces deux circonstances.

En admettant cette primauté de saint Pierre et de ses successeurs, à quoi sont tenus les chrétiens?

Toute Église particulière, comme tout fidèle, est tenue d'être dans la communion des successeurs de saint Pierre, sous peine de cesser de faire partie du troupeau de Jésus-Christ; de même que toute pierre doit reposer sur le fondement pour faire partie de l'édifice. La raison suffit pour montrer que Dieu a donné par là aux chrétiens le moyen le plus simple et le plus sûr de conserver l'unité de l'Église.

Expliquez votre pensée.

L'Église catholique ayant des fidèles dans toutes les parties du monde, ils seraient par la force des choses étrangers les uns aux autres, s'ils n'étaient liés par leur union commune à celui que Jésus-Christ a établi pour être le centre de l'unité de l'Église. Il faut donc et il suffit que l'on soit uni au successeur de saint Pierre, pour être uni à tous les catholiques de l'univers.

Qu'appellez-vous être uni au successeur de saint Pierre ?

C'est professer la foi qu'il professe et reconnaître qu'il est, par l'institution de Jésus-Christ, le premier et le chef des autres évêques.

N'est-ce pas donner à un homme des pouvoirs exorbitants ?

C'est respecter l'ordre établi par Jésus-Christ. La grâce en effet « est accordée à chacun dans la mesure » où Jésus-Christ la donne ⁽¹⁾, et s'il peut paraître difficile à ceux qui sont hors de l'Église d'accepter cette primauté, ils ne peuvent s'y soustraire sans se jeter dans des difficultés qui ne sont pas moindres.

Quelles sont les difficultés que les protestants doivent résoudre après avoir rejeté l'autorité de l'évêque de Rome ?

Il leur faut dire où se trouvent chez eux le pouvoir des clefs, le pasteur unique, et le gouvernement ecclésiastique, tels que nous le voyons dans l'Église des Écritures. Or, c'est là ce qu'ils ne sauraient faire, puisqu'il n'y a chez eux rien de semblable.

Bien des protestants français assurent qu'il y aurait chez eux un véritable gouvernement, s'il n'avait succombé sous les persécutions dont ils ont été l'objet ?

Qu'il y ait jamais eu chez eux un gouvernement véritable, c'est ce dont il est permis de douter, et la cause qu'ils apportent de sa destruction ne leur fait pas honneur. Pour nous, qu'il nous suffise de remarquer que leur réponse n'en est pas une. « Si l'entreprise vient
« des hommes, disait Gamaliel dans le conseil des
« Juifs, elle se détruira d'elle-même ; mais si elle vient

(1) *Ephes.*, IV, 7.

« de Dieu, elle ne pourra être détruite ⁽¹⁾. » Il est clair, de l'aveu des protestants, que leur gouvernement religieux n'a pu supporter l'épreuve, il ne venait donc pas de Dieu.

Ne peut-on pas dire qu'il en a été de même en bien des lieux à l'égard de l'Église catholique?

Non, l'Église a supporté en diverses contrées de grandes épreuves sans que sa discipline ait été détruite. Le nombre des fidèles a été amoindri, mais ce qui restait est demeuré soumis aux pasteurs légitimes et à l'autorité des successeurs de saint Pierre.

Quelle est donc votre conclusion ?

Je tiens à être un membre du corps de Jésus-Christ, une pierre vivante de l'édifice dont il est la base et le couronnement. Je veux donc être uni à son troupeau, en marchant sous la conduite du pasteur auquel il en a confié la garde. Or, c'est du côté des catholiques seulement que je vois un pasteur, une autorité, un troupeau. S'en séparer, c'est se perdre, et je ne veux pas me perdre ; je ne saurais donc être protestant.

(1) *Act.*, V, 38.

ART. VI. — La Réforme établie par des moyens honteux ,
p. 127.

APPENDICE A L'ARTICLE V.

SUR LES PREUVES HISTORIQUES DE LA PRIMAUTÉ DU SAINT-SIÈGE.

Nous avons retrouvé dans l'Écriture les fondements du gouvernement ecclésiastique et l'origine divine de la primauté de saint Pierre, primauté que nous avons vue transmise à ses successeurs. Il est tout simple que cette chaire apostolique soit le but des attaques des schismatiques, puisque son existence suffit pour condamner leur séparation. Mais une tâche que l'on s'est condamné à remplir n'est pas pour cela une tâche facile, comme nous allons le reconnaître en voyant à l'œuvre nos frères séparés.

D'abord, ils ont bien compris l'impossibilité où ils se trouvaient de refuser à saint Pierre toute supériorité sur les autres apôtres. Ce serait là une prétention tellement invraisemblable, qu'ils n'osent pas même l'avouer. Ils tournent donc la difficulté, et, ne pouvant contester à cet apôtre d'avoir occupé la pre-

mière place, ils cherchent à expliquer cette primauté par une supériorité naturelle due aux qualités éminentes de son cœur et de son esprit.

Tel est en particulier le système de M. de Presensé (1). Il accorde à saint Pierre dans les premiers temps de l'Église une influence prépondérante; mais il se hâte d'ajouter : « On a vu dans le rôle qu'il joua alors une preuve de sa primauté; mais à y regarder de près, on reconnaît qu'il n'a fait que déployer ses dons naturels, justifiés et agrandis par l'esprit divin. Jésus-Christ le relève de son triple reniement, en l'appelant trois fois à *confesser* son amour pour lui. » (Pourquoi pas à être le pasteur de son troupeau?) « Il faut donc une préoccupation bien exclusive pour voir dans la tendre sollicitude dont le maître entoura son disciple une déclaration officielle de sa primauté. La primauté de Pierre ne peut également se baser sur le fameux passage : « Vous êtes Pierre, etc. »

« Jésus-Christ avait admirablement caractérisé par cette image la nature ardente et généreuse de son disciple, et cette initiative généreuse qui le destinait à jouer le premier rôle dans l'Église primitive. »

C'est-à-dire que pour *dépeindre admirablement* un caractère vif, brillant, impétueux, Jésus-Christ ne pouvait pas employer de meilleure image qu'une *pierre* ! On voit qu'en fait d'interprétations, MM. les évangéliques ne reculent devant rien ; mais retenons cet aveu que dans les premiers commencements de l'Église saint Pierre occupait la première place. On

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, I, 358.

nous dit qu'il a été bientôt surpassé et remplacé par saint Paul, nous avons déjà vu que le contraire est la vérité ⁽¹⁾. Après saint Pierre et saint Paul, le rôle principal, nous dit-on, passe à saint Jean, qui leur a survécu de trente ans. Sans doute, tant que l'un des douze a existé, les chrétiens ont dû être pour lui pleins de docilité et de vénération; mais comme jusqu'ici personne n'a pensé à faire de l'Église d'Éphèse le centre des autres Églises, il est inutile d'entrer en discussion à cet égard.

Ce qu'affirme notre foi d'accord avec la tradition, c'est que partout où fut saint Pierre, soit à Jérusalem, soit à Antioche, soit à Rome, là aussi fut le centre de l'Église. Voyons les preuves de cette vérité, et pour cela reprenons la suite de l'histoire.

C'est en l'an 36 de Jésus-Christ, et quatorze ans avant le concile de Jérusalem, qu'Eusèbe place l'arrivée de saint Pierre à Antioche. C'est l'an 44 que cet apôtre aurait fait son premier voyage à Rome; en l'an 45 qu'il aurait écrit de cette ville sa première Épître. Celle de saint Paul aux Romains serait de l'an 58; cet apôtre aurait été envoyé captif à Rome, en l'an 60, et c'est en l'an 61 qu'il aurait écrit aux Philippiens et aux Colossiens; en l'an 64, il aurait envoyé sa première à Timothée et l'Épître à Tite. En l'an 65, au témoignage de Lactance, saint Pierre et saint Paul étaient tous deux à Rome, et ce serait la date de la seconde Épître de saint Pierre, de la seconde de saint Paul à Timothée et de l'Épître aux Éphésiens; enfin, Eusèbe place en l'an 67 le martyre de saint Pierre et de saint Paul.

(1) Voyez p. 107.

Les protestants, qui ne veulent pas que saint Pierre ait été à Rome, sont tenus de nous dire pourquoi ce nom de Babylone sous lequel ils s'accordent à reconnaître cette ville quand il est employé par saint Jean, ne peut plus avoir cette signification lorsqu'il est employé par saint Pierre. C'est ici que les protestants montrent jusqu'où les conduit l'esprit de chicane et de parti. Personne plus qu'eux n'a aimé à désigner Rome sous ce nom de Babylone quand il est un outrage à l'Église romaine; mais ils n'en veulent plus quand il s'agit de Rome païenne, acceptant cette interprétation quand elle accuse l'Église catholique, et n'en voulant plus là où cette interprétation la justifie.

D'autres rejettent le texte de saint Pierre parce que le fait auquel il se rapporte n'est consigné en aucun autre endroit de l'Écriture, par où l'on voit combien ils sont difficiles à contenter. Quand on leur cite un fait de l'histoire ecclésiastique, ils répondent : Montrez-le dans l'Écriture; et si on le montre en un endroit dans l'Écriture, ils vous répliquent : Montrez-le encore dans un autre endroit. Mais qu'est-ce donc que l'Écriture? et combien de fois faudra-t-il que l'Esprit-Saint se répète pour mériter leur créance?

M. de Pressensé reproduit la solution donnée par Basnage, d'après laquelle cette lettre aurait été écrite de la Babylone des Chaldéens, et cela à une époque où Strabon affirme que cette ville était déserte, témoignage confirmé par Pline et par Eusèbe. L'historien Josèphe déclare de son côté que les Juifs avaient été obligés d'en sortir; mais il serait inutile d'insister longtemps sur ce point, puisque, vaincu par l'unani-

mité de la tradition, M. de Pressensé ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est à Rome que saint Pierre a souffert le martyre ⁽¹⁾. Il ajoute : « Nous ne savons pas quelles conclusions on pourrait tirer de ce fait en faveur de la hiérarchie. » Mais il est à croire que ceux de ses coreligionnaires qui ont lutté et luttent encore si âprement pour établir que saint Pierre n'avait pas été à Rome et n'y était pas mort, avaient leurs raisons de penser sur ce point autrement que lui.

Mais laissant de côté pour un moment les témoins du dix-neuvième siècle, voyons ce que disent ceux du second.

Tertullien, dans son livre des *Prescriptions contre les hérétiques* ⁽²⁾, dit en parlant de l'Église romaine : « O l'heureuse Église dans laquelle les apôtres ont versé leur doctrine avec leur sang, où Pierre a été comparé au Sauveur par le genre de sa mort, où Paul a obtenu la même couronne que Jean-Baptiste ! »

Dans son écrit en vers contre Marcion, il s'exprime en ces termes : « Le peuple de *Rome la grande*

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, 77.

(2) Dans ce livre, un des plus importants de l'antiquité chrétienne, Tertullien déclare que l'expérience ayant fait voir qu'il ne sert de rien d'opposer aux hérétiques les passages de l'Écriture qui les condamnent, puisqu'ils répondent tous par d'autres passages par lesquels ils prétendent se justifier, il va donner la manière de les combattre en leur montrant que leur cause est si mauvaise, qu'on est dispensé d'entrer en discussion avec eux. Ces causes sont autant de motifs de *prescription contre les hérétiques*, par exemple, leur nouveauté, le nom qu'ils portent, etc.

« a élu, après l'avoir éprouvé, Lin pour occuper le
 « premier cette chaire où Pierre s'était assis ; après
 « lequel Clet prit soin de la bergerie. »

Au quatrième siècle, saint Épiphane dit : « Voici la
 « suite et la succession des évêques de Rome, Pierre
 « et Paul, Lin, Clet, Clément, etc. » Dans le même
 livre, il ajoute : « Pierre avait ordonné à Rome Lin
 « et Clet, pour être ses coadjuteurs, et, avant son
 « martyre, il désigna Clément pour être son succes-
 « seur ; mais Clément ne voulut monter sur la chaire
 « de Pierre qu'après ceux qui avaient partagé son
 « épiscopat pendant sa vie. »

En présence de ces témoignages, il importe certainement fort peu qu'en 1858 M. de Pressensé ait dit, en parlant du séjour de saint Pierre à Rome : « Il n'y
 « fut point évêque et n'eut point à y conférer l'épis-
 « copat, par la raison bien simple que l'ancienne or-
 « ganisation démocratique de l'Église était alors en
 « pleine vigueur ⁽¹⁾. » Si l'organisation démocratique
 de l'Église avait existé aux premiers siècles, nous ne
 verrions ni évêques ni successeurs ordonnés par
 saint Pierre. Et qui devait en savoir plus long sur ce
 chapitre, de Tertullien ou de M. de Pressensé ?

Voyons maintenant si M. Monod sera plus heureux ;
 voici ses paroles : « D'après Irénée, saint Pierre a
 « fondé l'Église de Rome avec saint Paul ; mais il
 « n'en a point été le premier évêque ; le premier
 « évêque de Rome fut Linus ; cette remarque suffit
 « pour faire crouler tout l'échafaudage de l'abbé,
 « passez-moi l'expression ⁽²⁾. »

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, 77. — (2) *Lucile*, p. 261.

Puisqu'il s'agit de saint Irénée, laissons parler saint Irénée; il s'exprime en ces termes : « Nous pouvons compter ceux que les apôtres ont établis évêques et leurs successeurs jusqu'à nous; mais parce qu'il serait trop long de compter la succession dans toutes les Églises, nous nous contentons de marquer la tradition de la plus grande et de la plus ancienne, connue de tout le monde, fondée et établie à Rome par les bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul; car c'est avec cette Église, à cause de l'excellence de sa primauté, que toute Église doit s'accorder. Donc les bienheureux apôtres, ayant fondé et édifié l'Église, en confièrent le soin à Lin, auquel a succédé Anaclet; ensuite Clément eut le troisième rang depuis les apôtres, qu'il avait vus et avec lesquels il avait conféré. A Clément succéda Évariste, à Évariste Alexandre, puis Sixte fut établi le sixième depuis les apôtres. Vint ensuite Télesphore, puis Hygin, puis Pie, après lequel vint Anicet. Soter ayant succédé à Anicet, c'est maintenant Éleuthère qui occupe le douzième rang depuis les apôtres. C'est dans cet ordre et par cette succession que la tradition apostolique est venue jusqu'à nous. »

Au quatrième siècle, saint Optat, évêque de Milève (aujourd'hui Milah, près de Sétif, en Algérie), dit : « C'est dans la ville de Rome que Pierre a posé sa chaire épiscopale.... C'est donc sur cette chaire, la première en dignité, que s'est assis saint Pierre, auquel a succédé Lin, etc. »

Un historien païen du même temps, Ammien Marcellin ⁽¹⁾, rapporte en ces termes les tentatives de

(1) Liv. XV.

l'empereur Constance (arien) pour faire condamner par le Saint-Siège le courageux défenseur de la foi de Nicée : « Le pontife de la foi chrétienne ⁽¹⁾, Libérius, était pressé fortement par l'empereur Constance, chrétien aussi, de frapper d'anathème et de destituer du siège épiscopal l'évêque d'Alexandrie, Athanase, alors fugitif et de loin adressant ses appels à l'Église romaine. Libérius refusait avec indignation et se récriait contre le crime de condamner absent un homme qu'il n'avait pas vu et qu'il n'avait pas entendu. Constance, quoique assuré d'ailleurs du résultat, tendait d'un ardent désir à le voir encore confirmé par l'autorité que possèdent éminemment les évêques de la ville éternelle ⁽²⁾. Cela n'ayant pu être obtenu, Libérius fut enlevé péniblement au milieu de la nuit, de force et à grand'peine, par la crainte qu'on avait du peuple romain, passionné d'affection pour lui ⁽³⁾. »

Si donc saint Pierre n'a pas été à Rome, s'il n'y a point été évêque, s'il n'y a point conféré l'épiscopat, et si ses successeurs dans cet épiscopat n'ont pas été les héritiers de sa primauté, il reste aux protestants à expliquer par quel concert et dans quel intérêt Tertullien, qui était à Carthage; saint Irénée, évêque de Lyon; saint Épiphane, évêque de Salamine; saint Optat, évêque de Milève, en Afrique; le païen Ammien Marcellin, se sont entendus pour attester soit la pré-

(1) *Liberius christianæ legis antistes*. — (2) *Auctoritate, quâ potiores æternæ urbis episcopi, firmari desiderio nitebatur ardent*. — (3) *Ammien Marcellin*, XXV, c. 7. *Traduction de M. Villemain*.

sence de saint Pierre à Rome, soit sa qualité d'évêque de Rome, ayant posé dans cette ville sa chaire épiscopale, soit la transmission de sa dignité à ses successeurs, soit enfin l'autorité constante de l'Église romaine dans tous les points où le gouvernement de l'Église est intéressé.

« C'est par cette Église, dit saint Irénée, que nous
« qui nous glorifions d'avoir cette foi annoncée aux
« hommes et transmise jusqu'à nous par la succes-
« sion des évêques, nous confondons tous ceux qui,
« par amour-propre, par vaine gloire, par aveu-
« glement, par méchanceté, enseignent autrement
« qu'il ne faut. » Et saint Optat, de son côté, écrit à Parménion : « Vous ne pouvez nier que c'est dans la
« ville de Rome que Pierre a posé sa chaire épisco-
« pale, afin que, dans l'union de cette chaire, l'unité
« de toutes les autres fût conservée, et que celui-là
« fût regardé comme un imposteur et un schisma-
« tique qui prétendrait contre cette chaire unique
« élever une autre chaire. » Se peut-il quelque chose
de plus explicite et de plus clair ? Où donc les protes-
tants ont-ils trouvé des preuves comparables à celles
qui viennent d'être rapportées ?

M. Monod cite Tertullien combattant « l'évêque
« de Rome, qui réclamait en sa faveur la suprématie
« dans l'Église, en sa qualité de successeur de saint
« Pierre. » Le fait est exact ; mais il eût été loyal
d'avertir qu'alors cet homme ardent était tombé dans
l'hérésie. Orthodoxe, il avait défendu les droits
du Saint-Siège et flagellé les hérétiques, surtout
ceux qui osaient en appeler à l'Écriture. Il leur rap-
pelle durement qu'ils n'y ont aucun droit, les Écri-
tures ayant été laissées par les apôtres à leurs suc-

cesseurs, avec le soin de les interpréter; ces Écritures sont donc le trésor de la famille, et non pas le domaine des étrangers. D'après lui, quand les hérétiques citent l'Écriture, l'Église a toujours droit de leur demander : « Qui êtes-vous ? Quand et de quel lieu êtes-vous venus ? Que faites-vous chez moi, vous qui n'êtes pas des miens ? De quel droit, Marcion, coupez-vous mon bois ? Par quelle autorité, Valentin, détournez-vous mes sources ? Par quelle puissance, Apelle, déplacez-vous mes bornes ? C'est mon bien. Pourquoi, vous autres, venez-vous à votre fantaisie y semer et y paître vos troupeaux ? C'est mon bien. Je le possède de vieux temps ; je l'ai possédé le premier. J'ai des titres certains qui viennent des anciens possesseurs. Je suis l'héritière des apôtres ; c'est en vertu de leur testament, c'est à titre de dépôt, c'est sous la foi du serment que je possède. Quant à vous, ils vous ont déshérités et rejetés comme des étrangers et des ennemis ⁽¹⁾. »

Mais devenu montaniste et partisan d'une morale nouvelle qui trouve certaines fautes trop grandes pour être pardonnées, il s'élève contre le Saint-Siège et contre la puissance des clefs de l'Église. C'est après avoir été condamné qu'il lève la tête, comme tant d'autres que nous connaissons, et dit, en raillant les prêtres de l'Église romaine : « J'apprends qu'ils ont fait un décret, et même un décret absolu. Le premier des prêtres, l'évêque des évêques, a dit : « Je remets les péchés, etc. » Néanmoins, il donne encore dans ce Traité au pape le

(1) *De Præscript. adv. hæret.*, c. XXXVII.

nom d'*évêque apostolique*, de *bienheureux pape*, paroles qui prouvent clairement que dès ce temps les évêques de Rome s'attribuaient publiquement la primauté dans l'Église, et que cette primauté reconnue par les catholiques était combattue par les hérétiques, absolument comme cela se passe aujourd'hui.

Le Protestant laïque du Havre a aussi deux preuves à apporter, afin d'établir que la primauté du Saint-Siège est un dogme de date récente; l'une est tirée du catéchisme de Paris, l'autre d'une lettre de saint Bernard. Voyons s'il aura été mieux renseigné dans son opposition au Saint-Siège que dans sa guerre contre l'Immaculée Conception.

D'abord, voici le fait allégué par cet écrivain, et d'après lequel il affirme que l'invention de la primauté du Saint-Siège est postérieure à l'année 1852.

Il a étudié les éditions successives du catéchisme de Paris, et a remarqué que celles antérieures à 1852 définissent l'Église « l'assemblée des fidèles » qui, sous la conduite des pasteurs légitimes, ne font qu'un même corps dont Jésus-Christ est le « chef. » Or, à ces mots « des pasteurs légitimes, » les éditions postérieures à 1855 ajoutent : *et principalement de notre saint-père le pape*. « Il est difficile, pour un protestant évangélique, dit le laïque du Havre, de croire qu'il soit loisible d'ajouter ainsi presque chaque année un dogme nouveau ou une croyance nouvelle à la religion établie par le Christ ⁽¹⁾. »

La vérité est que toute la différence entre les éditions du catéchisme de Paris, soit antérieures, soit postérieures à 1852, c'est que les premières mettaient

(1) *Réponse fraternelle*, etc., p. 72.

à quelques lignes de distance ce que les autres écrivent sans interruption. En effet, dans les éditions qui plaçaient l'Église « sous la conduite des pasteurs légitimes, » on lisait à quelque intervalle : « Que les fidèles ne font qu'un seul corps, parce qu'ils n'ont qu'un même chef invisible, qui est Jésus-Christ, et un chef visible, qui est le pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et successeur de saint Pierre. » Entre ces deux manières de définir la doctrine de l'Église, nous donnons le choix au Protestant laïque du Havre, puisqu'il n'y a pas de différence.

Lors donc que ce laïque ajoute : « Les protestants auraient adopté tout aussi bien que les catholiques la définition donnée en 1852 ⁽¹⁾, » il parle d'une manière inconsiderée ; car les protestants n'auraient pu donner cette signature sans reconnaître parmi les pasteurs légitimes « le pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et successeur de saint Pierre ; » ce qui n'est certes pas leur intention.

Ce même protestant continue et dit que « l'obéissance absolue au saint-père le pape est impossible à admettre, lorsqu'on lit dans saint Bernard : « Il n'est pas permis d'obéir au pape en ce qui est mauvais et défendu par Dieu. Si le pape, trompé par des mensonges ou vaincu par des importunités, a permis de faire le mal, ce mal par-là n'a pas cessé d'être mal ou n'est pas devenu un moindre mal. »

Ces paroles étant données comme une citation de la VII^e lettre de saint Bernard, nous sommes encore

(1) *Réponse fraternelle*, p. 71.

réduits à dire qu'elles n'y sont pas et qu'elles donnent une fausse idée de la doctrine de saint Bernard.

Le moine auquel la lettre est adressée avait quitté son monastère. On le pressait d'y retourner, et il opposait une dispense de Rome. Saint Bernard discute la valeur de cette dispense et distingue, comme font tous les moralistes du monde, entre la permission qui met la conscience en paix et celle qui n'apporte qu'une dangereuse sécurité. Après avoir examiné les faits, saint Bernard se refuse à croire que le pape ait pu accorder la dispense, à moins d'avoir « été trompé par des mensonges ou vaincu par des importunités. »

Mais supposé que la religion du souverain pontife eût été surprise, supposé même qu'il eût péché en accordant à tort une dispense non motivée, qu'est-ce que cela prouve contre la primauté du Saint-Siège ? Bien loin de la contester, saint Bernard la reconnaît au contraire, et, après avoir dit à ce religieux qu'on se demande en vain comment il a été chercher sa permission si loin, au lieu de s'adresser à l'évêque de Langres ou à l'abbé de Cîteaux, dont tout l'ordre reconnaissait l'autorité, il ne s'y arrête pas et se contente de discuter en elles-mêmes les raisons du religieux et la manière dont la dispense a été obtenue.

Mais c'en est assez sur ce sujet. Le lecteur, s'il a lu attentivement ce qui précède, peut maintenant apprécier à sa juste valeur cette phrase de M. Monod : « On se lasse de combattre de si vaines imaginations. En résumé, Madame, il faut, pour suivre ici M. l'abbé, que vous admettiez sans preuve scripturaire que saint Pierre a été vicaire de Jésus-Christ ; sans preuve historique et contre les traditions les

« plus authentiques, qu'il a été évêque de Rome,
 « et sans preuve rationnelle ni d'aucun genre, que
 « son vicariat a passé de main en main à tous les
 « évêques de cette Église ⁽¹⁾. »

De quel côté sont les vaines imaginations et les assertions sans preuves ? C'est au lecteur de prononcer.

(1) *Lucile*, p. 263.



ARTICLE VI.

LA RÉFORME ÉTABLIE PAR DES MOYENS HONTEUX.

Quelle est votre sixième raison de ne pas être protestant ?

C'est que la religion des protestants s'est établie par des moyens honteux.

N'y avait-il pas des abus dans l'Église, quand Luther a commencé sa réforme ?

Oui, partout où il y a des hommes il y a des abus ; mais celui qui désire contribuer à les détruire doit observer ce précepte de l'Apôtre : « Que tout se fasse « avec bienséance et avec ordre ⁽¹⁾. » Or, loin de suivre cette règle de conduite, on peut dire que Luther méprisa ouvertement l'ordre et les bienséances.

Les protestants entendent-ils justifier la conduite de Luther ?

Il en est parmi eux qui ne reculent pas devant cette tâche ; mais la plupart ne s'en préoccupent pas, et se contentent de nous opposer le succès dont sa réforme

(1) *I. Cor.*, IV, 40.

fut couronnée. Ils imitent sur ce point les réformateurs eux-mêmes, qui répondaient à toutes les objections en disant : « Vous combattez la réforme, voyez comme elle « s'étend partout. »

Cette preuve ne vous semble donc pas satisfaisante?

Non ; car s'il fallait juger de la bonté d'une cause par le succès, la réforme de Mahomet serait démontrée encore plus légitime que celle de Luther, puisqu'elle s'étendit plus rapidement et plus loin. Les protestants n'admettent pas, et avec raison, cette preuve en faveur du mahométisme ; ils ne doivent donc pas l'invoquer pour eux-mêmes.

Les apologistes du christianisme n'ont-ils pas donné le succès de la prédication des apôtres comme une marque certaine de la protection de Dieu?

Les apologistes de la religion chrétienne ont apporté en sa faveur cette preuve que, *contrariant toutes les passions des hommes*, elle a triomphé de ces obstacles et converti le monde entier ; mais cette preuve ne saurait être invoquée par les protestants, puisqu'au lieu de combattre les mauvaises passions du cœur humain, les réformateurs les ont favorisées, et que ces complaisances furent le moyen et le prix de leurs succès. C'est là ce qui nous autorise à dire que la réforme s'est établie par des moyens honteux.

Quels sont ces moyens honteux que vous reprochez aux réformateurs?

C'est d'avoir favorisé le libertinage, l'avarice et l'esprit de révolte, c'est-à-dire les trois passions déréglées dans lesquelles se résume la méchanceté du monde, selon ces paroles de saint Jean : « Tout ce qui est dans le

« monde est ou concupiscence de la chair, ou convoitise des yeux ou orgueil de la vie ⁽¹⁾. »

En quoi Luther s'est-il appuyé sur le libertinage ?

C'est en enseignant le mépris de la chasteté par ses paroles et par son exemple. Ses discours pleins de licence ne sauraient être rapportés, et il les couronna dignement, lorsqu'à la honte de son parti, il épousa, lui prêtre et religieux, Catherine de Bore.

Qu'était-ce que Catherine de Bore ?

C'était une jeune religieuse qui, imbue des doctrines de la réforme, s'évada de son couvent avec huit autres religieuses, le jour du vendredi saint, sous la conduite de Koppe, jeune conseiller de Torgau. Après une vie plus que légère parmi les étudiants de l'université de Wittemberg, Luther voulant la marier au docteur Glacius, elle déclara n'en pas vouloir et être plutôt disposée à épouser tout autre, quand ce serait Luther lui-même. Elle fut prise au mot, et, avant la fin du jour, elle était devenue madame Luther. Le réformateur sentait la portée de cet acte, et il écrivait à un de ses amis : « Je me suis rendu, par ces noces, vil et méprisable. Il y a de quoi faire rire les anges et pleurer les démons ⁽²⁾. »

Luther fut-il seul à marcher dans cette voie ?

Non, Œcolampade fut le premier prêtre marié de la réforme ; mais, après lui, on peut dire que le mépris de la continence fut comme le mot d'ordre de la nouvelle religion. Bucer, l'un des principaux réformateurs, se maria comme les autres, et même, dit Bossuet, plus que les autres, ayant donné trois fois à la réforme ce

(1) *S. Jean*, II, 16. — (2) *Ad Spalatium*, *Seck*, lib. II, p. 16.

gage de sa sincérité. « C'est ainsi qu'ils se mortifient, » disait Érasme, qui avait été de leurs amis. « Il semble, »
 « disait-il encore, que la réforme aboutisse à défrôquer
 « quelques moines et à marier quelques prêtres, et
 « cette grande tragédie se termine par un dénouement
 « tout à fait comique, puisque tout finit en se mariant
 « comme dans les comédies. »

Que disent les protestants de nos jours sur les profanations des vœux de religion ?

Ils les approuvent et les encouragent. Il semble même que ce soit pour eux un regret de ne pas voir plus d'exemples de ces profanations. « Il nous manque, »
 « hélas ! des Luther et des Catherine de Bore, » dit M. Coquerel (1).

Ce ministre entend-il donc approuver la licence des mœurs ?

Je veux croire que non, et je pense qu'il obéit, en cette circonstance, à la mauvaise humeur que lui cause
 « cette impure admiration du célibat dont les Pères,
 « dit-il, ont donné l'exemple, et qui est un démenti
 « donné à la révélation, puisque le Nouveau Testa-
 « ment, loin d'en offrir la moindre trace, enseigne posi-
 « tivement le contraire (2). » Assertion qui est en tous points l'opposé de la vérité, Jésus-Christ ayant, par son exemple et par ses paroles, élevé le célibat religieux au-dessus de l'état du mariage.

Que répond M. Coquerel à la preuve tirée de l'exemple de Notre-Seigneur ?

Il n'y touche qu'indirectement, consacrant un chapitre de son livre à montrer Jésus-Christ vivant de la vie de famille, ayant un père, une mère, des frères et

(1) *Christologie*, II, p. 178. — (2) *Ibid*, II, p. 177.

des sœurs, des oncles et des tantes, énumération qu'il a évidemment rendue aussi complète que pouvaient le permettre les circonstances.

Ces mots, *les frères et les sœurs* de Jésus, n'ont-ils pas un sens évident?

Oui, dans notre langue, mais non pas dans celle des Écritures, comme on peut s'en assurer en lisant l'histoire des familles patriarcales. Ainsi Loth était fils d'Aran, Aran frère d'Abraham. Loth était donc, selon notre langue, *neveu* d'Abraham, mais dans la Genèse il est appelé trois fois son *frère* ⁽¹⁾. Laban était petit-fils de Nachor, autre frère d'Abraham, et Jacob était petit-fils d'Abraham; or, Laban et Jacob sont aussi appelés deux fois *frères* ⁽²⁾, tandis que, selon nos usages, ils auraient été dits *cousins*. La chose est donc claire, et M. Coquerel est obligé de reconnaître que ce mot de frère n'a *presque jamais* ⁽³⁾, dans l'Écriture, le sens de cousin; ce qui veut dire qu'il a quelquefois cette signification. Du reste, il n'est pas besoin d'un grand effort d'imagination pour voir les raisons pour lesquelles les protestants insistent tant sur ce point.

Voudriez-vous nous faire connaître ces raisons?

Très-volontiers. Il est tout simple que nos frères séparés, n'ayant cessé, depuis trois cents ans, de répéter
« que l'Église n'avait enseigné et n'enseignait encore
« que des doctrines évidemment contraires aux déclara-
« tions les plus formelles de l'Écriture sainte ⁽⁴⁾, »
aient enfin compris qu'il leur faudrait, au moins une fois, prouver ce qu'ils avancent, Or, cette preuve, ils la cherchent encore, et, faute de mieux, ils nous font des

(1) *Genèse*, XIV, 8, 14, 16. — (2) *Ibid*, XXIV, 27, 48. —

(3) *Christologie*, II, p. 179. — (4) *Lucile*, p. 374.

chicanes de mots, dont nous voyons ici un exemple.

Une autre raison est que, si Notre-Seigneur avait eu des frères et des sœurs, nés de son père et de sa mère, la doctrine de l'Église sur la virginité perpétuelle de la sainte Vierge serait renversée. Or, sans parler de l'intérêt que les ministres protestants portent à cette question à raison de leurs intérêts matrimoniaux, il serait fort agréable à toute la secte de voir, au moins une fois, la tradition de l'Église en contradiction avec l'Écriture.

Cette croyance à la virginité perpétuelle de la sainte Vierge est-elle bien ancienne ?

Oui, un protestant ⁽¹⁾ a cité un passage de saint Basile où ce grand docteur, après avoir dit qu'il importait peu à la doctrine de l'Église sur la nativité du Sauveur, que la mère de Dieu n'ait pas ensuite vécu dans la continence, déclare cependant que les oreilles des fidèles ne pourraient supporter ce sentiment, et qu'il va donner ses preuves en faveur de sa virginité perpétuelle. Il suit de là clairement qu'au quatrième siècle la tradition de l'Église sur ce point était si bien établie, que les oreilles des fidèles n'auraient pu supporter une autre doctrine. Cela posé, de quel droit viendrait-on, de nos jours, révoquer en doute le témoignage des premiers siècles sur un fait aussi patent et aussi facile à éclaircir que celui de savoir si Jésus-Christ avait ou n'avait pas des frères et des sœurs ⁽²⁾ ?

(1) M. Bungener, dans l'écrit intitulé : *Marie et la Mariolâtrie*, p. 44.

(2) Une cause de la confusion des généalogies des Juifs est leur usage d'admettre plusieurs noms, ensemble ou successivement, pour désigner une même personne. Sans sortir du collège

Quel est sur le célibat religieux la doctrine de l'Écriture?

Saint Paul consacre tout un chapitre de la première Épître aux Corinthiens à élever la grâce du célibat au-dessus du mariage (dont il loue néanmoins la sainteté et l'excellence). Ayant lui-même, dit-il, reçu ce bienfait de Dieu, il voudrait que les Corinthiens fussent tous comme lui sous ce rapport; mais il n'en fait pas un précepte, voulant avant tout que chacun soit fidèle à sa propre vocation (1).

Il y a des protestants qui disent que ce chapitre n'a pour but que d'exposer les avantages « qu'il y a en certains temps à n'être pas marié, » et que, dans tous les endroits où saint Paul paraît conseiller le célibat, il ne le conseille pas « comme un état plus pur et plus saint (2). » Que répondez-vous?

Je réponds que ce sont autant d'erreurs. Saint Paul dit expressément que celui qui est sans épouse s'occupe des choses de Dieu et cherche à plaire à Dieu, et que celui qui est marié s'occupe des choses du monde et cherche à plaire à son épouse; il est donc partagé (3). Il dit de même que la jeune fille qui ne se marie pas cherche à être sainte de corps et d'esprit, et que celle qui se marie s'occupe des choses du monde. Le célibat

apostolique, nous voyons *Simon* s'appeler aussi *Pierre*, *Saul* devenir *Paul*, *Jude* s'appeler aussi *Thadée*. Maintenant, que dans une occasion le *fils de Thadée* conserve ce nom, que dans une autre il soit appelé *fils de Jude*, ce sera assez pour faire d'une seule personne deux personnes distinctes. Il est évident que la tradition seule peut éclaircir ces obscurités.

(1) *I. Cor.*, VII, 20.— (2) *Rome et la Bible*, p. 295, 296.—

(3) *I. Cor.*, VII, 32 et 33.

religieux est donc, d'après saint Paul, plus saint que l'état du mariage. Ce chapitre est terminé par ces paroles : « Je pense aussi avoir l'esprit de Dieu en partage; » ce qui porte à croire qu'au temps de saint Paul, sa doctrine trouvait des contradicteurs, comme elle en trouve encore aujourd'hui chez les protestants.

Les protestants demandent à qui peut s'appliquer, sinon aux catholiques, l'anathème lancé par saint Pierre contre ceux qui feraient défense de se marier ?

Cet anathème s'adresse à certains hérétiques qui ont condamné le mariage comme mauvais en soi ⁽¹⁾, et non pas à l'Église catholique, qui bénit tous les jours et avec consolation les unions de ses enfants. Elle leur enseigne en même temps que le mariage est un état saint et un grand sacrement, leur apprenant à y vivre d'une manière digne du christianisme. Voilà ce que n'ont pas fait les réformateurs.

Quel reproche avez-vous encore à leur adresser sur cet article ?

Désirant acquérir un protecteur dans la personne de Philippe, landgrave de Hesse, Luther, Mélanchton et les autres principaux docteurs du parti lui permirent, sur sa demande, d'avoir une seconde épouse du vivant de la première. La légitime se nommait Christine de Saxe, l'autre était Marguerite de Saal, qui avait été dame d'honneur de Christine.

Comment ont-ils pu concilier cette décision avec l'Évangile ?

Ils n'ont pas essayé une justification impossible, puisque Notre-Seigneur a dit : « L'homme quittera son

(1) Voyez le témoignage de Tertullien, p. 73.

« père et sa mère pour s'attacher à son épouse, et ils
« seront deux en une seule chair ⁽¹⁾. »

Le besoin de se créer une protection fut-il véritablement le motif déterminant de ce scandale ?

Oui. Les termes de la consultation en font foi : elle porte comme excuse de cette concession honteuse ces paroles : « L'Église pauvre et misérable, petite et abandonnée, a besoin de princes et de régents *ver-tueux* ⁽²⁾, » et l'on voit en quelle monnaie elle payait la *vertu* de ces princes. Au reste, dans l'instruction donnée par le landgrave à Bucer (pièce que Bucer lui-même avait rédigée), on lit ces mots, qui ne furent point réfutés dans la réponse : « Je sais que Luther et Mélanchton avaient conseillé au roi d'Angleterre (Henri VIII) de ne point rompre son premier mariage ; mais d'épouser une seconde femme ⁽³⁾, tout en conservant la première. » Enfin, qui ne sait que ces soi-disant réformateurs favorisèrent les divorces, contrairement à cette défense portée dans l'Évangile, « que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni ⁽⁴⁾ ? »

Si ces faits étaient exacts, comment les protestants pourraient-ils parler comme ils font de la corruption des mœurs dans l'Église romaine ?

Je l'ignore ; mais il n'est personne qui ne sache que

(1) *S. Matth.*, XIX, 5.

(2) *Paupercula et misera Ecclesia est, exigua et derelicta, indigens probis dominis regentibus. (Consultatio Lutheri et aliorum, n. 3.)*

(3) « Scio Lutherum et Philippum regi Angliæ suasisse ut primam uxorem non dimitteret, sed aliam præter ipsam duceret. » (*Instructio, etc.*, n. 10.)

(4) *S. Matth.*, XIX, 6.

les désordres qui éclatent parfois dans l'Église catholique sont une violation des maximes de cette Église, tandis que, du côté des protestants, les mêmes hommes qui créèrent la réforme montrèrent, par leurs décisions et par leur conduite, qu'ils étaient profondément corrompus. Ils furent du nombre de ces ambassadeurs qui, pour se faire bien voir, sacrifient les intérêts de leur maître. C'est à ce prix qu'ils ont acheté les succès dont ils se vantent.

Vous avez dit aussi qu'ils firent appel à l'avarice et à la cupidité ?

Oui, ils permirent aux princes de s'emparer des biens de l'Église. Le pillage des églises et des monastères accompagna partout le progrès de la réforme; et comme il est plus facile d'allumer un incendie que de l'éteindre, les masses une fois excitées par la cupidité se livrèrent à des excès que les réformateurs eux-mêmes furent impuissants à réprimer.

De quels excès entendez-vous parler ?

De ceux qui accompagnèrent en Allemagne la fameuse guerre des paysans. Les hommes du peuple auxquels les réformateurs mettaient en main la Bible pour y trouver eux-mêmes la règle de leur foi, y ayant lu : « Les justes recevront la terre en héritage, ⁽¹⁾ » dirent : *Nous sommes les justes, c'est donc à nous de posséder la terre.* Ils s'appuyaient encore sur ce que, dans la primitive Église, « nul ne s'attribuait la propriété de ses biens, mais tout était en commun ⁽²⁾. » Ils voulurent donc réformer la société sur ce modèle; et comme les riches ne voulaient pas y consentir, les

(1) *Ps.* XXXI, 31. — (2) *Act.*, II, 32. — (1) Édition 1843, p. 106.

paysans prirent les armes pour les y contraindre. Ce fut là une des causes principales qui armèrent les princes contre les réformés.

Y a-t-il encore dans l'enseignement des réformés une inclination vers ces doctrines antisociales ?

Oui, cela se voit encore. Ainsi, le catéchisme de Genève dit que les chrétiens doivent « se faire mutuellement part de leurs biens temporels et spirituels dont ils jouissent, » et ajoute : « Les premiers chrétiens nous ont particulièrement donné l'exemple de ce *devoir* ⁽¹⁾. » L'abandon et le partage de tous leurs biens ne fut point, de la part des premiers chrétiens, l'accomplissement d'un *devoir*. Ils pratiquèrent en cette circonstance un conseil de perfection, comme font aujourd'hui les religieux.

Vous avez dit que les réformateurs firent appel à l'esprit de révolte ?

Oui, le principe de la réforme, qui donnait à chacun le droit de juger de tout, conduisit à la négation de toute autorité spirituelle et temporelle, d'autant mieux que les réformateurs se donnèrent comme les continuateurs de Jean Hus, qui n'avait respecté ni l'une ni l'autre.

Quelle était la doctrine de Jean Hus ?

Il renouvela les erreurs de l'Anglais Wiclef et en ajouta de nouvelles. L'un et l'autre enseignèrent que le péché mortel faisait perdre à celui qui en était coupable non-seulement toute puissance spirituelle, mais encore tout *domaine civil* ⁽²⁾ sur les biens temporels ; et

(1) Edition 1843, p. 106.

(2) Nullus est dominus civilis, nullus est prælatus, nullus est episcopus, dùm est in peccato mortali. (*Article XV de Wiclef, XXX de Jean Hus.*)

comme, d'après eux, on n'était en grâce avec Dieu qu'autant que l'on adoptait leurs maximes, on peut deviner les conséquences d'un tel principe.

Les réformateurs professèrent-ils expressément les doctrines de Wiclef et de Hus ?

Ils n'ont cessé et ne cessent encore de les louer comme étant leurs devanciers. Ces appels violents à la liberté évangélique étaient dans la bouche des réformateurs autant de provocations à la révolte, comme l'expérience l'a prouvé et comme Érasme le leur a justement reproché. Ils ne peuvent eux-mêmes en disconvenir. « Les niveleurs firent tort aux réformateurs, » dit M. Coquerel ⁽¹⁾. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que le parti des niveleurs et celui des réformateurs était un seul et même parti.

Comment les réformateurs travaillèrent-ils à ruiner toute autorité ecclésiastique ?

Ce fut en niant le caractère que les prêtres reçoivent dans l'ordination. Pour capter les suffrages des laïques, Luther soutint que tous les chrétiens sans exception, hommes et femmes, jeunes et vieux, et jusqu'aux petits enfants, étaient véritablement prêtres.

Les calvinistes ont-ils adopté sur ce point le système des luthériens ?

On peut dire qu'ils ne s'en sont pas occupés. La question était sans importance pour les calvinistes. Chez eux, les ministres ne sont que des professeurs de religion, et n'ont d'autre autorité que celle que chacun veut bien leur reconnaître, tout protestant pouvant sans leur secours faire parfaitement son salut.

Qui donc gouverne les Églises protestantes ?

(1) *L'Orthodoxie moderne*, p. 38.

Dans les États où les Églises ne sont pas officiellement reconnues, elles n'ont pas de gouvernement. Tantôt des ministres improvisés réunissent pour un temps un certain nombre d'auditeurs; tantôt des réunions spontanées acceptent pour un temps tel ou tel ministre; mais dans les pays où l'État reconnaît et protège les Églises protestantes, c'est l'État qui les administre, règle leur discipline et institue leurs ministres. Telle est en France la condition des luthériens et des calvinistes; dans la Grande-Bretagne, celle de l'Église d'Angleterre et de l'Église presbytérienne d'Écosse, et aussi en Prusse, celle des évangéliques, le roi de Prusse ayant réuni bon gré mal gré en une seule Église les luthériens et les calvinistes de ses États.

Voyons-nous dans l'Écriture les princes exercer aussi sur l'Église des droits souverains?

Non; mais les anglicans ont donné pour raison de ce silence « qu'il n'y avait pas alors de princes chrétiens » pour donner des pasteurs à l'Église, » comme s'il eût été plus difficile au Saint-Esprit de susciter des fidèles parmi les princes que parmi les hommes du peuple.

Qui peut donner aux ministres protestants une autorité spirituelle quelconque?

Personne évidemment, puisque ni les princes ni les fidèles n'ont eux-mêmes cette autorité; aussi les seuls protestants conséquents sont-ils les *Amis* (quakers), qui n'admettent aucune espèce de ministère ecclésiastique.

La position des ministres protestants n'est donc pas bonne?

Non; c'est la plus fausse qui soit au monde. Ils soutiennent contre les catholiques le droit du jugement

privé, et dans leurs temples ils enseignent. Ils contestent aux prêtres de l'Église tout caractère particulier, et en même temps ils veulent être appelés *pasteurs* et regardés comme des ecclésiastiques. Mais ce sont là des prétentions vaines. En fait, tout autre qu'eux pourrait faire ce qu'ils font, et il vaudrait mieux pour eux faire toute autre chose que de passer leur vie à expliquer la Bible, en partant de ce principe que la Bible n'a pas besoin d'être expliquée.

Ne voyons-nous pas dans l'Écriture des élections faites par les fidèles assemblés ?

Oui, cet usage s'est conservé pendant longtemps ; mais ceux que la voix du peuple avait ainsi choisis parmi les laïques n'étaient qu'*élus* ou *désignés* ; il leur fallait de toute nécessité recevoir la grâce du Saint-Esprit par l'imposition des mains des pasteurs de l'Église, puisque sans l'ordination ces élus n'auraient eu aucune puissance spirituelle.

Les princes n'ont-ils pas dans l'Église catholique le droit de conférer les évêchés ?

Non ; et si l'Église a concédé à des princes le droit de désigner les pasteurs des diocèses situés dans leurs États, ces élus n'ont aucune puissance spirituelle tant qu'ils ne sont pas agréés, institués et consacrés comme nous venons de le dire et comme cela se pratique de toute nécessité.

Pourquoi les ministres protestants, qui se prétendent ecclésiastiques, laissent-ils des laïques gouverner leurs Églises ?

Ils ne peuvent faire autrement, puisque c'est à cette condition que leurs devanciers se sont fait accepter.

Il n'y a donc aucune autorité réelle chez les protestants ?

Non ; et quand un ministre entreprend de s'en attribuer une quelconque, c'est une usurpation. De là cette propension de tous les esprits hautains et pleins d'eux-mêmes à se porter du côté de la réforme. De là aussi la réputation équivoque des conversions du catholicisme au protestantisme.

N'est-ce point là calomnier les réformés ?

Non, les protestants savent que tout cela est la vérité. Dès qu'une paroisse catholique est supposée vouloir se révolter contre son curé ou contre l'évêque, elle voit aussitôt accourir les émissaires protestants, qui savent que toute révolte contre l'autorité légitime est un pas de fait vers l'hérésie. De là vient que les protestants honnêtes ont presque toujours à rougir des prosélytes de leur culte, surtout lorsque ce sont des prêtres ou des religieux qui, selon l'expression reçue, *jettent le froc aux orties*.

Accusez-vous aussi les réformateurs d'avoir travaillé au relâchement des mœurs parmi les fidèles ?

Oui ; de même qu'ils avaient aboli les vœux de religion, ils supprimèrent la confession, les jeûnes et les abstinences, enfin toute espèce d'œuvres pénibles à la nature.

Les vœux ne sont-ils pas contraires à l'Écriture ?

Non évidemment, puisqu'elle commande d'observer ceux que l'on a faits au Seigneur ⁽¹⁾.

La pauvreté volontaire n'est-elle pas contraire à l'Évangile ?

Non, puisque Notre-Seigneur a été pauvre et qu'il a dit : « *Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez et le donnez aux pauvres, et vous aurez*

(1) *Nomb.*, XXX, 3.

« un trésor dans le ciel; puis venez et suivez-moi ⁽¹⁾. »

L'obéissance volontaire n'est-elle pas contraire à l'Évangile ?

Non, pourvu qu'elle se fasse selon la règle, ainsi qu'il est observé dans l'Église. Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, « s'étant rendu obéissant jusqu'à la mort ⁽²⁾. »

Ne peut-on pas dire que la confession de ses fautes est contraire à l'Écriture ?

Non, puisqu'au livre des Nombres ⁽³⁾ Dieu recommande à ceux qui seront tombés en quelque faute de confesser leur péché, et que l'Évangile cite avec éloge les pénitents qui recevaient le baptême de saint Jean en confessant leurs péchés ⁽⁴⁾. « L'Esprit-Saint ne loue pas moins les chrétiens d'Éphèse, qui venaient déclarer et confesser ce qu'ils avaient fait de mal ⁽⁵⁾. » Toujours et partout, l'humble aveu de sa faute a été de la part du coupable une action louable et une marque de la conversion du cœur.

Le jeûne et l'abstinence ne sont-ils pas contraires à l'Évangile ?

Non, puisque Notre-Seigneur a jeûné et déclaré qu'après lui « ses disciples jeûneraient ⁽⁶⁾, » ce que font les catholiques et ce que les protestants ne font pas.

Ne peut-on pas dire que les œuvres de pénitence sont contraires à la Bible ?

Non, puisque saint Jean-Baptiste demande à ceux qui venaient à son baptême de « faire de dignes fruits

(1) *S. Matth.*, XIX, 21. — (2) *Philipp.*, II, 8. — (3) V, 7. — (4) *S. Matth.*, III, 6. — (5) *Act.*, XIX, 18. — (6) *S. Matth.*, IX, 15.

« de pénitence ⁽¹⁾, » et que saint Paul annonce aux Gentils la nécessité de se convertir en faisant « de dignes œuvres de pénitence ⁽²⁾. »

Que pensez-vous de ces contradictions entre la conduite des réformateurs et la doctrine des Écritures ?

Je pense qu'elles contiennent une grande leçon. Les protestants ont toujours à la bouche ces mots : *Les saintes Écritures*, et par là ils séduisent les simples. Dieu a donc permis ces contradictions, afin de montrer que ces appels de tous les jours à la parole de Dieu étaient tout simplement une manœuvre pour secouer l'autorité de l'Église.

Ce n'est donc pas là ce que vous voudriez faire ?

Dieu m'en garde ! Je sais que le royaume des cieux souffre violence ; et dans ce relâchement des mœurs chrétiennes, je ne vois plus ni le sentier rude ni la porte étroite qui mène à la vie, mais bien cette voie large et spacieuse qui conduit à la perdition. Quoi qu'il puisse en coûter à la nature, je m'en tiens et veux m'en tenir à la sévérité de l'Évangile. Je ne saurais donc être protestant.

(1) *S. Matth.*, III, 8. — (2) *Act.*, XXVI, 20.

ARTICLE VII.

LA BIBLE, SEULE RÈGLE DE FOI.

Quelle est votre septième raison de ne pas être protestant ?

C'est que les protestants soutiennent que la Bible est la seule règle de foi, c'est-à-dire la seule autorité en religion ; ce qu'ils expriment par ces paroles si connues : *La Bible , toute la Bible , rien que la Bible .*

Avez-vous quelque objection contre ces paroles ?

Je n'entends pas comment *toute la Bible* peut faire autorité pour nous, et certainement les protestants ne se croient pas obligés à observer la loi de Moïse, bien qu'elle fasse partie de la Bible.

Personne ne veut obliger les chrétiens à observer la partie cérémonielle de la loi de Moïse ; mais croyez-vous que nous ne soyons pas tenus de l'observer dans sa partie morale ?

A cela, je réponds d'abord que la partie cérémonielle est comprise dans ces mots : *toute la Bible*, aussi bien que la partie morale, et j'ajoute que nous vivons sous une loi morale nouvelle. L'amour des ennemis, le

renoncement à soi-même, l'indissolubilité du mariage, les huit béatitudes, etc., constituent pour les chrétiens une loi morale très-différente des préceptes donnés par Dieu à son peuple; mais ces différences n'empêchent pas de respecter la loi de Moïse et les livres des prophètes.

Vous distinguez donc entre la loi et les prophètes?

Oui; la loi avait été écrite tout entière par Moïse, le peuple en avait juré l'observation avant d'entrer dans la terre promise, et Dieu avait défendu d'y rien ajouter et d'en retrancher aucune partie. Les livres prophétiques ne faisaient point partie de la loi. Il y a même plusieurs de ces livres dont il est à peu près impossible de dire quand et par qui ils ont été écrits, ni sur quelle autorité le peuple juif les a reçus comme livres inspirés.

N'admettez-vous pas le système des protestants de rejeter comme *apocryphes* ceux de ces ouvrages dont nous n'avons pas le texte hébreu, et qui ne figurent pas dans le canon des livres inspirés dressé par les Juifs?

Non. Je ne trouve pas ces deux raisons concluantes, et les protestants sont de mon avis; car s'ils croyaient que le défaut du texte hébreu fût un motif suffisant pour rejeter ces livres, ils devraient pareillement rejeter l'Évangile de saint Matthieu, qui a été écrit en hébreu, et dont le texte original est aussi perdu. Or, c'est là ce que les protestants français n'ont jamais fait.

Est-il certain que saint Matthieu ait écrit en hébreu?

Oui, toute l'antiquité chrétienne l'affirme; saint Irénée, qui vivait au second siècle, s'exprime sur ce point en ces termes : « Matthieu a donné aux Hébreux l'É-

« vangile écrit en leur langue, » et Papias, qui écrivait au second siècle, dit : « Matthieu a recueilli les discours du Seigneur en hébreu, et chacun les traduisait comme il pouvait. » Bien que l'emploi du grec fût alors général, nous voyons cependant par l'histoire de saint Paul que la langue nationale était encore plus agréable aux Juifs ⁽¹⁾.

Mais est-il possible que le texte d'un livre inspiré se soit perdu ?

Cela ne peut embarrasser que les protestants qui veulent nous faire vivre sous une loi écrite, et cet embarras n'est ni le seul ni le plus grand, puisque, indépendamment de l'Évangile selon saint Matthieu, dont nous avons au moins la traduction, il y a eu une lettre de saint Paul, adressée aux Laodicéens, dont il n'est resté ni version ni texte. Il est à croire que si Dieu eût voulu que les livres inspirés fussent notre seule règle, sa providence aurait pris les moyens de nous les conserver, comme elle a conservé aux Juifs la loi de Moïse.

Comment les protestants sont-ils assurés de la fidélité de la version grecque de saint Matthieu ?

Ils l'ont reçue de l'Église catholique et n'ont d'autre garantie que le témoignage de cette Église, c'est-à-dire la tradition.

Ne trouvez-vous pas, du moins, que les protestants soient fondés à regarder comme apocryphes (c'est-à-dire supposés) les livres qui ne se trouvent pas dans le canon des Écritures dressé par les Juifs ?

Non ; ils ne peuvent se prévaloir de cette lacune, puisque ce canon ne se trouve que dans des livres non

(1) *Act.*, XXII, 2.

inspirés et que l'Écriture n'en parle pas. Insister sur ce point, ce serait abandonner leur maxime : *Rien que la Bible* ; ce qu'ils n'ont pas le droit de faire. Il serait par trop commode d'opposer aux autres un principe et de s'en affranchir soi-même.

Puisque les protestants veulent que la Bible soit la seule règle de foi, comment prouvent-ils à ceux qu'ils veulent amener à la religion chrétienne, qu'il faut croire la Bible ?

La raison qu'ils en donnent, c'est que « les écrivains sacrés ont été inspirés par l'Esprit divin, » et la preuve qu'ils apportent de cette inspiration, « c'est que les auteurs sacrés n'ont pu recevoir que de Dieu le don de prophétie et des miracles et la connaissance des vérités qu'ils nous enseignent ⁽¹⁾. »

Si plusieurs des écrivains sacrés nous sont tout à fait inconnus, comment parler de leurs miracles et de leurs prophéties ?

C'est ce que j'ignore absolument, et les protestants aussi, je pense. Du reste, cela n'intéresse pas seulement les auteurs inconnus de certains livres des Écritures. Qui pourrait citer les miracles et les prédictions vérifiées de saint Marc ou de saint Luc ?

Les protestants ne peuvent-ils pas répondre que si nous ne connaissons point de miracles en faveur de ces écrivains, il doit y en avoir eu dans l'origine, sans quoi leurs livres ne seraient pas reçus comme inspirés ?

Les protestants se garderont bien de faire une telle réponse, puisqu'alors toute la tradition serait justifiée et qu'il n'y aurait plus que des catholiques. Aussi ont-

(1) *Catéchisme calviniste*, imprimé à Rouen, p. 44.

ils pour principe de ne point recevoir d'autres prophéties ni d'autres miracles que ceux qui sont prouvés par l'Écriture. A toute affirmation de ce genre, leur réponse invariable est : « Montrez-moi cela dans la « Bible. »

Mais ne vouloir admettre comme vrais miracles que ceux qui ont en leur faveur l'autorité des livres inspirés, et prouver par ces miracles l'inspiration de ces mêmes livres, c'est faire un cercle vicieux ?

Sans doute, mais si, dans les choses de la religion, l'on tient à raisonner juste, il ne faut pas être protestant.

A défaut de miracles, n'avez-vous pas vu que les protestants s'appuient encore sur ce que les écrivains sacrés n'ont pu recevoir que de Dieu la connaissance des vérités qu'ils nous enseignent ?

Je sais qu'un chrétien ne peut lire la sainte Écriture sans éprouver une conviction intérieure de la vérité de sa doctrine ; mais les mahométans donnent cette même preuve en faveur de l'Alcoran, et les incrédules nous opposent les répugnances que leur causent certains préceptes de l'Évangile. Cette conviction intérieure des chrétiens est donc plutôt une conséquence qu'elle n'est une preuve de leur foi. Il y a d'ailleurs à faire sur ce point une remarque essentielle.

Quelle est cette remarque ?

C'est que prouver l'autorité des Écritures par la vérité que l'on trouve dans la doctrine qu'elles enseignent, c'est se constituer juge de cette vérité et placer une intelligence humaine au-dessus des Écritures. Or, c'est en suivant cette voie que les protestants, tout en exaltant en paroles l'autorité des livres saints, en sont venus dans la pratique à les traiter avec un véritable mépris.

Quels sont les faits qui peuvent justifier contre les protestants une accusation si grave ?

Personne n'ignore que ce fut réellement parce que l'Épître de saint Jacques enseignait le mérite des bonnes œuvres (doctrine qui renversait tout le système de Luther), que ce réformateur traita d'*Épître de paille* la lettre de cet apôtre. Ce fut par des raisons semblables que les protestants ont tantôt rejeté, tantôt repris, non-seulement l'Épître de saint Jacques, mais encore l'Épître aux Hébreux, l'Apocalypse et plusieurs autres livres, soit en entier, soit en partie, montrant par là que tout en posant pour règle unique de la foi les saintes Écritures, ils n'avaient pas de marques certaines pour les reconnaître. Et encore aujourd'hui, s'ils rejettent comme apocryphes plusieurs livres de l'Ancien Testament, c'est bien moins par respect pour le texte hébreu ou pour le canon des Écritures donné par des historiens juifs, que par le déplaisir qu'ils ont en voyant dans ces livres des passages qui les contrariaient ouvertement.

Ainsi donc, selon vous, admettre les Écritures parce qu'on en trouve la doctrine vraie, c'est se mettre au-dessus des Écritures et ruiner leur autorité en la fondant sur un jugement humain ?

Oui, précisément.

Mais les catholiques n'agissent-ils pas de même en recevant les Écritures sur la parole de leur Église ; et si le jugement d'un protestant est celui d'un homme, le jugement de l'Église est-il autre que celui d'une réunion d'hommes ?

Sans doute l'Église est une réunion d'hommes, mais Jésus-Christ lui a promis d'être avec elle tous les jours jusqu'à la fin des siècles, promesse qu'il n'a faite à

aucun fidèle en particulier. L'Église a donc droit à la soumission de tous ceux qui croient à la divinité de Jésus-Christ, et, pour se faire accepter, il lui suffit de démontrer que Jésus-Christ est Dieu, ce qu'elle fait en exposant les preuves que Jésus-Christ lui-même a données de sa divinité.

Quelles preuves a données Notre-Seigneur de sa divinité ?

Elles sont de deux sortes : 1^o les miracles et 2^o l'accomplissement en sa personne des prophéties et des figures qui annonçaient le Messie.

Pouvez-vous montrer dans le Nouveau Testament Notre-Seigneur s'appuyant sur les prophéties de la loi ancienne ?

Rien de plus simple, puisque Jésus-Christ a dit à ses apôtres : « Ne fallait-il pas que tout ce qui a été écrit « de moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et « dans les psaumes, fût accompli ⁽¹⁾ ? » De même, il a instruit les disciples d'Emmaüs « en commençant « par Moïse et par tous les prophètes, et leur expliquant tout ce qui avait été dit de lui dans les « Écritures ⁽²⁾. » Enfin, dans une autre circonstance, il a fait aux Juifs incrédules cette recommandation : « Lisez avec soin les Écritures, puisque vous croyez y « trouver la vie éternelle ; *ce sont elles, en effet, qui « rendent témoignage de moi ;* et cependant vous ne « voulez pas venir à moi pour recevoir la vie ⁽³⁾. »

Les apôtres ont-ils agi de même ?

Oui, surtout en prêchant l'Évangile aux Juifs qui se glorifiaient avec raison du trésor des Écritures qui

(1) *S. Luc*, XXIV, 44. — (2) *Ibid.*, XXIV, 27. — (3) *S. Jean*, V, 39.

leur avait été confié. C'est ainsi que nous voyons ceux de Bérée, auxquels saint Paul montrait par les prophéties que Jésus était le Christ, « examiner avec soin « les Écritures pour s'assurer s'il en était ainsi ⁽¹⁾ . » Nous voyons encore de même le Juif Apollo, éloquent et versé dans les Écritures, une fois qu'il eut été instruit avec soin dans les voies du Seigneur, « con-
« vaincre puissamment les Juifs, faisant voir par les
« Écritures que Jésus était le Christ ⁽²⁾. »

Pourriez-vous montrer pareillement que Notre-Seigneur donnait ses miracles comme preuve de sa divinité ?

Oui, nous le voyons convertir la Samaritaine, en lui montrant qu'il connaissait, par une lumière intérieure et surnaturelle, les désordres de sa vie. Il dit en parlant de lui-même : « Les œuvres que je fais rendent « témoignage de moi ⁽³⁾, » et en parlant des Juifs incrédules : « Si je n'avais fait parmi eux des œuvres « que nul autre n'a faites, ils n'auraient pas de pé-
« ché ⁽⁴⁾; » et encore : « Si vous ne voulez pas croire à
« ma parole, au moins croyez à mes œuvres ⁽⁵⁾. » Aussi voyons-nous ses apôtres, auxquels il avait donné mission de lui servir de témoins en Judée, à Jérusalem, et jusqu'aux extrémités de la terre ⁽⁶⁾, rendre témoignage en toutes circonstances à sa résurrection d'entre les morts, le principal et le plus décisif de tous ses miracles.

Pour accomplir ce devoir, les apôtres n'ont-ils pas mis par écrit tout ce que Jésus-Christ avait fait ou enseigné ?

(1) *Act.*, XVII, 2. — (2) *Ibid.*, XVIII, 28. — (3) *S. Jean*, V, 36. — (4) *Ibid.*, XV, 24. — (5) *Ibid.*, X, 38. — (6) *Act.*, I, 8.

Non, ils n'ont pas eu cette intention, comme saint Jean le déclare par ces paroles : « Jésus a fait à la vue
« de ses disciples beaucoup de miracles qui ne sont
« pas écrits dans ce livre ; mais ceux-ci ont été écrits
« afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, et que,
« le croyant, vous ayez la vie en lui ⁽¹⁾, » c'est-à-dire que saint Jean a rapporté un nombre de miracles assez grand pour établir la divinité de Jésus-Christ, mais le but atteint, le surplus n'était pas nécessaire. Il est évident, d'ailleurs, que les évangélistes n'ont pas même rapporté toutes les maximes de Notre-Seigneur, puisque nous trouvons dans les Épîtres des paroles qui n'ont pu être conservées que par tradition, telles que celles-ci : « Il est plus heureux de donner que de
« recevoir ⁽²⁾.

Mais apporter le témoignage des Écritures pour preuve de la vérité du christianisme, n'est-ce pas raisonner comme vous le reprochez aux protestants ?

Non, les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, quoique nous les regardions comme inspirés, ne sont pas donnés, quand il s'agit de démontrer la foi, comme étant la parole de Dieu ; mais simplement comme des livres historiques dont le témoignage vient grossir et fortifier la tradition des premiers siècles. Or, ils sont d'un puissant secours pour montrer la vérité des miracles de Jésus-Christ et l'accomplissement en sa personne des prophéties de l'ancienne loi.

Voulez-vous dire que, laissant de côté l'inspiration divine, les livres saints méritent, comme livres d'histoire, une confiance entière ?

Oui, les livres de l'Ancien Testament ayant été et

(1) S. Jean, XX, 31. — (2) Act., XI, 35.

étant encore conservés par les ennemis du christianisme, il est impossible qu'ils aient été altérés à notre avantage. Quant aux livres du Nouveau Testament, leurs auteurs ont parfaitement connu les faits qu'ils racontent, et ils ont donné de tels gages de sincérité, qu'il serait impossible d'en exiger davantage.

Mais n'est-ce pas encore donner à notre foi un fondement humain ?

Non, c'est la faire porter sur celui « des prophètes et des apôtres avec Jésus-Christ pour chef de l'angle ⁽¹⁾. » Quand Notre-Seigneur donnait comme preuve de sa divinité ses miracles et l'accomplissement des prophéties, il s'adressait aux yeux, aux oreilles, à la mémoire de ses auditeurs, c'est-à-dire qu'il parlait aux hommes la langue des hommes ; agir comme lui, reproduire les preuves qu'il a données, c'est continuer son œuvre.

Vous ne dites ici rien de la grâce de Dieu ?

Entendre la vérité est déjà la première des grâces, puisque saint Paul nous apprend que la foi « vient par l'ouïe ⁽²⁾. » Quant à cette onction intérieure qui rend l'âme docile et la fait céder à la vérité, c'est un mystère entre Dieu et l'homme, dont nous ne pouvons que dire avec Notre-Seigneur : « Nul ne vient à moi, si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire ⁽³⁾. »

La divinité de Jésus-Christ étant prouvée, quelle conséquence en tirez-vous ?

Jésus-Christ étant Dieu, ses promesses sont infailibles. Or, il a promis à ses apôtres une assistance de tous les jours jusqu'à la fin des siècles. Parlant à saint Pierre, sur qui devait reposer son Église, il a

(1) *Ephes.*, II, 2. — (2) *Rom.*, X, 17. — (3) *S. Jean*, VI, 44.

promis que les puissances de l'enfer ne prévaudraient pas contre elle ; l'Église ne sera donc jamais ni détruite ni corrompue.

Cette assistance de Jésus-Christ ne consistait donc pas seulement dans les instructions que les apôtres recevaient de sa bouche ?

Non, comme lui-même le leur déclare quand il leur dit : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ;
« mais vous ne pouvez pas les porter présentement ;
« lorsque l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité ; car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira ce qu'il aura entendu, il prendra
« de ce qui est à moi et vous l'annoncera ⁽¹⁾. »

Comment le Saint-Esprit a-t-il instruit les apôtres ?

En les éclairant par une lumière intérieure qui leur montrait la vérité. « Le même Dieu, dit saint Paul,
« qui a fait sortir la clarté des ténèbres, a fait luire
« sa lumière dans nos cœurs, afin que nous puissions
« éclairer les autres dans la connaissance de la gloire
« de Dieu, telle qu'elle paraît en Jésus-Christ ⁽²⁾. »

Pourquoi donc entre les moyens établis par Jésus-Christ pour l'instruction de ses fidèles ne faites-vous aucune mention des Écritures du Nouveau Testament ?

Parce que Notre-Seigneur n'en a pas parlé. C'est un des points où la nouvelle alliance diffère de l'ancienne. Dieu avait donné l'ancienne loi par écrit, ayant gravé lui-même sur la pierre les dix commandements et ordonné à Moïse d'écrire le reste ; il avait voulu que cette loi fût publiée tout entière, conservée et lue à des époques réglées. Or, Jésus-Christ n'a rien écrit, et nous ne voyons pas qu'il ait rien fait écrire. Il a pro-

(1) *S. Jean*, XVI, 13. — (2) *II. Cor.*, IV, 6.

mis son assistance et envoyé le Saint-Esprit ; voilà pourquoi, au jour de la Pentecôte, nous voyons le Saint-Esprit descendre sur les apôtres et les éclairer. Au lieu de tables de pierre sur lesquelles la loi ancienne était gravée, nous voyons des langues de feu échauffer et éclairer le cœur des apôtres. Puis ils parlent, et l'Église est fondée.

N'accordez-vous pas aux protestants que ce n'était là qu'un commencement d'Église, et son enfance pour ainsi dire ?

Non, l'Église fut dès lors, je ne dis pas aussi nombreuse ni aussi étendue, mais aussi complète, aussi entière qu'elle l'a été depuis et qu'elle le sera jusqu'à la fin des temps. Elle porta dès lors toutes les marques destinées à la faire reconnaître.

Quelles sont ces marques ?

D'après le Symbole de Nicée, qui date du quatrième siècle, l'Église de Jésus-Christ est *une, sainte, catholique et apostolique* ⁽¹⁾. Or, dès les premiers jours, l'Église était *une*, d'abord par la foi, puisque tous persévéraient dans la doctrine des apôtres ⁽²⁾, puis par la charité, les fidèles n'ayant tous qu'un cœur et qu'une âme. Elle était *sainte* ; car elle était sanctifiée par le Saint-Esprit. Elle était *catholique*, puisqu'elle comptait des enfants de toutes les nations qui sont sous le ciel.

(1) A quoi pense M. le ministre protestant Puaux, quand il écrit à Mgr l'évêque du Puy : « Vos docteurs ne sont pas d'accord entre eux sur les vraies marques de l'Église ; les uns lui en donnent *cinq*, ceux-ci *trente*, quelques-uns *cent*. » Et que prétend-il avec cette ignorance affectée ?

(2) *Act.*, II, 42.

Enfin, elle était *apostolique*, puisque les apôtres y présidaient, saint Pierre à leur tête.

Quelle était donc alors la règle de la foi et de la conduite dans l'Église ?

C'était la parole des apôtres. Le Saint-Esprit, qui avait converti les premiers fidèles, les adressa aux pasteurs de l'Église et leur mit dans la bouche ces paroles : « Frères, que faut-il que nous fassions ⁽¹⁾ ? »

Que répondirent les apôtres ?

Parlant par la bouche de saint Pierre, ils ne dirent pas : Voici une Bible, lisez et voyez vous-mêmes, mais bien : « Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour la rémission des péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit ⁽²⁾. » Ensuite il continua à les instruire par plusieurs discours que l'Écriture ne nous a pas conservés.

Que répondez-vous à cette observation, que « saint Pierre n'obligea pas chacun de ces Juifs, à son tour, à venir dans un coin lui confesser ses péchés à l'oreille et recevoir à l'oreille une promesse de pardon ⁽³⁾ ? »

Je réponds que, pas plus alors qu'aujourd'hui, ceux qui recevaient la rémission des péchés par le baptême n'étaient obligés de se confesser. Comment pourrait-il être question, pour les péchés commis *avant* le baptême, de recevoir le sacrement qui efface les péchés commis *après* le baptême ?

Quelle fut ensuite de ces instructions la conduite des premiers chrétiens ?

Nous les voyons persévérer dans la doctrine des apôtres ⁽⁴⁾, et non pas s'enfermer dans leur sens parti-

(1) *Act.*, II, 37. — (2) *Ibid.*, II, 38. — (3) *Lucite*, p. 274. — (4) *Act.*, II, 42.

culier ; s'unir pour prier et rompre le pain (c'est-à-dire recevoir la sainte eucharistie), vendre leurs biens pour les distribuer aux pauvres, et non pas se contenter de la foi sans les œuvres. Or, nous le demandons aux protestants, laisser les pasteurs de l'Église juges de la foi, s'en rapporter à eux pleinement dans les choses du salut, communier, faire de bonnes œuvres, n'est-ce pas, trait pour trait, la vie des bons catholiques de tous les temps ?

A cette question des catholiques : Où étiez-vous aux jours de Luther ? un protestant ⁽¹⁾ répond par cette autre question : Où étiez-vous au jour des apôtres ? Que répondez-vous à votre tour ?

Nous étions alors occupés à écouter l'Église enseignante, ainsi que nous avons toujours fait depuis. Il est donc facile de nous reconnaître dans les membres de cette Église visible, réunie autour de saint Pierre et des autres apôtres ; mais ce que nous cherchons vainement en ces temps-là, ce sont des *chrétiens* niant l'autorité des pasteurs et se retirant à l'écart pour feuilleter l'Écriture, l'entendre selon leur jugement privé, et constituer, chacun à part soi, une de ces Églises moléculaires dont chaque protestant est la tête et la queue, le pasteur et le troupeau ; voilà ce que nous cherchons vainement aux jours des apôtres. Faisons encore observer que la question des catholiques n'est pas de savoir où étaient les protestants *aux jours* de Luther, mais bien *avant* Luther. Aux jours de Luther, les protestants étaient auprès de lui, mais *avant* lui, nous les cherchons vainement dans toute l'Église.

On ne voit donc pas les apôtres occupés comme

(1) M. Puaux, lettre à Mgr l'évêque du Puy.

Moïse à mettre par écrit toutes les ordonnances du Seigneur, sans qu'il y manquât rien ?

Non. Ils avaient reçu l'ordre de prêcher et non d'écrire; aussi appellent-ils leur ministère, le *ministère de la parole*. C'est plus tard que quelques-uns furent inspirés de mettre par écrit, pour l'usage des fidèles, l'histoire de Notre-Seigneur et celle des premiers temps de l'Église, et qu'ils écrivirent aux chrétiens convertis des épîtres ou lettres pleines d'instruction et des marques d'une sollicitude toute paternelle.

Les premiers chrétiens n'eurent-ils pas au moins les quatre Évangiles ?

Non, pas dès le commencement, puisqu'au témoignage de M. Coquerel, « les livres du Nouveau Testament ont paru successivement, dans un assez long intervalle qui commence vers l'an 53 ou 54 de l'ère chrétienne ⁽¹⁾. » D'ailleurs, saint Irénée, après nous avoir dit que saint Matthieu écrivit le premier, ajoute que plus tard « Marc, disciple et interprète de Pierre, a donné par écrit ce que Pierre avait prêché; Luc, qui suivait Paul, a mis dans un livre l'Évangile que Paul avait enseigné; ensuite Jean, le disciple du Seigneur, qui avait reposé sur sa poitrine, a aussi donné son Évangile, demeurant à Éphèse, en Asie. » Saint Jean a écrit plus de soixante ans après la mort de Notre-Seigneur, lorsque l'Église avait déjà vu naître plusieurs hérésies. C'est ce qui a conduit cet apôtre à prouver la divinité de Jésus-Christ, ce que les autres évangélistes n'avaient pas été dans la nécessité de faire. Saint Luc a aussi écrit, dans le livre des Actes, d'abord l'histoire des premiers com-

(1) *Christologie*, I, p. 29.

mencements de l'Église, et ensuite celle des prédications de saint Paul jusqu'à la trentième année environ après la résurrection de Notre-Seigneur; ce livre est donc postérieur à cette époque. Les Épîtres de saint Paul, dont on peut rapporter la date à celle de ses voyages, vont environ jusqu'à la soixante-cinquième année de Jésus-Christ. Enfin l'*Apocalypse* ou *Révélation* de saint Jean, qui contient, sous des figures pleines de majesté et d'une interprétation difficile, l'histoire prophétique de l'Église jusqu'à la fin des siècles, est à peu près de la même époque que l'Évangile de cet apôtre.

Ces dates sont-elles bien certaines ?

Elles résultent d'un examen comparé du livre des Actes avec les Épîtres de saint Paul, et de notes mises à la fin de très-anciens manuscrits grecs. On a donc suivi dans ce travail la méthode qui consiste à fixer une question d'histoire en compulsant les monuments de l'histoire. Mais nous devons reconnaître que beaucoup de protestants procèdent d'une autre manière. Leur méthode consiste à prendre le Nouveau Testament comme si c'était un livre d'une origine inconnue, et à en examiner les diverses parties, pour en fixer la date d'après leur perfection relative, comme les naturalistes retrouvent l'ordre de la création des êtres vivants dans la perfection de leur organisation. Dans ce classement, saint Jean et saint Paul occupent les deux extrémités de l'échelle de la théologie, c'est-à-dire du développement de l'idée chrétienne. Saint Jean est au sommet et tient la place qui correspond à celle de l'homme parmi les êtres organisés. Quant à saint Paul, il représente la théologie chrétienne à l'état *rudimentaire*. Ce n'était donc pas assez, pour le grand apôtre, d'avoir

été qualifié de réformateur et de Luther apostolique ; il fallait encore qu'il vît ses admirables écrits réduits au niveau des cryptogames et des mollusques de la théologie.

Selon vous, les apôtres n'ont donc pas rédigé un exposé complet et méthodique de la doctrine chrétienne ?

Non, sauf le Symbole, formule abrégée, et qui a été conservée par la tradition. Les lettres de saint Paul, qui exposent avec détail certaines vérités de la foi, ne forment point un traité méthodique. C'est une correspondance dans laquelle les questions du moment occupent la première place.

Quelle différence si grande faites-vous donc entre un traité méthodique et une correspondance ? N'a-t-on pas, dans l'un et l'autre cas, la doctrine de saint Paul ?

C'est toujours saint Paul qui parle, sans doute, mais pas de la même manière. Une comparaison mettra cette distinction dans tout son jour. Supposons un astronome très-instruit. S'il fait un traité méthodique sur l'astronomie, il y fera entrer les vérités les plus simples aussi bien que les plus relevées, toutes y auront leur place et par ordre. Mais s'il écrit des lettres à des personnes qui ne sont pas étrangères à cette science, il leur parlera des choses qui occupent les esprits au moment où il écrira, comme d'une comète, d'une éclipse, etc. Il ne lui viendra jamais à l'idée d'écrire à ses amis pour leur dire que l'année a douze mois, la semaine sept jours, et que le jour se partage en vingt-quatre heures. S'il le faisait, on le croirait fou. Il en est de même des écrits des apôtres, et en particulier des Épîtres de saint Paul. Aucune de ces lettres n'expose les éléments de la religion, et cela est

si vrai, que, comme nous l'avons déjà remarqué, les mots de *Providence*, de *Trinité* et d'*Incarnation*, ne sont pas une seule fois énoncés dans tout le Nouveau Testament. On ne s'envoie pas des lettres pour se dire les choses que tout le monde sait.

Mais pourquoi appelez-vous questions de circonstance celles dont s'occupe saint Paul ? La religion n'est-elle pas toujours la même ?

Oui, sans doute, la foi ne varie pas ; mais les circonstances et, par suite, la discipline varient. Bien des questions que saint Paul a eu besoin de traiter ne feraient plus aujourd'hui doute pour personne, et d'autres ne trouveraient guère d'application.

Ainsi, dans la première Épître aux Corinthiens, ce grand apôtre discute au long la question des *viandes immolées aux idoles* et de l'usage que les chrétiens pouvaient ou ne pouvaient pas en faire. Il y traite des abus qui se commettaient dans les *agapes* ou repas communs, alors en usage dans les églises. Il y parle de la mesure à garder dans l'emploi du *don des langues*, alors aussi commun qu'il est ignoré aujourd'hui. Dans les Épîtres aux Romains et aux Galates, il démontre avec étendue l'inutilité pour les chrétiens de la loi de Moïse, dont les Juifs convertis voulaient concilier les observances avec la profession du christianisme. Enfin, dans plusieurs de ses Épîtres, il s'attache à prouver contre ses détracteurs la légitimité de son apostolat. Tout cela aujourd'hui n'embarrasse personne.

Si saint Paul n'a pas eu l'intention d'expliquer toute la doctrine chrétienne, cela devrait percer quelque part dans ses écrits ?

Oui, sans doute, et il est facile de trouver dans ses Épîtres cette indication. D'abord, il est permis de re-

marquer que si ces lettres avaient été des expositions de la foi, elles auraient eu un cachet d'uniformité, tandis qu'elles sont au contraire extrêmement variées; en sorte que si les Églises avaient réglé leur foi sur ces Éptres, les Romains auraient cru certaines vérités, les Corinthiens en auraient cru d'autres, et ainsi de suite; mais outre cela, il y a, dans les Éptres de saint Paul, des passages où il est facile de reconnaître qu'il n'a jamais entendu exposer toute la doctrine.

Ainsi, dans l'Épître aux Hébreux, saint Paul, après leur avoir reproché leur peu d'instruction et s'être plaint de la quantité de points sur lesquels il faudrait les instruire ⁽¹⁾, déclare qu'en faveur des plus avancés, il va parler de choses plus relevées, laissant de côté, pour le moment, « la doctrine des différents baptêmes, « de l'imposition des mains, de la résurrection des « morts et du jugement, » toutes choses qu'il traitera plus tard, si Dieu le permet. Or, le projet qu'il formait de leur donner plus tard ces instructions ne s'est point réalisé, du moins par écrit. Il dit à ceux de Thessalonique : « Mes frères, demeurez fermes et conservez « les traditions que vous avez reçues, soit par nos pa- « roles, soit par notre lettre ⁽²⁾. » Il ne comptait donc pas exclusivement sur ses écrits pour les instruire: Enfin, voici ce qu'il dit à Timothée : « Mon fils, forti- « fiez-vous par la grâce qui est en Jésus-Christ, et, gar- « dant ce que vous avez appris de moi par plusieurs « témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fidèles, « qui soient eux-mêmes capables d'instruire les « autres ⁽³⁾. » Il est impossible de concilier ces paroles

(1) *Heb.*, V, 2. — (2) *II. Thess.*, II, 15. — (3) *II. Tim.*, II, 7.

avec l'intention que les protestants attribuent à saint Paul, de consigner toute sa doctrine dans ses Épîtres. Or, cela ne lui est point particulier. Saint Luc, par exemple, nous dit que Notre-Seigneur, après sa résurrection, passa quarante jours avec ses apôtres, *leur parlant du royaume de Dieu*, sans rapporter une syllabe de ces instructions si importantes.

Ainsi l'Église aurait existé pendant un temps considérable, sans que les fidèles eussent un Nouveau Testament ?

Oui, certainement. Si l'on veut bien ne pas perdre de vue la lenteur des communications, la rareté des exemplaires transcrits à la main, la rage des persécuteurs qui s'attachaient à détruire les livres saints, on reconnaîtra que c'étaient là de grands obstacles. « C'est
« faire preuve d'ignorance en fait d'histoire, dit un
« théologien protestant qui a beaucoup écrit sur le ca-
« non des Écritures, que de confondre la religion
« chrétienne avec la Bible, comme s'il n'y avait pas
« eu des chrétiens avant l'existence de celle-ci ; comme
« si tels ou tels n'avaient pu être bons chrétiens, en ne
« connaissant qu'un seul des quatre Évangiles ou
« quelque Épître seulement de la collection entière ;
« on ne pouvait pas songer à un Nouveau Testament
« complet avant *le quatrième siècle* ⁽¹⁾. » Saint Irénée dit, de son côté : « S'il y avait dispute sur la moindre
« question, ne faudrait-il pas recourir aux Églises
« les plus anciennes, où les apôtres ont vécu ? Mais
« que serait-ce si les apôtres ne nous avaient pas
« laissé d'Écritures ? Ne faudrait-il pas suivre les tradi-
« tions qu'ils ont laissées à ceux à qui ils confiaient les

(1) Semler, cité par M. G. Lamotte.

• Églises? C'est ce qu'observent plusieurs nations barbares qui croient en Jésus-Christ, sans papier ni encre, ayant la doctrine du salut écrite dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, et gardant fidèlement l'ancienne tradition touchant un Dieu créateur et Jésus-Christ son Fils. Ceux qui ont reçu la foi sans écriture sont barbares quant au langage ; mais, quant aux sentiments et à la conduite, ils sont très-sages et très-agréables à Dieu, observant la justice et la chasteté. »

Ces premiers siècles n'auraient donc pas été des temps d'ignorance et de superstition ?

Non, d'après les protestants eux-mêmes, les plus beaux siècles de l'Église furent les trois premiers, et c'est depuis le quatrième siècle que les erreurs commencèrent à se répandre dans l'Église chrétienne ⁽¹⁾ ; en sorte que l'âge d'or de l'Église fut celui où les fidèles n'avaient pas l'Écriture sainte dans les mains, et que les erreurs se sont répandues dans l'Église en même temps que l'Écriture.

Que prétendez-vous conclure de ce rapprochement ?

J'en tire deux conséquences toutes naturelles. D'abord, j'y vois confirmée cette vérité que les hommes sont bien enclins au mal, puisqu'ils font tourner à leur perte les dons les plus précieux de la bonté divine ; j'y vois, de plus, que la lecture de la Bible est si peu essentielle à la perfection des chrétiens, que les plus beaux temps du christianisme sont précisément ceux où on ne pouvait pas la lire en entier. Comment croire, d'ailleurs, que si la lecture de la Bible était nécessaire aux chrétiens, Dieu ne leur aurait pas imposé l'obligation

(1) *Catéchisme calviniste de Rouen*, p. 38.

de la lire, comme il avait fait un précepte aux Juifs de lire la loi de Moïse ?

Mais Jésus-Christ ne dit-il pas : « Examinez avec soin les Écritures.

Oui, Notre-Seigneur dit aux Juifs : « Examinez avec « soin les Écritures, puisque vous croyez y trouver la « vie. Ce sont elles, en effet, qui rendent témoignage « de moi, et cependant vous ne voulez pas venir à moi « pour recevoir la vie. » Il est ordinaire à Notre-Seigneur de renvoyer les Juifs aux Écritures, pour y lire les prophéties qui annonçaient sa venue et prouvaient sa divinité. Nous agissons de même à l'égard de ceux auxquels ces preuves sont nécessaires. Quant aux chrétiens qui croient en Jésus-Christ et qui ont reçu de lui la vie, cette parole de Jésus-Christ ne les concerne pas. Nos frères séparés pourraient cependant y trouver la condamnation de ce système qui consiste à s'en tenir à l'examen des Écritures, croyant y trouver la vie, au lieu de s'en servir pour arriver à Jésus-Christ, imitant en cela ceux « qui étudient toujours sans jamais parvenir à la connaissance de la vérité (1). »

Saint Paul ne dit-il pas : Toute l'Écriture est divinement inspirée et utile pour instruire (2).

Non, saint Paul dit textuellement : *Toute écriture divinement inspirée et utile pour instruire*. Phrase qu'il faut compléter; or, la tradition veut qu'elle soit entendue ainsi : *Toute écriture divinement inspirée EST utile pour instruire*. Les protestants tiennent à mettre : *Toute l'Écriture EST divinement inspirée*; mais cette leçon ne peut être le sens de saint Paul; car d'abord saint Paul dit : *Toute écriture*, et non pas : *Toute l'Écri-*

(1) II. Tim., III 7. — (2) II. Tim., III, 16.

ture, le grec est formel sur ce point. D'ailleurs, ces mots : *Toute l'Écriture*, par lesquels les protestants veulent entendre : *Toute la Bible*, telle que nous l'avons dans les mains, ne peuvent être mis sous la plume de saint Paul, puisqu'à l'époque où cet apôtre écrivait sa seconde Épître à Timothée, le Nouveau Testament, tel qu'il est aujourd'hui, n'existait pas encore.

Il faut remarquer encore que saint Paul dit que l'Écriture est *utile*, et non pas *nécessaire*, et enfin, que dans cette Epître adressée à un évêque, il déclare que l'Écriture sert à instruire, à reprendre, à corriger, toutes fonctions qui appartiennent aux évêques. Saint Paul est donc ici absolument contraire à ceux qui ne veulent pas que l'on écoute les évêques, mais qui prétendent que chacun doit, l'Écriture à la main, s'instruire et se corriger soi-même.

Saint Paul ne loue-t-il pas le même Timothée « d'avoir été instruit dès son enfance dans les saintes lettres ⁽¹⁾, ajoutant que ces mêmes lettres peuvent encore l'instruire pour le salut, par la foi qui est en Jésus-Christ ? »

Oui, et rien de plus vrai. Voilà pourquoi l'étude de la sainte Écriture est la base de la théologie enseignée dans les séminaires, des instructions données en chaire, et le fond des offices de l'Église. Le Nouveau Testament est par excellence le livre des chrétiens, et, selon le degré de leur instruction, ils ne peuvent mieux faire que de le lire.

N'est-il pas vrai que chez les catholiques on ne donne à lire au peuple, dans les offices, que des endroits choisis de la Bible, au lieu de la faire lire en entier ?

(1) *II. Tim.*, III, 15.

Cela est vrai, et il est convenable qu'il en soit ainsi. Les ministres protestants qui sont fidèles au principe : *Toute la Bible*, s'y prennent d'une autre manière. Ils lisent au peuple la sainte Écriture du commencement à la fin, sans distinction comme sans préférence ; consacrant aux livres des juifs six fois plus de temps qu'à ceux des chrétiens ; donnant la même importance aux passages qui nous enseignent à aimer nos ennemis, à pardonner les injures, à rendre le bien pour le mal, et à ceux qui nous apprennent que les « fils de Sébéon furent Aia et Ana ; que c'est cet Ana « qui trouva des eaux chaudes dans la solitude, lorsqu'il conduisait les ânes de Sébéon, son père ⁽¹⁾ ; » ou encore : « que Sepher fut père de Salphaad, qui n'eut « point de fils, mais seulement des filles dont voici les « noms : Maala et Noa, Hegla et Melcha, et Thersa ⁽²⁾. » Dieu n'ayant rien prescrit à cet égard, je préfère l'usage de l'Église catholique.

Ainsi, vous approuvez la coutume où est l'Église de ne pas donner aux fidèles l'Écriture comme règle de foi ?

L'Église ordonne à ses enfants de connaître les vérités du salut ; or, ces vérités ne sont pas autres dans l'Écriture que dans la doctrine de l'Église. L'Église trouve bon que ceux de ses enfants qui ont l'instruction voulue puissent eux-mêmes ces vérités dans des livres saints ; mais, pour le grand nombre des fidèles, elle préfère l'enseignement donné de vive voix. C'est la méthode que Jésus-Christ a suivie, et l'exemple des ministres protestants prouve qu'elle est mieux appropriée aux besoins de tous, puisque presque tous les

(1) *Genèse*, XXXVI, 24. — (2) *Nomb.*, XXVI, 33.

ministres, pour ne pas dire tous, emploient plus de temps à la prédication qu'aux simples lectures du texte de la Bible.

Que concluez-vous de tout cela ?

En examinant avec soin la sainte Écriture, je vois clairement que Jésus-Christ a voulu donner pour conducteurs à ses fidèles un corps de pasteurs, qu'il a chargés de prêcher sa doctrine, leur promettant une assistance de tous les jours jusqu'à la fin du monde. Je vois les protestants, au contraire, limiter cette promesse aux écrits des apôtres et des évangélistes, écrits dont Jésus-Christ n'a pas dit un mot dans toute la durée de son ministère. Il est donc clair que Jésus-Christ a voulu une chose, et que les protestants en veulent une autre. Moi, je m'en tiens à la volonté de Jésus-Christ ; je ne saurais donc être protestant.

ARTICLE VIII.

INTERPRÉTATION PARTICULIÈRE DE LA SAINTE ÉCRITURE.

Quelle est votre huitième raison pour ne pas être protestant ?

C'est que les protestants soutiennent que chacun a le droit d'interpréter l'Écriture selon ses propres lumières ; ce qu'ils appellent droit de *libre examen* ou de *jugement privé*.

Les protestants montrent-ils ce droit exprimé dans la sainte Écriture ?

Ils citent d'ordinaire en faveur de leur sentiment ces paroles : *Examinez avec soin les Écritures*, lesquelles, ainsi que nous l'avons vu ⁽¹⁾, n'ont pas été dites pour les chrétiens.

Les protestants voient le libre examen autorisé par les paroles de saint Paul : « Éprouvez tout et approuvez ce qui est bon ⁽²⁾. » Que répondez-vous ?

Dans un temps où l'inspiration divine était fréquente, et où par conséquent les Églises étaient exposées aux séductions d'imposteurs se donnant comme

(1) Voyez p. 165. — (2) *I. Thessal.*, V, 21.

inspirés, saint Paul donne aux Thessaloniens ce conseil de sagesse : « N'éteignez pas l'esprit (c'est-à-dire ne rejetez pas toute inspiration comme suspecte), « ne méprisez pas les prophéties, mais éprouvez tout « et gardez ce qui est bon. » Paroles qui rappellent celles de saint Jean : « Mes bien-aimés, ne croyez « pas à tout esprit ; mais éprouvez si les esprits « sont de Dieu ; car plusieurs faux prophètes se sont « élevés dans le monde ⁽¹⁾. » Mais en recommandant aux chrétiens de faire avec soin ce discernement, ces apôtres ne disent pas que la décision ne doive pas appartenir à ceux que Dieu a établis juges de la foi. Ces fidèles agiront donc comme dans toute affaire où la foi est intéressée. Ils décideront eux-mêmes les choses où ils savent la doctrine de l'Église ; et dans les cas douteux, ils consulteront l'Église.

Si les protestants n'ont à citer aucun texte formel en faveur de l'interprétation privée des Écritures, ne peuvent-ils pas dire que cela va de soi, et que les Écritures, ayant été données aux fidèles, doivent être lues, et, par suite, interprétées par chacun d'eux ?

Non, ils ne peuvent raisonner ainsi, par la raison toute simple que cette interprétation privée est formellement interdite aux chrétiens, et cela dans l'Écriture même. En effet, saint Pierre, après avoir loué les fidèles de s'attacher à la lecture des livres saints, leur recommande avant toutes choses, « de bien comprendre « que nulle prophétie (c'est-à-dire nulle explication) « de l'Écriture ne se fait par une interprétation particulière ⁽²⁾. » Ce qu'il justifie en disant : « Car ce n'a « pas été par la volonté des hommes que les prophéties

(1) *I. S. Jean*, IV, 1. — (2) *II. S. Pierre*, I, 20.

« nous ont été données, mais c'est par le mouvement
 « du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont
 « parlé. » Faisant voir par là que si la grâce du Saint-
 Esprit a été nécessaire pour que les prophéties nous
 fussent données, elle ne nous l'est pas moins pour les
 bien entendre ⁽¹⁾.

Ce mot de prophétie ne veut-il pas simplement dire
 prédiction de l'avenir?

Non; dans la langue du Nouveau Testament, il veut
 dire instruction, exhortation, explication. C'est ainsi
 que saint Paul, parlant de l'abus du don des langues, dit
 que « celui qui prophétise parle aux hommes pour les
 « édifier, les exhorter, les consoler ⁽²⁾. » De même nous
 lisons au livre des Actes que Paul et Silas ayant
 été envoyés par le concile de Jérusalem pour porter
 aux fidèles le décret de cette assemblée, « comme ils

(1) L'auteur de *Lucile*, p. 250, au lieu de ces mots : *Nulle prophétie de l'Écriture ne s'explique par une interprétation particulière*, dit que d'anciennes versions catholiques portent : *Nulle prophétie des Écritures n'est pas exposition particulière*. Malheureusement, il ne dit pas de qui sont ces versions dans lesquelles on aurait pris le mot *exposition* pour synonyme d'*interprétation*, lequel est expressément dans le grec. Quant à M. Monod, il aime mieux dire qu'*aucune prophétie de l'Écriture n'est d'une solution particulière*, se tirant d'affaire par une de ces traductions où l'on peut affirmer qu'une pensée a été enlevée d'une langue sans pouvoir dire qu'elle ait été transportée dans l'autre. On peut juger par les difficultés que fait naître l'interprétation d'un seul texte, s'il est vrai de dire que l'Écriture soit claire par elle-même et donnée de Dieu pour être l'unique moyen d'instruction des simples fidèles.

(2) *I. Cor.*, XIV, 5.

« étaient prophètes, ils consolèrent encore les fidèles par
« plusieurs discours ⁽¹⁾.

Les protestants ne donnent-ils point une autre traduction de ce passage de l'Épître de saint Pierre?

Ils disent qu'en cet endroit saint Pierre veut dire simplement « que l'on doit expliquer les prophéties
« de l'Écriture, non par le sentiment personnel des
« prophètes, mais par la pensée de Dieu ⁽²⁾, » interprétation qui ne va à rien moins qu'à détruire toute l'autorité de la prophétie elle-même; car si l'on admet que l'inspiration divine laisse subsister les erreurs de l'homme, alors il n'y a plus qu'à douter de tout, même de l'Écriture. D'ailleurs, pour ne pas se méprendre sur le sens des paroles de saint Pierre, il suffit de considérer que cet apôtre y parle comme d'une chose *passée*, des saints hommes de Dieu qui ont *prophétisé*, et comme d'une chose *présente*, de l'attention que tout fidèle fait bien d'accorder à leurs paroles, comprenant avant tout que nulle prophétie *n'est faite* par interprétation particulière. Il s'agit donc bien d'interpréter *actuellement* des prophéties inspirées *dans les temps anciens*, et non pas de rechercher si, à cette époque, la pensée de ces écrivains aurait pu différer de celle de Dieu.

Ainsi vous pensez qu'il faut une grâce particulière pour interpréter l'Écriture?

Oui, puisqu'il est écrit qu'après sa résurrection, Notre-Seigneur, apparaissant à ses apôtres, « leur ouvrit
« l'intelligence, afin qu'ils entendissent les Écritures ⁽³⁾. » Ils ne les auraient donc pas entendues

(1) *Act.*, XV, 32. — (2) *Lucile*, p. 250. — (3) *S. Luc.*, XXIV, 45.

sans cette grâce spéciale, grâce qu'ils ont transmise à leurs successeurs dans l'apostolat.

Comment prouvez-vous que cette grâce se conserve dans l'Église ?

C'est par ces paroles de saint Paul : « Nous avons
« des dons différents selon la grâce qui nous a été
« donnée, soit le don de prophétie à exercer selon la
« règle de la foi, ou celui du ministère, en servant
« dans l'Église ; ou celui de la doctrine, en ensei-
« gnant ; celui de l'exhortation, en exhortant ; celui de
« l'aumône, en donnant avec simplicité ; celui de con-
« duire ses frères, en le faisant avec vigilance ⁽¹⁾. » La
prophétie, la doctrine, sont donc des grâces spéciales
auxquelles les fidèles participent, mais pas immédiate-
ment.

Que veulent dire ces dernières paroles ?

Elles signifient que les dons de l'Esprit-Saint ayant pour but l'utilité de l'Église, tous les fidèles en reçoivent le fruit ; mais que Dieu ayant voulu établir des ministères par lesquels ces grâces leur arrivent, ce serait une ingratitude et une impiété de ne pas les recevoir avec reconnaissance, par la voie que Dieu a choisie pour nous l'accorder. Cette doctrine brille de tout son éclat dans l'histoire de la conversion de l'intendant de la reine d'Éthiopie ⁽²⁾.

Que faisait cet Éthiopien ?

Après avoir adoré Dieu à Jérusalem, il s'en retournait sur son char en lisant l'Écriture. Si donc l'interprétation privée était dans la volonté de Dieu, cet Éthiopien avait, pour son instruction, tout ce qui pouvait être désirable. Cependant Dieu fit un miracle, plu-

(1) *Rom.*, XII, 6. — (2) *Act.*, VIII, 27.

tôt que de laisser cette âme simple et droite dans les ténèbres de l'interprétation particulière, et le Saint-Esprit lui envoya le diacre Philippe. Cet envoyé, entendant l'Éthiopien lire le prophète Isaïe, lui dit : « Croyez-vous comprendre ce que vous lisez ? » (Question qu'il est permis de faire à tout protestant qui lit la Bible.) Mais l'Éthiopien confessa son insuffisance en disant : « Comment pourrai-je le comprendre, si « quelqu'un ne me l'explique ? » L'envoyé remplit alors son ministère en l'instruisant et lui donnant le baptême.

Mais ne savez-vous pas que, chez les protestants, les ignorants ont aussi des pasteurs pour les instruire ?

Oui, mais ceux qui s'attribuent la qualité de pasteurs n'ont ni mission ni promesse de l'assistance divine, ne tenant pas leur ministère de ceux à qui Jésus-Christ a laissé ces promesses. Ils n'ont donc, en fait de grâces, rien de plus que ceux qui les suivent. Les uns et les autres sont comme ces aveugles de l'Évangile qui, « se conduisant l'un l'autre, tombent tous les deux « dans la même fosse ⁽¹⁾, » ou ces autres aveugles dont parle le prophète Jérémie, qui « se tiennent par l'ex-« trémité de leurs robes ⁽²⁾, » sans que celui qui est devant voie plus clair que ceux qui marchent après lui.

Ainsi, vous appelez aveugles des hommes qui sont guidés par la parole de Dieu ?

La parole de Dieu ne consiste pas dans les *mots*, mais bien dans le *vrai sens* des Écritures; ainsi l'Église primitive avait la parole de Dieu, sans les Écritures et par la voix de ceux à qui il avait été dit : « L'Esprit de vérité vous enseignera toute vérité. » C'est cet Esprit

(1) *S. Luc*, VI, 39. — (2) *Jérém.*, IV, 14.

divin qui a dicté les Écritures dans l'Église, pour l'Église, et les a appuyées par les promesses faites à l'Église. Les catholiques ont donc raison de ne jamais séparer la voix des Écritures de la parole de l'Église, puisque l'une et l'autre sont la voix du Saint-Esprit. Quant aux protestants qui s'emparent des mots de l'Écriture pour les entendre chacun à sa guise, ils sont alors guidés, non point par la parole de Dieu, mais bien par leur propre esprit. Ils offensent donc le bon sens, voulant que la raison soit juge de vérités placées au-dessus d'elle; autant vaudrait demander à un ruisseau de couler plus haut que sa source.

N'êtes-vous pas dans l'erreur, quand vous faites ainsi des protestants autant de rationalistes? Bien loin de compter sur leurs propres lumières, ils se confient dans celles du Saint-Esprit, qu'ils invoquent avant de lire l'Écriture.

Soit. Mais comme, en demandant cette grâce, ils sous-entendent qu'elle leur sera donnée directement et personnellement, c'est-à-dire de la manière qui leur plait et non pas de la manière qui plait à Dieu, ils font ce qu'il faut pour que cette grâce ne leur soit point accordée.

Que peut-il y avoir de mal à demander à Dieu directement ce dont nous avons besoin?

Il n'y a jamais de mal à demander à Dieu ce dont nous croyons avoir besoin, en le laissant juge de nous accorder comme bon lui semblera ce qu'il saura nous être utile; mais il y a du mal à prier Dieu en lui faisant des conditions, puisque c'est alors agir en maîtres, et non plus en serviteurs. Le tort des protestants est de vouloir un moyen extraordinaire, au lieu du moyen or-

dinaire que Dieu a établi. Ils agissent comme ferait un homme affamé qui, pouvant se procurer du pain, aimerait mieux se mettre en prière, pour que Dieu lui envoyât du ciel ce pain qui doit le nourrir. Ce n'est pas là prier, c'est tenter Dieu.

Quelle doit donc être, selon vous, la prière d'un protestant véritablement religieux ?

Il doit demander à Dieu de lui envoyer la lumière, de quelque manière qu'il plaise à sa providence de l'exaucer, c'est-à-dire, ayant dans le cœur la volonté de recevoir cette grâce avec reconnaissance et de lui être fidèle. Un protestant qui prierait ainsi avec foi, humilité et persévérance, ne se perdrait pas ; Dieu ferait plutôt un miracle pour le sauver.

Vous ne voulez donc pas que les chrétiens aient, à l'égard de l'Écriture sainte, la même latitude qu'avaient les Juifs sous la loi ancienne ?

Ce serait une erreur de croire que les Juifs fussent libres d'interpréter la loi, chacun selon ses lumières ; car voici ce que leur ordonnait le Seigneur : « Lors-
« qu'il se trouvera quelque affaire difficile et embar-
« rassée..., allez au lieu que le Seigneur votre Dieu
« aura choisi et adressez-vous aux prêtres de la race
« de Lévi.... Vous les consulterez.... et vous ferez tout
« ce qu'ils vous auront dit et enseigné selon la loi, et
« vous suivrez leurs avis sans vous détourner ni à
« droite ni à gauche ⁽¹⁾. » Il ne suffisait donc pas alors de se conduire soi-même d'après la loi. J'ajoute que l'expérience de tous les jours suffit pour montrer aux protestants la fausseté de la voie dans laquelle ils se sont engagés.

(1) *Deut.*, XVII, 8.

De quelle expérience voulez-vous parler ?

De ce fait dont chacun est témoin, qu'après avoir cherché le sens d'un texte de l'Écriture, chacun d'eux trouve une interprétation différente, en sorte qu'après avoir prié, comme le font sans doute les protestants, cela ne les empêche pas d'arriver à des interprétations opposées. Ainsi, les uns trouvent dans l'Écriture la divinité de Jésus-Christ, les autres ne l'y trouvent pas ; les uns y voient qu'il doit y avoir des évêques pour être les ministres de Dieu ; d'autres, qu'il ne doit y avoir en cette qualité que des prêtres ; d'autres, qu'il ne doit y avoir ni prêtres ni évêques ; les uns y voient la grâce du baptême, et les autres ne l'y voient pas. Or, il n'y a dans l'Écriture, sur chacun de ces points, qu'une seule doctrine ; si donc les protestants en trouvent un si grand nombre, c'est qu'ils voient dans l'Écriture autre chose que ce que Dieu y a mis, y mettant les illusions et les erreurs de leur propre esprit. L'Écriture, en effet, n'a jamais fait défaut à ceux qui voulaient en abuser pour autoriser leurs passions déréglées. C'était soi-disant par respect pour un passage du XVIII^e chapitre du Lévitique que Henri VIII d'Angleterre voulait quitter Catherine d'Aragon, sa femme légitime, pour épouser Anne de Boulen¹ ; et lorsque Luther eut dit qu'il serait mieux que le roi eût en même temps les deux épouses ⁽¹⁾, Mélanchton appuya ces avis par l'Écriture, citant l'exemple des patriarches.

Ne fait-on pas trop de bruit chez les catholiques des divisions des protestants sur la foi ?

(1) Voyez la consultation de Luther permettant la bigamie du landgrave de Hesse, p. 135.

Non, elles sont extrêmes. Il y avait parmi eux, dès le temps de Bossuet, plus de deux cents manières d'entendre ces paroles de Jésus-Christ : « Ceci est mon corps. » De son côté, M. Coquerel nous assure qu'on « a compté trois cents et tant d'explications diverses du seul texte de saint Paul : *Un médiateur ne l'est pas d'un seul* ⁽¹⁾. » Or, la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie et sa médiation entre Dieu et l'homme ne sont vraies ni l'une ni l'autre que d'une seule manière ; par conséquent, sur ces points essentiels, il est certain que l'immense majorité des protestants est dans l'erreur. Cette conséquence est tellement forcée, que plusieurs parmi eux semblent accepter comme régulier un si déplorable état de choses, et répondent aux catholiques qui leur reprochent ces dissidences, que pour eux protestants *l'unité consiste dans la diversité*, comme s'ils disaient que la *blancheur* des nègres consiste à être *noirs*.

Mais puisque les protestants croient la Bible, ils admettent toutes les grandes vérités que ce livre enseigne ; ils ont donc l'unité de foi ?

Non, ils ne l'ont pas, puisque nous les voyons sans cesse en travail pour enfanter *l'union des Églises protestantes*. S'ils avaient l'unité, ils n'auraient pas besoin de courir toujours après ; et l'impuissance continuelle de leurs efforts montre que parmi eux le fléau de la dissension est un mal sans remède.

N'y a-t-il pas au moins des points fondamentaux sur lesquels il y a unité de foi parmi les protestants ?

Les protestants qui parlent de ces points fondamentaux n'ayant jamais pu en dresser la liste, nous atten-

(1) *Gal.*, III, 20.

drons, pour y croire, qu'elle ait été officiellement et authentiquement publiée. Mais ils semblent en désespérer; car, dans les dernières réunions employées à chercher les moyens de réaliser l'union si désirée des protestants, il a été déclaré que, pour l'opérer, la première condition était de ne pas poser de *base confessionnelle*, c'est-à-dire de *points vitaux* (fondamentaux) qui dussent être acceptés par tous.

Mais enfin, dans l'intérieur d'une même secte, chez les calvinistes par exemple, n'y a-t-il pas unité de croyance sur les dogmes, tels que la sainte Trinité, l'incarnation, la divinité de Jésus-Christ?

Non, cette unité même n'existe pas. Prenons pour exemple la foi à la divinité de Jésus-Christ. Le catéchisme calviniste de Rouen l'enseigne clairement, celui d'Ostervald s'exprime d'une manière embarrassée, et celui de Genève ⁽¹⁾ n'en parle même pas. Telle est l'union qui règne entre eux sur un mystère qui est le fondement du christianisme. De même, les uns admettent et d'autres rejettent la foi aux trois personnes divines, à l'incarnation du Verbe, à l'expiation du péché par Jésus-Christ et à d'autres articles aussi essentiels.

N'y a-t-il pas aussi division sur la foi entre les catholiques?

Non, la chose est impossible; car, dès que l'Église a déclaré qu'une vérité est de foi, celui qui refuse de l'admettre cesse d'être catholique. Tous les catholiques croient donc exactement les mêmes vérités.

(1) Édition 1843. L'édition corrigée, publiée en 1858, enseigne l'union de la divinité et de l'humanité en la personne de notre Sauveur, de manière à permettre également l'affirmation et la négation de la divinité de Jésus-Christ.

N'y a-t-il pas au moins diversité de foi entre ceux qui connaissent un plus grand nombre de ces vérités et ceux qui sont moins instruits ?

Non, puisque les moins instruits, comme ceux qui le sont davantage, croient toutes les vérités définies par l'Église, sans plus ni moins, aussi bien celles qu'ils ne connaissent pas explicitement que celles qu'ils connaissent. Il en a toujours été ainsi depuis l'origine du christianisme.

Que voulez-vous dire par là ?

Je veux dire que dans les premiers siècles de l'Église il y avait certaines vérités de foi dont il aurait été dangereux de donner connaissance aux païens, et qui, par prudence, n'étaient dévoilées aux néophytes qu'après leur baptême. Ces derniers croyaient donc d'abord ces vérités sur la foi de l'Église, et sans les connaître explicitement.

Quelle preuve donnez-vous de ce que vous avancez ici ?

C'est là un fait bien connu de tous ceux qui ont étudié l'histoire des premiers siècles de l'Église. Qu'il suffise de citer saint Justin, martyr. Dans son *Apologie* adressée à l'empereur Antonin et au sénat de Rome, en l'an 150 de Jésus-Christ, il s'exprime ainsi : « Ceux
« qui ont la foi et qui déclarent croire les vérités qui
« leur sont dites et celles *que nous leur dirons plus tard*
« commencent par jeûner et prier pour obtenir de Dieu
« le pardon de leurs fautes passées, et nous jeûnons et
« prions avec eux. On les conduit ensuite où il y a de
« l'eau, etc. »

S'il suffit de croire les vérités de la foi sans les connaître en détail, alors les protestants ont cette unité, puisqu'ils croient la *Bible, toute la Bible, rien que la Bible* ?

Non, ils n'ont pas pour cela l'unité de foi. Le catholique qui croit toute la doctrine de l'Église accepte un symbole qui existe réellement, et il peut à chaque instant savoir, sur chaque point intéressant pour le salut, quelle est la doctrine de l'Église ; tandis que le protestant, qui admet toute la Bible interprétée par le jugement privé, admet le plus énigmatique de tous les symboles, ne sachant pas lui-même, et personne au monde ne pouvant lui dire, en quoi consiste cette foi qu'il professe.

Vous ne croyez donc pas avec les protestants que l'interprétation de la sainte Écriture soit une chose facile pour les fidèles ?

Non ; aussi saint Pierre, parlant aux chrétiens sur la lecture des Épîtres de saint Paul, après avoir loué les grandes lumières que Dieu avait données à cet apôtre, a soin d'ajouter qu'il se trouve dans ses écrits « des passages difficiles à comprendre, que des hommes ignorants et légers détournent de leur véritable sens, ce qu'ils font aussi des autres Écritures, et pour leur propre ruine ⁽¹⁾. »

Cependant le catéchisme calviniste de Rouen, après avoir posé cette question : « Peut-on dire que la parole de Dieu est obscure et inintelligible pour le commun peuple ? » répond : Non ; le contraire se prouve par le but pour lequel Dieu nous l'a donnée, par l'expérience et par la déclaration des auteurs sacrés. Qu'avez-vous à répondre ?

Je dis que citer l'expérience des protestants pour démontrer que toute la Bible est facile à comprendre, c'est une assertion qui n'a pas besoin d'être réfutée ;

(1) II. S. Pierre, III, 16.

mais cela n'empêche nullement que la sainte Écriture ne soit pour l'Église catholique un trésor d'une valeur infinie, surtout à raison des promesses faites à cette Église, et qui lui garantissent la véritable interprétation des Écritures inspirées, quant à la « déclaration des auteurs sacrés. » Nous avons déjà remarqué le silence du Nouveau Testament ⁽¹⁾.

Ainsi, vous ne voulez pas que les simples fidèles fixent le sens de l'Écriture eux-mêmes.

Non, et les protestants ne le veulent pas non plus. On ne peut demander aux simples fidèles de lire l'hébreu et le grec; il faut donc absolument des traducteurs, c'est-à-dire des interprètes de la sainte Écriture.

Cela n'est pas une difficulté pour les protestants, puisqu'on leur donne la Bible à lire en langue vulgaire?

D'accord; mais le sens d'une traduction dépend beaucoup des convictions du traducteur. Aussi, chez les protestants, y a-t-il beaucoup de ces traductions que l'on distingue par les noms de ceux qui les ont données et ont interprété l'Écriture d'après leurs vues personnelles. Ainsi, il y a la Bible de Luther, celle de Bèze, celle de Martin, etc., etc.

Les protestants ne sont-ils pas d'accord sur le mérite de ces versions?

Non. Zuingle disait que Luther, dans sa traduction, avait corrompu la parole de Dieu; et Emser disait, de son côté, que cette version de Luther « était un triste « ouvrage, où le texte était falsifié à chaque pas, et où « l'on pourrait compter plus de mille altérations ⁽¹⁾ ». De son côté, Luther affirmait, en parlant de la version

(1) Voyez p. 152. — (2) Jérém. Emser, in *Præfat. annot.*

des zuingliens, « que ceux qui y avaient travaillé étaient « des fous, des ânes et des antechrists. » Bèze, plus modéré, disait simplement que « la version d'Æcolampade faite à Bâle était impie et contraire à la parole « de Dieu. » D'autre part, les anglicans ont dit que « la « version de Genève était la plus mauvaise et la plus infidèle qui eût encore paru. » Enfin, de nos jours, beaucoup de protestants anglais demandent au parlement une révision de la version anglicane des saintes Écritures ; et la seule raison qui empêche cette révision, c'est l'impossibilité où ils sont de s'entendre sur les changements à faire dans la Bible en usage.

Tous ces reproches que s'adressent les protestants les uns aux autres ne sont-ils pas de pures querelles de parti sans fondement réel ?

Non, ils révèlent un mal réel et incurable. Avec les intentions les plus droites, il est impossible que ceux qui ont en religion des vues différentes n'entendent pas l'Écriture d'une manière conforme à leurs propres sentiments. Il y a même plus ; on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a eu parfois, dans ces traducteurs, une volonté formelle de faire dire à l'Écriture ce qu'elle ne disait pas.

Comment justifiez-vous cette accusation ?

Quelques exemples suffiront ; et pour commencer par Luther, dans sa traduction de l'Épître aux Romains, au lieu de ces mots de saint Paul : « *L'homme est justifié par la foi,* » il ne craignit pas de mettre : « L'homme « est justifié par la foi *seule* ; » et cela, afin d'appuyer sur l'Écriture le système de l'inutilité des bonnes œuvres qui fut le fond de ses prédications.

Luther n'a-t-il pas donné ses raisons pour avoir agi de la sorte ?

Ce serait bien peu le connaître. Il a levé la voix plus haut que ses accusateurs, sachant qu'il pouvait tout oser avec ses disciples, et il a dit : « Je sais bien que le
« mot *seule* ne se trouve pas dans le texte de saint Paul;
« mais si un papiste vous importune à ce sujet, dites-
« lui : Le docteur Martin Luther l'a ainsi voulu, et dit
« qu'un papiste et un âne sont la même chose. Je suis
« fâché de n'y avoir pas encore ajouté d'autres paroles,
« c'est pourquoi le mot *seule* restera dans mon Nouveau
« Testament, quand bien même tous les papistes de-
« vraient en perdre l'esprit. » Il y a ici un aveu fort utile à recueillir, c'est que la traduction de Luther devenait bien *son* Nouveau Testament, et cessait, par conséquent, d'être celui de notre Seigneur Jésus-Christ.

Est-il juste de reprocher aux protestants une altération qui a depuis longtemps disparu de leurs Bibles ?

Si elle a disparu de toutes, c'est ce que je ne sais pas ; mais qu'elle ait eu pour but dans l'origine de tromper les personnes peu instruites, c'est ce qui ne peut laisser aucun doute. Du reste, le lecteur sera convaincu du peu de fidélité des traductions protestantes, s'il veut bien remarquer les nombreux passages qu'il a trouvés ou qu'il trouvera expliqués dans cet écrit. « Il n'est
« pas une syllabe de l'Ancien ou du Nouveau Tes-
« tament, a dit un écrivain protestant ⁽¹⁾, qui n'ait été
« rejetée par quelque savant d'Allemagne. »

Si vous pensez ainsi des Bibles protestantes, vous approuvez donc la réprobation dont l'Église catholique frappe les sociétés bibliques ?

Oui, cette réprobation est justifiée par la défiance

(1) Cité par M. Lamotte, *Avis amical*, p. 268.

qu'inspirent à l'Église ces versions. Au reste, les Écritures du Nouveau Testament sont nées dans l'Église, elle les a reconnues, elle en a la garde et l'interprétation ; elle ne peut donc permettre que l'on répande parmi ses enfants, ni que ses enfants lisent ces traductions qui lui sont suspectes ou que, du moins, elle n'a pas vérifiées.

Mais n'est-il pas vrai que l'Église n'est pas favorable à ces sociétés, même quand elles distribuent des versions catholiques ?

Oui, même alors, l'Église n'est pas sans défiance, sachant que les Bibles ne sont offertes par les protestants que pour engager les catholiques à les lire dans un esprit protestant.

Qu'est-ce donc que lire la Bible dans un esprit protestant ?

C'est prendre la sainte Écriture pour l'entendre à sa manière, et condamner l'Église, si elle l'explique autrement. Agir ainsi, c'est évidemment s'élever par orgueil au-dessus de l'autorité que Jésus-Christ a établie, et à laquelle il a promis son assistance. Or, faire de la sainte Écriture un moyen d'indépendance, au lieu d'en faire un moyen d'édification, c'est pour un catholique abjurer sa foi et tomber dans le protestantisme. L'Église doit donc résister aux entreprises des sociétés bibliques, puisque c'est dans l'espoir d'entraîner les catholiques sur cette pente dangereuse qu'elles leur mettent aux mains la sainte Écriture.

Qu'est-ce que lire l'Écriture dans un esprit catholique ?

C'est choisir une version approuvée et entendre les passages difficiles dans le sens que leur ont donné les Pères, et qui est conservé par la tradition. Cette voie

est évidemment la seule qui soit respectueuse pour l'Écriture et raisonnable ; car ce qu'on doit chercher dans les écrits des apôtres c'est la doctrine des apôtres. Par conséquent, les interprétations données par les Pères, dont les plus anciens ont été formés à l'école des apôtres, ou des disciples des apôtres, doivent être préférées au jugement privé de chaque lecteur, comme aussi aux explications personnelles et contradictoires des ministres protestants.

Vous supposez ici aux protestants une docilité envers leurs ministres bien plus grande qu'elle n'est en réalité ?

Je ne suppose rien, mais j'affirme sans crainte que, sauf une très-petite minorité de protestants, le reste, c'est-à-dire le très-grand nombre, ne peut avoir ni le temps ni l'érudition nécessaires pour compulser des textes, les étudier dans les langues originales et en vérifier le sens. Ils ne peuvent donc que marcher docilement dans la voie tracée par leurs ministres, ou bien (s'ils rejettent cette autorité) errer de doute en doute et arriver au terme de leur vie sans avoir encore appris ce qu'il faut croire des vérités essentielles au salut. Voilà certainement, pour des chrétiens, un état des plus déplorables.

Quelle est donc votre conclusion ?

Je ne puis m'expliquer la conduite des protestants qui osent soutenir le droit d'interprétation privée, quand il est formellement condamné dans l'Écriture. Mais quand je considère ce que devient dans la pratique ce prétendu droit, combien il est illusoire pour les uns, dans quelle confusion d'opinions et de systèmes il jette les autres, je ne puis assez remercier Dieu de nous avoir donné une autorité vivante, toujours intelligible

et assistée d'une grâce qui ne lui fera jamais défaut. Je serai donc de plus en plus fidèle à écouter la voix de l'Église pour savoir, selon Dieu, ce que je dois croire et ce que je dois faire , trop heureux, encore une fois , de ne pas être protestant.

ART. IX. — Hérésie des Protestants , p. 205.

APPENDICE A L'ARTICLE VIII.

DE LA CONCILIATION DES ÉGLISES PROTESTANTES

Et en particulier des moyens discutés dans les deux ouvrages suivants :

VIE ET DOCTRINE, ou 325 et 1857. *Discours prononcé le 30 juin 1858 pour l'ouverture de l'Assemblée générale de la Société évangélique de Genève, par M. Merle d'Aubigné.*

CHRISTOLOGIE, ou *Essai sur la personne et l'œuvre de Jésus-Christ, en vue de la conciliation des Églises chrétiennes, par Athanase Coquerel, un des pasteurs de l'Église réformée de Paris, 1858.*

Saint Paul, en nous donnant l'unité de foi comme une marque de la véritable Église, place nos frères séparés dans la fâcheuse alternative ou de ne rien mettre dans leur symbole (sauf l'existence de Dieu), s'ils veulent s'en tenir aux dogmes acceptés par tous les protestants, ou de voir leur symbole rejeté par

la grande majorité des protestants, s'ils prétendent y faire entrer les dogmes essentiels, tels que la Trinité, l'Incarnation et la Rédemption. Or, le plus dur pour eux, c'est que, pendant qu'ils n'osent formuler leur foi sur ces mystères augustes, les catholiques affirment la leur de la manière la plus précise et la plus concordante, d'où il résulte clairement, aux yeux de tout observateur impartial, que les catholiques ont l'unité de foi et que les protestants ne l'ont pas.

Pour échapper à cette conclusion, quelques-uns de nos frères séparés ont pris le parti de lutter contre l'évidence et de soutenir à la face du monde, qui n'en croira rien, que les catholiques n'ont pas l'unité de foi et que les protestants la possèdent. Voyons comment ils justifient une prétention aussi extraordinaire.

D'abord, pour établir que les catholiques n'ont pas l'unité de foi, ces protestants se prévalent des dissentiments qui existent parmi nous sur des points que l'Église n'a pas décidés. Pour les catholiques, ce silence de l'Église ne prouve qu'une chose, c'est que les questions débattues n'intéressent essentiellement ni la foi ni le salut. Peu importe donc au fond que certains esprits ardents se donnent carrière et s'agitent avec grand bruit; ce n'est point l'Église qui parle, donc la foi n'est pas en cause. Mais pour nos frères séparés il en est autrement. Eux si forts sur le silence des Écritures ne peuvent se faire à l'idée du silence de l'Église, et, partant de ce principe qu'elle croit tout ce qu'elle n'empêche pas de dire, ils ont fait de toutes les querelles d'opinion entre catho-

liques autant de discordances sur la *foi* ⁽¹⁾. On comprend dès lors qu'à leurs yeux, les divisions des protestants ne soient rien auprès de celles qui déchirent le catholicisme. Cependant il leur aurait suffi d'un peu de réflexion pour comprendre que deux hommes qui se querellent font plus de bruit que des millions d'hommes qui vivent en paix, et que ce fracas n'est pas plus la vie de l'Église qu'un accès de fièvre n'est la vie du corps. Mais, pour en venir là, il leur faudrait connaître l'intérieur du catholicisme, et, nous l'avons vu, cette Église dont ils parlent sans cesse est la chose du monde qu'ils connaissent le moins.

Mais s'ils ont tort de nous refuser l'unité de foi, ils sont encore plus déraisonnables de se l'attribuer à eux-mêmes, puisqu'il est manifeste que chez eux elle n'existe pas, qu'elle n'a jamais existé et qu'elle est inconciliable avec leurs principes. Pour voir qu'ils ne s'entendent pas, il suffit d'ouvrir les yeux. Aussi est-ce insulter à l'évidence que de grossir la voix comme fait M. Piaux, quand il s'écrie : « Nous avons l'unité absolue ! Oui, le corps du protestantisme est un, bien un, très-un, un comme le corps est un avec ses membres divers. » Comme si c'était assez d'affirmer une erreur pour en faire une vérité.

Le protestantisme un corps ! un corps uni ! N'admirez-vous pas, cher lecteur, l'unité de ce corps

(1) La foi a pour objet les dogmes, c'est-à-dire les vérités que l'Église a définies. Les opinions sont les doctrines particulières à certains théologiens, et sur lesquelles l'Église n'a pas prononcé.

dont les membres jouissent des droits sacrés de l'interprétation privée et du jugement particulier? Voyez-vous ces membres à l'œuvre? La tête a décidé qu'il fallait marcher au Nord, mais les pieds *protestent*. La jambe droite a trouvé qu'elle ne devait pas bouger de place, et la jambe gauche ne croit pas, en conscience, pouvoir aller ailleurs qu'au Midi. Des deux yeux, l'un juge devoir regarder le Levant et l'autre le Couchant. Oh! l'admirable unité que celle du corps *très-un* du protestantisme!

Cependant, M. Monod insiste. « Qu'un Otaïtien, » dit-il, converti à la foi chrétienne par les instructions d'un ministre anglican ou luthérien vienne me voir, et je vous garantis d'avance que je me trouverai un avec lui ⁽¹⁾. » Malheureusement pour M. Monod, au lieu de cet Otaïtien si désirable et placé si loin, il eut tout près de lui, et pour alterner chaque dimanche avec lui, dans la chaire de l'Oratoire du Louvre, M. Athanase Coquerel. M. Monod, strict calviniste, autant qu'on peut l'être à l'époque actuelle; M. Coquerel, latitudinaire sans bornes et ne connaissant d'autres conditions à remplir, en matière de croyance, que la *sincérité*. Quel accord que celui de ces deux prédicateurs placés en regard l'un de l'autre et conduits par une nécessité de position à se combattre sans cesse l'un l'autre! L'un affirmant que l'Écriture est toute vérité, l'autre y voyant des erreurs manifestes; l'un croyant fermement que Jésus-Christ est Dieu ⁽²⁾, l'autre que « les facultés que Jésus a déployées n'ont été, à vrai

(1) *Lucile*, p. 358. — (2) *Adieux d'A. Monod à ses amis et à l'Église*, p. 136.

« dire, qu'une extension des facultés ordinaires de
« l'esprit humain ⁽¹⁾ ; » ce dernier affirmant que la
divinité de Jésus-Christ « est un mystère qui n'a pas
« de côté pratique ⁽²⁾ , » l'autre s'indignant à la seule
« pensée de voir ce dogme être, aux yeux de
« plusieurs, une doctrine de spéculation plutôt que
« de pratique, » tandis qu'il est « le fondement de la
« pratique de la vie chrétienne ⁽³⁾ . » Quel concert
harmonieux que celui de ces doctrines opposées,
prêchées dans la même chaire et en face des mêmes
auditeurs ! Et c'est en présence de ces faits connus
de tous et dont il a tant souffert lui-même que
M. Monod ne craint pas d'en appeler à « l'expérience
« des Églises protestantes pour démontrer l'unité des
« doctrines qui y sont enseignées ! »

Mais enfin, imitons le courage de nos frères séparés, et, comme eux, admettons pour un moment qu'ils ont l'unité de doctrine. Ils sentent, et M. Monod lui-même a compris, qu'après avoir dit : Nous croyons tous les mêmes choses, il était mal séant de demeurer bouche close quand on leur demande : Quelles sont donc ces choses que vous croyez ? A cette question, les vrais calvinistes répondaient en montrant la confession de foi de la Rochelle, et disant : Là se trouvent les points fondamentaux de la doctrine chrétienne, et ces articles de foi que tout protestant est tenu d'admettre établissent entre nous l'unité de foi. Mais aujourd'hui que la confession de foi de la Rochelle est abandonnée sans avoir été remplacée par une autre, où sont les points fondamentaux ?

(1) *Christologie*, II, p. 139. — (2) *Ibid.*, II, p. 92. —
(3) *Adieux*, etc., p. 137.

M. Monod essaie de répondre. Ces points essentiels, il les voit dans le passage de l'Épître aux Corinthiens, où saint Paul déclare que la foi chrétienne ne peut avoir pour fondement que *Jésus-Christ*. Mais la question n'est pas de savoir si Jésus-Christ doit être le fondement, ce qui est admis par tous, mais bien de savoir de quoi se composera l'édifice élevé sur ce fondement, et de montrer dans cet édifice quelles sont les parties que personne n'a droit de rejeter sans sortir du christianisme. C'est là ce que l'on demande aux protestants. L'auteur de *Lucile* répond que la chose est toute simple, qu'il n'y a qu'à distinguer ce qui doit être distingué ! Le mouvement perpétuel est aussi une chose toute simple, il n'y a qu'à faire une machine qui ne s'arrête pas. Malheureusement pour nos frères séparés, cette machine d'une part, et de l'autre la liste des points fondamentaux semblent être au même degré d'avancement et donner les mêmes espérances pour l'avenir.

Et cependant, à moins de dire clairement que la foi chrétienne consiste à croire ou à rejeter telles ou telles doctrines, selon sa fantaisie, il faut bien rédiger une formule quelconque de la foi nécessaire au chrétien. C'est pour y parvenir que des assemblées nombreuses ont eu lieu en Allemagne. Dans ces réunions on a vu régner la plus touchante fraternité. Les cœurs ont été électrisés à la vue de ces nombreux communicants, participant tous à la même cène. Chacun d'eux, il est vrai, entendait la cène à sa manière ; mais cela ne troublait pas l'harmonie, puisqu'il gardait son interprétation pour lui-même et n'en parlait pas à son voisin !

En Angleterre, l'*Alliance* évangélique a travaillé

longtemps dans ce même but. De larges souscriptions furent recueillies, un journal fondé, et des protestants de toute nuance convoqués en assemblées solennelles. Mais, hélas ! il semble que ces entreprises soient destinées à rappeler parmi nous les images antiques de la toile de Pénélope et du tonneau des Danaïdes, ou encore le souvenir plus moderne de la pierre philosophale des alchimistes du moyen âge. Beaucoup de paroles furent dites, beaucoup de regrets furent exprimés, et les désirs les plus ardents en faveur de l'unité protestante se firent jour de toutes parts. On peut dire que sous ce rapport les discours furent magnifiques ; mais les scrutins furent désolants. Après bien des contestations sur le choix d'une formule de prière, on finit par s'entendre sur l'*Oraison dominicale*, mais sans pouvoir y ajouter rien qui eût trait à l'objet de l'Alliance. Quant aux points de doctrine, il fut absolument impossible d'obtenir dans les réunions autre chose qu'un véritable chaos d'opinions contradictoires. Un point cependant obtint un jour une sorte d'unanimité, ce fut l'éternité des peines de l'enfer ; ce qui prouve que ce jour-là toutes les opinions des protestants français n'étaient pas représentées et que nos latitudinaires étaient absents (1).

Considérée en elle-même, la conciliation des Églises protestantes ne peut être opérée que de deux manières, soit en affirmant certains dogmes, soit en regardant tous les dogmes comme également problématiques. Or, les années 1857 et 1858 ont vu éclore parmi les calvinistes un projet de chaque espèce : le

(1) Voyez p. 202.

premier dû aux ministres protestants de Suisse, l'autre à M. A. Coquerel, ministre protestant à Paris, et dont le nom est déjà revenu plusieurs fois sous les yeux du lecteur.

En août 1857, les ministres qui forment la *Société pastorale suisse* se sont réunis à Lausanne, et là, comme toujours en pareille occurrence, les dissensions des Églises ont été grandement déplorées. Pour y porter un remède efficace, un théologien genevois fut chargé de rédiger la formule de *la foi nécessaire au chrétien*, et ce théologien, hélas ! au lieu d'une formule qu'on lui demandait et qui devait contenter tout le monde, a donné *quatre* formules qui n'ont satisfait personne. Mais ce qui n'est pas moins significatif, c'est que, de ces quatre formules, il n'en est pas une qui professe explicitement la divinité de Jésus-Christ (1).

Un pareil outrage au christianisme ne pouvait passer inaperçu ; aussi un calviniste *orthodoxe* a-t-il fait entendre une protestation courageuse. Dans le discours qui a pour titre : *Vie et Doctrine*, ou 325 et 1857, M. Merle d'Aubigné a comparé la foi vivante des Pères de Nicée aux croyances moribondes de la Société pastorale. Selon lui, « en 325 (au concile de Nicée), on a proclamé la vérité qui glorifie Dieu, qui sauve l'homme, qui le renouvelle, qui lui communique la vie divine, et en 1857 on l'a oubliée (2). » Il ajoute : « En maintenant la divinité du Sauveur, ce vrai principe de la vie chrétienne, Athanasius sauva le christianisme, l'Église, le monde.... Il fit obstacle à l'erreur, à la mort.... Il a été l'or-

(1) Voyez ces formules, p. 257. — (2) Page 16

« gane dont Dieu s'est servi pour sauver la foi, le christianisme, la vie divine sur la terre, la lumière, la moralité (1). » Voilà ce qu'on a fait à Nicée, tandis qu'à Lausanne, qu'a-t-on fait? Hélas! tout le contraire.

« Certes, dit encore M. Merle d'Aubigné, nous ne révoquons pas en doute la sincérité de nos adversaires. Mais si la sincérité suffit, où nous arrêterons-nous? Qui osera prétendre que beaucoup d'autres docteurs bien plus éloignés qu'eux du sens naturel des Écritures ne sont pas *sincères*?... Messieurs, je crois que Mahomet a été sincère, quand, admettant le Nouveau Testament, il a nié la Trinité et la divinité de Jésus-Christ. » Voilà des paroles courageuses. Mais comment M. Merle d'Aubigné n'a-t-il pas vu qu'une fois admis le droit de *jugement privé*, la sincérité est, en effet, tout ce que l'on peut exiger du lecteur de la Bible, et cela, quelles que soient d'ailleurs les conséquences auxquelles ce principe conduise? C'est le libre examen qui a détruit chez les protestants la foi de Nicée, et si les calvinistes orthodoxes tiennent tant et avec raison à conserver ces croyances, ne feraient-ils pas mieux d'aller les retrouver là où il n'a pas été donné au libre examen de les détruire, plutôt que de conserver comme une perle précieuse, tout en déplorant ses conséquences, un principe qui ramène la croyance des chrétiens à la mesure de celle de Mahomet?

M. Coquerel est précisément un de ces hommes sincères qui, comme Mahomet, ont lu le Nouveau Testament sans y trouver ni la Trinité ni la divinité de

(1) *Vie et Doctrine*, p. 19.

Jésus-Christ. Il y a plus, c'est précisément sur le terrain de cette infidélité qu'il appelle en conciliation toutes les Églises chrétiennes. La marche qu'il indique pour opérer cette réunion est d'une simplicité extrême; elle consiste à abandonner toute croyance contestée et à s'en tenir à celles qui sont *acceptées par tous sans opposition*. Que si le lecteur trouve que c'est là donner gain de cause aux plus déterminés incrédules, il aura évidemment raison; mais il n'y a là rien qui puisse effrayer M. Coquerel.

Venant à l'application de son procédé, M. Coquerel fait observer que toutes les *opinions* ou croyances chrétiennes peuvent se ramener à trois systèmes principaux, savoir : 1^o croire que Jésus-Christ est véritablement Dieu et véritablement homme, unissant en sa personne les deux natures divine et humaine (c'est la foi catholique ou de Nicée); 2^o croire que Jésus-Christ est homme, mais créé dans un degré extraordinaire d'élévation et de grâce (c'est la doctrine d'Arius); 3^o croire que Jésus-Christ est homme purement et simplement, mais homme saint et juste (c'est le système des sociniens et des latitudinaires).

Cela posé, M. Coquerel dit à toutes ces Églises chrétiennes : Vous voyez qu'il y a deux points sur lesquels vous êtes d'accord. Vous croyez toutes que Jésus-Christ a été homme, et qu'il a été pur de toute faute. Pourquoi ne pas vous en tenir là? N'est-ce pas un moyen de paix infaillible? Bornez-vous à affirmer ces deux points que nul ne conteste, et vous aurez établi entre vous l'union et l'harmonie.

Transportons cette méthode sur un autre terrain; car elle est générale et d'une fécondité sans limites.

Deux plaideurs contestent la vérité d'une signature;

il s'agit d'une somme considérable, et M. Coquerel est le conciliateur. Messieurs, dit-il aux parties, je suis l'auteur d'une méthode très-simple pour étouffer dans leur germe toutes les querelles, et vous allez bientôt en comprendre le mérite. De quoi s'agit-il entre vous ? D'une signature vraie ou fausse ? Mais ne voyez-vous pas qu'il y a deux points sur lesquels vous êtes d'accord ? Vous convenez tous deux qu'elle est écrite avec de l'encre et tracée sur du papier. Pourquoi ne pas vous en tenir là, au lieu de consumer le temps dans des luttes déplorables ?

Et l'argent ? disent les plaideurs.

Et le salut ? disent les chrétiens.

Et la vérité ? disent les hommes sérieux.

Messieurs, répond M. Coquerel, je suis essentiellement un homme de paix. La vérité tient à la métaphysique, et la métaphysique n'a jamais engendré que des querelles. Si donc on vous interpelle au nom de la vérité, répondez avec moi et avec Pilate : Eh ! qu'est-ce que la vérité ? et des conséquences, lavez-vous les mains.

Telle est cette base de conciliation offerte aux Églises chrétiennes par M. Coquerel. Le lecteur trouvera sans doute que nous n'avons pas exagéré en disant que cette méthode consistait à regarder tous les dogmes comme également problématiques. Loin de là, nous sommes demeuré encore au-dessous de la vérité. M. Coquerel ne se contente pas de détruire nos croyances, il sape jusqu'aux fondements mêmes sur lesquels repose toute la foi chrétienne.

Que le lecteur, pour s'en faire une juste idée, veuille bien se rappeler ce qui a été dit déjà plus d'une fois, savoir : que les Écritures de l'Ancien et du Nouveau

Testament rendent à la vérité du christianisme un double témoignage. A l'homme qui ne croit pas encore, les évangélistes, témoins d'une probité incontestable, font connaître les faits qui prouvent la divinité de Jésus-Christ. Pour celui qui croit en Jésus-Christ, ces mêmes livres sont la parole écrite de ceux auxquels il a dit : « L'Esprit de vérité vous enseignera toute vérité ; » et encore : « Instruisez toutes les nations, et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. »

La maison que le Seigneur a bâtie est donc appuyée sur deux colonnes : la vérité historique d'une part, et de l'autre l'inspiration des Écritures et l'assistance divine promise à l'Église. Or, ruiner ces deux soutiens est le but constant de M. Coquerel. Pour y réussir, il savait où trouver un arsenal d'armes toutes forgées. Il lui suffisait, en effet, de passer le Rhin et d'emprunter à l'Allemagne, cette terre de brouillards intellectuels, comparables aux ténèbres palpables de l'Écriture, les deux éteignoirs qui s'appellent, l'un la *Philosophie de Kant* et l'autre l'*Exégèse*.

Nous avons déjà parlé de l'exégèse. Quant à la *Philosophie de Kant*, le lecteur, s'il n'est pas familier avec la matière, saura que, d'après ce philosophe, le témoignage des hommes ne peut prouver rien de plus que la conviction intérieure des témoins, conviction qui n'a, selon Kant, aucun rapport nécessaire avec la *réalité des faits*. Ainsi, par exemple, les Français s'accordant tous à affirmer que le roi Louis XVI est mort à Paris sur l'échafaud, cela prouve bien, selon Kant, que les Français ont tous dans l'esprit cette conviction, mais non pas en réalité qu'il y ait eu un roi

du nom de Louis XVI, ni qu'il ait perdu la vie, comme on s'accorde à le dire.

Tel est le flambeau à la clarté duquel M. Coquerel, dans sa *Christologie* ⁽¹⁾, apprécie le témoignage des évangélistes. La naissance du Sauveur a-t-elle été miraculeuse, comme le rapportent saint Matthieu et saint Luc? C'est là, dit-il, une question de critique, et il laisse « les adorateurs de la Vierge et les inventeurs de fables antiques et récentes considérer cette première page de l'Évangile comme un fondement sans lequel le nouveau sanctuaire ne pouvait s'édifier ⁽²⁾. »

S'agit-il de la Transfiguration? Il se demande quelle idée on doit se faire de cet événement. « Est-ce une vision, un songe, un long évanouissement? » Et il répond : « C'est ce qu'on ne peut découvrir que d'une façon conjecturale ⁽³⁾. »

Quant aux miracles, il fait d'abord observer que tous s'effacent devant celui de la résurrection du Sauveur ⁽⁴⁾. Puis il prouve que celui-là même n'a rien de miraculeux, la résurrection de Jésus-Christ étant parfaitement semblable à la nôtre ⁽⁵⁾. N'est-il pas ici le rival des plus habiles escamoteurs?

C'est ici le lieu de dire que, d'après M. Coquerel, tout homme qui meurt entre à l'instant dans un nou-

(1) Le lecteur qui désire se faire une juste idée de la *Christologie* n'a qu'à méditer cette explication qu'en donne M. Coquerel, dans l'ouvrage même : « La *Christologie* est l'étude d'un mystère d'actualité et d'individualité, d'existence en un mot, divine et autre. » I, p. 132.

(2) *Christologie*, I, p. 102. — (3) *Ibid.*, I, p. 118. —

(4) *Ibid.*, II, p. 369. — (5) *Ibid.*, II, p. 383.

veau corps, et c'est en quoi consiste le phénomène. Telle était la mort dans l'état d'innocence, et telle elle est demeurée après la chute ⁽¹⁾. Ce qui montre combien à ses yeux l'Écriture se trompe, quand elle enseigne que « la mort est entrée en ce monde par le péché. » Si on lui objecte le séjour dans le tombeau qui a séparé la mort du Sauveur de sa résurrection, il s'écrit avec dédain : « Étrange obstination funèbre ⁽²⁾ ! »

Si Jésus-Christ a passé quarante jours sur la terre, c'était donc, d'après M. Coquerel, une exception nécessaire pour nous montrer, dans l'homme modèle, la preuve de la vie qui suivra la mort. Aussi laisse-t-il de côté le récit de la résurrection, « narré de « véridiques écrivains qui affirment plutôt en té-
« moins convaincus qu'en historiens exacts ⁽³⁾. » Par où l'on peut comprendre que tout le privilège du Sauveur serait d'avoir joui du séjour céleste quarante jours plus tard que les autres hommes, puisque ces derniers y entreraient aussitôt après la mort. Du reste, peu importe à M. Coquerel par quelle voie il y ait pénétré ; car il ne s'arrête sur les circonstances de l'ascension de Jésus-Christ que pour dire : « Une foi éclairée n'accorde à ce récit qui
« commence le livre des Actes des apôtres, qu'une
« importance secondaire ⁽⁴⁾. » Ce qui veut dire que M. Coquerel n'y fait même pas attention.

Or, si, dans le système de Kant, les faits se changent si facilement en illusions intimes, que sera-ce des doctrines ? Il est facile de le deviner. Et si saint Paul écrit aux Colossiens que « Jésus-Christ est avant toutes

(1) *Christologie*, II, p. 373. — (2) *Ibid.*, II, p. 391. —

(3) *Ibid.*, II, p. 388. — (4) *Ibid.*, II, p. 396.

« choses ; » si, en maints endroits, saint Jean enseigne formellement la divinité du Sauveur, la réponse était toute prête, et la voici : « Tous deux « n'ont donné dans ces enseignements que les con- « ceptions de leur esprit et les croyances de leur « piété (1). » M. Coquerel rend donc hommage à leur vertu ; mais pour ce qui est de leur doctrine, il s'accorde le droit de la rejeter, en disant, pour se justifier, « que ce n'est pas la révélation qui est attaquée « ou contredite, mais bien les opinions de deux « contemporains du Christ. » La brèche une fois faite, toute vérité succombe, et, si vous parlez à M. Coquerel de la fin du monde, de la résurrection générale, du jugement dernier, de l'éternité des peines de l'enfer, il vous dira que ce ne sont là que des *idées juives*, qui se sont glissées dans le christianisme, et des *superstitions dont l'absurdité égale la tristesse* (2). Paroles dans lesquelles l'infidélité et le mépris de l'Évangile se disputent le pas.

En voyant ainsi l'incrédulité lever la tête, là où il semblait qu'un respect au moins extérieur pour le christianisme était de rigueur, le lecteur chrétien s'étonne et pose à M. Coquerel la question suivante : Si le tribunal du souverain juge « n'a pas plus de « réalité que les abîmes de l'enfer remplis de « flammes éternelles et de feux dévorants ; » si Dieu, à vrai dire, « ne punit point, ne récompense « point (3), » alors, comment *celui qui est la vérité même* nous a-t-il parlé en termes si clairs et si forts de ce jugement et de ses circonstances, de ce feu qui ne

(1) *Christologie*, II, p. 115. — (2) *Ibid.*, II, p. 381. —

(3) *Ibid.*, II, p. 139.

s'éteint pas, de ce vers rongeur des consciences *qui ne meurt pas* ? M. Coquerel a vu la difficulté, il l'aborde et répond par cette alternative : « Ou Jésus « a erré, ou bien il a affirmé ce qu'il savait ne pas « être vrai. » Or, selon lui, Jésus « n'a pas erré ⁽¹⁾. » Il aurait donc affirmé le contraire de ce qu'il savait être vrai ! Que Dieu nous pardonne de reproduire de tels blasphèmes !

Et de quelle bouche sont-ils sortis ? Est-ce de celle d'un inconnu, ou de l'un de ces écrivains sans nom, sans position, sans influence ? Non, c'est tout le contraire. M. Coquerel est un des chefs avoués et reconnus du protestantisme. Son crédit comme apologiste, et les sympathies qu'il excite comme tel, ont fait de lui un des hommes les plus considérables de la secte. Il est un des pasteurs et l'un des membres du consistoire de l'Église réformée de Paris, membre du conseil central des Églises réformées de France. Ses écrits sont lus et recherchés, et ses convictions sont nécessairement celles d'un très-grand nombre de protestants.

Quelle sera donc la conclusion de tout ce qui précède, sinon que nos frères séparés ne doivent pas se faire illusion, mais comprendre qu'en abandonnant les pasteurs institués de Dieu, ils ont renoncé non-seulement à la véritable foi, mais encore à toute union possible, c'est-à-dire à toute existence comme Église. Si, dans notre bouche, cette vérité leur semble suspecte, qu'ils écoutent la parole prophétique de l'un des grands hommes et de l'une des gloires les plus pures du protestantisme, le célèbre Grotius.

(1) *Christologie*, II, p. 177.

Dans sa réponse à Rivet (et parlant de lui-même), il s'exprime en ces termes sur la conciliation des Églises protestantes : « Tous ceux qui ont connu Grotius ont aussi connu ses désirs de voir tous les chrétiens revenus à former un seul et même corps. Il a d'abord pensé que cet ouvrage devait commencer par l'union des protestants entre eux ; mais il a reconnu plus tard que cette union était impossible ; car, outre que l'esprit qui anime l'immense majorité des calvinistes est absolument opposé à toute espèce de conciliation, les protestants ne sont liés par aucun gouvernement ecclésiastique. Voilà pourquoi non-seulement les sectes protestantes ne peuvent être réunies en un seul corps, mais aussi pourquoi il se forme sans cesse parmi elles de nouvelles divisions et subdivisions. Aussi, maintenant, Grotius et plusieurs autres comprennent-ils parfaitement que les protestants ne peuvent être réunis entre eux, à moins qu'ils ne s'unissent tous ensemble aux chrétiens qui sont demeurés attachés au Siège de Rome, sans lequel il est impossible d'espérer un gouvernement ecclésiastique qui comprenne toute l'Église. Il désire donc voir disparaître le schisme qui a eu lieu précédemment, ainsi que les causes de division qui subsistent encore ; mais, parmi ces causes de division, on ne doit pas comprendre la primauté de l'évêque de Rome selon les canons, puisque, de l'aveu de Melancthon lui-même, cette primauté est indispensable à la conservation de l'unité. »

ARTICLE IX.

HÉRÉSIE DES PROTESTANTS.

Quelle est votre neuvième raison de ne pas être protestant ?

C'est que les protestants sont des hérétiques.

Que veut dire ce mot hérétique ?

Il veut dire opiniâtre ⁽¹⁾. Ce nom convient aux protestants, à cause du mépris qu'ils font des avertissements et des anathèmes de l'Église ; car l'hérésie n'est pas une simple erreur dans la foi, elle commence là où commence la résistance à l'autorité.

Pouvez-vous justifier par l'Écriture ce que vous avancez ici ?

Oui, il suffit pour cela de rappeler cette règle de conduite donnée par saint Paul à son disciple Tite,

(1) A la lettre, *hérésie* veut dire *choix* ; le mot *hérétique* désigne donc *celui qui choisit* ; mais dans la langue de l'Écriture, l'hérétique est celui qui, ayant fait choix d'une croyance erronée, entend la conserver malgré les avertissements de l'Église.

évêque de Crète : « Fuyez l'hérétique après l'avoir averti
 « une ou deux fois, sachant que celui qui en est là
 « est perverti, et qu'il pèche, étant condamné par son
 « propre jugement ⁽¹⁾. » Paroles qui nous enseignent que
 tout chrétien que l'Église avertit de son erreur, et qui
 ne se rend pas, doit être évité, c'est-à-dire séparé de
 la société des fidèles, et de plus, qu'il ne doit être aver-
 ti qu'une ou deux fois ; aller plus loin, ce serait contes-
 ter avec lui. Or, dit saint Paul, « telle n'est point
 « notre coutume ni celle de l'Église de Dieu ⁽²⁾. » C'est
 donc pour cela que le même apôtre, écrivant aux
 Galates ⁽³⁾, range ce crime parmi ceux qui privent du
 royaume des cieux.

Il y avait donc des hérétiques dès le temps des
 apôtres ?

Oui, il y en avait dès lors et il y en aura tou-
 jours. « Il faut, dit saint Paul, qu'il y ait des hérésies,
 « afin qu'on découvre par là ceux qui ont une vertu
 « éprouvée ⁽⁴⁾ », de même que les révoltes font con-
 naître les sujets fidèles à leur prince. La vie pré-
 sente est, pour les chrétiens, le temps de l'épreuve,
 c'est le temps du mélange de l'ivraie avec le bon grain,
 mélange qui doit durer jusqu'à la moisson, c'est-à-dire
 jusqu'à la fin du monde ⁽⁵⁾.

Pourquoi saint Paul dit-il que l'hérétique pèche et se
 condamne par son propre jugement ?

C'est parce que le chrétien qui se sépare de l'Église
 se tient par là même séparé de Jésus-Christ, qui a dit
 à ses apôtres : « Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous
 « méprise, me méprise ; et celui qui me méprise, mé-

(1) *Tit.*, III, 10. — (2) *I. Cor.*, XI, 16. — (3) *V*, 20. —
 (4) *I. Cor.*, XI, 7. — (5) *S. Matth.*, XIII, 29.

« prise celui qui m'a envoyé ⁽¹⁾ ». Dieu ayant formellement déclaré qu'il assisterait son Église tous les jours jusqu'à la fin du monde, il y aurait blasphème à soutenir que l'Église puisse enseigner l'erreur.

Les catholiques n'ont donc jamais pensé que l'hérésie pût corrompre l'Église ?

Non, puisque toujours les hérétiques en ont été retranchés. Ces derniers ont pu prétendre que la vérité était avec eux et que l'erreur était du côté de l'Église ; mais c'est là l'histoire de tous ceux que leurs juges condamnent. Aussi Tertullien (qui lui-même, hélas ! tomba plus tard dans l'hérésie) leur répond en ces termes : « Allez donc, courage ! admettez que toutes
« les Églises se soient trompées ! que l'Esprit-Saint n'en
« ait regardé aucune pour la conduire dans la vérité !
« qu'envoyé pour cela par Jésus-Christ, qu'ayant été
« demandé par Jésus-Christ à Dieu le Père, pour
« être le docteur de la vérité, il ait négligé l'office
« d'intendant divin, de vicaire de Jésus-Christ, laissant les Églises comprendre autre chose, croire
« autre chose que ce que lui-même enseignait par les
« apôtres ! Pour être délivrée, la vérité attendait donc
« quelques Marcionites et quelques Valentiniens. Et cependant on enseignait mal, on croyait mal, tant de
« milliers de milliers étaient mal baptisés, tant
« d'œuvres de foi mal faites, tant de prodiges mal
« opérés, tant de dons surnaturels mal conférés, tant
« de sacerdoces et de ministères mal exercés, tant de
« martyrs mal couronnés ⁽²⁾ ».

Saint Augustin dit, de son côté, en parlant de cette prétention des hérétiques : « Le Saint-Esprit savait

(1) *S. Luc*, X, 16. — (2) *De Præscript.*, c. XXVIII et XXIX

« qu'il viendrait un temps où des hommes prononceraient cette parole abominable, détestable, pleine de présomption et de fausseté, qui n'est fondée sur aucune vérité, qui n'est accompagnée de nulle sagesse, qui est vaine, téméraire, précipitée : *L'Église a apostasié !* »

Ainsi, tout chrétien doit se soumettre à l'Église, quand elle prononce sur la foi ?

Oui, puisque l'Église est « la colonne et le fondement de la vérité ⁽¹⁾. » D'ailleurs, tout chrétien proclame lui-même cette vérité, quand il dit : « Je crois la sainte Église catholique. »

Demander cette soumission envers l'Église, n'est-ce pas vouloir que ceux à qui Dieu a donné l'intelligence pour se conduire renoncent aux lumières de leur intelligence ?

Non, puisque la religion chrétienne donne à tous des preuves solides et intelligibles de la divinité de Jésus-Christ et de l'autorité de l'Église. Demander à des hommes doués de raison d'admettre des preuves fondées en raison, c'est leur demander précisément cette « soumission raisonnable ⁽²⁾ » dont parle saint Paul, et qu'ils seraient inexcusables de refuser.

N'y a-t-il pas contradiction à permettre l'examen des preuves de l'autorité de l'Église, et à refuser le droit de discuter son enseignement ?

Non; celui qui ne connaît pas la religion chrétienne fait de sa raison un usage légitime, quand il examine les preuves de la divinité de Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi; mais, une fois certain que Dieu a parlé, qu'il a révélé certaines vérités, et qu'il a

(1) *I. Tim.*, III, 15. — (2) *Rom.*, XII, 1.

pris des moyens de nous les faire connaître, vouloir faire un choix parmi ces vérités, selon son goût et son caprice, serait une prétention insensée et le comble de l'orgueil. Telle est pourtant la conduite des hérétiques, et voilà pourquoi saint Paul veut que les fidèles les évitent comme des hommes pervers dont le voisinage est dangereux.

Ainsi, vous voulez qu'en matière de foi, notre jugement ne serve qu'à nous dépouiller de notre jugement?

Ces paroles, prises dans un sens absolu, sont une véritable exagération, puisque notre soumission à l'Église ne nous enlève que le pouvoir de contredire la révélation, c'est-à-dire Dieu même, pouvoir qui n'a jamais été un *droit* de notre raison. Nous ne retranchons donc qu'un abus, et nous demeurons dans la vérité, en n'exerçant notre raison sur les choses de la foi que d'une manière subordonnée, soit pour en chercher la confirmation, soit pour en déduire les conséquences légitimes, mais jamais pour les critiquer. C'est parce que les hérétiques veulent avoir un *jugement à eux* dans ces matières, qu'ils sont à nos yeux de véritables rationalistes.

Vous avez tort de traiter les protestants de rationalistes, puisque, s'ils défendent les droits de la raison, c'est sans préjudice de ceux de la révélation telle qu'ils la trouvent dans la sainte Écriture ?

Je réponds que la question est de savoir laquelle de la *révélation* ou de la *raison* aura le dernier mot. En n'admettant pas d'autre autorité que l'Écriture, les protestants veulent que leur raison soit juge en dernier ressort, et c'est en cela qu'ils sont rationalistes. Les catholiques ne le sont pas, puisqu'ils reconnaissent au Saint-Esprit, qui a inspiré les Écritures, le droit

d'en donner l'interprétation par l'Église qu'il assiste, et par laquelle il nous a donné les Écritures. Or, le Symbole est évidemment favorable aux catholiques, puisqu'après ces mots : « Je crois au Saint-Esprit, » il ajoute : « Je crois la sainte Église catholique, » et non pas : Je crois la sainte Écriture.

Sans nier l'autorité du Symbole, c'est dans l'Écriture même qu'il faudrait montrer aux protestants que c'est à l'Église, et non à l'Écriture, que les chrétiens doivent recourir dans leurs doutes sur la foi ?

Il suffit, pour cela, de lire le récit de la controverse soulevée dans le sein de l'Église par la question des observances légales : « Quelques-uns, venus de Judée (à Antioche), y enseignaient aux frères cette doctrine : Si vous n'êtes circoncis selon la loi de Moïse, vous ne pouvez être sauvés ; ce qui causa un grand trouble et de grandes discussions ⁽¹⁾ ».

Que firent les chrétiens pour lever cette difficulté ?

S'ils avaient été des protestants, ils auraient ouvert leurs Bibles, apporté des textes en les interprétant chacun à sa manière, et la querelle aurait pu durer jusqu'à la fin du monde ; mais comme ils étaient de bons catholiques, ce fut au tribunal de l'Église qu'ils eurent recours. Il fut donc résolu que Paul, Barnabé et quelques-uns d'entre les frères iraient à Jérusalem *vers les apôtres et les prêtres*, pour les consulter sur cette question. Ceux-ci se réunirent, et, après une longue conférence, saint Pierre se levant déclara que ces observances étaient inutiles aux chrétiens pour leur salut ; alors l'assemblée se tut. L'apôtre saint Jacques, comme étant l'un des juges, proposa les termes

(1) *Act.*, XV.

du décret; ils furent agréés de toute l'assemblée, et l'on choisit Jude et Silas, pour les envoyer à Antioche, avec Paul et Barnabé, porter aux fidèles la décision qui venait d'être rendue.

Les fidèles se soumirent-ils à ce décret ?

Oui, tous sans exception, et cela par respect pour le Saint-Esprit, parlant par la bouche des pasteurs de l'Église. La sentence portait, en effet : « Il a semblé
« bon au Saint-Esprit et à nous de ne pas vous imposer d'autres charges, etc. ⁽¹⁾. » C'est donc l'Église, dans la personne de ses pasteurs, qui parle au nom du Saint-Esprit, en sorte que c'est aux pasteurs, et non pas à l'interprétation privée, que la réponse doit être demandée. C'est sur l'exemple de ce concile que se sont réglés dans la suite les conciles généraux.

Les protestants n'ont aucune difficulté à recevoir la doctrine des apôtres ; ce qui leur répugne absolument, c'est l'usage constant des catholiques de faire participer à cette autorité ceux qu'ils appellent les successeurs des apôtres ?

Si le respect des protestants pour les apôtres était sincère, ils penseraient et agiraient comme font les catholiques, puisque ces derniers se règlent sur la conduite des apôtres. Nous voyons en effet au concile de Jérusalem les anciens (c'est-à-dire les évêques) consultés, conférant, prenant part au jugement et nommés dans le décret. Saint Paul, de même, a associé à son autorité ses frères dans l'apostolat. Trois de ses Épîtres sont écrites au nom de *Paul et de Timothée*, une au nom de *Paul et Sosthènes*, les deux aux Thessaloniens au nom de *Paul, Sylvain* (ou Silas),

(1) *Act.*, XV, 28.

et *Timothée*, celle aux Galates au nom de *Paul et tous les frères* ; de quel droit les protestants rejettent-ils une participation que les apôtres ont évidemment voulue ?

N'était-ce pas là une société d'honneur seulement, puisqu'on ne voit pas ces hommes agir par eux-mêmes et sans les apôtres ?

Les protestants ne demanderont pas sans doute qu'au temps des apôtres, on leur montre l'Église décidant sans les apôtres des questions de doctrine. Remarquons cependant que saint Paul reconnaît évidemment à Tite une véritable autorité pour discerner l'hérétique, l'avertir au nom de l'Église, et, s'il résiste, le retrancher de la société des fidèles. Tite était donc véritablement juge de la foi. De plus, qui oserait dire que saint Marc et saint Luc, simples disciples, n'aient pas eu, comme interprètes de la foi, une autorité qui ne le cédait en rien à celle des apôtres ?

S'il en était ainsi, la foi des successeurs des apôtres devrait être la même que celle des apôtres ?

Oui certainement, et cela est ainsi. Il n'y a et il n'y a jamais eu dans toute l'Église *qu'une foi*, de même qu'il n'y a *qu'un Dieu et qu'un baptême* (1).

Mais les protestants vous montrent le Symbole de l'Église catholique « formé de pièces de rapport qu'un siècle ajoute à un autre (2) ? ». Ils vous donnent le catalogue de ces additions d'invention humaine avec l'indication des temps auxquels elles ont été faites ?

Je le sais ; mais il est malheureux pour eux que ces listes ne soient pas d'accord entre elles et qu'elles

(1) *Ephes.*, V, 12. — (2) Lettre de M. Puaux à Mgr l'évêque du Puy.

s'accordent encore moins avec la vérité ⁽¹⁾. En effet, chacune d'elles commence par un oubli vraiment inexplicable de la part des lecteurs de la Bible.

Quelle est cette omission ?

C'est que, parmi les additions qu'ils disent avoir été faites au dépôt primitif de la foi, ils oublient de mettre en première ligne la décision du concile de Jérusalem, tenu l'an XV^e de l'Église. Or, ils devraient en faire mention, puisque c'est de ce concile que, d'après eux, daterait cet article de foi : *La loi de Moïse n'oblige pas les chrétiens*.

Les protestants répondent que cette décision n'a rien changé à la doctrine de l'Église telle que la prêchaient Paul et Barnabé ; que ce décret l'a même confirmée, discernant l'ancienne et véritable foi de l'erreur que voulaient introduire quelques novateurs.

C'est exactement ce qu'ont fait tous les conciles, pour lesquels *erreur* et *nouveauté* d'une part, et, de l'autre, *antiquité* et *vérité* ont toujours voulu dire la même chose.

Mais prenons pour exemple l'Immaculée Conception ; pouvez-vous dire que toute l'Église y croyait avant la définition qui en a été faite ?

Oui certainement, puisque partout on en faisait la fête ; nous avons vu par la lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon que partout aussi la fête se liait à la croyance de l'Immaculée Conception ⁽²⁾.

Mais avant la définition, ce point était débattu librement par les théologiens catholiques ; rien de plus connu dans l'histoire que les luttes violentes qu'il a occasionnées.

(1) Voyez p. 72. — (2) Voyez p. x.

Sans doute; de même aussi, avant le concile de Jérusalem, la question de l'observation de la loi de Moïse agissait tellement l'Église, que saint Luc l'appelle « une dispute qui n'était pas petite. »

Mais l'Immaculée Conception a été combattue par de grands saints, tels que saint Bernard; elle a eu contre elle tout l'ordre de Saint-Dominique?

Il y avait aussi de saints personnages parmi ceux qui voulaient que la loi de Moïse fût obligatoire, et s'il en est mort quelques-uns avant que la question fût résolue, leur sainteté n'a pas souffert de ce qu'ils avaient tenu une doctrine opposée à celle de l'Église, l'obligation d'obéir à la loi ne pouvant précéder la loi.

Cette unité de foi si parfaite dont se vantent les catholiques ne consiste donc pas à croire les mêmes choses?

Elle consiste à *croire ce que croit l'Église*. Les chrétiens d'Antioche ne s'entendaient pas sur la question de savoir quelle était, au sujet des observances légales, *la foi de l'Église*; mais ils voulaient avant toutes choses tenir ce qu'elle tenait et croire ce qu'elle enseignait. Aussi le décret à peine rendu, tous l'acceptèrent sans protestation aucune; ils étaient donc de bons catholiques et non pas des protestants. Au reste, cette foi implicite n'est pas aux yeux des protestants une chose si impossible qu'ils voudraient le faire croire, puisque eux-mêmes la pratiquent dans un certain degré.

Comment cela?

Ils ont pour devise : *La Bible, toute la Bible*. Si donc on leur montrait une Bible en leur disant : Croyez-vous ce que contient ce livre? Ils répondraient affirmativement, bien que fort peu d'entre eux l'aient lue en entier. De même les catholiques, convaincus de la

mission divine de l'Église, croient tout ce qu'elle enseigne, tout ce qu'elle a enseigné et tout ce qu'elle enseignera.

Les protestants répondent qu'ils engagent leur foi à des livres qu'ils reconnaissent comme inspirés, et non pas à une Église dont on ne peut prévoir les décisions à venir ?

Quel que soit l'avenir, les catholiques croient que les promesses de Jésus-Christ ne feront jamais défaut, et ils vivent dans cette assurance. Mais enfin, à leur baptême et dans la confirmation (des promesses de leur baptême), les protestants s'obligent à vivre et à mourir dans la religion chrétienne. Les catholiques ne font pas autre chose ; seulement pour eux la religion chrétienne, c'est la religion catholique.

Que répondez-vous aux protestants qui disent que cette soumission de l'esprit à une autorité extérieure est chose impossible et qu'en fait elle n'existe pas ⁽¹⁾ ?

Je réponds par l'histoire de l'Église tout entière. Chacun sait que, suivant l'exemple des apôtres, les pasteurs de l'Église ont retranché du nombre des fidèles tout chrétien qui ne voulait pas écouter l'Église, et l'ont traité comme un païen et un publicain, selon le commandement de Jésus-Christ.

Pouvez-vous approuver la sévérité de l'Église catholique, qui déclare exclus de la société des fidèles tous ceux qui n'acceptent pas sa doctrine ? et ne préférez-vous pas la tolérance des protestants ?

L'Église catholique ne fait que déclarer une séparation que les hérétiques ont prononcée intérieurement, qu'ils veulent, et qui est tout entière leur ouvrage. C'est

(1) *Lucile*, p. 353.

en se faisant violence et seulement jusqu'à ce qu'ils se corrigent que l'Église les condamne et les retranche du nombre des fidèles. Et encore, de nos jours, est-elle bien moins sévère qu'elle ne l'était aux premiers siècles, puisqu'alors il était interdit aux fidèles d'avoir aucun commerce avec les hérétiques et même de les saluer ⁽¹⁾. Aujourd'hui, tout ce que l'Église défend aux catholiques à l'égard des hérétiques, c'est de s'unir à eux pour la prière. Quant à la tolérance dont les protestants se glorifient, et qui va jusqu'à trouver également bonnes des doctrines contradictoires, comment pourraient-ils faire autrement, puisque aucun d'eux n'a les moyens certains de distinguer l'erreur de la vérité?

Les protestants ne sont-ils pas fondés à dire que la discipline catholique est un esclavage abject et méprisant pour la raison humaine?

Il est toujours honorable et digne de l'homme d'obéir à Dieu et à l'autorité que Dieu a établie. Du reste, sur ce point, il est juste de dire que la susceptibilité des protestants est due en partie à l'idée fausse qu'ils se font de l'autorité de l'Église; et cela, par suite de leurs propres habitudes. Ils n'ont d'ordinaire que cette alternative, ou de n'avoir que des doutes en religion, ou de s'attacher à tel ou tel prédicateur dont ils adoptent les vues particulières. Ils voient donc toujours la doctrine de l'Église catholique comme un joug qui lui vient du dehors et qu'elle subit, tandis que dans la réalité la foi révélée se perpétue dans l'Église comme un bien commun à tout le corps. C'est seulement lorsque les fidèles sont troublés dans la posses-

(1) *II. S. Jean*, 10.

sion de ce bien ⁽¹⁾ que l'autorité des pasteurs intervient, non pour imposer à l'Église un dogme qui lui soit étranger, mais pour confirmer l'Église dans la possession de sa foi. Que peut-il y avoir d'abject à employer le moyen établi de Dieu pour perpétuer dans l'Église la foi que Dieu même lui a révélée.

N'est-ce pas là une théorie sans réalité et produite simplement pour défendre l'Église contre les reproches des protestants ?

Non, c'est la croyance et la pratique de l'Église depuis l'origine. Écoutons plutôt saint Pierre dans le concile de Jérusalem : « Vous savez, mes frères, que
« Dieu m'a choisi d'entre nous pour que les Gentils
« entendissent la parole de l'Évangile et qu'ils
« crussent. Et Dieu, qui connaît les cœurs, leur a donné
« le Saint-Esprit aussi bien qu'à nous.... Pourquoi donc
« vouloir leur imposer un joug que ni nos pères ni
« nous n'avons pu porter?... *Nous croyons donc* que
« c'est par la grâce de Jésus-Christ que nous sommes
« sauvés aussi bien qu'eux ⁽²⁾. » *Nous croyons !* c'est donc la foi commune que saint Pierre proclame ; aussi le décret est-il rendu au nom des apôtres, des prêtres et de toute l'Église, dont les apôtres sont les pasteurs, et dont saint Pierre est la voix dans cette occasion solennelle.

Pouvez-vous dire qu'il se soit passé quelque chose de semblable lors de la définition de l'Immaculée Conception ?

(1) Il n'y a, dit Tertullien, de divisions dans l'Église que celles causées par les hérétiques et qui font les hérétiques. (*De Præscript.*, c. XIV.)

(2) *Act.*, XV, 7.

Le fond était le même et la forme seule a différé. Le chef de l'Église n'a pas réuni les évêques en un même lieu, mais tous ont été consultés et ont témoigné par écrit de la croyance de leurs Églises, après quoi le pape a été la voix de l'Église entière, comme l'avait été saint Pierre à Jérusalem. Et pour compléter la ressemblance, toute divergence a cessé parmi les fidèles aussitôt que la foi de l'Église a été proclamée.

La convocation d'un concile général n'est-elle pas une chose presque impossible et, par suite, un remède illusoire ?

Il y a eu des conciles toutes les fois que les besoins de l'Église l'ont demandé; mais ce remède est de moins en moins nécessaire, puisque dans l'Église catholique les questions de doctrine qui sont résolues le sont pour toujours, et qu'il n'y a jamais lieu de revenir sur les décisions qui ont été prises.

Les protestants n'ont-ils pas raison de dire que les théologiens catholiques n'étant pas d'accord sur le point précis où réside cette infaillibilité, cela prouve tout simplement que cette infaillibilité n'existe pas ?

C'est comme s'ils disaient à quelqu'un : « Vous ne sauriez affirmer au juste où est en vous la vie, si elle est dans la tête ou dans le sang, dans le cœur ou dans l'estomac; donc en vous la vie n'existe pas. » Cet homme répondrait : « L'essentiel est qu'elle soit en moi quelque part, et elle y est, puisque j'existe. »

Mais enfin si quelque difficulté s'élève, que fera le catholique ?

A cette question, Tertullien répond que le fidèle se gardera bien d'aller demander la lumière aux hérétiques, « chez lesquels tout est étranger et hostile à la vérité qui est nôtre, et desquels il nous est défendu

« d'approcher, » nul ne pouvant s'édifier sur un « principe de destruction ⁽¹⁾. La réponse, ajoute-t-il, sera « donc donnée chez nous, par les nôtres, et de notre « fond. » Par les nôtres, il entend les apôtres et leurs « successeurs. L'Église de Smyrne, dit-il, montre Poly- « carpe établi par Jean; l'Église de Rome, Clément or- « donné par Pierre ⁽²⁾. » Aujourd'hui l'Église de Rome montre Pie IX successeur de Clément, et les autres Églises montrent leurs évêques successeurs des apôtres. Le catholique se rangera donc du côté où il voit le pape et les évêques, c'est-à-dire le corps des pasteurs avec lesquels Jésus-Christ a promis d'être tous les jours jusqu'à la fin des siècles.

Que fera-t-il, si les évêques sont partagés ?

Il se mettra du côté où il verra le pape, successeur de saint Pierre et chef visible de l'Église.

Que ferait-il, s'il y avait deux ou trois papes, comme cela s'est vu ?

On n'a jamais vu plusieurs papes, mais plusieurs prétendants, parmi lesquels était le pape. En ces temps malheureux, l'embarras n'était donc pas de choisir entre plusieurs papes, mais de discerner le véritable. Ce fut un temps d'épreuve pour l'Église, et ceux qui se trompèrent de bonne foi furent dans l'erreur sans être coupables.

Mais enfin si le pape était seul d'un côté et tous les évêques de l'autre ?

Alors la tête serait séparée du corps, et l'Église serait morte. Les portes de l'enfer auraient donc alors

(1) Nemo instrui potest, undè destruitur; quæramus ergo in nostro et a nostris et de nostro. (*De Præscript.*, c. XII.)

(2) *Ibid.*, c. XXXI.

prévalu contre l'Église, et les promesses de Jésus-Christ auraient fait défaut. C'est dire assez qu'une pareille supposition est une chimère.

Vous n'entendez pas certainement que les difficultés sur la foi soient décidées sans consulter la sainte Écriture ?

Non, les Écritures ont été données par Dieu à l'Église pour être sa consolation dans les épreuves et la règle de ses décisions ; mais quand les Écritures se taisent ou lorsqu'elles sont obscures, alors l'Église les supplée ou les explique par la tradition, c'est-à-dire par la parole de Dieu qui n'a point été écrite et qui se transmet de bouche en bouche dans l'Église. « Dans ces difficultés, dit saint Augustin, quoique nous ne puissions citer un témoignage clair de l'Écriture, cependant nous tenons alors la vraie doctrine des Écritures, puisque nous faisons ce qui plait à l'Église catholique que recommande toute l'Écriture ; en sorte que l'Écriture sainte ne pouvant nous tromper, si nous craignons l'erreur par suite de l'obscurité des Écritures, il faut consulter cette Église que toutes les Écritures démontrent. »

Voulez-vous dire qu'en toute occasion il suffise de consulter les ministres de l'Église ?

Oui, et celui qui consulte de bonne foi peut s'en tenir à la réponse qui lui est donnée et être en paix devant Dieu. C'est au juge à répondre de ses décisions, selon ces paroles de saint Paul : « Obéissez à vos pasteurs et soyez leur soumis comme à ceux qui doivent rendre compte de vos âmes ⁽¹⁾. »

Cette doctrine n'est-elle pas susceptible d'abus ?

(1) *Heb.*, XIII, 17.

On peut abuser des meilleures choses , ce qui ne les empêche pas d'être bonnes. Ainsi, il y a des pères et des mères qui abusent de leur autorité, ce qui n'empêche pas cette autorité d'être d'institution divine.

Il faut donc toujours, d'après vous, et sauf le cas d'un supérieur assez inique pour commander le péché, obéir aux pasteurs légitimes dans les choses du salut ?

Oui, c'est là une vérité certaine ; et si elle est rejetée par les protestants, il est permis de leur faire observer que Luther commença par l'admettre. Après qu'il eut prêché son premier sermon sur les indulgences, son évêque, Jérôme de Brandebourg, lui ayant demandé de ne pas le publier, Luther répondit à l'envoyé du prélat « qu'il obéirait, qu'il aimait mieux « obéir que de faire des miracles. »

Et après cette promesse, a-t-il réellement obéi ?

Non, il publia ce même sermon contre la parole qu'il avait donnée et contre la voix de sa conscience. « Sur mon salut, dit-il, je ne savais pas plus à cette époque ce que c'était qu'une indulgence qu'aucun de ceux qui venaient me consulter. » Néanmoins, quoique si peu sûr de sa propre science, il ne voulut écouter personne. Il en appela de son évêque au pape, du légat du pape aux universités d'Allemagne, puis à celle de Paris, puis du pape mal informé au pape mieux informé, puis enfin au concile ; mais avant qu'il y eût rien de statué sur la réunion d'un concile, il déclara qu'il ne se soumettrait à personne, pas même au concile. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que chaque fois il comblait de louanges le juge qu'il invoquait, pour l'accabler d'injures quand il était condamné, montrant par là que l'opiniâtreté était l'âme de sa conduite et qu'en réalité il entendait ne céder à personne.

Luther n'en appela-t-il pas à l'Écriture ?

Oui ; fatigué d'invoquer des juges qui répondaient à ses éloges par des condamnations, il finit par en trouver un qui ne pouvait pas répondre. Il en appela donc à l'Écriture, se réservant de l'entendre à sa manière et de s'arranger pour y trouver ses erreurs. C'est la méthode qu'ont suivie les hérétiques de tous les siècles, auxquels l'Écriture n'a jamais fait défaut pour justifier leur opiniâtreté.

Justifiez par des exemples ce que vous avancez ici.

Les ariens, pour nier que le Verbe fût consubstantiel au Père, s'appuyaient de ces paroles : « Mon Père est plus grand que moi ⁽¹⁾. »

Les macédoniens rejetaient la divinité du Saint-Esprit, se fondant sur ce passage : « L'Esprit-Saint prie pour nous avec des gémissements ineffables ⁽²⁾. »

Les manichéens prétendaient que le Fils de Dieu ne s'était revêtu que des apparences d'une chair mortelle, se fondant sur ce texte : « Il s'est anéanti lui-même, en prenant la figure d'un esclave et en se rendant semblable à un homme ⁽³⁾. »

Les nestoriens prétendaient qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ et s'appuyaient sur ce passage : « Dans Jésus-Christ habite la plénitude de la divinité corporellement ⁽⁴⁾. »

Les eutychiens, au contraire, pour montrer qu'en Jésus-Christ il n'y avait qu'une seule nature, apportaient ces paroles : « Le Verbe s'est fait chair ⁽⁵⁾. »

Les pélagiens, pour nier le péché originel, se fondaient

(1) *S. Jean*, XIV, 28. — (2) *Rom.*, VIII, 26. — (3) *Philipp.*, II, 7. — (4) *Coloss.*, II, 9. — (5) *S. Jean*, I, 14.

sur ce texte : « Le fils ne portera pas l'iniquité du père ⁽¹⁾ ; » de même que les protestants s'appuient sur ces mots : « Examinez les Écritures ⁽²⁾. » Ou encore sur ce passage : « Éprouvez tout et gardez ce qui est bon ⁽³⁾. »

On voit que les hérétiques n'ont jamais manqué de textes de l'Écriture pour appuyer leurs systèmes, comme les plaideurs n'ont jamais manqué d'articles du Code pour soutenir leurs prétentions ; mais l'Église est l'interprète de l'Écriture, comme les juges de la terre sont les interprètes de la loi civile.

L'Église en corps a-t-elle donné son jugement sur la doctrine de Luther ?

Oui, assemblée en concile à Trente, elle a condamné les erreurs de la prétendue réforme et retranché du nombre des fidèles les chefs de l'hérésie, ceux qui avaient adopté et adopteront, soutenu et soutiendront leur révolte.

Les protestants n'ont-ils pas le droit de nier l'autorité d'un concile dans lequel ils ne furent pas entendus ?

Non, puisque cela tint à leur mauvaise volonté. Malgré toutes les sûretés, ils refusèrent d'y venir ; mais leur doctrine n'était pas un secret, et il ne pouvait dépendre de ceux qui avaient enseigné l'erreur, d'empêcher l'Église d'enseigner la vérité. C'est donc à bon droit que les erreurs des protestants ont été condamnées, et c'est leur faute si leur opiniâtreté les a tenus et les tient séparés du troupeau de Jésus-Christ.

Comment les protestants supporteraient-ils ces anathèmes, s'ils n'étaient assurés de leur droit ?

La sécurité des protestants ressemble à celle des

(1) *Ezech.*, XVIII, 20. — (2) *S. Jean*, V, 39. — (3) *I. Thess.*, V, 21.

mauvais catholiques ; les uns et les autres ferment les yeux, pour ne pas être gênés par la lumière. S'ils examinaient leur position, ils ne la trouveraient pas tenable ; ils se tirent d'affaire en ne l'examinant pas.

En quoi leur position leur semblerait-elle si mauvaise ?

En ce que, s'ils s'en rendaient compte, ils la trouveraient exactement la même que celle des hérétiques de tous les siècles. Qu'ils examinent l'histoire des ariens, elle leur apprendra qu'un homme enseigna le premier que le Fils de Dieu n'était pas égal à son Père, que cet homme se nommait Arius, qu'il enseigna à Alexandrie d'Égypte, et fut condamné au concile de Nicée, en l'an 325. De même un homme enseigna le premier à n'avoir d'autre juge que soi-même et la sainte Écriture ; cet homme se nommait Luther ; il enseigna à Wittemberg, ville de Saxe, en l'an 1517, et fut condamné au concile de Trente. Les protestants ont donc pour se condamner eux-mêmes les mêmes motifs qu'ils ont de condamner les ariens.

Que concluez-vous de tout cela ?

Je vois clairement dans l'Écriture la condamnation de l'hérésie, que saint Paul met au nombre des plus affreux péchés. Je vois que l'hérétique est celui qui résiste à un ou deux avertissements de l'Église. J'avoue qu'en présence de ces textes si formels, je ne puis imaginer en quoi s'assurent les protestants, eux à qui les avertissements de l'Église n'ont pas manqué et qui s'opiniâtrent dans leur révolte. Je les plains de tout mon cœur, mais leur position me semble si mauvaise, que pour rien au monde je ne voudrais être en leur compagnie. Je ne puis donc pas être protestant.

ART. X. — Les Protestants ont renié la Foi, p. 243.

APPENDICE A L'ARTICLE IX.

SUR LA SOUMISSION RAISONNABLE AU JOUG DE LA FOI.

La soumission des catholiques envers l'Église leur fait encourir deux reproches contradictoires. Les protestants les accusent, tantôt d'abdiquer les droits de leur intelligence et d'être sous la main de leurs pasteurs comme de véritables automates, tantôt d'avoir recours au jugement privé plus souvent que ne font les protestants eux-mêmes.

La vérité se trouve entre ces deux accusations contraires. Les catholiques, en effet, respectent les vérités révélées et se gardent bien d'imiter les protestants, dont la critique ne connaît pas de bornes ; mais ils ne sont point des automates et ils se servent de leur raison pour les questions du domaine de la raison. Toute leur attention est donc de distinguer nettement, d'une part, ce qui est du ressort de la lumière naturelle, et, de l'autre, ce que la révélation

seule a pu nous apprendre , et ce que , seule aussi , elle peut expliquer. Ils rendent ainsi à l'homme ce qui appartient à l'homme et à Dieu ce qui appartient à Dieu , tandis que les protestants soumettent à la critique de la raison humaine , non-seulement les motifs que nous avons de croire que Dieu nous a révélé certaines vérités , mais encore les vérités elles-mêmes.

Les abus du libre examen des protestants ont déjà été appréciés par le lecteur , et c'est dans la conduite des catholiques qu'il nous faut ici montrer le respect des droits légitimes de la raison et de la foi. A cet égard , nous avons déjà dit que les preuves de la divinité de Jésus-Christ étant des faits d'histoire , sont , à ce titre , du ressort de l'intelligence humaine , et ce point a été expliqué assez en détail pour qu'il ne soit plus nécessaire d'y revenir ⁽¹⁾.

Ayant reconnu la divinité de Jésus-Christ , et , par suite , la certitude de ses promesses , c'est sur le témoignage de ses historiens fidèles que nous croyons l'institution divine de l'Église , sa perpétuité et son infailibilité. C'est évidemment à notre raison qu'il appartient de constater que les promesses dont nous parlons sont bien de Jésus-Christ , comme c'est notre foi en Jésus-Christ qui nous fait croire absolument à la vérité de ces promesses.

Connaissant la vraie Église , c'est sur sa parole et

(1) Si nous ne parlons point de l'action de la grâce , ce n'est pas que nous en méconnaissions l'absolue nécessité ; mais la grâce n'agit pas moins quand elle nous aide à comprendre ce que nous devons comprendre , que quand elle nous aide à croire ce que nous devons croire sur la parole de Dieu.

avec une entière confiance que nous recevons les articles de notre foi ; mais encore là notre raison n'est point inactive. Qui oserait dire que tant d'illustres docteurs qui n'ont cessé d'étudier la doctrine de l'Église et les vérités qu'elle enseigne, que tant de saints personnages qui ont médité ces vérités pour en tirer des conséquences pratiques, avaient renoncé à se servir de leur intelligence et de leur raison ? Toutefois, il est essentiel de faire observer que si la lumière naturelle nous a seule servi de guide jusqu'à ce que nous eussions trouvé la véritable Église, une fois cette Église reconnue comme l'interprète des vérités révélées, notre raison, en les étudiant, ne marche plus que sous la tutelle et sous la correction de l'Église.

En agissant ainsi, le catholique respecte les droits de la foi, puisqu'aucune vérité révélée n'est mise en question ; mais il ne respecte pas moins les droits légitimes de la raison, puisqu'il ne s'incline devant l'autorité de l'Église que parce qu'il connaît les droits de cette Église à la soumission des chrétiens.

Il n'a pas manqué d'hommes plus zélés que clairvoyants, qui auraient voulu supprimer la part faite à la lumière naturelle pour agrandir d'autant le domaine de la foi ; mais l'Église n'a jamais permis cette confusion qui aurait eu des conséquences funestes. C'est, en effet, parce que la foi est fondée sur des vérités incontestables qu'elle diffère du fanatisme, qui ne repose que sur l'enthousiasme et l'entraînement de la passion. La Providence a permis que les chrétiens eussent sous les yeux, dans la personne des mahométans, l'exemple frappant d'une croyance ferme et ardente dans ses convictions, mais aveugle dans son principe. Nul ne l'ignore, les mahométans

n'ont jamais demandé et ne demanderont jamais les marques extérieures de la mission de leur prophète. La poésie de l'*Alcoran*, sa morale qu'ils disent sublime, son style enchanteur, l'élévation qu'ils trouvent à ses pensées, telles sont les preuves sur lesquelles s'appuie leur croyance.

D'ailleurs, ceux qui seraient tentés de rejeter le concours de la raison doivent considérer que la foi ayant pour objet des vérités que nous ne pouvons croire sans les connaître, la raison est le sujet, la tige naturelle sur laquelle la foi est entée. Cette tige, livrée à elle-même, ne produit que des fruits naturels, ou, si l'on veut, sauvages, mais elle n'est pas pour cela stérile, et l'homme étranger à la révélation en fait sa nourriture. L'existence de Dieu, la distinction du bien et du mal, la nécessité d'une religion, la vie future réservée aux bons comme récompense et aux méchants comme châtiment, voilà ces biens que la lumière naturelle assure aux peuples qui n'ont pas reçu le bienfait de l'Évangile. Quant aux vérités révélées, le rôle de la raison se réduit à en constater l'origine céleste, et, sous ce rapport, la part faite à la lumière naturelle est tellement légitime, que notre Sauveur n'a cessé de donner aux hommes des preuves rationnelles de la divinité de sa mission. Les apôtres ont également démontré aux hommes qu'ils instruisaient la divinité de Jésus-Christ et l'origine divine de leur apostolat. Ils l'ont fait tantôt en s'appuyant des miracles de Jésus-Christ et des prophéties, tantôt des prodiges que Dieu opérait par leurs mains. C'est donc à tort que M. de Pressensé dit que « la foi fondée sur les miracles n'est pas la foi, mais la vue tout au-
« tant que la croyance qui est fondée sur le raison-

« nement philosophique ⁽¹⁾, » puisque c'est là contredire l'Évangile.

Pour s'en convaincre, qu'on lise par exemple le dixième chapitre de saint Jean ⁽²⁾, on y verra les Juifs divisés d'opinion sur la personne de notre Sauveur. Plusieurs disaient : « C'est un possédé du démon : « pourquoi l'écoutez-vous ? » Les autres répondaient : « Le démon peut-il ouvrir les yeux des « aveugles ? » Ils environnent donc notre Sauveur et lui disent : « Jusqu'à quand tiendrez-vous nos esprits « en suspens ? Si vous êtes le Christ, dites-le-nous « clairement. » Jésus-Christ répond : « Je vous le dis, « et vous ne me croyez pas, quoique les œuvres que « je fais au nom de mon Père rendent témoignage de « moi. Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne « me croyez point ; mais si je les fais, quand même « vous ne voudriez pas me croire, croyez du moins « à mes œuvres, afin que vous connaissiez et que « vous croyiez que le Père est en moi et moi dans le « Père. » Puis Jésus s'étant retiré au delà du Jourdain, plusieurs vinrent à lui et disaient : « Jean n'a fait « aucun miracle, mais tout ce qu'il a dit de celui-ci « était vrai, » et beaucoup crurent en lui.

Ne voilà-t-il pas les preuves rationnelles de la foi tirées des miracles et de la prophétie ?

M. de Pressensé insiste et dit que la foi fondée sur les miracles « n'est pas cette vue de l'invisible, cette « union mystique avec le Christ, qui nous transporte « du domaine de l'observation extérieure et sensible « dans celui de la vie divine. » Mais il se trompe

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, 165. —

(2) X, 19.

évidemment, puisque la vue d'un miracle appartient à l'observation extérieure et sensible et qu'elle a pour effet de nous faire remonter à la puissance surnaturelle qui le produit, c'est-à-dire à la cause invisible et divine qui opère.

Enfin, le même écrivain n'est pas moins en contradiction avec les faits, lorsque, toujours dans le but d'infirmer la preuve tirée des miracles, il dit que saint Paul devant l'Aréopage « ne s'appuie pas tant
« sur les preuves externes que sur les preuves internes (1). » Sans doute, saint Paul, tant qu'il parle de l'existence de Dieu, ne fait appel qu'à la raison de ses auditeurs ; mais quand il parle de Jésus-Christ, il invoque le plus grand de ses miracles, disant « que
« Dieu doit juger le monde par celui qu'il a destiné à
« en être le juge, ce dont il a donné une preuve
« certaine à tous les hommes en le ressuscitant
« d'entre les morts (2).

Ce n'est pas que M. de Pressensé nie les miracles de Jésus-Christ, mais s'il y croit, il ne reconnaît à cette preuve aucune valeur, témoin ces paroles :
« Le Christ, un instant environné de la faveur populaire pour quelques miracles éclatants qui reflètent
« son compatissant amour, ne peut bientôt compter
« que sur un petit nombre de disciples recrutés
« parmi les plus basses classes de la province la plus
« méprisée de la Judée (3). » Il traite de même les prophéties : « Nous ne nions pas, dit-il, qu'il n'y ait
« dans les écrits des prophètes des prédictions spé-

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, 165. —

(2) *Act.*, XVII, 31. — (3) *Histoire des trois premiers Siècles*, I, 334.

« ciales très-positives ; nous le croyons même fermement, bien qu'elles soient en moins grand nombre qu'on ne le pense quelquefois ⁽¹⁾. » Puis il ajoute : « Les prédictions ont leur prix, que nous ne contestons pas, mais il ne faut pas l'exagérer ; » et de ce côté, il est sans reproche, car dans son livre cette preuve n'a aucune importance.

La seule démonstration de la divinité de Jésus-Christ qui lui paraisse concluante, c'est le spectacle touchant des vertus du Christ : « Ce n'était pas, dit-il, par un long raisonnement sur sa personne, sur sa nature divine et humaine, que Marie-Madeleine, que la pécheresse qui arrosa ses pieds d'un vase de parfums, et la troupe nombreuse des affligés, toujours empressés autour de lui, s'attachèrent à ses pas pour le suivre. Il leur suffit de l'avoir vu et entendu pour subir cette action irrésistible. » Est-ce donc à dire que l'aveugle-né recouvrant subitement la vue, que la Samaritaine entendant révéler la suite de ses désordres, que ces milliers d'hommes nourris d'un pain miraculeux dans le désert, n'ont vu dans ces prodiges qu'un reflet du compatissant amour du Sauveur, et non pas en même temps des preuves signalées de sa puissance divine ? Si c'est là le sens des paroles de M. de Pressensé, et nous ne pouvons leur en trouver un autre, alors qu'il déclare sa méthode incompatible avec l'Évangile, dans lequel nous voyons à chaque page la foi des convertis reposer sur les faits miraculeux dont ils avaient été témoins.

Ce fut aussi par des signes extérieurs et clairs aux

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, I, 285.

yeux de tous que, sous l'ancienne Alliance, Dieu autorisa le législateur des Hébreux et sanctionna la loi qu'il donnait à son peuple. A la vue des miracles de Moïse, les enchanteurs de Pharaon, domptés et confondus, s'écrièrent : « Le doigt de Dieu est ici. » Et sur le Sinaï, lorsque le Décalogue fut promulgué, ce fut avec un tel appareil de majesté et de puissance, que nul ne douta de la vérité de cette sanction donnée aux préceptes : « Car je suis le Seigneur. »

Cette conduite de Dieu montre avec quel respect il dispose de nous, n'exigeant la soumission de notre esprit et le sacrifice de notre liberté qu'après nous avoir fait connaître quel est celui qui les demande, l'homme ne devant cet hommage qu'à Dieu seul. C'est ce que fit sentir un diplomate célèbre par son esprit à l'un des principaux chefs des saint-simoniens. Ces messieurs s'étaient figuré que pour fonder une religion il suffisait d'être gens d'esprit et d'avoir des vues originales en économie politique. Mais bien qu'ils eussent ces avantages, la doctrine prêchée par eux ne prenait pas ; et la question soumise à l'homme d'État était de savoir par quels moyens on pourrait la faire prendre. Après s'être recueilli un moment, il répondit : « Je n'en vois qu'un, ce serait « de mourir pour elle un vendredi et de ressusciter « le dimanche. » Ce fut sans doute pour n'avoir pas suivi un si sage conseil que le saint-simonisme au berceau eut le désagrément de finir avant l'ouverture de la succession du christianisme, dont il s'était adjugé l'héritage.

Telle est la puissance des preuves tirées des faits extérieurs. En les préférant aux preuves de sentiment dans la démonstration du christianisme, les catho-

liques suivent la voie que la sagesse divine leur a tracée, tandis que les piétistes et les latitudinaires, s'attachant uniquement à ces dernières, montrent par là même que leur cause n'est pas défendable sur le terrain des faits. Qu'ils nous reprochent donc tant qu'ils voudront de n'avoir pas le « sens de l'idéal. » Qu'ils nous disent « qu'il ne s'agit pas d'argumenter, mais « de se taire et d'adorer en contemplant ⁽¹⁾, » nous leur répondrons que, leur méthode n'étant pas celle de Jésus-Christ et des apôtres, nous ne saurions être avec eux.

Or, si Jésus-Christ a donné des preuves palpables de sa divinité, il a aussi donné des preuves incontestables de l'autorité de son Église. Il déclare nettement à ses apôtres la nature et l'étendue du ministère qu'il leur confie en leur disant : « Comme mon Père « m'a envoyé, et moi aussi je vous envoie ⁽²⁾. Allez « donc, enseignez toutes les nations, leur apprenant « à observer tout ce que je vous ai commandé, et « voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la « fin du monde ⁽³⁾. »

Le chrétien le plus simple, le moins lettré, n'est-il pas à même d'apprécier la portée de ces paroles? N'est-il pas fondé à se dire : Puisque Jésus-Christ a établi des vicaires et des lieutenants en terre et qu'il s'engage à les assister tous les jours jusqu'à la fin des siècles, il y a nécessairement quelque part un corps de pasteurs assisté par Jésus-Christ, qui enseigne la vérité et qui conduit les chrétiens dans le chemin du ciel.

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, I, 333 à 335. —

(2) *S. Jean*, XX, 21. — (3) *S. Matth.*, XXVIII, 19.

En parlant ainsi , ce chrétien ne fait-il pas un acte de foi , et ne montre-t-il pas un bon jugement ? Un acte de foi , en croyant que la parole de Jésus-Christ est infaillible ; un bon jugement , en tirant de cette promesse divine une légitime conséquence. Et si un protestant vient dire à ce fidèle que cette autorité confiée aux pasteurs de l'Église était en réalité promise à tous les fidèles , ou bien qu'elle n'était que pour la vie des apôtres , n'est-ce pas en considérant les paroles de Notre Seigneur , et voyant la manière dont les premiers chrétiens les ont entendues , que le fidèle assurera sa foi ? Agissant ainsi , est-il un automate ? Ne montre-t-il pas sa foi en Jésus-Christ en même temps qu'il fait un légitime usage de sa raison ?

Les catholiques n'ont donc pas renoncé à se servir de leur intelligence. Maintenant peut-on dire qu'ils font du libre examen un usage comparable à celui des protestants ?

En parcourant quelques-uns de ces *traités religieux* qui sortent par milliers des presses protestantes , nous en trouvons un qui a précisément pour objet de justifier contre les catholiques l'accusation de faire du libre examen un usage illimité. Pour y parvenir , son auteur , M. Puaux , suppose qu'un Arabe , « vaincu de la fausseté de sa religion , vienne en France s'instruire des vérités du christianisme , et qu'il se jette dans les bras des prêtres catholiques , parce qu'on lui aura dit que la voie des protestants est hérissée de difficultés et sans issue. » Puis il se demande « si cet Arabe trouvera facilement la vérité religieuse par cette voie , proclamée si aisée et si facile ⁽¹⁾. »

(1) *Anatomie du Papisme* , par Puaux , p. 27.

Il nous semble qu'il y arrivera plus facilement encore qu'il n'aurait pu l'espérer, puisque les prêtres catholiques, dans les bras desquels il s'est jeté, étant les ministres de l'Église de Jésus-Christ, le néophyte n'aura qu'à les interroger pour avoir les réponses de cette Église.

Mais, observe M. Puaux, « cet Arabe voudra que vous lui exhibiez les titres de légitimité de votre tribunal infaillible, et il ne vous abandonnera le soin de son âme que lorsqu'il sera assuré de votre mission. »

C'est en quoi il aura grandement raison, et les prêtres qui ont accueilli cet Arabe lui donneront les preuves de la divinité de Jésus-Christ et lui rapporteront les paroles de notre Sauveur, que nous avons déjà citées.

Or, à cet endroit, par une préoccupation bien naturelle, le ministre suppose que ce néophyte aura d'abord besoin de savoir si toute l'Écriture est inspirée. Mais l'Arabe n'éprouve pas cette nécessité. Il croit en Jésus-Christ; on lui rapporte une promesse de Jésus-Christ; tout ce qu'il veut savoir, c'est que cette promesse est bien de Jésus-Christ. Ce point démontré, la question est à ses yeux terminée; et quand M. Puaux lui dit « que l'existence d'un tribunal infaillible est un de ces mystères insondables que nous ne pouvons reconnaître que par une révélation divine ⁽¹⁾, » cet Arabe répondra paisiblement qu'à ses yeux une parole de Jésus-Christ est précisément une révélation divine. Et si le ministre ajoute « qu'il faut savoir si ces passages ont la signification qu'on

(1) *Anatomie du Papisme*, p. 28.

« leur attribue, s'ils n'ont pas été tronqués ou falsifiés, » l'Arabe répondra que ces paroles de Jésus-Christ sont les plus claires du monde, et que les protestants ne sauraient en contester la vérité, puisqu'elles sont dans leurs propres Bibles, eux qui auraient tant d'intérêt à les en faire disparaître.

Pour nous, si les protestants nous demandaient pourquoi ces paroles, qui nous semblent si claires, n'ont à leurs yeux aucune force, nous leur dirions que nous n'en savons rien, et, au besoin, nous les prierions de nous dire à leur tour pourquoi des expressions qui n'ont pour eux aucune force nous semblent si claires.

Taylor, évêque anglican de Norwich, théologien dont les ouvrages sont estimés dans son Église, mais qui était notoirement socinien, discutant un jour avec un « calviniste orthodoxe, » lui disait : « J'ai lu sept fois la Bible, et je n'ai pu y voir l'expiation du péché par Jésus-Christ. — Et moi, répondit le calviniste, un soir, j'ai essayé sept fois d'allumer ma bougie, et je n'ai pu y réussir. — Quel obstacle a donc pu vous en empêcher ? reprit l'évêque hérétique. — C'est, dit son interlocuteur, que j'avais oublié d'ôter l'éteignoir. » Ce calviniste voyait clairement l'éteignoir des sociniens. Cet éteignoir, c'est le préjugé, le parti pris, l'amour-propre et surtout l'orgueil humain voulant juger des choses qui sont, par leur nature, au-dessus de l'esprit humain.

Mais continuons l'examen des raisons apportées par M. Puaux pour démontrer l'étendue illimitée du libre examen parmi les catholiques. Voyant qu'il tire un assez pauvre parti de l'Arabe auquel il avait confié sa cause, il reprend la parole en son propre nom, et,

s'adressant aux prêtres catholiques, il leur parle en ces termes : « Si vous me dites que le tribunal infail-
« lible réside dans votre société, je dirai aussi qu'il
« réside dans la mienne. Ce que nous dirons l'un et
« l'autre de notre Église, le juif et le mahométan le
« diront également de la leur. Que fera donc notre
« Arabe au milieu de ces contestations ? Examiner,
« sonder, réfléchir, comparer. Mais si vous, catho-
« liques, vous déclarez que ce descendant d'Ismaël
« est incapable de parvenir par lui-même à connaître
« si la Bible vient de Dieu et renferme certaines doc-
« trines, je déclarerai qu'il ne pourra, par la même
« raison, s'assurer dans quelle Église réside le tri-
« bunal infailible (1). »

Cette difficulté, si grande pour M. Piaux, n'en est pas une pour nous, par la raison toute simple que nous réduisons la recherche du tribunal infailible à celle de la véritable Église de Jésus-Christ. Quelle est la véritable héritière des apôtres ? Voilà pour nous toute la question. Si vous la supposez résolue, c'est à cette Église qu'il appartient de nous enseigner la vérité ; et sur toute question, nous aurons une réponse infailible, si cette réponse est celle de l'Église de Jésus-Christ. Mais M. Piaux ne procède pas ainsi. Il lui faut d'abord découvrir l'infailibilité en elle-même, après quoi il s'inclinera devant l'Église qui la possédera. Et le plus fort, c'est qu'il prétend que cette marche est nécessairement la nôtre, nous qui savons qu'elle est uniquement la sienne. Suivons-le néanmoins, ne fut-ce que par curiosité et pour voir la fin de cette course aventureuse.

(1) *Anatomie du Papisme*, p. 29.

Le tribunal infaillible, nous fait-il dire, réside nécessairement ou dans les conciles, ou dans les papes, ou dans le consentement des Pères de l'Église. Cela posé, il se met en campagne pour découvrir ce tribunal. Est-il dans les conciles ? Pour s'en assurer, il faut d'abord, selon lui, que tout catholique détermine les caractères qui distinguent le concile infaillible de celui qui ne l'est pas, qu'il s'applique à déchiffrer des masses d'in-folio grecs et latins, afin de les comparer et de mettre d'accord, s'il est possible, ces assemblées où présida le Saint-Esprit. Il montre ensuite ce catholique reconnaissant bientôt que la tâche est au-dessus de ses forces ; il découvre en effet dans les décrets des conciles mille obscurités, mille contradictions, et ses embarras augmentent à mesure que sa lecture avance. Que fera-t-il donc pour sortir de ce dédale ? Demandera-t-il à la papauté la solution de ses difficultés ? Mais alors il lui faut lire l'histoire de tous ces « monstres d'ambition, de luxure, de simonie, « d'adultère, d'inceste, de brigandage, qu'on appelle « évêques de Rome ⁽¹⁾. » Il faudra qu'il distingue parmi ces monstres les vrais papes, et que, pour reconnaître s'ils ont eu l'autorité que Jésus-Christ leur a promise, il s'assure qu'ils ont eu dans leur conduite privée cette sainteté parfaite que Jésus-Christ ne leur a pas promise. Voilà donc encore des centaines d'in-folio. Et ce n'est pas tout, il faudra lire le Bullaire et les Décrétales vraies ou fausses, les écrits de tous les papes, leurs sermons, enfin tout ce qui est émané d'eux, afin de reconnaître s'ils ont eu l'infaillibilité dans la doctrine ! Qui ne frémirait à la pensée d'une semblable tâche ?

(1) *Anatomie du Papisme*, p. 42.

N'ayant point trouvé le tribunal infaillible du côté des papes, le catholique se tournera-t-il vers les Pères de l'Église? Là, nouvelle masse d'in-folio grecs et latins, nouvelles perplexités, puis enfin, pour dernière conclusion de toutes ces recherches, « le découragement, le doute, le désespoir. »

Voilà ce que M. Puaux appelle « la voie romaine, » c'est-à-dire le chemin que doit parcourir tout catholique pour reconnaître que son Église est bien l'Église de Jésus-Christ. Nous faisons grâce au lecteur des chants de triomphe de ce « Goliath moderne, » comme il s'appelle lui-même, quand, après nous avoir montré cette voie inextricable, il nous laisse cette alternative : ou de la suivre, en faisant du libre examen l'usage qu'il vient de décrire, ou « d'invoquer cette « maxime fausse, s'il en fut jamais, que chacun doit « demeurer dans la religion où il est né. » Dieu merci, nous ne sommes réduits ni à l'une ni à l'autre de ces positions désespérées.

Mais quand ce ministre se délecte, en voyant « Rome « se tordre sous ses propres arguments comme Phalaris dans son taureau brûlant, et que, sans pitié « pour ses souffrances, il la tient serrée dans les « mêmes fers qu'elle a forgés, » a-t-il réfléchi que de ce glaive dont il perce Rome, il se perce aussi lui-même? En effet, à l'autorité de l'Église il oppose l'interprétation privée des Écritures. Il dit aux catholiques : Vous ne pouvez pas croire l'Église avant d'avoir lu tout ce qu'elle a écrit, et vous être assurés que l'infaillibilité s'y trouve. Or, avant de croire à l'infaillibilité de l'interprétation privée, n'y a-t-il pas les mêmes raisons de lire tout ce qu'elle a produit, et de constater que l'infaillibilité s'y trouve ?

Hélas ! pauvre néophyte, quel bonheur pour vous que ce petit volume, que M. Puaux vous montre comme la dernière autorité en toutes choses, contienne ces paroles : « La foi vient par l'ouïe, » et vous délivre ainsi des in-folio grecs et latins, et d'une montagne non moins haute de volumes anglais et allemands, sans parler des livres français !

La foi vient par l'ouïe ; catholiques, contentez-vous donc d'écouter ceux que Jésus-Christ et le Saint-Esprit ont établis docteurs des fidèles. Êtes-vous, pour cela, partisans de la maxime : Qu'il faut vivre dans l'Église où l'on est né ? Non ; mais vous reconnaissez que l'Église, héritière des apôtres, possède comme telle un degré de notoriété qui ne le cède à aucune évidence.

L'enfant d'une noble famille, un Crillon, un Montmorency, est-il tenu de déchiffrer lui-même tous les parchemins séculaires qui établissent sa généalogie, quand cette généalogie est claire comme le jour ? C'est là notre position. Nous avons pour nous les faits ; pourquoi quitter ce terrain solide, pour nous livrer à une critique interminable et impossible ?

N'est-ce pas l'interprétation privée qui condamne les protestants à chercher toujours le vrai sens des Écritures, et à sortir de ce monde avant d'avoir arrêté définitivement le symbole sous lequel ils devaient vivre ? Qui oserait donner cet état de choses comme le but de la révélation ? N'est-ce pas un instinct sûr et comme infallible qui attache les catholiques à cette Église, dont la sollicitude ne leur fait jamais défaut ? Où trouver ailleurs une autorité aussi ancienne, aussi grande, aussi sûre d'elle-même, aussi rassurante pour ceux qu'elle conduit ?

Prenez, en dehors d'elle, cette autre société qui a, plus que beaucoup d'autres, conservé les apparences d'une Église, je veux dire l'Église d'Angleterre. Combien de fois n'a-t-elle pas fait défaut à ses enfants ! Elle a écrit, dans le XX^e de ses articles de religion : « L'Église a autorité dans les controverses sur la foi. » Voilà qui est clair. Mais continuez : la suite vous apprendra que « l'Église n'a pas droit d'expliquer un endroit des Écritures, d'une manière qui contarie un autre endroit de l'Écriture, ni d'obliger de rien croire hors l'Écriture, comme étant nécessaire au salut. »

Tel est le *droit* de cette Église sur les controverses. Voyez-vous le fidèle qui reçoit une de ses décisions, occupé à la comparer à tous les endroits de l'Écriture, afin de reconnaître si elle ne serait pas hors l'Écriture, et si elle ne contrarierait pas quelque endroit de l'Écriture ? Mais, s'il en est ainsi, de quelle utilité est donc cette Église, qui remet à ses enfants l'Écriture comme un livre d'énigmes, laissant à chacun d'eux le soin d'y démêler le vrai du faux parmi des centaines d'interprétations différentes ?

Rien n'est donc plus logique et mieux fondé que cet ordre qui consiste à arriver à l'Église par la lumière de la raison, et à croire ensuite l'Église, sans soumettre la doctrine dont elle a le dépôt à la critique de la raison. Telle est la vérité que le Dr Newman a retracée dans un tableau qui ne pourra que reposer agréablement les yeux du lecteur à la suite de cette discussion quelque peu abstraite sur le rôle de la raison dans notre adhésion aux vérités de la foi.

« On ne peut nier, dit-il, que ceux qui sont hors de l'Église ne doivent commencer par se servir du

« jugement privé, pour arriver ensuite à le sou-
 « mettre, comme un homme qui est hors de sa
 « maison se sert d'une lanterne tant qu'il marche dans
 « les ténèbres, et la dépose quand il est entré chez
 « lui. Que penserait-on de lui, s'il la conservait dans
 « l'intérieur des appartements? Que dirait l'élégante
 « compagnie qui s'y trouve assemblée devant un foyer
 « ardent, et au milieu de lumières étincelantes? Quel
 « ne serait pas l'étonnement des dames aux riches
 « toilettes et des cavaliers en grande tenue, s'ils le
 « voyaient entrer avec un lourd manteau sur les
 « épaules, un large chapeau sur la tête, un parapluie
 « sous le bras et une lanterne d'écurie à la main? Et,
 « au contraire, que ne dirait-on pas, s'il voulait, en
 « toilette de bal, affronter une nuit inhospitalière et
 « lutter contre les éléments en furie? Lorsque le
 « roi vint pour voir les invités, il en trouva un qui
 « n'avait pas la robe nuptiale. Il trouva un homme
 « décidé à vivre dans l'Église comme il aurait vécu
 « hors de l'Église, qui voulait soutenir ses droits, qui
 « ne voulait pas accommoder ses pensées et ses ac-
 « tions à la scène glorieuse qui l'environnait, qui
 « voulait fouiller le sol pour chercher le trésor caché
 « ou la perle précieuse, et cela, dans ce temple tout
 « éclatant, tout resplendissant des trésors du Dieu
 « des armées; qui voulait fermer les yeux et raison-
 « ner, quand il s'agissait de les ouvrir et de regarder.
 « Il n'y a donc ni absurdité ni inconséquence à se
 « servir de la raison, pour arriver à renoncer à en
 « faire usage : les devoirs changent avec les circon-
 « stances. »

ARTICLE X.

LES PROTESTANTS ONT RENIÉ LA FOI.

Quelle est votre dixième raison de ne pas être protestant ?

C'est que la soi-disant réforme a été une véritable apostasie de la foi chrétienne.

Entendez-vous dire que les protestants soient des apostats ?

Non, loin de là. La religion des protestants étant une religion individuelle, la croyance de l'un n'a aucun rapport avec celle de l'autre. D'ailleurs, apostasier, c'est renoncer à la foi catholique après en avoir fait profession, et les protestants qui sont nés dans le protestantisme sont demeurés ce qu'ils étaient en naissant, et n'ont rien abandonné. Il s'agit donc ici de l'apostasie du protestantisme, c'est-à-dire des réformateurs, et de ceux qui continuent et achèvent l'ouvrage qu'ils ont commencé.

Voulez-vous dire qu'en se séparant de l'Église, les réformateurs aient rejeté les vérités du christianisme ?

Ils ne les ont pas rejetées tout d'un coup, mais ces

vérités formaient un dépôt sacré , confié à la vigilance de l'Église ; or , ils ont détruit dans leurs adhérents la soumission à l'Église, et le dépôt a été dissipé.

Où prenez-vous cette comparaison de la foi chrétienne avec un dépôt ?

Elle est de saint Paul, qui, rappelant à un pasteur de l'Église les principaux devoirs de sa charge , lui dit : « O Timothée, gardez avec soin le dépôt qui vous a été « confié, évitant de le profaner par des nouveautés de « langage et dédaignant les objections d'une prétendue « science, laquelle a fait errer dans la foi ceux qui ont « voulu la suivre ⁽¹⁾. » Paroles qui montrent que ce dépôt est bien celui de la foi , et que les pasteurs doivent le défendre contre les novateurs et les prétendus savants , c'est-à-dire contre ceux qui , se confiant dans leurs propres lumières, ne craignent pas de critiquer , d'altérer ou de changer les vérités révélées de Dieu.

Croyez-vous donc l'Église catholique à l'abri du reproche d'innovation ?

Oui, et les protestants le croient également, puisqu'ils s'unissent aux incrédules pour l'accuser de n'être pas de son temps, d'être stationnaire, c'est-à-dire de ne pas suivre le progrès ; ils l'accusent même parfois d'être rétrograde. Les protestants n'ont jamais encouru de tels reproches, eux que l'on a toujours vus accommoder leurs symboles aux temps et aux circonstances.

Les protestants répondent à ces reproches d'innovation que le protestantisme n'est pas une religion nouvelle, puisque les réformateurs n'ont rien inventé ⁽²⁾ ?

A cela, je réponds que c'est faire une religion nouvelle

(1) *I. Tim.*, VI, 20. — (2) *Catéchisme calviniste de Rouen*, p. 39.

que de détruire la croyance ancienne, quand même on ne mettrait rien à la place des ruines que l'on a amoncelées.

Voudriez-vous dire que les réformateurs n'ont touché à la doctrine chrétienne que pour détruire des articles de foi ?

Ils n'ont pas cessé de le faire et n'ont jamais fait autre chose. Toute leur activité a été employée à révoquer en doute l'ancienne croyance et à dire : *Je nie*, là où l'on disait : *Je crois*.

Êtes-vous en mesure de justifier par les faits une accusation aussi grave ?

Il suffit pour cela de rapporter l'histoire de la réforme. Le premier effort de Luther eut pour objet de détruire la foi aux indulgences, c'est-à-dire au pouvoir, laissé par Jésus-Christ à son Église, de remettre les péchés, et il s'est conduit envers l'Église, dès ce premier moment, de manière à faire voir qu'il était inspiré par l'amour-propre et non point par l'amour de la vérité.

Les indulgences ne donnaient-elles point lieu à des abus réels ?

La chose est possible et probablement vraie ; mais alors c'était à l'abus qu'il fallait s'en prendre et non pas à la chose, tandis que Luther, moine augustin, blessé de voir le pape Léon X confier à l'ordre de Saint-Dominique la publication des indulgences, fonction qui avait été jusque-là confiée aux augustins, prit feu pour l'honneur de son ordre, et combattit ces mêmes indulgences qu'il aurait probablement défendues, s'il avait eu mission de les publier. Ce fut donc bien réellement l'amour-propre de corps qui le porta à se révolter contre l'Église.

Cette question des indulgences valait-elle donc la peine de diviser l'Église ?

L'Église, établie par Dieu gardienne du dépôt de la foi, doit le conserver intact et n'en laisser perdre aucune partie. La doctrine des indulgences est d'ailleurs très-importante pour les fidèles, comme les catholiques le savent par une expérience de tous les jours. Enfin, une fois l'autorité de l'Église écartée sur un seul point, il était facile de prévoir ce que deviendrait tout le symbole.

Luther ne se contenta donc pas d'attaquer les indulgences ?

Non ; cette doctrine étant liée à la croyance au purgatoire, il nia aussi le purgatoire. Et cependant, Notre-Seigneur a dit de certains péchés : « qu'ils ne seront « remis ni en ce monde ni en l'autre ⁽¹⁾ » ; ce qui suppose nécessairement que des péchés pourront être remis en l'autre monde. Or, cette rémission ne peut avoir lieu dans le ciel, « puisque rien de souillé n'y entrera ⁽²⁾, » ni dans l'enfer, où les peines seront éternelles ⁽³⁾. » Il y a donc un purgatoire. Or, le purgatoire étant lié à la prière pour les morts, Luther nia la prière pour les morts ; et comme dans les plus anciennes liturgies, même dans celles des Églises d'Orient séparées de l'Église catholique depuis les premiers siècles, la prière pour les morts fait partie de la messe, il en vint à nier le sacrifice de la messe, et cela, sur l'autorité du diable, comme nous l'avons vu.

Ne finit-il point par s'arrêter ?

Non, il fut amené de conséquence en conséquence à rejeter la foi de l'Église sur la justification, la satisfaction de Jésus-Christ et les sacrements. Après lui, une

(1) *S. Matth.*, XII, 32. — (2) *Apoc.*, XXI, 27. — (3) *Isaïe*, LXVI, 24. — *S. Marc*, IX, 45.

foule d'esprits audacieux et impatients secouèrent le joug de l'autorité, et bientôt il ne resta plus une seule vérité révélée qui ne fût niée par une partie des protestants.

Voulez-vous dire que sur les dogmes principaux, tels que la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, la croyance des protestants ne soit pas demeurée entière et conforme à l'ancienne doctrine ?

Je dis que sur ces mystères fondamentaux, bases de la foi chrétienne, la plupart des protestants ne font que balbutier, quand ils ne nient pas absolument. Ils les abandonnent donc, tantôt en les passant sous silence dans leurs livres d'instruction, tantôt en les expliquant de manière à détruire toute foi réelle, comme on peut s'en assurer.

La divinité de Jésus-Christ est-elle clairement énoncée dans l'Écriture ?

Oui, puisqu'il y est appelé « le vrai Dieu et la vie éternelle ⁽¹⁾, Dieu au-dessus de toutes choses et béni éternellement ⁽²⁾, le grand Dieu et Sauveur ⁽³⁾, Dieu manifesté en chair ⁽⁴⁾. » Enfin, qui ne connaît ces paroles de saint Jean : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui ⁽⁵⁾. » C'est parce qu'il est « le Verbe fait chair, » que Jésus-Christ a pu dire : « *Moi et mon Père* sommes une même chose ; » ou encore : « J'étais avant qu'Abraham fût ⁽⁶⁾ ; » et que saint Paul a pu écrire aux Colossiens ⁽⁷⁾ : « Jésus-Christ est avant toutes choses ».

(1) *S. Jean*, V, 20. — (2) *Rom.*, IX, 1. — (3) *Tit.*, II, 13. — (4) *I. Tim.*, III, 16. — (5) *S. Jean*, I, 1. — (6) *S. Jean*, VIII, 38. — (7) *Col.*, I, 17.

Les latitudinaires disent que cette expression : « *Au commencement* Dieu créa le ciel et la terre, » et celle-ci : « *Au commencement* était le Verbe, » sont employées dans le même sens ⁽¹⁾, par où ils insinuent que le Verbe a été créé comme le ciel et la terre.

C'est là un blasphème que les passages cités réfutent clairement, puisque les mots : « *Au commencement* Dieu *créa*, » marquent une existence qui a commencé à un moment déterminé, et que ceux-ci : « *Au commencement* *était* le Verbe, » montrent l'existence qui a précédé tout commencement.

La divinité du Saint-Esprit est-elle exprimée dans l'Écriture ?

Oui, puisque saint Pierre, reprochant à Ananie d'avoir menti au Saint-Esprit, ajoute : « Ce n'est donc pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu ⁽²⁾. » Et saint Paul écrit aux Corinthiens : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ⁽³⁾ ? »

Pouvez-vous montrer par l'Écriture que les trois personnes divines sont distinctes l'une de l'autre ?

Oui, rien de plus facile; le Fils est une personne distincte du Père, puisque Notre-Seigneur dit : « Moi et mon Père sommes une seule chose ⁽⁴⁾ » (c'est-à-dire une même substance divine). Il est clair que les mots *moi* et mon *Père* établissent une distinction formelle entre ces deux personnes. Notre-Seigneur dit encore : « Tout ce que le Père fait, le Fils le fait aussi ⁽⁵⁾. » Le Saint-Esprit est une personne distincte du Fils,

(1) M. A. Coquerel, *Christologie*, I, p. 132. — (2) *Act.*, V, 4. — (3) *I. Cor.*, III, 16. — (4) *S. Jean*, X, 30. — (5) *S. Jean*, V, 19.

puisque Notre-Seigneur dit, en parlant de cet Esprit divin : « Il prendra de ce qui est à moi et vous l'annoncera ⁽¹⁾. » Ces mots *il* et *moi* ne sauraient se rapporter à la même personne. En outre, les passages ne sont pas rares où le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont nommés comme trois personnes distinctes et égales en toutes choses, tels que la formule du baptême donnée par Notre-Seigneur ⁽²⁾, et ce célèbre passage de saint Jean : « Il y en a trois dans le ciel qui rendent témoignage (à la divinité de Jésus-Christ), le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et ces trois sont une seule chose ⁽³⁾ » (c'est-à-dire une même substance divine), passage sur lequel il convient de faire remarquer que, dans le texte grec, ce mot *trois* désigne bien trois personnes et non pas trois choses.

Que répondez-vous aux latitudinaires qui assurent que ce passage de saint Jean, qui manque dans plusieurs anciens manuscrits, est une fraude pieuse, « en sorte, dit l'un d'eux, que le seul passage vraiment trinitaire qu'on lise encore dans les éditions modernes du Nouveau Testament est une addition subreptice à l'Écriture sainte ⁽⁴⁾ ? »

A cela, je réponds que si ce passage manque dans plusieurs anciens manuscrits, il se trouve dans d'autres aussi anciens. Il est cité par des Pères qui, comme saint Cyprien, par exemple, sont plus anciens que les plus anciens manuscrits qui nous soient restés ; aussi se trouve-t-il dans toutes les Bibles protestantes. Au reste, le lecteur a pu juger, d'après ce qui précède, si ce texte est

(1) *S. Jean*, XVI, 13. — (2) *S. Matth.*, XXVIII, 19. — (3) *I. Ép. de S. Jean*, V, 7. — (4) M. Coquerel, *Christologie*, p. 219.

le seul passage vraiment trinitaire qu'on lise dans le Nouveau Testament.

Comment donc les latitudinaires entendent-ils ces mots de Père, de Fils et de Saint-Esprit ?

Ils reçoivent ces expressions comme les entendait Sabellius, hérétique du troisième siècle et père des *unitaires*. Par ces mots de Père, de Fils et de Saint-Esprit, Sabellius entendait, non pas trois personnes distinctes, mais trois titres, trois qualités, trois vertus, trois opérations, d'une seule personne. On reconnaît les unitaires à leur éloignement pour ce mot de *personne*, comme on reconnaissait les ariens à leur opposition au mot *consubstantiel* ⁽¹⁾. Les protestants de la France et de la Suisse sont pour la plupart unitaires.

Êtes-vous en mesure de justifier cette accusation ?

Oui, catéchismes, explications, sermons, tout ce qui vient de la plume des ministres calvinistes montre que chez eux la foi au mystère de la sainte Trinité est éteinte ou à peu près.

Qu'enseigne sur ce point le catéchisme de Genève ?

Il ne nomme même pas la sainte Trinité ; mais à l'occasion du baptême, à cette demande : Que signifie cette formule : « Je te baptise, au nom du Père, et du

(1) Le docteur Whately, présentement archevêque anglican de Dublin, a donné une interprétation de la sainte Trinité qui lui appartient en propre et qui est fondée sur cette observation que, dans la tragédie antique, le mot *personne* désignait le *masque* dont se servait l'acteur pour représenter tel ou tel personnage. L'auteur prie le lecteur de se contenter de cette simple indication et de le dispenser d'expliquer plus au long les blasphèmes du révérendissime archevêque.

« Fils, et du Saint-Esprit ⁽¹⁾, » il répond : Elle signifie que celui qui est baptisé doit croire « ces trois vérités fondamentales du christianisme, qu'il y a un Dieu, que Jésus-Christ est son Fils, et que le Saint-Esprit a été répandu sur les apôtres ⁽²⁾. » Il suffit donc à un chrétien formé à cette école de croire qu'il y a un Dieu, que Jésus-Christ est Fils de Dieu, comme les hommes ou les anges à qui l'Écriture donne ce nom, et enfin, que Dieu a répandu sur les apôtres le Saint-Esprit, par où ils entendent la grâce de l'inspiration divine.

Quelle est sur ce point la doctrine du catéchisme d'Ostervald ?

Il ne nomme pas la sainte Trinité, et comme dans les annotations ce terme de Trinité est mis au nombre des *définitions hasardées*, on voit assez pourquoi ce catéchisme ne s'aventure pas jusqu'à l'expliquer.

Quel est l'enseignement du catéchisme calviniste imprimé à Rouen ?

Il nomme la sainte Trinité ⁽³⁾, mais il n'enseigne pas un Dieu en trois personnes, comme on peut aisément s'en assurer. Ainsi, à cette question : « Pour-quoi donnons-nous à Dieu le *titre* de Père ? » il

(1) Édition 1843, p. 111.

(2) Le nouveau *Catéchisme de Genève*, 1858, p. 35, dit que ces paroles « expriment la condition nécessaire pour avoir part aux grâces signifiées par le sacrement, c'est-à-dire une foi vivante en Dieu notre Père, en Jésus-Christ son Fils qui nous a sauvés et au Saint-Esprit qui nous a sanctifiés ; » laissant à ses lecteurs à deviner ce qu'il faut entendre par une *foi vivante*. (Voyez l'appendice à l'art. XI, p. 303.)

(3) Page 50.

répond : « C'est parce qu'il nous a créés et adoptés
 « pour ses enfants en notre Seigneur Jésus-Christ ⁽¹⁾. »
 Dieu est donc Père, selon ces protestants, parce que
 les hommes sont ses enfants adoptifs, et non pas
 comme engendrant de toute éternité un Fils qui lui
 est égal en toutes choses. La question qui se rapporte
 au Fils de Dieu est ainsi posée : « Pourquoi donnons-
 « nous à Jésus-Christ la *qualité* de Fils unique de
 « Dieu ⁽²⁾ ? » Enfin, le Saint-Esprit est défini « la *vertu*
 « toute-puissante de Dieu ⁽³⁾. » Lors donc que ce caté-
 chisme dit que « l'essence divine est commune au
 « Père, au Fils et au Saint-Esprit, » cela veut dire,
 d'après ce qui précède, que le *titre* de Père, la *qualité*
 de Fils, et cette *vertu* appelée le Saint-Esprit, appar-
 tiennent à l'essence divine. La doctrine de ce caté-
 chisme est donc celle des *unitaires*. Du reste, les mi-
 nistres protestants, dans les écrits desquels la foi à la
 Trinité a été discutée, c'est-à-dire MM. A. Coquerel,
 Montandon, A. Monod, de Pressensé, sont tous opposés
 à l'existence d'un seul Dieu en trois personnes égales
 en toutes choses.

Quelle est sur ce point l'opinion de M. le pasteur
 Coquerel ?

Il pense que la Trinité nicéenne (la foi définie au
 concile de Nicée) est un démenti donné à l'erreur des
 gnostiques, et qu'en voulant leur résister, l'Église « a
 « combattu l'erreur par l'*exagération* ⁽⁴⁾, » c'est-à-dire
 opposé une erreur à une autre erreur, et c'est dans
 cette exagération qu'il trouve un obstacle absolu à la
 paix des Églises chrétiennes.

(1) Page 53. — (2) Page 60. — (3) Page 69. — (4) *Chris-
 tologie*, II, p. 80.

Quelle est la doctrine de M. le pasteur Montandon ?

Il est du même avis ou à peu près que M. Coquerel. Après avoir rapporté la foi de l'Église ⁽¹⁾ sur la Trinité, il ajoute qu'il regrette d'avoir à dire que c'est là « un « sujet qu'on a fort embrouillé, dans le dessein pour- « tant de l'éclaircir ; » puis, après de longues doléances sur le malheur des divisions entre les chrétiens (doléances familières aux calvinistes qui ont été, au jugement de Grotius, les ennemis déclarés de la paix de l'Église), il conclut à ce que chacun croie sur ce point ce qui lui paraîtra vrai, évitant surtout de tenir trop à une croyance quelconque. C'est là ce que M. Montandon appelle « étudier le Symbole des « apôtres. »

Quel sentiment a professé sur ce point M. A. Monod ?

Selon ce ministre, le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont les trois *pas* que Dieu a faits vers l'homme, puisque nous avons, dans l'Ancien Testament, *Dieu* (le Père) *pour nous* ; dans les Évangiles, *Dieu* (le Fils) *avec nous* ; dans les Épîtres, *Dieu* (le Saint-Esprit) *en nous*. Il résume sa croyance sur la sainte Trinité en disant : « Le mot de Trinité n'est pas dans « l'Écriture, parce qu'il présenterait à nos esprits « l'idée de quelque chose de spéculatif, tandis que « cette doctrine qui a été plus tard appelée par la « théologie humaine et très-bien appelée du nom de « Trinité, est tout ce qu'il y a au monde de plus pratique et de plus tendre, parce que c'est l'expression « même de l'amour qui est en Dieu, soit dans ses rap-

(1) *Étude élémentaire du Symbole des apôtres*, p. 181.

« ports avec l'humanité, soit dans les rapports de Dieu « avec lui-même ⁽¹⁾. » Or, si la théologie humaine a inventé ce mot de Trinité pour définir une doctrine qui est l'expression d'un amour, il n'y a évidemment pour personne obligation de l'accepter, pas plus que de comprendre un langage aussi peu intelligible.

Quel est le sentiment de M. de Pressensé?

Cet écrivain ⁽²⁾ croit à la divinité du Fils, et appelle le Saint-Esprit « une troisième personne divine. » Seulement, il dit que le Verbe est « distinct de Dieu » et subordonné à Dieu. Il enseigne aussi « la subordination « évidente du Saint-Esprit ; » toutes expressions qui indiqueraient dans Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit une infériorité à l'égard de Dieu le Père. Les unitaires ne demandent rien de plus ⁽³⁾.

Pourquoi avez-vous dit qu'il fallait distinguer entre les opinions des calvinistes modernes et celles des premiers réformateurs?

Parce que les anciennes professions de foi calvinistes avaient conservé sur ce point la doctrine de l'Eglise.

(1) *Adieux d'A. Monod*, etc., p. 171.

(2) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, 335 et 336.

(3) Il y a une remarque à faire sur le point qui nous occupe en faveur du Catéchisme de Cellérier, ancien pasteur de Satigny (Suisse), lequel professe sans détour la croyance à un Dieu en *trois* personnes. L'auteur de ce livre n'en a permis la publication qu'après sa mort; et comme les exécuteurs de ses volontés, en publiant la lettre où il donne cette permission, ont dû retrancher « quelques lignes qui n'étaient pas de « nature à être rendues publiques, » il est permis de croire que M. Cellérier, qui avait été un des champions du piétisme et avait éprouvé dans sa carrière de pasteur de vives oppositions, n'aura pas voulu les voir se renouveler pendant sa vie.

Nous lisons dans celle de la Rochelle : « Ceste Escri-
« ture sainte nous enseigne qu'en ceste seule et
« simple essence divine, que nous avons confessée,
« il y a trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-
« Esprit.... Ces trois personnes non confuses, mais
« distinctes, et toutefois non divisées, mais d'une
« mesme essence, éternité, puissance et égalité ⁽¹⁾. »

On sait d'ailleurs avec quelle inflexibilité Calvin entendait maintenir cette doctrine et comment il fit périr Michel Servet, coupable d'avoir professé des opinions qui sont exactement celles des ministres protestants de nos jours. Aussi, quand nous entendons ces messieurs adresser à Calvin les plus magnifiques éloges, nous pensons que s'il était vivant, ils feraient bien, pour l'encenser, de se tenir à distance respectueuse.

N'exagérez-vous pas l'incrédulité des protestants ?

Non. Quand les calvinistes croyaient un Dieu en trois personnes, ils le disaient ouvertement, comme a fait la profession de foi de la Rochelle. S'ils ne le disent plus, c'est tout simplement parce qu'ils n'y croient plus.

Ces opinions purement théologiques sur la nature de Dieu peuvent-elles avoir de grandes conséquences ?

Comment en douter ? Il faudrait fermer les yeux à la lumière pour ne pas voir que, tant que les protestants ne confesseront pas un Dieu en trois personnes, il leur sera impossible d'affirmer, sur la divinité de Jésus-Christ et la rédemption des hommes, aucun article de foi qui puisse soutenir la comparaison avec l'Évangile.

Voulez-vous dire que les protestants ne croient pas la divinité de Jésus-Christ ?

On peut l'affirmer d'un très-grand nombre, surtout

(1) Art. VI.

parmi les calvinistes. Ainsi, à Genève, la *vénérable compagnie des pasteurs* a retranché cette croyance du nombre des vérités de foi, défendant de la traiter en chaire, soit pour l'affirmer, soit pour la nier ⁽¹⁾, montrant par là combien ce dogme lui semblait indifférent ou incertain. Or, cette défense n'a pas été levée.

Quel est sur ce point l'enseignement du catéchisme de Genève ⁽²⁾ ?

Il déclare qu' « il faut croire en Jésus-Christ; » et la raison qu'il en donne, c'est que « lui seul nous a enseigné à bien connaître et à bien servir Dieu. » Il ajoute que « Jésus-Christ est appelé le Fils de Dieu à cause de sa naissance miraculeuse et de son union intime avec Dieu ⁽³⁾, » toutes choses qui pourraient se dire d'un prophète auquel Dieu aurait fait ces grâces.

N'est-ce pas confesser la divinité de Jésus-Christ que de l'appeler « Fils de Dieu, » et surtout « Fils unique de Dieu ? »

Non; les latitudinaires font observer que ce nom de Fils de Dieu est donné en plusieurs endroits de l'Écriture à des anges et à des hommes, en sorte qu'il est permis d'entendre par là une filiation par adoption, qui montre simplement le degré de grâce auquel est élevé

(1) Règlement du 3 mai 1817. — (2) Éditions antérieures à 1858.

(3) Le nouveau catéchisme, p. 18, dit que « Jésus est appelé Fils unique de Dieu, parce qu'en lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité. (*Col.*, II, 19.) C'est lui qui est l'image du Dieu invisible. (*Col.*, I, 15.) Personne n'a jamais vu Dieu, mais le Fils unique, qui était dans le sein du Père, est celui qui nous l'a fait connaître. » (*S. Jean*, XIV, 11.)

celui qui l'a reçue. Quant au terme de « Fils unique de Dieu, » il signifie, d'après eux, qu'en Jésus-Christ cette grâce existe à un degré *unique* en son genre et supérieur à celui de tous les autres envoyés. Et pour se convaincre que c'est bien là le symbole de ces protestants, il suffit de lire la formule *de la foi nécessaire au chrétien*, rédigée en 1857 par les soins de la *Société pastorale suisse*.

Citez cette formule.

Nous avons déjà dit qu'au lieu d'une, il y en a quatre, et que ce sont quatre énigmes qui ne s'accordent qu'en un point, qui est de ne pas enseigner la divinité de Jésus-Christ. Du reste, les voici, accompagnées des doutes qu'elles soulèvent sans les résoudre :

FORMULES.

DOUTES.

1° Le chrétien est celui qui croit en Jésus-Christ.

Qu'est-ce que croire en Jésus-Christ?

Est-ce croire qu'il a existé?

— qu'il est Dieu?

— qu'il est homme?

— qu'il est Dieu et homme tout ensemble?

2° Le chrétien est celui qui se réclame de Jésus-Christ en sa qualité de Fils de Dieu et de Sauveur.

Jésus-Christ est-il Fils de Dieu par adoption?

L'est-il par nature?

Est-il Sauveur comme ayant annoncé le salut?

L'est-il comme l'ayant opéré par sa propre puissance?

A-t-il souffert comme homme, et donnant comme Dieu un prix infini à sa souffrance?

3° Le chrétien est tout homme qui confesse Jésus-Christ venu en chair et sait qu'il n'y a point de salut en aucun autre.

Celui qui est venu en chair était-il un homme ?
 Était-il le Verbe de Dieu ?
 Faut-il croire (comme précédemment) qu'il est le messager du salut, ou qu'il en est lui-même l'auteur ?

4° Le chrétien est tout homme qui confesse Jésus-Christ et fait son œuvre.

Qu'est-ce que confesser Jésus-Christ ?
 Est-ce reconnaître qu'il est Dieu et homme ?
 Qu'il est simplement homme ?
 Qu'est-ce que l'œuvre de Jésus-Christ ?
 Comment l'homme peut-il faire l'œuvre de Jésus-Christ ?

Quant à la solution de ces doutes, lecteur, cherchez, et vous ne trouverez pas. Le protestantisme genevois ne suppose donc en aucune manière la foi à la divinité de Jésus-Christ.

Le catéchisme d'Ostervald suivi à Paris est-il aussi incrédule ?

Non, et même il semblerait reconnaître clairement la divinité de Jésus-Christ par ces paroles : « Jésus est le Fils unique de Dieu, parce qu'il est d'une même nature avec Dieu son Père, » si les annotations mises à ce catéchisme, pour en expliquer la doctrine, ne jetaient dans l'esprit du lecteur une telle confusion, qu'il est impossible d'en rien conclure pour ou contre la divinité de Jésus-Christ.

Voici ces annotations, dont chacune est, bien entendu, appuyée sur un texte de l'Écriture :

1^o *Existence première de Jésus dans le ciel. Sa puissance créatrice, mais dérivée* ⁽¹⁾.

2^o *Jésus sur la terre, miraculeusement fait homme.... pleinement homme.... sujet aux tentations.... pur de toute faute.... comblé des dons de Dieu.... parfaite image de Dieu.... un avec Dieu.... donne son unité avec Dieu pour modèle (de l'union entre les fidèles).... appelé Dieu, accusé de s'être fait Dieu* ⁽²⁾.

3^o *Jésus dans le ciel. Existence dernière, son entrée au ciel, présage de la nôtre, intercède pour nous.... Il règne.... mais toujours dépendant de Dieu* ⁽³⁾.

Grâce à cette manière d'exposer cet article de foi, ceux qui croient la divinité de Jésus-Christ le reconnaîtront comme Dieu à sa *puissance créatrice*, à ce qu'il est *un avec Dieu*, à ce qu'il est *appelé Dieu* (comme saint Paul se dit *appelé apôtre*), c'est-à-dire certainement Dieu et sans ombre de doute. Ceux qui ne croient pas la divinité de Jésus-Christ seront affermis dans leur incrédulité en le voyant *pleinement homme, sujet aux tentations, accusé de s'être fait Dieu*, et dans le ciel toujours *dépendant de Dieu*. En donnant ainsi satisfaction aux sentiments opposés, on ne se fâche avec personne, et le livre peut servir, avec une égale conviction, à enseigner le pour et le contre.

D'où peut venir cet embarras des protestants sur la nature de l'unique médiateur de Dieu et des hommes?

Il vient de ce que Notre-Seigneur, étant tout à la fois Dieu et homme, parle tantôt comme Dieu et tantôt en homme. Chez les catholiques, où l'Église enseigne

(1) Annotations, 274 et 275. — (2) *Ibid.*, 276 à 279. — (3) *Ibid.*, 280, 299, 300. C'est M. Montandon qui souligne.

aux fidèles la raison de ces différences, elles ne donnent aucun embarras, et les petits enfants eux-mêmes savent rendre compte de leur foi; mais chez les protestants, qui n'ont que leurs propres lumières pour expliquer les Écritures, ces apparentes contradictions causent de perpétuelles perplexités et une obscurité inévitable. Du reste, les protestants ne peuvent imputer qu'à eux-mêmes ces difficultés, puisqu'ils ont rejeté le moyen établi de Dieu pour leur procurer la lumière.

Que pense M. le pasteur Coquerel sur la divinité de Jésus-Christ?

Il n'y croit pas, et, d'après lui, « les facultés que Jésus a déployées n'ont été, à vrai dire, qu'une extension des facultés ordinaires de l'esprit humain ⁽¹⁾. » Mais il faut remarquer que cette question le préoccupe fort peu, son opinion étant que ce « mystère n'a pas de côté pratique ⁽²⁾. » Dans son livre de *l'Orthodoxie moderne*, il emploie parfois cette expression, *la divinité de Jésus-Christ*, mais cela veut dire la divinité de (*la mission de*) Jésus-Christ.

Quelle est sur la divinité de Jésus-Christ la doctrine contenue dans les livres de M. Monod?

Il nous apprend qu'il n'y croyait pas d'abord, mais que, « changeant ses premiers sentiments, il a appris à adorer Jésus-Christ comme son Sauveur et son Dieu ⁽³⁾. » C'est là, dit-il, sa conviction *croissante et profonde* ⁽⁴⁾.

Quelle est sur ce point la conviction de M. le pasteur Montandon?

Elle n'est ni profonde ni croissante. On a vu les

(1) *Christologie*, II, p. 139.—(2) *Ibid.*, II, p. 92.—(3) *Adieux d'A. Monod*, p. 139. — (4) *Ibid.*, p. 136.

annotations équivoques qu'il a mises au catéchisme d'Ostervald, et cela en 1850. Or, en 1844, dans l'*Étude du Symbole*, il avait exposé sur ce point une croyance nette et précise. Il semble donc que, chez lui, le doute ait remplacé la foi.

Quelle est sur la divinité de Jésus-Christ la doctrine du catéchisme calviniste imprimé à Rouen ?

Il dit formellement que Jésus-Christ est Dieu; mais comme il n'enseigne pas la Trinité des personnes divines, sa foi à la divinité de Jésus-Christ devient comme celle de tous les unitaires, une énigme indéchiffrable.

Expliquez cette énigme.

Si l'union des deux natures en Jésus-Christ est un mystère (mystère dont l'union de l'âme avec le corps nous donne l'image), au moins cette doctrine de la seconde personne de la sainte Trinité unie à la nature humaine se compose de termes intelligibles; mais si, comme le veulent les unitaires, ces mots de Père, de Fils et de Saint-Esprit, ne désignent plus des personnes, mais des titres, qualités, vertus, alors il faudrait dire que le second titre ou la seconde qualité de Dieu aurait pris un corps et une âme semblables aux nôtres; ce qui est un verbiage vide de sens. D'ailleurs, s'il n'y a qu'une personne en Dieu, que veut dire ce mot de Fils? Et si Dieu n'a pas de Fils, comment entendre l'Évangile? C'est donc tourner dans un cercle d'impossibilités que de vouloir parler de l'Incarnation et de la Rédemption, en niant la Trinité des personnes divines.

Sans entrer dans ces contestations, n'est-ce pas suffisamment reconnaître Jésus-Christ pour Sauveur que de dire avec beaucoup de protestants que, par sa

mort, il a annoncé aux hommes la rémission des péchés ?

Non, puisque ce serait le réduire à la condition des prophètes. Or, Jésus-Christ n'est pas seulement le messager de la paix, « il est lui-même notre paix ⁽¹⁾. » Dieu était en Jésus-Christ, se réconciliant le « monde ⁽²⁾. » Il faut donc de toute nécessité reconnaître en Jésus-Christ la nature divine et la nature humaine, unies sans confusion dans une même personne. Voilà pourquoi saint Jean nous déclare que « tout esprit qui *divise* Jésus-Christ (en séparant sa « divinité de son humanité) n'est point de Dieu, mais « un antechrist ⁽³⁾. »

Les réformés sont à l'abri de ces reproches, puisqu'ils croient à l'expiation des péchés par Jésus-Christ ?

Les calvinistes font bien de croire à l'expiation du péché par « l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du « monde, » mais tant qu'ils ne croiront pas un Dieu en trois personnes, ils ne pourront jamais expliquer comment cet Agneau a pu « être immolé dès le commencement du monde ⁽⁴⁾, » à moins de se ranger avec les hérétiques qui enseignaient que Dieu le Père s'était incarné et avait souffert pour nous. Au reste, les calvinistes se sont tirés de tous ces embarras en niant les suites du péché originel, et rejetant ainsi la nécessité d'un Rédempteur.

Où voyez-vous les calvinistes nier les suites du péché originel ?

C'est dans leurs catéchismes. Celui de Rouen dit

(1) *Ephes.*, II, 4. — (2) *II. Cor.*, V, 19. — (3) *I. Ep. de S. Jean*, IV, 3. — (4) *Apoc.*, XII, 8.

positivement que, pour punir Adam et Ève de leur désobéissance, « Dieu les chassa du jardin d'Éden » et les assujettit aux misères de cette vie et à la mort ⁽¹⁾. » Après quoi il ajoute que Dieu promit à Adam « qu'un *de ses descendants* délivrerait les hommes des suites funestes de ce péché. » Si le péché d'Adam n'avait pas eu d'autres suites que la mort et les misères de cette vie, ces maux n'ayant pas cessé d'affliger les hommes, la rédemption de Jésus-Christ n'aurait été qu'un effort impuissant : blasphème pénible à répéter, mais qu'il faut avoir le courage de déduire. Au reste, les protestants ont conservé dans leur psautier la vérité qu'ils ont niée dans leurs catéchismes; voici ce qu'ils chantent dans leurs assemblées ⁽²⁾ :

Je le sais bien, et toujours je l'ai su,
 J'étais souillé même avant que de naître;
 Hélas ! Seigneur, j'ai commencé de l'être,
 Dès qu'en son sein ma mère m'a conçu ;
 Mais toi, grand Dieu, qui n'es que sainteté,
 Tu veux des cœurs où règne l'innocence....

Le péché originel est-il dans l'Écriture?

Oui, le prophète David dit en termes exprès : « Voici que j'ai été conçu dans l'iniquité et que ma mère m'a conçu dans le péché ⁽³⁾; » et saint Paul écrit aux Romains : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et ainsi la mort est

(1) Page 9. — (2) *Ps. L.* (LI des protestants.) —

(3) *Ps. L.*

« entrée dans tous les hommes par celui en qui tous
« ont péché ⁽¹⁾. »

Les protestants ne peuvent-ils pas se justifier en disant que sur la Trinité, l'Incarnation, etc., ils s'en tiennent à l'Écriture, et que ce n'est pas leur faute si elle n'est pas plus claire ?

Non, puisque c'est par choix qu'ils n'ont voulu d'autre maître que l'Écriture, et cela fort mal à propos; car l'Écriture n'expliquant pas en détail les premières vérités de la foi, suppose nécessairement d'autres maîtres qu'elle-même. Voilà pourquoi les vérités fondamentales sont les plus ignorées parmi les protestants. Ils savent le nom et l'ordre des livres des deux Testaments et ne savent pas le nom et l'ordre des personnes divines, ni même s'il y a plusieurs personnes divines, ou si quelques-uns le savent, c'est parce que le voisinage des catholiques ne leur permet pas de l'ignorer ni de le révoquer en doute.

N'est-ce point là un tableau bien noir de la croyance des protestants ?

Non, puisque les traits qui le composent sont tirés de leurs livres d'instruction, et que chacun peut en vérifier l'exactitude. Rien de plus triste que la condition des familles soumises à un pareil enseignement. Elles deviennent comme étrangères au christianisme et paient bien cher l'obstination qu'elles décorent du nom de fidélité à la religion de leurs pères. Cette fidélité, leurs pères ne l'ont pas eue. Ce nom honorable cache donc l'entêtement à persévérer dans l'hérésie et à la transmettre à ses enfants comme un héritage de famille.

(1) *Rom.*, V, 12.

Quelle est donc votre conclusion ?

Je reconnais qu'en rejetant l'autorité de l'Église, les protestants ont perdu la foi aux vérités fondamentales de la religion chrétienne. On n'exagère donc pas en disant que la réforme a été une véritable apostasie, et je me garderai bien d'être protestant ; je tiens trop au christianisme.

ART. XI. — Du Salut par la Foi seule, p. 289.

APPENDICE A L'ARTICLE X.

PIÉTISTES ET LATITUDINAIRES.

Les piétistes et les latitudinaires sont aujourd'hui les deux grandes divisions de la secte protestante. Les latitudinaires sont déjà connus du lecteur ; il sait qu'ils ont mérité ce nom en reconnaissant à tous les hommes le droit de penser sur le christianisme tout ce qu'ils voudront, pourvu qu'ils parlent comme ils pensent ⁽¹⁾. Les piétistes, au contraire, ont tenté une réaction. Ils ont voulu rapprocher le protestantisme de l'ancien calvinisme ; de là une lutte, devant laquelle semblent aujourd'hui s'effacer, du moins en nos contrées, les autres dissensions du protestantisme.

Pour se faire une idée de ce travail intérieur, il faut remonter assez haut, et reconnaître combien fut prompt dans ses effets l'action dissolvante du libre examen. De nos jours, le lecteur voit M. Co-

(1) « Tout christianisme sincère est orthodoxe. » *L'Orthodoxie moderne*, p. 79.

querel, dans sa *Christologie*, nier toute vérité de foi et tout dogme révélé. Or, bien que cette incrédulité ne soit pas nouvelle chez les protestants, on peut affirmer qu'elle lève aujourd'hui la tête plus haut qu'elle ne faisait dans les premiers temps de la réforme. Les premiers réformateurs furent plus chrétiens que les seconds, les seconds plus chrétiens eux-mêmes que les troisièmes, et ainsi de suite. Une décadence rapide fit descendre le protestantisme des luthériens aux zuingliens, des zuingliens aux soci-niens et des sociniens aux sceptiques, c'est-à-dire aux latitudinaires du temps présent.

C'est toujours une tâche embarrassée que d'avoir à apprécier les changements que le temps opère dans les symboles protestants, à raison de la multitude des opinions, de leur mobilité et des nuances équivoques par lesquelles elles passent. Ceux qui ont lu les pages spirituelles que Th. Moore a intitulées : *Voyages d'un Irlandais à la recherche d'une religion*, savent quelle fut la joie de cet étudiant, lorsque, débarrassé par l'émancipation des catholiques de ce qu'il regardait comme une dette d'honneur envers une cause persécutée, il s'écria : « Je puis donc enfin être protestant ! » Mais ils savent aussi dans quels embarras il se mit, quand il s'avisa d'ajouter : « Et être protestant de la meilleure espèce. » On le voit, en effet, dans la suite de ses recherches, marchant péniblement d'incertitude en incertitude, de surprise en surprise, jusqu'à ce que ses embarras se terminent le jour où il adhère plus fermement que jamais à la croyance qu'il avait projeté d'abandonner.

Nous n'essaierons pas de pénétrer après lui dans les mille détours de ce labyrinthe, et il va nous suf-

fire de reconnaître brièvement combien furent impuissantes les digues par lesquelles les réformateurs essayèrent de contenir le torrent du libre examen, quand ils osèrent lui dire, comme autrefois le Créateur à la mer en furie : « Tu viendras jusqu'ici, « et tu n'iras pas plus loin, et là tu briseras l'orgueil de tes flots. »

Le moyen qui se présentait de lui-même pour fixer la mobilité des opinions était une confession de foi obligatoire. Telle fut l'origine du formulaire calviniste rédigé en 1571, au synode de la Rochelle présidé par Théodore de Bèze. Il devait être à tout jamais la règle de foi des Églises réformées, et cette règle fut confirmée par les synodes qui suivirent. Tous les ministres, les membres des consistoires et les maîtres d'école devaient signer ce formulaire, sous peine d'être exclus de l'Église.

Rédigée par des hommes récemment sortis du catholicisme, la confession de la Rochelle avait à peu près conservé la doctrine de l'Église sur les principaux mystères ; ainsi, elle enseignait clairement la Trinité des personnes divines, conservant les propres expressions du symbole de saint Athanase, et montrant même un grand respect de la tradition, comme le prouvent les paroles qui terminent le VI^e article :

« Et en cela, advouons ce qui a été déterminé par
« les conciles anciens, et détestons toutes sectes et
« hérésies qui ont été rejetées par les saints doc-
« teurs, comme saint Hilaire, saint Athanase,
« saint Ambroise, saint Cyrille. »

La doctrine du péché originel est pareillement énoncée avec clarté et dans les termes suivants :

« Nous croyons que toute la lignée d'Adam est in-

« fectée de telle contagion , qui est le péché originel
« et un vice héréditaire , et non pas seulement une
« imitation , comme les pélagiens ont voulu dire ,
« lesquels nous détestons en leurs erreurs , et n'esti-
« mons pas qu'il soit besoin de s'enquérir comment
« le péché vient d'un homme à l'autre ⁽¹⁾.... »

Elle énonce en ces termes la foi au mystère de l'Incarnation : « Nous croyons que Jésus-Christ , étant la
« sagesse de Dieu et son Fils éternel , a vestu notre
« chair , afin d'être Dieu et homme en une personne ,
« voire homme semblable à nous , passible en corps
« et en âme , sinon en tant qu'il a été pur de toute
« macule ⁽²⁾. »

Enfin , la rédemption par Jésus-Christ est ainsi enseignée : « Nous croyons que par le sacrifice unique
« que le Seigneur Jésus a offert en la croix , nous
« sommes réconciliés à Dieu. » Le reste de cet article est dans le sens calviniste de la justice imputative.

Après avoir lu ces extraits , on se demande comment M. Coquerel a pu dire que cette confession de foi a été « une exagération dans le sens contraire
« aux exagérations du catholicisme qu'il s'agissait de
« renverser ⁽³⁾, » puisque , sur les principaux mystères , cette formule est aussi rapprochée du catholicisme que les latitudinaires sont étrangers au christianisme.

Mais , de même que les protestants abandonnèrent ces restes de foi chrétienne , à mesure que le temps permit à leur principe d'agir selon sa nature , de

(1) Art. X. — (2) Art. XIII. — (3) *Orthodoxie moderne*, p. 41.

même aussi ils renoncèrent aux habitudes de soumission d'esprit qu'ils avaient eues comme catholiques. L'autorité qu'ils attribuaient à leurs assemblées n'avait de racines que dans l'ancienne croyance. Elle était dans les réformateurs « un reste des préjugés de leur éducation, » comme on a soin de nous le dire. Sur ce point, la confession de la Rochelle s'exprimait en ces termes : « Nous croyons donc que nul ne doit se retirer à part et se contenter de sa personne ; mais tous ensemble doivent garder et entretenir l'unité de l'Église, se soumettant à l'instruction commune et au joug de Jésus-Christ ⁽¹⁾. » Langage qui nous reporte à une distance infinie de l'Église invisible, de la religion idéale et du christianisme individuel.

Après avoir lu ce XXVI^e article de la confession de la Rochelle, le lecteur aura peine à s'expliquer comment, de nos jours, les zélés partisans de ce formulaire n'ont rien trouvé de mieux que de « se retirer à part, » au lieu de « garder et entretenir tous ensemble l'unité de l'Église. » Cependant, pervertis, à ce qu'il paraît, par l'exemple de l'Église libre d'Écosse, un certain nombre de méthodistes français, parmi lesquels figurent M. de Pressensé et M. Aug. Monod, ont abandonné ce qu'ils appellent l'*Église nationale réformée*, pour constituer une agrégation séparée, sous le nom d'*Union des Églises séparatistes*. Pour nous, nous n'avons à faire d'autre remarque sur le nom ou sur la chose, sinon que ce sera parmi les divisions protestantes un fractionnement de plus.

La confession de la Rochelle tomba donc en désuétude.

(1) Art. XXVI.

tude, et en l'an X, lors de la réorganisation des cultes en France, il ne vint à l'esprit de personne que des hommes qui étaient en possession d'interpréter la parole de Dieu, chacun à sa manière, pussent être liés par une confession de foi. Il ne fut donc parlé ni de la formule de la Rochelle ni d'aucune autre dans la loi organique des cultes, et comme cette loi est le seul code qui régisse en corps les protestants français, on peut dire qu'en fait la confession calviniste n'existe plus, et que les ministres réformés peuvent enseigner dans leurs prêches ce que bon leur semble, sauf le contrôle fort peu gênant des consistoires.

C'est donc avec raison que M. Coquerel renvoie l'ancienne confession calviniste à la poudre des bibliothèques et à *l'Histoire du protestantisme français*. Cet état de choses est une source de regrets amers pour quelques-uns; mais c'est en même temps un mal sans remède; car de quel côté ce remède pourrait-il venir? Ce n'est pas certainement du côté des consistoires. Ces réunions, composées de fonctionnaires, de manufacturiers, de banquiers, en un mot, d'hommes du monde, s'accommodent parfaitement d'une religion sans doctrines et sans pratiques; ils ont les honneurs du christianisme sans en avoir les charges, et c'est tout ce qu'ils désirent. Ce n'est pas non plus du côté des ministres; eux aussi s'accommodent très-bien de la liberté. Ils se résignent sans peine à l'indépendance personnelle; ils en font même au besoin une question d'honneur, et comme une confession obligatoire devrait avoir la sanction du gouvernement, « nos Églises, dit M. Coquerel, ne se donneraient une confession de foi qu'au prix du

« plus grand sacrifice de liberté spirituelle ; il vaut
« mieux s'en passer (1). »

D'ailleurs, une formule de foi ne serait véritablement obligatoire qu'autant qu'un tribunal serait chargé de veiller à sa conservation ; or, l'existence de ce tribunal chez les protestants est une chimère, puisqu'en vertu du droit de libre examen ses jugements n'obligeraient personne. Quand les synodes ont voulu presser l'acceptation de leurs décisions en matière de foi, ils sont entrés en lutte ouverte les uns avec les autres, et le remède a été pire que le mal. Les latitudinaires triomphent en voyant ces impossibilités, qui mettent en sûreté leur indépendance. Ils rappellent aux « orthodoxes » qu'à la suite de luttes scandaleuses entre les synodes, celui de Loudun (2) dut en venir à statuer « que tout ce qui s'était passé
« jusqu'à ce jour serait enveloppé dans le tombeau
« d'un saint et profond oubli (3). »

Ce joug intolérable d'une confession obligatoire, « l'Église anglicane seule, dit M. Coquerel, le porte
« encore dans son antique rigueur ; mais elle ne le
« porte qu'en frémissant, surtout depuis que l'un de
« ses plus admirables chrétiens, Paley, a eu le courage d'écrire que cette signature n'était qu'une
« affaire de forme (4). » Pour compléter l'éloge de Paley, il convient de dire que cet admirable chrétien, en signant contre sa conscience les XXXIX articles, n'avait d'autre but que d'arriver aux honneurs et d'obtenir les avantages dont cette signature était la condition ; et quand ses amis, étonnés de cette

(1) *L'Orthodoxie moderne*, p. 59. — (2) En 1669. —

(3) *L'Orthodoxie moderne*, p. 60. — (4) *Ibid.*, p. 56.

démarche, firent appel à sa conscience, « l'admirable chrétien » de M. Coquerel leur fit paisiblement cette réponse si connue : « Je ne suis pas assez riche pour avoir une conscience ⁽¹⁾. »

Les catéchismes ont suivi et devaient suivre le sort des confessions de foi. Le synode de 1744 avait autorisé l'abrégé du catéchisme d'Ostervald, exclusivement à tout autre et pour toutes les provinces, comme étant le plus clair et le plus méthodique. Il est vrai que plus tard un autre synode décréta que toutes les provinces s'entendraient pour la rédaction d'un catéchisme nouveau. C'était leur demander l'impossible. Le catéchisme sur lequel il fallait s'entendre est donc encore à faire, et, tant qu'il faudra s'entendre, il ne se fera pas. Comment, d'ailleurs, une société qui n'a aucunes croyances obligatoires (c'est-à-dire certaines) oserait-elle enseigner l'eufance avec autorité? Les âmes que Dieu a créées n'ont-elles pas toutes un même droit à la vérité? Pourrait-il y avoir indépendance pour les uns et assujettissement pour les autres? Faire le catéchisme aux enfants est donc, de la part d'un protestant, une véritable usurpation. Mais quoi qu'il en soit, M. Montandon, ministre protestant à Paris, a donné une édition annotée du catéchisme d'Ostervald pour les protestants qui voudront bien en faire usage.

Un autre catéchisme répandu dans l'Est de la France est celui de Genève, lequel, demeuré à peu près immobile depuis 1788, a été refondu et modifié considérablement en 1858. Nous parlerons plus bas des changements apportés dans sa rédaction.

(1) I am not rich enough to keep a conscience.

Enfin, dans l'Ouest de la France, une réimpression de l'ancien catéchisme de Genève, corrigé sur celui d'Ostervald, mais qui diffère notablement de l'un et de l'autre, a été faite à Rouen pour l'usage des calvinistes de Normandie. Le lecteur a pu voir déjà que ces catéchismes étaient unitaires; il suffit de remarquer ici qu'aucun n'est imposé aux protestants français.

Reste donc la liturgie; la liturgie est obligatoire. La loi organique de l'an X et les lois postérieures chargent les consistoires de veiller à ce qu'elle soit maintenue et observée. Il semblerait donc que les protestants « orthodoxes » dussent trouver là cette digue qui doit arrêter le latitudinarisme; mais s'ils avaient pu concevoir cette espérance, elle ne tarderait pas à s'évanquir, la liturgie étant rédigée de telle manière que les plus extrêmes latitudinaires s'y promènent à l'aise et sans que rien vienne gêner leurs mouvements. On peut s'en rapporter ici à M. Coquerel; or, il fait observer, et non sans raison, que si les liturgies « datent d'une époque profondément dogmatique, néanmoins ce dogmatisme n'affecte ni une part exagérée ni une couleur trop sombre. Le dogme, continue-t-il, s'y efface devant la foi, l'espérance, la gratitude, l'adoration..... Elles offrent l'avantage d'être générales dans leurs termes; sans être vagues, elles sont élastiques, pour ainsi dire, de telle sorte qu'elles conviennent aux esprits les plus divers, aux circonstances les plus diverses (1). »

Il nous montre ensuite d'une manière détaillée tout

(1) *L'Orthodoxie moderne*, p. 23.

le parti que les ministres latitudinaux ont su tirer de cette élasticité. « Les choses, dit-il, se sont passées sans bruit; les variantes n'ont pas été délibérées dans une assemblée, votées par une majorité, promulguées avec éclat, imposées avec autorité. On y est venu insensiblement plus encore par voie de suppression qu'en ajoutant aux textes, et sans que la foi de l'Eglise s'en inquiétât, sans que sa paix en fût troublée. Les pasteurs omettaient çà et là un mot, une épithète, une ligne; leur croyance personnelle, usant de cette liberté, y trouvait une satisfaction consciencieuse, et le troupeau l'avantage que la liturgie s'accordait mieux avec les progrès de la foi, avec les lumières de l'esprit (1). »

Il cite en exemple un passage de la liturgie du baptême, où l'ancien texte priait Dieu « de recevoir l'enfant en sa sainte protection, lui remettant le *péché originel duquel est coupable toute la lignée d'Adam*. Aujourd'hui, dit-il, notre liturgie porte : « Comme tout le genre humain est dans un état de corruption et de misère, qu'il te plaise..... (2), » ce qui est évidemment la même chose, avec le péché originel de moins.

Il cite encore l'exemple « d'un vénérable et excellent pasteur » qui, dans la confession des péchés, à ces mots : « Nous attirons sur nous, par ton juste jugement, la condamnation et la mort, » substituait ceux-ci : « Nous attirons sur nous la juste rigueur de tes jugements, » chacun pouvant, sous cette dernière forme, entendre à sa manière la justice de Dieu, et se débarrasser ainsi de cette mention importune de la *condamnation et de la mort*.

(1) *L'Orthodoxie moderne*, p. 25. — (2) *Ibid.*, p. 27.

C'est là ce que M. Coquerel appelle « le droit d'accorder mieux le langage des liturgies à l'esprit du temps et à la foi progressivement plus éclairée des auditoires, et d'y apporter quelques changements sans scandale pour personne ⁽¹⁾. »

Il ne nous appartient pas de rechercher comment ces maximes, professées ouvertement et sans contradicteurs, s'accordent avec cette disposition réglementaire, que « le consistoire veille au maintien de la liturgie et de la discipline ; » mais si l'on en juge par un fait récent dont la ville du Havre a été témoin, l'action des consistoires ne serait pas très-efficace. Un pasteur ayant prêché contre la divinité de Jésus-Christ, un membre du consistoire protesta courageusement contre cette impiété scandaleuse ; mais sa protestation fut sans effet. Cela devait être, puisqu'aucune confession de foi n'oblige les ministres à croire la divinité de Jésus-Christ. Le membre du consistoire fut donc réduit à déposer dans les journaux une plainte stérile, pendant que le ministre latitudinaire conservait sa place et continuait son enseignement. Cette plainte était précédée d'un avis en quelques lignes, commençant par ces mots : « Les doctrines de la liturgie sont le fruit du libre examen et elles sont à l'épreuve du fer et du feu ⁽²⁾. » Ces pauvres liturgies sont donc bien malades ; car à quoi leur sert d'être à l'épreuve du fer et du feu qui ne les menacent pas, si elles demeurent sans défense contre le libre examen qui les dévore, que dis-je ? si elles se glorifient d'avoir pour père ce libre examen qui leur en-

(1) *L'Orthodoxie moderne*, p. 27. — (2) *Deux Lettres sur le maintien de la Liturgie*, par M. de Conink, p. 5.

lève aujourd'hui un mot, demain une épithète, après-demain une ligne, et cela sans bruit et sans que la foi de l'Église en soit inquiétée? Oh! quelle douce lime que celle du libre examen! Semblable à celle des larrons les plus exercés, elle sait agir dans l'ombre et dans le silence! O la belle discipline que celle où tous ces « adoucissements dogmatiques » peuvent s'accomplir sans inquiéter la foi de l'Église! N'est-ce point plutôt que, tranquille ou non, cette Église connaît son impuissance? Car à quoi bon parler de foi et d'orthodoxie à des gens qui vous répondent avec une satisfaction entière : « Nous sommes hétérodoxes, et nous en rendons grâce à Dieu ⁽¹⁾. »

On voit par ce qui précède que, dans les Églises réformées de France, l'incrédulité peut à tous les degrés être prêchée et enseignée. Il en est de même chez les luthériens. Quelque glorieux qu'ils soient d'avoir conservé un simulacre de gouvernement, les résultats sont les mêmes, et c'est à peine aujourd'hui si on les distingue des calvinistes latitudinaires. Cette vérité est tellement connue, que nous croyons pouvoir nous dispenser d'en administrer les preuves.

Tel était déjà l'état du protestantisme en Angleterre, il y a un siècle et demi, quand Wesley, à Oxford, essaya de ranimer l'esprit religieux en pratiquant avec zèle l'anglicanisme. Plusieurs s'attachèrent à lui en qualité de disciples, et leur conduite régulière les fit appeler *méthodistes*. Wesley, ayant fait un voyage en Allemagne, apprit des Moraves la nécessité de la grâce, de la conversion intérieure et de la persévérance. Pénétré de ces vérités, il vint les prêcher en

(1) *Deux Lettres*, etc., p. 9.

Angleterre, où ces nouveautés le firent exclure des chaires de l'Église officielle. Par suite, la secte fondée par lui, et qui de son nom fut appelée celle des méthodistes wesleyens ou simplement des wesleyens, demeura en dehors de l'Église établie, tandis que Whitefield, le plus célèbre de ses disciples, mais qui entendait la justification à la manière de Calvin, demeura dans l'Église anglicane, où il créa l'école *évangélique*. Plus tard, les opinions de ces deux branches du méthodisme se rapprochèrent, et l'évangélisme devint tout simplement le méthodisme de la bonne compagnie.

En 1818, c'est-à-dire après le rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre, cette réaction se propagea sur le continent, principalement en Suisse, et plus particulièrement dans le canton de Vaud. Là, le zèle des méthodistes pour les démonstrations extérieures de la piété les fit nommer *piétistes* par les uns, et *momiers* par d'autres, qui ne voulurent voir dans leurs pratiques que des grimaces ou des momeries. Cependant tout n'était pas pour l'extérieur, et indépendamment de la nécessité de la grâce et de la conversion, les piétistes reprirent les dogmes, abandonnés par les calvinistes, de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption par le sang de Jésus-Christ, et du péché originel.

Ce fut un spectacle piquant aux yeux des catholiques que celui du clergé national de Lausanne, demandant aux novateurs les signes de leur mission, et refaisant de son mieux, à son profit, la position qui appartenait au clergé catholique du xvi^e siècle contre les premiers réformateurs. Mais il y avait cette différence qu'autant le clergé catholique était fort de

son droit contre Luther, autant les partisans de l'interprétation privée étaient faibles contre leurs rivaux en indépendance. L'on pouvait donc prévoir ce qui arriva. Quand on est puissant et qu'on a le dessus dans la dispute, il reste la ressource de se fâcher; c'est ce que fit le clergé vaudois, et, en 1824, une loi décerna contre les prédicateurs méthodistes diverses peines, telles que l'amende, le bannissement et la prison.

A Genève, la Vénérable Compagnie des pasteurs s'enferma dans ce silence prudent pour lequel sa sagesse est renommée; car jamais elle n'a cessé de mériter les reproches que lui adressait, près de cent ans auparavant, celui qu'on est convenu d'appeler le philosophe de Genève. « Qui peut voir, avait-il dit, « ces ministres, jadis si coulants et devenus tout à « coup si rigides, chicaner sur l'orthodoxie d'un « laïque et laisser la leur dans une si scandaleuse « incertitude? On leur demande si Jésus-Christ est « Dieu, ils n'osent répondre; on leur demande quels « mystères ils admettent, ils n'osent répondre. Sur « quoi donc répondront-ils ⁽¹⁾? »

A l'égard des méthodistes, la Compagnie ne sortit de sa réserve traditionnelle que pour suspendre de ses fonctions un pasteur qui leur était favorable, laissant en paix d'autres ministres qui, à cette occasion, blasphémèrent les principaux mystères de la foi chrétienne. Du reste, les piétistes exclus de l'Eglise genevoise reçurent du gouvernement civil de la république la liberté de conscience et de culte. Ils eurent donc leurs cours de théologie, leurs ministres et leurs

(1) *Seconde Lettre de la montagne.*

temples particuliers, comme ils les ont encore aujourd'hui. Cette tolérance du gouvernement genevois s'étendit même aux catholiques, et leur nombre, qui était alors de cinq à six mille, est de dix-huit mille aujourd'hui.

Nous avons déjà dit que la Vénérable Compagnie avait publié, en 1858, une édition corrigée de son catéchisme. Fidèle à sa tactique séculaire, elle a si bien ménagé les questions et les réponses, que chaque article peut, avec une bonne volonté suffisante, être entendu dans le sens des latitudinaires et dans le sens des piétistes. Mais ce que nous sommes heureux de constater, c'est que, dans cette nouvelle édition, la Compagnie a retranché tous les passages relatifs aux prétendues erreurs de l'Eglise romaine. Déjà, sous ce rapport, l'ancien catéchisme de Genève se distinguait des autres catéchismes protestants; s'il condamnait nos croyances, au moins il ne cherchait pas à les défigurer. Il nous épargnait ces imputations également odieuses et ridicules qui forment un chapitre entier ajouté au catéchisme d'Ostervald, et dont l'aigreur est encore surpassée en maints endroits du catéchisme calviniste de Rouen ⁽¹⁾.

En France, où nul ministre protestant ne peut être inquiété en matière de doctrine, la position des pié-

(1) L'ancien *Catéchisme de Genève* a été si longtemps en usage, il est encore entre les mains de tant de protestants, que le lecteur ne sera pas surpris si nous le citons encore, bien que les pasteurs de Genève en aient adopté un autre. Nous aurons seulement soin d'indiquer, en note, les principaux changements qui auraient été apportés aux passages que nous aurons occasion de citer.

tistes était dégagée de tous ces embarras; aussi voit-on les ministres piétistes et les latitudinaires mêlés les uns avec les autres; toutefois le zèle de l'Evangile de la grâce de Dieu a porté les piétistes à établir un pasteur *vivant* partout où l'héritage du Seigneur gémit sous un pasteur *mort*; mais ces différences ne sont bien connues que dans les circonstances où la presse reçoit les confidences des parties intéressées.

Citons un exemple, afin de fixer l'esprit du lecteur. A Luneray, paroisse du diocèse de Rouen, non loin de Dieppe, existe une agglomération de quinze cents protestants. Les deux fractions y ont chacune leur prêche. En 1845, une sorte de mission fut donnée dans le temple évangélique, et, selon l'usage, des rapports furent publiés sur les choses intéressantes qui s'étaient accomplies. Or, l'un des rapporteurs dit, en parlant du temple des latitudinaires: ⁽¹⁾ « Cette dissidence ne nous paraît fondée ni en droit ni en fait. « Elle a un passé peu honorable, et, dans notre conviction, elle n'a aucun avenir. Au point de vue de la logique, elle est un non-sens; au point de vue de la discipline, elle est un grave désordre. Maintenant, elle est un fait régulier, mais fâcheux et blâmable. Tous les pasteurs venus du dehors nous ont paru le déplorer profondément. Ils ont vu là des volontés malveillantes en même temps que des principes mal appliqués. Nous ne dirons rien de plus; la charité ne doit pas soulever le voile, quand le voile cache de laides choses. »

L'autre rapporteur dit ⁽²⁾ : « On a remarqué peut-

(1) *Espérance*, 25 novembre 1845. — (2) *Archives du Christianisme*, 24 janvier 1846.

« être que nous n'avons rien dit de la dissidence
« rationaliste de Luneray. Ce n'est pas oubli ; mais
« autant nous sommes prêts à combattre des prin-
« cipes que nous croyons erronés, aussi peu sommes-
« nous disposés à parler d'une anomalie nécessaire-
« ment éphémère, fondée sur l'absence de tout
« principe et surtout le mépris de la vérité. Nous
« n'entendons pas ici la vérité chrétienne, mais la
« vérité comme opposée au mensonge, et dans le sens
« que ce mot a ordinairement dans le monde. On
« connaît la largeur de nos principes en matière de
« liberté de conscience et de culte. Ce n'est donc
« pas comme *dissidents* que nous blâmons les membres
« de l'Église de Luneray qui se sont séparés d'elle ;
« c'est comme s'étant mis, par leur dissidence, en
« opposition avec les principes ecclésiastiques et em-
« ployant deux poids et deux mesures, selon que
« la dissidence a lieu pour ou contre l'Évangile. »

Nous laissons au lecteur à deviner comment des gens qui se sont séparés de l'Église catholique peuvent trouver mauvais que d'autres vivent en dehors de leur société ; au nom de quels *principes ecclésiastiques* on peut les condamner, et surtout comment ceux qui plaident la cause du schisme contre l'Église catholique et celle de l'unité contre les dissidents, peuvent trouver mauvais que l'on ait deux poids et deux mesures. Ajoutons que cette dissidence nécessairement éphémère n'a pas varié depuis quinze ans.

S'il en est ainsi des congrégations, il n'en saurait être autrement des consistoires et des facultés de théologie, qui sont les séminaires des ministres. Un recueil protestant anglais, qui s'occupe avec intérêt

de l'état du protestantisme en France, a publié sur la faculté de Montauban un travail qui paraît fait avec soin, si l'on en juge par les détails dans lesquels son auteur est entré ⁽¹⁾. Or, d'après ce recueil (et en supprimant les noms propres), des sept professeurs qui composent cette académie religieuse, l'un serait la personnification de l'indifférentisme, trois autres seraient des calvinistes orthodoxes, deux seraient latitudinaires et un piétiste. Le consistoire de Montauban serait généralement latitudinaire, quoique parfois il inclinât vers les piétistes. Ces derniers sont représentés comme actifs, remuants et très-désireux de gagner de l'influence; mais, au jugement de l'écrivain protestant anglais, leur controverse manque d'à-propos, de précision, de science et de réalité; il ajoute que l'état de cette faculté est l'image de la situation des réformés dans le Midi de la France. Ajoutons qu'un livre que nous avons sous les yeux estime qu'en 1844, les ministres méthodistes formaient environ la septième partie du nombre total des ministres protestants de France.

Le lecteur a pu voir dans ce qui précède que si les piétistes et les latitudinaires ont un point de départ différent, ils s'unissent dans cette conclusion que l'Église chrétienne n'est pas une société, mais une collection d'hommes parfaitement indépendants les uns des autres dans les choses spirituelles.

« Le protestantisme, dit M. Coquerel, est le christianisme individualisé. » Ce qu'il confirme en disant : « La foi est individuelle, le culte est individuel, le devoir est individuel, la mort est individuelle,

(1) *The Union*, 17 septembre 1858.

« le jugement est individuel, l'immortalité sera individuelle (1). » Paroles qui présentent ce mélange de vrai et de faux dans lequel nos frères séparés se complaisent si fort. M. de Pressensé est sur ce point d'accord avec M. Coquerel. « L'Église, dit-il, fait le plus énergique appel à l'individualité, l'être individuel étant appelé à entrer en contact immédiat avec Dieu, l'individualité étant la base fondamentale de la société religieuse la plus large qui se puisse concevoir (2). » Ce qui se comprend, puisque dans une société ainsi organisée tout peut entrer « sans distinction de sacré ni de profane. »

Ainsi, d'après ces messieurs, la perfection du christianisme consiste à donner à chaque fidèle une religion si complète en elle-même, qu'elle soit parfaitement étrangère à celle des autres chrétiens ; en sorte que l'édifice que l'Écriture appelle « la maison du Seigneur » est par eux démoli, les pierres pulvérisées, et que les démolisseurs nous montrent du doigt cet amas de décombres incohérents, en nous disant : Voilà la perfection de l'œuvre !

Relever ces ruines *sans sortir du protestantisme*, et leur rendre l'ancienne consistance, telle est la tâche devant laquelle n'ont pas reculé ceux qu'on a depuis appelés *puseytes*, du nom d'un des professeurs de

(1) *L'Orthodoxie moderne*, p. 76 et 77.

(2) Certains protestants, surtout en Angleterre, entretiennent cette idée que les catholiques croient se sauver en corps, les méchants passant dans la foule, à la faveur des bons. C'est à cette manière de comprendre le catholicisme qu'ils opposent le christianisme *individuel* et le donnent comme l'honneur de la réforme.

l'Université d'Oxford, dans laquelle ce mouvement a pris naissance. Il ne peut entrer dans le cadre de cet opuscule d'en retracer les phases. Disons seulement qu'après avoir fait les plus grands efforts pour relever de son affaissement l'Église d'Angleterre, ils furent dans chaque occasion importante abandonnés par l'Église d'Angleterre. Ils voulaient rétablir le caractère sacerdotal ainsi que la notion du sacrifice, et leur Église, dans un jugement solennel, affirma qu'elle n'avait plus ni autels ni sacrifice ⁽¹⁾. Ils voulaient montrer dans l'Église d'Angleterre une branche de l'Église catholique ; ils soutenaient que, « par la bonté
« de la divine providence, ses articles de religion,
« quoique rédigés à une époque anticatholique,
« étaient au moins *non contraires* à la doctrine catho-
« lique ⁽²⁾, » et leur Église, dans la création de l'évêché protestant de Jérusalem, fraternisa avec les luthériens de Prusse. Ils défendaient l'indépendance de l'Église dans les choses spirituelles, et le chapitre de Hereford courba la tête sous la main du premier ministre lui imposant l'élection d'un évêque notoirement socinien. Enfin, ils soutenaient que les sacrements conféraient la grâce, et, à l'occasion d'un procès des plus célèbres, l'Église d'Angleterre déclara qu'elle ne reconnaissait au baptême qu'elle administrait aucune grâce de régénération spirituelle. En un mot, cette Église parut n'avoir rien plus à cœur que de désoler la patience des puseytes ; aussi le docteur Newman compare-t-il agréablement leur

(1) Ce fut à l'occasion du rétablissement projeté d'un autel en pierre, dans l'église du Saint-Sépulcre, à Cambridge.

(2) Tracts for the Times, Numb. XC.

position à celle de prisonniers chez les sauvages du Canada, liés et attendant la mort pendant que les évêques, dont ils avaient délié les jambes, exécutaient autour de leurs victimes la danse de guerre. Vaincus par tant de persévérance, voyant l'obstination de leur Église dans l'hérésie, plusieurs puseytes finirent par ouvrir les yeux. Ils avaient attendu longtemps, dominés par l'espérance de ramener avec eux ceux qui leur étaient si chers ; mais ils comprirent enfin les paroles de Jérémie : « Fuyez du milieu de Baby-lone, et que *chacun de vous* sauve son âme ; ne gardez pas le silence sur ses iniquités ⁽¹⁾. » Ils se rangèrent donc un à un sous la bannière de l'Église, et depuis l'année 1842, où le mouvement avait commencé, jusqu'en 1855, le nombre des ministres convertis était de deux cent quatorze, auxquels s'étaient joints trois cent quarante-six laïques notables.

Sur le continent, on vit se manifester des tendances analogues. Là aussi, l'esprit incrédule du XVIII^e siècle avait fait abandonner les anciennes formes du culte ; mais peu à peu on vit paraître des livres corrigés et se rétablir les anciennes cérémonies. Ce mouvement se fit sentir principalement dans le duché de Bade. Là, après quatre ou cinq ans de délibérations, les autorités ecclésiastiques adoptèrent, au commencement de 1858, un nouveau formulaire dans lequel le caractère sacerdotal était affirmé et où l'on reprenait l'usage des genuflexions, des cierges, du crucifix. Ce nouveau rituel devait, après un délai de quelques mois, être rendu obligatoire dans tout le duché ; mais une coalition formée des calvinistes,

(1) Celui du Rev. Gorham contre l'évêque d'Exeter.

des piétistes et des latitudinaires, coalition que dirigeaient quelques professeurs rationalistes de Heidelberg, fit tant de bruit, que la clause qui imposait ces changements fut annulée. Il n'y eut donc rien d'innové, sinon dans les paroisses qui s'y portèrent d'elles-mêmes, et tout est demeuré dans cette situation précaire.

En Alsace, parmi les luthériens français, une pareille modification était désirée. Le consistoire de Strasbourg, après l'avoir débattue pendant six ans, y avait accédé. Il avait obtenu l'agrément de l'autorité civile. Mais là aussi les latitudinaires, également contraires aux luthériens orthodoxes et aux piétistes, firent à ces mesures une vive opposition. Les piétistes furent traités de jésuites, d'instruments des jésuites, et de serpents que le protestantisme nourrissait dans son sein. Enfin, lors du renouvellement des membres du consistoire, et à l'élection qui eut lieu dans le nouveau temple à Strasbourg, les 16 et 17 janvier 1859, sur huit cent quatre-vingt-trois votants, les latitudinaires obtinrent une majorité des deux tiers des suffrages, et trois anciens membres qui pouvaient être réélus, furent rejetés, quoique respectés d'ailleurs, à cause de leurs tendances piétistes.

Tel est, en nos contrées, l'état de ces deux principales divisions de la secte protestante. On voit quel champ y est ouvert à la liberté de penser, depuis les latitudinaires qui ont rejeté toute foi chrétienne jusqu'aux puseytes avancés qui, sauf un point, admettent en entier la doctrine de l'Église. Ces derniers, comparables en cela aux sectateurs d'Arius, lesquels accordaient à Jésus-Christ tous les titres possibles, pourvu qu'il ne fût pas reconnu consubstantiel au

Père, accordent au successeur de saint Pierre toute sorte de titres honorifiques, pourvu que dans la pratique ils soient dispensés de lui obéir. Mais que faire à ce propos, sinon de les plaindre ? De même qu'au temps du déluge l'arche fut, par la volonté de Dieu, le seul asile de ceux qui devaient échapper à la mort ; de même, sous la loi de Jésus-Christ, la barque de Pierre est le seul refuge de ceux qui doivent échapper au naufrage. Les puseytes aiment mieux périr que d'entrer dans cette barque, cela est évident ; mais, en périssant, ils veulent avoir une consolation, c'est de se noyer en touchant de la main le vaisseau destiné à porter les élus.

ARTICLE XI.

DU SALUT PAR LA FOI SEULE.

Quelle est votre onzième raison de ne pas être protestant ?

C'est que les protestants disent que la foi suffit pour être sauvé, et se tiennent assurés de leur salut, quels que soient d'ailleurs les actes de leur vie.

Cette croyance est-elle celle de tous les protestants ?

J'ai déjà dit que cette question ne pouvait jamais être posée, et j'ajoute que la justification par la foi est un des points les plus embarrassés de la croyance de nos frères séparés. Les uns disent encore avec Luther et Calvin, que la foi seule nous justifie, indépendamment de nos actions bonnes ou mauvaises, tandis que d'autres enseignent l'utilité et même la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, contredisant ainsi, dans sa partie essentielle, le système des réformateurs, en même temps qu'ils les exaltent comme sauveurs du christianisme.

Quel fut donc le système de Luther ?

Il enseignait que la foi qui sauve était une assurance

intérieure que nos péchés étaient pardonnés. Selon lui, tant que durait cette assurance, un chrétien était certain d'être en grâce avec Dieu, quel que fût d'ailleurs le dérèglement de sa vie.

N'est-ce point là calomnier Luther ?

Non. Il a affirmé cette doctrine dans les termes les plus forts. Il dit dans son *Traité de la captivité de Babylone* ⁽¹⁾ : « Vous voyez quelle est la richesse d'un chrétien baptisé, qui ne peut pas, même quand il le voudrait, perdre son âme, quelle que soit l'énormité de ses péchés, à moins qu'il ne cesse de croire ; car il n'y a pas de péchés qui puissent le damner, sinon l'incrédulité. » Il dit dans une lettre à Mélanchton ⁽²⁾ : « Ayant une fois connu l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde par les richesses de sa gloire, aucun péché ne nous séparera de lui, quand même en un seul jour nous commettrions un million de fois la fornication ou l'homicide. »

Que devient alors l'observation des commandements de Dieu ?

Luther la déclare impossible. Et cependant le jeune homme qui demandait à Notre-Seigneur ce qu'il fallait faire pour posséder la vie éternelle reçut cette réponse : « Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les

(1) « Ita vides quàm dives sit homo christianus et baptizatus, qui etiam volens non potest perdere animam suam quantiscumque peccatis, nisi nolit credere. Nulla enim peccata eum possunt damnare, nisi sola incredulitas. »

(2) « Sufficit quòd agnovimus, per divitias gloriæ Dei, Agnum qui tollit peccata mundi ; ab hoc non avellet nos peccatum, etiam si milliès milliès uno die fornicemur aut occidamus. »

« commandements ⁽¹⁾. » Saint Jean nous dit de son côté :
« Notre amour pour Dieu consiste à garder ses com-
« mandements, et ses commandements ne sont point
« difficiles ⁽²⁾. »

Cette doctrine que la foi suffit pour le salut vous paraît donc opposée à l'Écriture ?

Oui, puisque saint Paul écrit aux Corinthiens :
« Quand j'aurais toute la foi possible, au point de
« transporter les montagnes, si je n'ai la charité, je
« ne suis rien ⁽³⁾. » Et saint Jacques dit formellement :
« L'homme est justifié par les œuvres, et non point
« par la foi seule ; car, comme le corps est mort
« quand il est sans âme, de même la foi est morte
« quand elle est sans les œuvres ⁽⁴⁾. »

Les luthériens ne citent-ils pas, de leur côté, les Épitres aux Romains et aux Galates, condamnant les chrétiens qui mettent leur confiance dans les œuvres de la loi ?

Ces protestants oublient toujours de dire que saint Paul parle ici de *la loi de Moïse*. L'apôtre reprend fortement les chrétiens convertis du judaïsme, qui voulaient encore mettre leur espérance dans la loi ancienne. Il leur fait voir que la vraie justice est inséparable de la foi en Jésus-Christ, c'est-à-dire de la pratique de la religion chrétienne. Au reste, Luther savait si bien que les paroles de saint Paul n'enseignaient pas la justification par la foi *seule*, qu'il prit sur lui d'ajouter au texte ce mot *seule*, prouvant par là sa volonté de faire dire à saint Paul ce que saint Paul ne disait pas.

Calvin a-t-il adopté sur ce point les opinions de Luther ?

(1) *S. Matth.*, XIX, 17. — (2) *I. S. Jean*, V, 3. —

(3) *I. Cor.*, XII, 1. — (4) *S. Jacques*, II, 17.

Il les a encore exagérées. Car, selon Luther, nous sommes justifiés par la foi, *tant que nous croyons* ; mais cette justice nous abandonne, *quand nous cessons de croire* ; tandis que, d'après Calvin, celui qui croit est non-seulement justifié, mais encore tellement assuré de son salut, que cette justice une fois acquise ne peut être perdue par quelque péché que ce soit. Il donne pour raison que si le pécheur perd la crainte de Dieu, il ne renonce pas pour cela à la foi qui justifie.

Quelles sont vos difficultés contre cette justice inamissible de Calvin ?

Je pourrais montrer qu'elle aboutit à un véritable fatalisme ; mais il me suffit de faire voir qu'elle est contraire à l'Écriture. C'est ce que montre clairement l'histoire de saint Pierre, où nous voyons cet apôtre, d'abord juste, puis pécheur, puis revenu en grâce avec Dieu.

Saint Pierre était juste au moment de la Cène, témoin ces paroles de Notre-Seigneur : « Vous êtes justes, mais non pas tous, ce qu'il disait *de celui qui devait le trahir* ⁽¹⁾. » Ajoutons que saint Pierre avait une foi entière en Jésus-Christ, comme le prouvent ces paroles : « Quand tous les autres seraient scandalisés à cause de vous, pour moi, je ne serai jamais scandalisé ⁽²⁾. » Néanmoins, à la voix d'une servante, il renia son maître. Ce fut alors que notre Sauveur, par un regard, fit rentrer la justice dans son cœur en lui accordant la grâce d'une véritable pénitence. Aussi saint Pierre, bien loin de croire à la justice inamissible, déplore-t-il le sort des pécheurs qui, « après s'être retirés des corruptions du monde, s'y engagent

(1) *S. Jean*, XIII, 10. — (2) *S. Matth.*, XXVI, 33.

« de nouveau. Car, dit-il, il eût été meilleur pour eux
« de n'avoir pas connu la voie de la justice que de *re-*
« *tourner en arrière*, après l'avoir connue, et d'*aban-*
« *donner* la loi sainte qui leur a été enseignée (1). »

Comment les calvinistes expliquent-ils la chute de saint Pierre ?

Ils sont réduits à dire que saint Pierre, en reniant Jésus-Christ, ne perdit pas la foi et demeura juste aux yeux de Dieu. Un tel système autorise évidemment toutes sortes de crimes, et c'est la conclusion qu'en ont tirée plusieurs sectes protestantes. Ceux qui les composaient prirent à la lettre le principe que *la foi suffit au salut*, sans les œuvres, et, au besoin, malgré les œuvres. Ils se livrèrent donc en sûreté de conscience à tous les crimes imaginables.

Est-il juste d'imputer aux réformateurs des licences qu'ils ont eux-mêmes condamnées ?

Oui ; ayant posé le principe dont ces dérèglements furent la conséquence, c'est en vain qu'ils voudraient en décliner la responsabilité. Celui qui a lancé un meuble par la fenêtre n'est pas reçu à dire qu'il ne voulait pas qu'il se brisât en tombant à terre.

Les calvinistes de nos jours ont-ils retenu cette doctrine si commode de la certitude absolue de leur salut ?

Oui, ils sont à cet égard dans une sécurité parfaite. Presque tous les discours que les ministres protestants prononcent aux obsèques de leurs coreligionnaires sont autant de décrets de canonisation, auxquels il ne manque que les épreuves voulues et l'autorité dans celui qui juge. Ce qu'ils disent des autres, ils le pensent

(1) *II. S. Pierre*, II, 20.

d'eux-mêmes. On peut en juger par ces paroles d'un des ministres de l'Église réformée de Paris, dans sa dernière maladie : « Le chrétien éclairé sur la résurrection de notre Sauveur jouit de l'assurance de son salut. » Il en est aussi sûr qu'il est sûr que Jésus-Christ est ressuscité ⁽¹⁾. »

« Ce n'est pas moi qui serai jugé, c'est Christ en moi ; et je sais, je sais qu'il entrera et moi avec lui, et que lui et moi nous sommes tellement unis, qu'il ne saurait jamais entrer et me laisser dehors ⁽²⁾. »

Il dit en parlant de l'Église catholique : « Là, il n'y a pas l'assurance du salut ; on se ferait même scrupule d'être sûr de son salut, et l'on *tord* certains passages de l'Écriture pour lui faire dire qu'il n'est jamais permis d'être assuré de son salut ⁽³⁾. »

Il ajoute : « Malheureusement il y a bien des protestants qui ne sont pas plus avancés, » ce qui prouve que nos frères séparés n'ont pas tous renoncé à la crainte de Dieu et à un sentiment humble et modeste de leur état à ses yeux ⁽⁴⁾.

Pouvez-vous citer les passages de l'Écriture que les catholiques croient pouvoir opposer à cette sécurité des protestants ?

Ces passages que les catholiques *tordent*, pour leur

(1) *Les Adieux d'A. Monod*, etc., p. 183. — (2) *Ibid.*, p. 187. — (3) *Ibid.*, p. 182.

(4) Cette dernière phrase de M. Monod est une pierre jetée dans le camp des latitudinaires, dont le plus grand nombre se sépare des méthodistes sur la question de l'*assurance du salut*, cette *assurance* devenant de plus en plus comme une spécialité des piétistes.

faire dire que personne n'est assuré de son salut, sont d'une part si clairs, qu'ils n'ont point besoin de commentaire, et de l'autre si nombreux, que l'on n'a que l'embarras du choix. En effet, sur quoi fonder notre sécurité ? Est-ce sur notre *vocation* à la foi, quand il est écrit « qu'il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ⁽¹⁾, » et que saint Pierre nous dit : « Mes frères, *efforcez-vous* de plus en plus de rendre certaines par vos bonnes œuvres votre vocation et votre élection ⁽²⁾. » Nous reposons-nous sur notre *état de grâce* devant Dieu ? Mais le Saint-Esprit, parlant du jugement que Dieu porte sur les actions des justes, nous dit : « Nul homme ne sait s'il est digne d'amour ou de haine ⁽³⁾. » Et comment d'ailleurs concilier cette assurance avec les paroles de saint Paul : « Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement ⁽⁴⁾. » Mais, supposé l'état de grâce, sommes-nous assurés de notre *persévérance*, quand Jésus-Christ nous dit : « Celui qui persévéra jusqu'à la fin sera sauvé ⁽⁵⁾. » Et M. Monod peut-il dire, en parlant de notre Sauveur : « Je sais qu'il entrera et moi avec lui ; qu'il ne saurait jamais entrer et me laisser dehors, » quand le même Sauveur nous adresse ces paroles : « Faites vos efforts pour entrer par la porte étroite ; car je vous assure que plusieurs chercheront à y entrer et ne le pourront pas ⁽⁶⁾. La porte est large et la voie spacieuse qui conduit à la perdition, et il y en a beaucoup qui y passent. Mais que la porte est petite et la voie

(1) S. *Matth.*, XX, 16. — (2) II. S. *Pierre*, III, 14. — (3) *Ecclésiaste*, IX, 1. — (4) *Philipp.*, II, 12. — (5) S. *Matth.*, X, 22. — (6) S. *Matth.*, VII, 13.

« étroite qui conduit à la vie, et qu'il y en a peu qui la trouvent ! »

A ces passages les protestants opposent ceux où il est dit que les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance. ⁽¹⁾ Que répondez-vous ?

Sans doute, Dieu ne change pas, et quand l'homme perd la grâce, c'est toujours par sa faute, témoin les menaces rapportées par le prophète Ézéchiël, de la part du Seigneur, contre « le juste qui, se dévoyant de sa justice, aura commis l'iniquité ⁽²⁾. » Le juste, tel que nous le montre l'Écriture, peut donc déchoir de sa justice, tandis que le juste imaginé par Calvin fait tellement corps avec la justice, que non-seulement il ne peut pas s'en dépouiller, mais encore qu'il la transmet à ses enfants comme un héritage.

Que voulez-vous dire par ces paroles ?

Je veux dire que, selon la doctrine de Calvin, les enfants de ceux qui sont justifiés héritent de la justice de leurs parents et n'ont pas besoin du baptême pour être sauvés.

Que répondez-vous à cette remarque des calvinistes, que « ces enfants sont nés dans l'alliance de Dieu ⁽³⁾, » c'est-à-dire qu'ils participent à la justice de leurs parents ?

Je réponds que cette doctrine est directement contraire à ces paroles de Notre-Seigneur : « En vérité, en vérité, je vous le dis, personne ne verra le royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau ⁽⁴⁾. » Ce qu'il explique aussitôt en disant : « En vérité, en vérité, je vous le dis, si quelqu'un ne renait de l'eau et du Saint-Esprit,

(1) *Rom.*, XI, 29. — (2) *Ezech.*, III, 20. — (3) *Catéchisme calviniste de Rouen*, p. 83. — (4) *S. Jean*, III, 3.

« il ne peut entrer dans le royaume de Dieu ⁽¹⁾. » Pour être régénéré, il faut donc une *seconde* naissance, qui ne vienne « ni du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de la volonté de Dieu ⁽²⁾, » c'est-à-dire de l'eau et du Saint-Esprit, selon l'institution de Dieu. Au reste, le système des calvinistes entraîne des conséquences telles, qu'elles suffiraient pour le faire rejeter.

De quelles conséquences voulez-vous parler ?

D'après Calvin, la justice une fois acquise ne peut plus se perdre. Il suit de là que si un homme a fait une fois un acte de foi, il sera sauvé, et ses enfants, nés dans l'alliance et participant à sa justice, seront aussi sauvés, ainsi que les enfants de leurs enfants, jusqu'à la fin du monde. On pourrait montrer de la même manière que si un homme est damné, tous ses aïeux le seront avec lui ; car, si l'un d'eux avait fait un seul acte de la foi qui justifie, tous leurs descendants auraient été sauvés sans exception ! Ce serait faire trop d'honneur à de pareilles théories que de les réfuter.

Les protestants n'ont-ils pas droit de faire observer que « les perfections de Dieu ne nous permettent pas de croire qu'il prive du bonheur céleste les enfants qu'on n'a pas baptisés, soit à cause de leur mort inattendue, soit par la négligence de leurs parents ⁽³⁾ ? »

A cela, je réponds d'abord que l'Écriture nous déclarant que ceux qui n'ont pas été régénérés de l'eau et du Saint-Esprit n'entreront pas dans le royaume de Dieu, il est étrange que ceux qui se piquent d'être plus que les autres fidèles à l'Écriture disent que les

(1) *S. Jean*, III, 5. — (2) *Ibid.*, I, 13. — (3) *Catéchisme calviniste de Rouen*, p. 83.

enfants, sans être régénérés, entreront néanmoins dans le royaume de Dieu. J'ajoute que nul homme n'a droit à la gloire des cieux, que le salut est le prix du sang de Jésus-Christ, qui en dispose comme bon lui semble, et enfin que ce n'est point aux hommes qu'il appartient de contredire les paroles de Dieu, même sous prétexte de relever les perfections de Dieu ⁽¹⁾.

Les protestants reprochent à l'Église la grande importance qu'elle attache au signe extérieur, surtout en présence de ces paroles de l'apôtre saint Pierre : « Le baptême qui sauve, c'est l'engagement d'une »
« bonne conscience devant Dieu ⁽²⁾. » A cela que dites-vous ?

J'aime à croire que les protestants n'entendent pas réfuter les paroles de Jésus-Christ par celles de saint Pierre ; car, s'il y avait contradiction entre elles, ce serait au disciple à s'effacer devant le maître. Mais cela n'est pas nécessaire. Saint Pierre nous enseigne que le baptême ne consiste pas dans « l'ablution des »
« souillures de la chair », mais dans la promesse faite « à Dieu de garder une conscience pure. » L'Église nous enseigne, en effet, que pour recevoir la grâce du

(1) L'Église n'ayant rien défini sur la condition des enfants morts sans baptême, nous n'avons d'autres lumières sur ce point que cette parole de l'Écriture qui nous apprend qu'ils n'entreront pas dans le royaume de Dieu. Plusieurs Pères de l'Église ont émis sur ce point divers sentiments, les uns interprétant l'Écriture dans un sens plus rigoureux, d'autres dans un sens plus doux. Tant que l'Église n'a point parlé, chacun peut adopter celui de ces sentiments qui lui paraît le mieux autorisé.

(2) *I. S. Pierre*, III, 21.

baptême, il faut à la forme extérieure joindre les dispositions intérieures exigées, c'est-à-dire la foi, le repentir, la volonté de mener une vie chrétienne. Ces deux choses, la forme extérieure et la disposition de l'âme, sont de rigueur. Quant à l'importance relative, il est clair que dans la doctrine de l'Église les dispositions de l'âme l'emportent, puisqu'elles ne peuvent être suppléées, tandis que la forme extérieure peut l'être par un acte d'amour de Dieu joint au désir de recevoir le sacrement. C'est ainsi que les paroles de saint Pierre se concilient avec celles de Jésus-Christ.

Si l'Église catholique attache tant d'importance aux dispositions de l'âme, pourquoi enseigne-t-elle que les bonnes œuvres peuvent mériter la foi, la conversion et le salut ?

L'Église catholique enseigne, au contraire, que nulle grâce ne peut être *meritée*, mais elle dit que par nos bonnes œuvres les grâces peuvent être *obtenues*, ce qui est tout différent. Nous avons dans l'Écriture l'exemple du centenier Corneille, dont les prières et les aumônes obtinrent de Dieu sa vocation à la foi ⁽¹⁾. Toute la différence entre la doctrine des protestants et celle des catholiques sur la justification, c'est que les protestants font à l'homme une part que les catholiques ne lui accordent pas.

Comment cela ?

En ce que les protestants disent que l'on est justifié par un acte de foi, tandis que la doctrine de l'Église catholique est que ni la foi, ni les œuvres, ni rien de ce qui précède la justification ne peuvent nous mériter cette grâce.

(1) *Act.*, X, 4.

L'Église catholique ne reconnaît-elle pas aux bonnes œuvres un mérite séparé de la foi qui les fait accomplir ?

Non ; l'Église ne reconnaît aucune valeur aux bonnes œuvres, si elles ne se rapportent à Dieu ; or, comme notre connaissance de Dieu est basée sur la foi, le mérite des bonnes œuvres n'est jamais séparé de la foi qui les fait accomplir.

Quelle est donc au juste la part que l'Église catholique fait à la foi dans la justification ?

L'Église enseigne que la foi est le principe de la justification, mais qu'elle ne suffit pas. Le pécheur doit, en outre, commencer à craindre Dieu, à l'aimer ; il faut qu'il ait le repentir de ses péchés et la résolution de bien vivre.

Comment alors expliquez-vous cette parole de saint Jean-Baptiste : « Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ⁽¹⁾. »

Saint Jean veut dire par là que celui qui croit au Fils, de telle sorte qu'il pratique sa doctrine, a la vie éternelle.

Vous croyez donc que les œuvres doivent nécessairement être jointes à la foi ?

Oui, c'est la doctrine de l'Écriture. Notre-Seigneur nous dit : « Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous ai commandé ⁽²⁾. » Et ailleurs : « Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le royaume des cieux ; mais c'est celui qui fait la volonté de mon Père, qui entrera dans le royaume des cieux ⁽³⁾. »

(1) *S. Jean*, III, 36. — (2) *Ibid.*, XV, 14. — (3) *S. Matth.*, VII, 21.

Saint Jacques enseigne « que la foi sans les œuvres
« est morte en elle-même ⁽¹⁾. »

Saint Pierre nous recommande « d'assurer notre vo-
« cation et notre élection par nos bonnes œuvres ⁽²⁾. »

Saint Paul nous dit : « Ce ne sont pas ceux qui
« écoutent la loi qui sont justes devant Dieu ; mais ce
« sont ceux qui gardent la loi qui seront justifiés ⁽³⁾. »
Il écrit aux Galates : « Ne nous laissons point de faire
« le bien, puisque nous en recueillerons le fruit en son
« temps. C'est pourquoi, pendant que nous en avons
« le temps, faisons du bien à tous ⁽⁴⁾. »

Enfin, Notre-Seigneur fait des bonnes œuvres une
condition si essentielle de notre salut, qu'il semble ne
tenir compte que d'elles seules au dernier jour, disant
aux élus : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le
« royaume qui vous a été préparé ; car j'ai eu faim, et
« vous m'avez donné à manger. » Et adressant aux ré-
prouvés ces paroles terribles : « Allez, maudits, au feu
« éternel ; car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas
« donné à manger ⁽⁵⁾. »

Celui qui, en présence de ces textes, s'obstine à nier
l'importance des œuvres pour le salut ne croit évidem-
ment ni en Jésus-Christ ni à l'Écriture.

Vous ne pouvez pas ignorer que des protestants en
grand nombre ont renoncé aux doctrines de Luther et
de Calvin sur la justification. Ils disent que les bonnes
œuvres sont nécessaires, qu'elles sont la preuve de la
foi et les conditions du salut, mais en ce sens que la foi

(1) *S. Jacq.*, II, 17. — (2) *II. S. Pierre*, I, 10. —
(3) *Rom.*, II, 13. — (4) *Gal.*, VI, 9 et 10. — (5) *S. Matth.*,
XXV, 34 et 41.

bien entendue doit produire nécessairement les bonnes œuvres.

Alors, la foi bien entendue est la foi entendue à la manière des catholiques.

Quelle est donc votre conclusion ?

Je vois la doctrine de la justification par la foi seule conduire à de telles conséquences, que nos frères séparés sont forcés de l'abandonner, bien qu'elle ait été prônée dans l'origine comme la gloire incomparable de la réforme. Les réformateurs ont donc été des inventeurs malhabiles, incapables de prévoir la portée de leurs paroles, et auxquels nous avons droit de dire avec Tertullien : « Tu varies, donc tu erres. » L'Esprit de Dieu ne saurait se contredire, il n'est donc pas avec les protestants, et cela me suffit pour ne pas être protestant.

Art. XII. — Les Protestants privés de la rémission des péchés, p. 316.

APPENDICE A L'ARTICLE XI.

DE LA FOI QUI JUSTIFIE.

Il est de nos jours un problème aussi embarrassant que le mouvement perpétuel ou la quadrature du cercle, c'est de savoir au juste ce que les protestants entendent par la foi qui justifie. A l'origine de la réforme, la question aurait été résolue sans difficulté. Luther aurait dit : La foi qui nous sauve, c'est l'assurance où nous sommes du pardon de nos péchés. Et comme si cela ne suffisait pas, Calvin aurait bientôt ajouté que cette assurance une fois acquise ne saurait être perdue, nous donnant ainsi à tout jamais l'assurance du salut.

Le récit des derniers moments de Cromwell montre l'utilité pratique de ces enseignements. Cet homme, dont on connaît la vie, touchait à sa dernière heure et n'ignorait point son état. Comme il avait eu constamment à la bouche des paroles de religion,

on s'attendait à le voir témoigner des sentiments de repentir, mais il avait un moyen plus facile de tranquilliser sa conscience. « Dites-moi, dit-il à « Sterry, un de ses chapelains, s'il est possible de « déchoir de la grâce. — Non, répondit le ministre, « cela n'est pas possible. — Alors, reprit le mourant, « je suis sauvé; car je me rappelle avoir été autre- « fois en état de grâce. » Après quoi il pria, non pour lui-même, mais pour le peuple de Dieu. Or, Cromwell ne fut en cette occasion qu'un calviniste conséquent; et lorsque le laïque du Havre s'indigne de voir ranger parmi les principes des protestants cette affirmation : « que tout en ayant la foi et étant « en état de grâce, ils peuvent, sans compromettre « leur salut éternel, accomplir tous les crimes des « scélérats de la pire espèce ⁽¹⁾, » cet écrivain montre qu'il n'a pas étudié les origines de sa religion. Il est certainement permis d'appeler principes du protestantisme les doctrines qui furent posées dès le commencement comme le germe de la réforme, et qui ont si puissamment contribué à la faire réussir. Mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que la grande majorité des protestants repoussent les maximes immorales de Luther et de Calvin, et c'est en quoi ces protestants valent infiniment mieux que les principes de leur religion. C'est tout le contraire chez les catholiques, ces derniers ne pouvant jamais arriver au degré de sainteté que l'Église leur propose.

Par conséquent, les protestants à qui l'honnêteté naturelle fait répudier ces maximes immorales, et qui en même temps exaltent les réformateurs comme

(1) *Réponse fraternelle*, etc., p. 2.

les régénérateurs du christianisme, sont les plus inconséquents de tous les hommes. Cependant, ceux-là mêmes qui repoussent le plus courageusement ces conséquences des doctrines de Luther et de Calvin ne cessent de porter aux nues ces mêmes réformateurs, et ne trouvent pas de termes assez magnifiques pour célébrer leurs vertus et leur sainteté. Écoutez plutôt, lecteur, ce concert de louanges : « Un Luther, dit M. Monod, un Calvin, un saint Paul, « un Moïse, ces hommes-là ont montré ce qu'un « homme peut faire quand il ne cherche que la « gloire de Dieu (1). » Il dit encore ailleurs : « Les « plus grands de tous les serviteurs de Dieu sont « ceux qui s'abaissent devant cette parole (la sainte « Écriture) : des saint Paul, des David, des Luther, des Calvin (2). »

M. Merle d'Aubigné ne monte pas sa lyre sur un diapason moins élevé : « Je regarde, dit-il, comme « les plus grands bienfaiteurs de l'Église et de l'humanité, ces hommes forts, ces héros évangéliques « qui ont consacré leur vie au triomphe de la vérité, « ces chrétiens d'élite qu'on nomme Paul, Athanase, « Knox et Calvin (3). »

Quels chrétiens d'élite, en effet, que ceux qui enseignent qu'on peut, un million de fois par jour, commettre l'homicide ou la fornication, en conservant la justice et la grâce (4) ! Les évangéliques ont-ils donc médité une bonne fois ces paroles du Nouveau Testament : « Ou dites que l'arbre est bon, si le fruit « est bon, ou dites que l'arbre est mauvais, si

(1) *Adieux d'A. Monod*, etc., p. 96. — (2) *Ibid.*, p. 154.

— (3) *Vie et Doctrine*, p. 19. — (4) Voyez plus haut, p. 290.

« le fruit est mauvais , puisque c'est par le fruit
« qu'on connaît l'arbre ⁽¹⁾. » Mais ils sentent qu'un
blâme si mérité, infligé aux réformateurs , retom-
berait sur les disciples. Les évangéliques croient
donc avoir fait assez pour la vérité , quand ils ont
condamné le péché en glorifiant le pécheur.

Malheureusement pour eux , cette conduite les
jette dans des embarras inextricables. D'une part ils
tiennent à ne rien diminuer du mérite attribué à la
foi *seule* , et de l'autre ils ne veulent pas de cette
doctrine impie qui affirme qu'une vie pleine de péchés
ne prive pas du royaume de Dieu. Il leur reste donc
à expliquer comment la foi seule suffit en principe ,
et comment en réalité elle ne suffit pas.

Ils se tirent d'affaire en disant que la foi qui jus-
tifie est la *vraie* foi , c'est-à-dire qu'il y a une foi qui
n'est qu'illusion et à laquelle on ne saurait accorder
la moindre confiance. Mais cela ne fait que reculer la
difficulté ; car on leur demande alors comment et à
quels signes on peut distinguer cette foi qui justifie
réellement , de celle qui ne fait que tromper et en-
dormir les fidèles dans une paix mensongère.

A cette question : « En quoi donc au juste consiste
« la foi qui justifie ? » M. Piaux répond : « Le salut ,
« c'est le sang de Christ ; la foi , c'est la main qui le
« saisit au pied de la croix ⁽²⁾. » Et telle est , en effet ,
la définition ordinaire de la foi dans l'école métho-
diste. Elle a repris ce dogme catholique , que le
salut est dû tout entier au sang de Jésus-Christ ;
seulement , au lieu de dire avec nous que les mé-

(1) *S. Matth.*, XII, 33. — (2) *Appel à la raison et à la
conscience* , p. 3.

rites de ce sang nous sont appliqués par les sacrements, ils disent que la foi est une *main mise* sur ces mérites, et que, grâce à cette *saisie*, l'âme se trouve justifiée et sanctifiée; en sorte que, d'après eux, la foi aurait précisément l'effet que les catholiques attribuent aux sacrements reçus avec les dispositions nécessaires. Mais les sacrements et les dispositions requises pour en recevoir la grâce sont, chez les catholiques, des choses parfaitement connues et définies. Il conviendrait donc que les évangéliques, laissant de côté pour un moment leurs attaques contre le « *vain formalisme* de l'Église, » imitassent, du moins, la précision de ses enseignements, et qu'ils nous apprissent clairement en quel cas cette foi, qui est une main, saisit véritablement le salut, et dans quel cas elle ne saisit qu'une ombre vaine.

Or, d'ordinaire, ces messieurs, au lieu de dire ce que la foi *est*, se contentent de dire ce que la foi n'est pas.

Ainsi, elle ne consiste pas, d'après eux, à croire simplement que nos péchés nous sont pardonnés.

Elle ne consiste pas non plus à admettre la doctrine chrétienne et à y adhérer par une forte conviction. C'est là, selon les évangéliques, « une foi *de tête* » et sans valeur réelle. D'après eux, la vraie foi n'est pas seulement dans l'intelligence, elle est encore dans le cœur et dans les affections.

Or, nous demandons ce que cela veut dire. Faut-il entendre, par exemple, que, pour nous justifier, la foi doit être unie à l'amour de Dieu? Ils répondent : Non, ce serait là proclamer l'impuissance de la foi; et la justification est tout entière l'ouvrage de la

foi seule. La vraie foi produit nécessairement l'amour de Dieu et la confiance en Dieu, comme elle produit les bonnes œuvres; mais elle opère seule et par elle-même, sans aucun secours étranger.

Cependant, disons-nous, puisque la question est de discerner la vraie foi de la foi qui n'est pas la vraie, et que, d'après les évangéliques, la vraie foi produit nécessairement des fruits, c'est-à-dire ces bonnes œuvres que M. Puaux appelle « les preuves de la foi ⁽¹⁾, » n'est-il pas permis de discerner la vraie foi au moyen des effets qu'elle produit nécessairement, et de dire : « La foi qui sauve est celle qui se manifeste par les œuvres. »

Non, répondent-ils, ce serait là donner aux œuvres une importance exagérée, comme font les catholiques; ce serait abdiquer la réforme, et cet aveu de la nécessité de preuves extérieures pour démontrer la foi qui sauve ramènerait le rituel et les superstitions du papisme.

Mais alors, Messieurs, envisageons la foi en elle-même, et dites-nous quelle est la vraie.

A cette question, M. de Pressensé répond en ces termes : « La foi est une confiance ferme et joyeuse
« qui s'exprime hautement par le témoignage chrétien ; elle se fonde sur l'assurance que Dieu nous a
« pardonné en son Fils ; mais elle ne s'arrête pas là,
« elle a dans la langue de saint Paul un sens profond
« et mystique ; la foi établit entre nous et le Sauveur
« une union mystérieuse, réelle, qui le *fait habiter*
« dans nos cœurs, nous enracine en lui et nous permet

(1) *Appel à la raison et à la conscience*, p. 3.

« de dire : Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ
 « qui vit en moi ⁽¹⁾. »

Dire que la foi s'exprime par un témoignage que l'on n'explique pas, qu'elle a un sens mystique, et qu'elle établit une union *mystérieuse*, c'est assez nous faire comprendre combien il faut se tenir en garde contre les illusions, et combien, par conséquent, il convient de méditer à fond la doctrine évangélique. Écoutons donc attentivement M. de Pressensé :

« La foi, dit-il, est cette vue de l'invisible, cette
 « union mystique avec le Christ qui nous transporte
 « du domaine de l'observation extérieure dans celui
 « de la vie divine ⁽²⁾. »

« La foi est une vue spirituelle de Dieu dans le
 « Verbe incarné, accompagnée d'un acte de soumis-
 « sion qui nous amène à le suivre ⁽³⁾. »

« La foi est un enfantement divin, une nouvelle
 « naissance dont l'agent est l'esprit de Dieu, mais
 « elle est en même temps une œuvre, l'œuvre par
 « excellence qui contient le germe de toutes les
 « autres ⁽⁴⁾. »

« La foi est une communion réelle avec le Fils,
 « avec le Père; elle nous communique les trois grands
 « attributs de Dieu (la vérité, la vie divine et la per-
 « fection de l'amour) ⁽⁵⁾. »

Voilà ce que cet écrivain nous apprend sur la nature de la foi. Nous ne pouvons qu'exhorter le lecteur à approfondir ces définitions, afin de s'en faire une juste idée.

(1) *Histoire des trois premiers Siècles*, II, 155. —

(2) *Ibid.*, II, 165.—(3) *Ibid.*, II, 348.—(4) *Ibid.*—(5) *Ibid.*

Si M. de Pressensé appartenait à l'école des protestants qui ont pour maxime : « Rien que la Bible, » on pourrait lui demander en quels endroits de l'Écriture il a trouvé ces définitions de la foi. Saint Paul, qui en a traité plus au long qu'aucun autre, la définit : « une pleine conviction des choses qu'on ne voit pas, » c'est-à-dire une vertu qui nous fait croire ce que Dieu a révélé et nous confier en ses promesses. Mais M. de Pressensé n'est point de ces protestants bibliques, et son livre le montre à chaque page. Il est visible qu'à ses yeux les écrits des hommes inspirés ne valent que ce que valent les hommes inspirés eux-mêmes, auxquels il est loin d'accorder le « monopole de la révélation. » Selon lui, l'action du Saint-Esprit est toujours la même dans l'Église, et les chrétiens du temps présent l'ont reçu au même titre que les apôtres. On ne voit donc pas, en partant de là, pourquoi M. de Pressensé n'aurait pas les mêmes droits que saint Paul, et même, mettant de côté une fausse modestie, des droits supérieurs à ceux de saint Paul, puisque le christianisme se résume dans l'idée de l'universalisme, et que, sur ce terrain, M. de Pressensé est beaucoup plus fort que tous les apôtres ensemble.

Nous devons rendre cette justice aux méthodistes anglais, que si leur théorie n'est pas mieux fondée en réalité que celle de leurs frères du continent, du moins ils l'exposent d'une manière plus intelligible. Leur système consiste à dire que la foi est un acte complexe de l'intelligence, du cœur et de la volonté. L'intelligence connaît l'offre qui nous est faite du salut, le cœur l'aime, la volonté la saisit. Nous comprenons, disent-ils, que Jésus-Christ est mort pour

les pécheurs et qu'il n'y a de salut que par lui. Nous aimons le salut qu'il nous apporte, et nous le saisissons par la foi comme nous prendrions un objet avec la main.

Ils aiment encore à donner la comparaison suivante : Je me noyais, une voix me crie : Saisissez cette corde, afin que je vous tire de l'eau. Cette parole me cause de la joie, mon désespoir se change aussitôt en espérance, et je saisis la corde qui m'est présentée. Mon salut ne vient pas de l'avoir vue, ni d'avoir espéré en elle, mais de l'avoir prise avec la main. Il est nécessaire que je voie avant d'avoir confiance ; il faut que je désire avant d'étendre la main ; mais la condition formelle de mon salut, ce n'est ni de voir ni d'avoir confiance, mais bien d'avoir saisi avec la main. Or, cet acte c'est la foi ; elle suppose la connaissance, elle implique l'amour, elle excite la volonté, mais c'est en tant *qu'elle saisit* qu'elle est justifiante.

N'en déplaise aux auteurs de ce système, dire que la foi nous sauve seule, mais à condition d'être aidée par l'intelligence et mue par la volonté, c'est dire équivalement que la foi nous sauve seule, mais à condition de n'être pas seule. C'est donc là, à vrai dire, un pur jeu de mots.

Remarquons seulement que cette théorie se ramène à trois termes essentiels, qui sont : 1^o croire qu'il n'y a de salut que par Jésus-Christ, 2^o aimer le salut et les moyens que Jésus-Christ a choisis pour l'opérer, 3^o saisir ces moyens. Or, cela suffit pour expliquer comment, à l'époque où la doctrine méthodiste commença à se produire en Angle-

terre, Lavington, évêque anglican d'Exeter, trouva que ces nouveautés étaient du papisme déguisé, et publia un livre intitulé : *L'Enthousiasme des Méthodistes comparé à celui des Papistes*. On comprendra aussi que, dans sa réponse, Wesley ait fait des concessions très-importantes à l'Église catholique. N'est-il pas clair, en effet, que toute la différence entre la doctrine méthodiste et celle de l'Église, c'est que les méthodistes veulent que le moyen établi par Jésus-Christ pour nous appliquer les mérites de sa mort soit la *foi seule*, tandis que l'Église sait et enseigne qu'il faut à la foi joindre les sacrements?

Sans doute, l'Écriture dit que nous sommes justifiés par la foi, mais ne dit-elle que cela? Ne dit-elle pas avec la même autorité : « Si quelqu'un ne naît de l'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. » Et encore : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. » Et enfin : « Les péchés seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Est-il possible d'avoir dans le cœur la justice qui plaît à Dieu, tant que l'on demeure dans les liens du péché, sans la vie de la grâce et exclus du royaume des cieux?

L'enseignement de l'Église est donc une vue *compréhensive* des saintes Écritures, et elle en exprime la doctrine tout entière, tandis que la théorie des méthodistes, comparable en cela à tous les systèmes des hérétiques, est une vue exclusive d'un texte isolé de l'Écriture; vue étroite et bornée, les efforts des méthodistes ne tendant qu'à faire porter toute la religion sur cette pointe d'aiguille qu'on appelle la justification par la foi seule.

C'est donc parce qu'il a plu à Jésus-Christ d'attacher les grâces les plus nécessaires à des signes extérieurs, que nous joignons aux sentiments intérieurs qu'il exige les signes qu'il a institués. N'est-il pas permis à l'Église d'unir deux choses que Jésus-Christ a unies, et de vouloir ce qu'il a voulu ? Et parce qu'elle tient à ces deux choses, les dispositions de l'âme et le signe extérieur établi par Jésus-Christ, a-t-on droit de dire qu'elle ne compte que le signe et qu'elle néglige les dispositions de l'âme ? Voilà cependant ce qui se dit et se répète depuis le premier jour de la réforme. Quoi que nous puissions dire ou faire, la religion catholique est et sera toujours aux yeux des protestants une religion de cierges et d'encens, de chapes et d'eau bénite, étrangère à tout sentiment intérieur de foi, d'amour, d'espérance, de repentir. C'est en vain que nous affirmons le contraire ; on ne nous croit pas ; on est en possession de ne pas nous croire. Autrefois, quand les premiers protestants entendaient parler d'un catholique mort en témoignant sa foi et sa confiance en Dieu, ils disaient que les catholiques étaient obligés, quoiqu'ils en eussent, de mourir à la luthérienne et avec la confiance en Jésus-Christ. Aujourd'hui on dirait : Mourir à l'évangélique.

Si donc les catholiques ont toujours regardé et regardent encore aujourd'hui ces sentiments de foi, de confiance et d'amour de Dieu, comme étant le fond et la partie essentielle de la religion, ce n'était pas la peine que les protestants fissent tant de bruit, et nous donnassent comme un renouvellement du christianisme, ce qui n'avait jamais cessé d'être l'essence de l'enseignement et de la pratique de l'Église.

Cette manie des évangéliques a été peinte au naturel dans le tableau suivant, que nous empruntons, en l'abrégeant un peu, au livre du Dr Newman, dont nous avons déjà fait un extrait. (Ce sont des méthodistes qui parlent.)

« Avez-vous lu le dernier numéro du journal spirituel? demanda A à B, à voix basse.

« B venait précisément de le lire.

« C'est un article très-remarquable, dit A, que celui qui parle du pape à son lit de mort.

« Personne n'est hors de l'espérance, répondit B.

« De quoi s'agit-il? demanda l'un des assistants.

« *Sixte XIV*, le dernier pape, répondit C, semble être mort en croyant.

« Le journal le donne sur une très-bonne autorité, dit B. M. O'Niggins, agent de la Société des traités religieux pour la conversion des prêtres romains, était à Rome, pendant la dernière maladie du pape. Il sollicita une audience qui lui fut accordée. Il commença d'abord par exposer au pontife la nécessité de la conversion du cœur, de la foi seule espérance des pécheurs, et du renoncement à tous médiateurs créés. Il lui annonça la bonne nouvelle et l'assura qu'il y avait un pardon pour tous. Il le mit en garde contre la fiction de la régénération baptismale, et, partant de là pour lui annoncer la parole, il le pressa, quoiqu'à la onzième heure, de recevoir la Bible, toute la Bible et rien que la Bible.

« Le pape l'écouta avec une attention marquée et en montrant une vive émotion. Puis, il répondit à M. O'Niggins que c'était sa ferme espérance, qu'ils ne mourraient pas l'un et l'autre sans être dans la même communion, ou quelque chose de ce genre;

mais, en outre, chose surprenante, il déclara qu'il mettait toute sa confiance en Christ source de tous mérites. Car c'est ainsi qu'il s'exprima ; n'est-ce pas une parole bien remarquable ?

« Mais ce n'est pas encore tout. Il convoqua les cardinaux, protesta qu'il désirait vivement la gloire de Dieu, déclara que la religion intérieure était tout en tous, et les formes extérieures rien sans la contrition du cœur ; puis, enfin, qu'il espérait être bientôt en paradis ; ce qui, comme vous le voyez, était renoncer à la doctrine du purgatoire.

« Un tison enlevé du feu, du moins je l'espère ! dit C.

« On l'a souvent remarqué, dit D, et cela m'a frappé moi-même, le vrai moyen de convertir les papistes, ce serait d'abord de convertir le pape.

« L'homme ne le peut, dit l'un des assistants, cela est réservé à la foi. La foi peut être accordée même aux plus grands pécheurs. »

Le reste de la conversation roule sur la définition de la foi qui justifie ; c'est une de ces discussions pointilleuses qui dureront sans avancer d'un pas, tant qu'il y aura des méthodistes sur la terre.

ARTICLE XII.

LES PROTESTANTS N'ONT PAS LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

Quelle est votre douzième raison de ne pas être protestant ?

C'est que les protestants n'ont pas la rémission des péchés après le baptême et ne sont pas même assurés de leur baptême.

Où se trouverait donc, selon vous, la rémission des péchés commis après le baptême ?

Elle se trouve là où se continue le ministère de ceux à qui Jésus-Christ a dit : « Comme mon Père m'a envoyé, et moi aussi je vous envoie. Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ⁽¹⁾ ; » par où Notre-Seigneur nous ap-

(1) *S. Jean*, XX, 22.

prend qu'il a voulu qu'il y eût dans son Église des hommes ayant le pouvoir de remettre les péchés, que ce ministère est un véritable jugement dans lequel ceux à qui les péchés doivent être remis sont distingués de ceux à qui ils doivent être retenus.

Que répondez-vous aux protestants qui font observer que lorsque Notre-Seigneur a ainsi parlé, il s'adressait aux disciples réunis, et que par conséquent ce pouvoir n'était pas pour les seuls apôtres ?

Je réponds que les paroles : « Comme mon Père m'a envoyé, et moi aussi je vous envoie, » montrent assez que cette promesse ne concernait que les apôtres, c'est-à-dire les envoyés du Sauveur.

Il y a d'autres protestants qui disent que le pouvoir donné aux apôtres devait finir avec eux ?

Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait de deux choses l'une : ou qu'après la mort des apôtres il ne dût plus y avoir de péchés à remettre, ou qu'alors les pécheurs dussent être abandonnés sans rémission à leur malheur. Personne n'oserait soutenir ni l'une ni l'autre partie de cette alternative.

Que répondez-vous à ceux qui disent que ce pouvoir n'était pas autre chose que la mission de prêcher l'Évangile, d'après lequel tout chrétien devait ensuite être son propre juge ?

Je réponds que lorsque Notre-Seigneur a dit : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, » il a distingué en chacune de ces occasions deux personnes : l'une dont les péchés sont remis ou retenus, l'autre qui prononce s'ils doivent être remis ou retenus ; or, nul n'a droit de confondre ce que Jésus-Christ a distingué. D'ailleurs, Jésus-Christ a donné séparément et le pouvoir de remettre les pé-

chés et celui de prêcher l'Évangile. Ce sont donc deux pouvoirs distincts l'un de l'autre.

Vous condamnez donc les protestants qui, prenant l'Évangile pour règle de leur conduite, confessent directement à Dieu les péchés dont ils se sentent coupables ?

Oui, puisque ces protestants changent de leur propre autorité l'ordre établi par Jésus-Christ. Il n'appartient pas au coupable de choisir son juge, et encore moins de se juger lui-même. Que dirait-on devant les tribunaux de la terre, si un accusé voulait agir de la sorte ? C'est à Dieu qu'il appartient de nous donner des juges, et c'est ce que Jésus-Christ a fait dans son Église. Au reste, cette vérité est si claire, que les ministres protestants, s'ils n'osent s'attribuer aucun pouvoir de ce genre, donnent assez à entendre qu'ils ont à cet égard plus de droits que les simples fidèles.

Sur quoi vous appuyez-vous pour leur attribuer cette prétention ?

Elle est clairement insinuée dans le catéchisme de Genève. A cette question : « Ne devons-nous confesser nos péchés qu'à Dieu ? » il répond : « Nous devons aussi les confesser aux personnes que nous avons offensées. Il serait même convenable en plusieurs cas de décharger sa conscience auprès d'un pasteur, pour en recevoir les directions nécessaires ⁽¹⁾. »

Y a-t-il véritablement obligation de confesser ses fautes aux personnes que l'on a offensées ?

Non certainement, à moins que dans des circonstances toutes particulières cela ne fût nécessaire, comme par exemple pour empêcher la punition d'un innocent.

(1) Édition de 1843, p. 203.

Pourquoi donc ce catéchisme ; outre la confession faite à Dieu, impose-t-il au pécheur une obligation que rien ne justifie ?

Je pense que par là ses auteurs ont voulu donner une satisfaction quelconque à ces paroles de saint Jacques : « Confessez vos péchés les uns aux autres, « afin que vous soyez sauvés ⁽¹⁾. » Ce précepte, ainsi que les paroles déjà citées de Notre-Seigneur, conservent leur sens naturel chez les catholiques ; mais comme les protestants ne veulent à aucun prix du sacrement de pénitence, je pense qu'ils auront cherché à quelles personnes pouvait se faire la confession que saint Jacques impose comme condition du salut. Or, parler des ministres seuls eût été dangereux ; de là cette obligation créée par le catéchisme de Genève. Le catéchisme imprimé à Rouen (sur celui de Genève) dit simplement que nous devons confesser nos péchés à Dieu, comme si Notre-Seigneur, et après lui saint Jacques, n'avaient rien dit.

Les protestants ne sont-ils pas fondés à dire que l'autorité que s'attribuent les prêtres catholiques est une usurpation de la puissance divine ?

Non, puisque dans le sacrement de pénitence c'est Jésus-Christ qui absout les pécheurs, et que les prêtres ne font que tenir sa place, par son ordre et selon sa volonté. Jésus-Christ est par excellence le prêtre de la loi nouvelle, les prêtres de l'Église sont ses lieutenants.

La confession n'est-elle pas une chose tellement pénible, qu'elle dépasse les forces humaines ?

Non ; celui qui a fait le commandement sait donner

(1) *S. Jacq.*, V, 16.

la force de l'accomplir; d'ailleurs, la peine qu'éprouve le pécheur en avouant sa faute fait partie de la satisfaction qu'il doit à Dieu pour son péché. J'ajoute que les protestants qui voudraient nous faire confesser nos fautes aux personnes que nous avons offensées nous imposeraient une obligation bien autrement pénible que celle de faire cet aveu à une personne désintéressée; heureusement pour nous, Dieu se contente de cette dernière. Comment, d'ailleurs, les protestants osent-ils présenter comme dépassant les forces humaines une discipline qui soutient et console tant de millions de chrétiens?

Ne sont-ce pas précisément ces consolations qui auront porté des personnes pieuses à établir un usage dont on aura ensuite fait une obligation?

Non, la chose n'est pas possible, pas plus qu'il ne le serait à des personnes pieuses d'introduire l'obligation de la confession publique ou celle de la confession faite à un laïque à défaut d'un prêtre. Plus la confession est pénible en soi, et plus on peut être assuré que si elle n'était pas d'institution divine, elle n'existerait pas.

Si la confession est un devoir, les protestants demandent comment il peut se faire que le livre des Actes des apôtres n'en rapporte aucun exemple.

Autant vaudrait demander pourquoi il n'y est fait mention ni de prières du matin, ni de prières du soir. Saint Luc n'a rapporté que les faits publics et importants de l'histoire de l'Église; et s'il a mentionné l'action des convertis d'Éphèse qui venaient « confessant » et dénonçant les actes de leur vie ⁽¹⁾, c'est qu'elle avait quelque chose d'héroïque et d'extraordinaire.

(1) *Act.*, XIX, 18.

D'ailleurs, en faisant cette objection, les protestants ne considèrent pas que les péchés commis avant le baptême ne peuvent être remis que par le baptême, et que la pénitence ne remet que ceux commis après le baptême. Or, saint Luc s'occupe principalement des nouveaux convertis dont les péchés étaient remis par le sacrement de baptême, sans compter que la ferveur de ces premiers chrétiens rendait le sacrement de pénitence d'un usage moins fréquent qu'aujourd'hui.

Les protestants objectent que « la confession peut inspirer aux pécheurs une sécurité dangereuse ⁽¹⁾ ? »

Ceux qui se chargent de se juger eux-mêmes sont assurément encore plus exposés à se faire illusion que ceux qui se soumettent à un juge désintéressé dans la cause.

Les protestants disent encore que cette pratique n'est bonne qu'à enlever aux pécheurs la honte de leurs péchés ?

Elle doit être encore bonne à autre chose, puisque Jésus-Christ l'a établie. Du reste, on peut voir au sein des villes catholiques si les personnes déhontées se trouvent parmi celles qui se confessent ou parmi celles qui ne se confessent pas.

Que répondez-vous à ceux qui soutiennent que les prêtres catholiques ne maintiennent la confession que dans un esprit de domination ?

Je dis que la confession ayant été établie par Jésus-Christ, les confesseurs n'ont d'autre autorité que celle que Jésus-Christ leur a donnée. Quant à l'intérêt personnel des prêtres, avant d'en parler, on devrait réflé-

(1) *Caléchisme calviniste de Rouen*, p. 73.

chir que la loi de l'Église pèse sur eux comme sur les simples fidèles, avec cette différence qu'ils doivent se confesser plus souvent. Enfin, les prêtres, les évêques, le pape lui-même, doivent à leur confesseur, dans les affaires de leur conscience; la même soumission que les simples fidèles; Dieu ayant voulu que nul homme ne fût juge dans sa propre cause.

Que répondez-vous aux protestants qui disent que la confession facilite le péché?

Autant vaudrait dire que les lois fermes et qui atteignent sérieusement les coupables facilitent les crimes. Or, telles sont les lois de l'Église catholique comparées au relâchement des protestants. Supposons, en effet, un catholique et un protestant ayant commis la même faute; tous deux, examinant leur conscience, se reconnaîtront coupables devant Dieu et lui témoigneront leur repentir : là se termine la tâche du protestant; mais le catholique doit en outre déclarer humblement sa faute à son confesseur et apprendre de sa bouche la pénitence qu'il doit faire et les réparations qu'il doit accomplir.

Pourriez-vous justifier par l'Écriture cette doctrine de l'Église que le repentir et l'aveu de la faute ne suffisent pas, et qu'il faut encore satisfaire pour le péché, après qu'il est pardonné?

Oui, puisque David, après avoir obtenu le pardon de sa faute, dut encore être *puni* de son péché. Nous voyons pareillement saint Jean demandant à ceux qui se présentaient à son baptême, en confessant leurs péchés, « de faire de *dignes fruits* de pénitence ⁽¹⁾. » Notre-Seigneur déclare aux Juifs endurcis que si Tyr et

(1) S. Luc, III, 8.

Sidon avaient vu ses miracles ; elles auraient fait pénitence dans *le sac et la cendre* ⁽¹⁾. Enfin, saint Paul, devant Agrippa, annonce à toute la Judée et aux Gentils qu'ils aient « à se convertir au Seigneur, faisant de dignes *œuvres* de pénitence ⁽²⁾. » Le repentir du cœur et l'aveu ne suffisent donc pas.

Les protestants objectent que l'interprétation donnée à ces textes par l'Église, et qui lui fait exiger du pécheur des œuvres de pénitence, rabaisse la rédemption de Jésus-Christ en la montrant insuffisante ?

C'est une erreur, puisque, selon la doctrine de l'Église, la satisfaction accomplie par le pécheur n'a de valeur que celle qu'elle emprunte aux mérites de la mort et de la passion de Jésus-Christ, « en qui nous satisfaisons, faisant de dignes fruits de pénitence, qui tirent leur force de *lui*, par *lui* sont offerts au Père et en *lui* sont acceptés par le Père ⁽³⁾. »

Cependant, n'est-il pas vrai de dire que la satisfaction imposée au pécheur dans le sacrement de pénitence lui assigne une part réelle dans la rémission de ses péchés ?

Non ; le pardon vient de la seule miséricorde de Dieu, et le pécheur ne fait que remplir les conditions que Dieu exige. Les protestants croient que le pécheur ne peut obtenir son pardon s'il ne se repent de sa faute ; or, l'Église enseigne que dans la pénitence il faut à cette peine intérieure du repentir joindre une peine exté-

(1) *S. Matth.*, XI, 21. — (2) *Act.*, XXVI, 20.

(3) « In quo (Christo) satisfacimus, fatentes fructus dignos pœnitentiæ, qui ex illo vim habent, ab illo offeruntur Patri et per illum acceptantur à Patre. » (*Conc. Trid.*, Sess. XIV, cap. 6.)

rieure, tandis que pour le baptême le repentir seul est exigé.

Pourriez-vous montrer dans l'Écriture la distinction que vous faites entre les effets de ces deux sacrements?

Oui, puisque saint Paul, parlant de la vie nouvelle qui nous est communiquée en Jésus-Christ par le baptême, dit : « Il n'y a plus rien qui mérite condamnation » dans ceux qui sont en Jésus-Christ ⁽¹⁾. » Tandis que parlant de la pénitence, il écrit aux Hébreux : « Il est impossible que ceux qui ont été éclairés, qui ont goûté le don céleste et ont été rendus participants du Saint-Esprit, *et sont tombés, se renouvellent de nouveau* par la pénitence, crucifiant de nouveau en eux-mêmes le Fils de Dieu ⁽²⁾ ; » par où saint Paul nous apprend d'abord qu'on peut déchoir de la grâce après l'avoir reçue, et ensuite que le renouvellement entier, c'est-à-dire la régénération complète opérée dans le baptême, n'est reçue qu'une fois et ne peut être renouvelée. On sait comment, dans les premiers siècles de l'Église, cette doctrine fut tournée en abus, les chrétiens différant leur baptême jusqu'aux approches de la mort, afin de profiter de cette grâce entière et de se soustraire à l'obligation de satisfaire pour leurs péchés ; mais par là ils compromettaient leur salut en cas de mort imprévue, et voilà pourquoi l'Église a décerné des peines sévères contre les parents qui différeraient le baptême de leurs enfants.

Le sens naturel des paroles de l'Épître aux Hébreux n'est-il pas qu'il n'y a plus de pénitence pour ceux qui sont déchus de la grâce après l'avoir reçue?

Non, ce fut l'erreur des montanistes et de Tertul-

(1) *Rom.*, VIII, 1. — (2) *Heb.*, VI, 6.

lien. Ce qui est déclaré impossible, c'est le *second renouvellement*, qui serait une seconde application parfaite des mérites de la passion de Jésus-Christ; car nier la possibilité du pardon pour les pécheurs pénitents, serait nier le christianisme.

Quelle est donc au juste, d'après la doctrine de l'Église, la rémission des péchés qui se fait dans le sacrement de pénitence?

Dans ce sacrement, la peine éternelle due au péché est changée en une peine temporelle à accomplir en cette vie ou en l'autre. De là le zèle de tant de saints personnages qui ont traité durement leur corps en expiation de leurs péchés. En cela, ils imitaient le roi-prophète, qui « avait revêtu le cilice et affligeait son âme » par le jeûne ⁽¹⁾. Mais, pour que cet échange ait lieu, la condition de rigueur est que le pécheur soit contrit de ses fautes et les accuse au ministre de la réconciliation.

L'Église catholique n'enseigne donc pas que les œuvres de pénitence puissent dispenser du repentir?

Non, sans doute; rien au monde ne peut dispenser le pécheur d'une véritable contrition.

Mais si le pécheur qui a promis des œuvres satisfactoires venait à ne pas les accomplir?

Ce pécheur, ayant négligé de satisfaire en ce monde, serait condamné aux satisfactions bien autrement rigoureuses du purgatoire.

Sur quoi se fonde la doctrine catholique à l'égard du purgatoire?

Nous avons déjà vu par les paroles de Notre-Seigneur qu'il y aura des péchés remis dans l'autre monde, et que ceux dont les péchés seront ainsi remis ne se-

(1) Ps. LXVIII, 44.

ront ni dans le paradis ni dans l'enfer ⁽¹⁾. Ils seront donc dans un lieu où la satisfaction sera possible, et c'est là ce que l'Église appelle le purgatoire.

Que répondez-vous aux protestants qui, nonobstant les passages que vous venez de citer, soutiennent que le purgatoire est une invention qui date du seizième siècle ?

Je dis que les protestants montrent une fois de plus en cette occasion le peu de respect qu'ils ont pour la sainte Écriture, et j'ajoute que la croyance au purgatoire ou à la prière pour les morts, puisque ces deux vérités se tiennent, est si ancienne dans l'Église, qu'au second siècle Tertullien en parle comme d'une chose connue de tous, mentionnant l'usage des veuves chrétiennes « qui prient pour l'âme de leur mari défunt, « et demandent pour lui un lieu de *rafrâichissement* » (expression dont l'Église se sert encore aujourd'hui dans ses prières), « et font des oblations aux anniversaires de sa mort ⁽²⁾. » Il parle encore et plus expressément des *sacrifices* offerts par les maris chrétiens demeurés dans le veuvage, aux anniversaires de la mort de leur épouse ⁽³⁾.

Mais n'est-il pas vrai que l'Église catholique, non contente de la satisfaction imposée dans le sacrement de pénitence, met encore du prix et de l'importance aux jeûnes, aux macérations, au célibat et à la vie monastique ?

Oui, et avec raison, puisque, dans une certaine mesure, les œuvres de pénitence sont pour nous un devoir,

(1) Voyez p. 246.

(2) « Enimverò et pro animâ ejus orat et refrigerium interrim apostulat et in primâ resurrectione consortium et offert annuis diebus dormitionis ejus. » (*Lib. de Monog.*, c. X.)

(3) Voyez p. 397.

qu'elles sont utiles contre le péché, et que, faites avec les dispositions voulues, elles sont méritoires pour le ciel. Une vie mortifiée et pénitente est un devoir pour les chrétiens dans la mesure de la position et des besoins de chacun, puisque saint Pierre nous enseigne que « Jésus-Christ a souffert pour nous, nous laissant un exemple, afin que nous marchions sur ses traces ⁽¹⁾. » Or, Jésus-Christ ne s'est pas contenté d'une pénitence intérieure, il a jeûné, il a passé des nuits en prières et mené une vie très-mortifiée. Ces œuvres sont utiles contre le péché, dont elles aident à tarir la source en affaiblissant l'empire de la chair qui combat sans cesse contre l'esprit. C'est ce qui faisait dire à saint Paul : « Je châtie mon corps et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché l'Évangile aux autres, je ne sois moi-même réprouvé ⁽²⁾. » Or, le terme dont saint Paul se sert veut dire battre sévèrement, de manière à meurtrir et même ensanglanter le corps. Enfin, saint Paul nous apprend encore le mérite d'une vie mortifiée, quand il nous dit : « Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu toutefois que nous souffrions avec lui pour être glorifiés avec lui ⁽³⁾. » Les catholiques sont donc autorisés à croire, avec saint Pierre et avec saint Paul, que, pour partager la gloire de Jésus-Christ, il faut d'abord prendre part à ses souffrances, autant que les protestants sont mal fondés à vouloir prendre part à la récompense de Jésus-Christ, en refusant de s'associer à ses travaux.

(1) *I. S. Pierre*, II, 21. — (2) *I. Cor.*, IX, 27. — (3) *Rom.*, VII, 47.

Après avoir refusé aux protestants le pardon des péchés commis après le baptême, vous avez dit en outre qu'ils n'étaient pas assurés de leur baptême ?

Oui, il en est ainsi. Non pas que des protestants ne soient capables d'administrer ce sacrement, puisque l'Eglise reconnaît la validité du baptême régulièrement administré, même par un infidèle; mais parce qu'il est notoire que le baptême est souvent mal administré parmi eux, à cause du peu d'importance que les calvinistes accordent à ce sacrement.

En quoi la manière de baptiser usitée parmi les protestants vous semble-t-elle défectueuse ?

Laissant de côté ceux qui ont entièrement rejeté le baptême comme inutile, il y a des ministres protestants qui n'emploient point d'eau, d'autres qui l'emploient d'une manière insuffisante; et parmi ces derniers, les uns touchent le front de l'enfant avec le doigt mouillé, les autres aspergent au hasard un groupe d'enfants et de parents; d'autres enfin qui versent l'eau ou aspergent d'une manière suffisante, ne prononcent pas les paroles en même temps, en sorte que les mots : *Je vous baptise*, etc., ne sont pas *vérifiés*. De là cette loi devenue générale dans l'Eglise de baptiser conditionnellement tout protestant qui se fait catholique.

Qu'entendez-vous par ce baptême conditionnel ?

C'est un baptême dans lequel le ministre du sacrement emploie cette formule : « *Si vous n'êtes déjà baptisé, je vous baptise*, etc. » L'Eglise montre par là qu'elle reconnaît le baptême des hérétiques, quand il est administré dans la forme voulue, et, de plus, que le baptême ne peut être administré qu'une fois.

Les protestants ne peuvent-ils pas dire que la forme du baptême n'étant pas dans l'Ecriture, les chrétiens

sont en ce point livrés à leurs propres inspirations ?

Le baptême étant nécessaire pour être sauvé, si la manière de baptiser n'est pas dans l'Écriture, cela prouve une fois de plus que l'Écriture ne contient pas tout ce qui est nécessaire pour être sauvé. Ce silence de l'Écriture n'a rien qui embarrasse l'Église catholique, puisqu'elle existait avant l'Écriture. Elle n'a donc qu'à suppléer par la tradition au silence des Écritures. La difficulté est pour les protestants, qui, ne voulant d'autre autorité que l'Écriture et tenant à baptiser d'une manière quelconque, ne savent comment s'y prendre et seraient demeurés dans un mortel embarras, s'ils n'avaient trouvé moyen de lever cette difficulté en niant l'efficacité du baptême.

Les protestants ne s'accordent-ils pas à regarder le baptême comme un sacrement institué par Jésus-Christ ?

Oui ; mais par *sacrement*, ils entendent une cérémonie sans valeur réelle. Le catéchisme de Genève ⁽¹⁾ appelle le baptême un *usage pieux*. Il enseigne que Jésus-Christ a établi « deux cérémonies destinées à nous « rappeler les grâces qu'il nous a promises et les conditions nécessaires pour avoir part à la grâce. » C'est

(1) Édition 1843, p. 109 et 111. *Catéchisme actuel de Genève*, p. 34 et 35. Appelle les sacrements des cérémonies religieuses qui *représentent* sous des signes extérieurs et visibles les grâces spirituelles et invisibles promises dans l'Évangile. On doit y participer, dit-il, parce que les grâces dont ils sont les signes et l'occasion sont infiniment précieuses ; il dit encore que dans le baptême « la purification de nos péchés et la régénération sont appelées les grâces spirituelles *représentées* par l'eau, etc. » L'incrédulité est donc toujours restée la même.

donc une pure réminiscence, comme un trophée rappelle un événement passé ou une personne absente. « Ces cérémonies, dit-il, sont appelées *sacrements* ; d'un mot qui signifie *serment*, parce qu'on s'engage par ces cérémonies à vivre dans la religion chrétienne. » Selon le catéchisme calviniste imprimé à Rouen, « l'eau du baptême nous fait *entendre* que comme l'eau sert à nettoyer le corps, de même la *religion chrétienne doit purifier* notre âme du péché (1). » Enfin, il dit que « l'on baptise les petits enfants pour engager les pères et les parrains à les élever dans la religion chrétienne. » Si nous ajoutons, pour compléter ce tableau, que le catéchisme d'Ostervald range le baptême et l'eucharistie parmi les devoirs de la morale, on verra ce qu'est devenue la foi des protestants sur l'article des sacrements.

Ne faites-vous donc aucune différence entre les luthériens et les calvinistes, puisque vous les nommez toujours ensemble ?

Dans l'origine, les luthériens croyaient le baptême absolument nécessaire pour le salut ; mais, comme je l'ai dit, ils se sont peu à peu et presque entièrement fondus avec les calvinistes. Quant à ces derniers, ils n'ont jamais cru à la nécessité du baptême, puisque, d'après eux, tous les enfants des fidèles naissent dans la justice. C'est là ce qui rend fort étrange, pour ne pas dire ridicule, tout le bruit qu'ils ont fait lors de la définition de l'immaculée conception de la sainte Vierge.

Que voulez-vous dire par là ?

Quand l'Église a défini sa foi à l'Immaculée Concep-

(1) Page 82.

tion, les protestants ont crié au blasphème et accusé les catholiques de vouloir faire la sainte Vierge aussi sainte que Dieu même; mais tout ce respect pour l'honneur de Dieu n'était qu'affectation, puisque, d'après eux, les plus grands scélérats, s'ils sont enfants de parents chrétiens, sont nés dans la justice. Comment prendre au sérieux des gens qui admettent que Cartouche et Mandrin (supposés nés de parents chrétiens) aient été immaculés dans leur conception, et qui crient au blasphème parce que l'Église, à cause de l'honneur dû au Fils de Dieu, reconnaît ce privilège dans la personne de sa mère?

- Que concluez-vous de tout cela?

Laissant de côté les détails, je vois les protestants n'être pas certains de leur baptême; et, par suite, de leur qualité de *chrétiens*. S'ils pèchent, je les vois privés du moyen établi par Jésus-Christ pour la rémission des péchés. J'avoue que, quand je pense à cet état, je me demande comment ils peuvent y demeurer tranquilles. Pour moi, loin de m'unir aux protestants pour contester avec Dieu sur les conditions du pardon qu'il veut bien m'accorder, je me sou mets avec reconnaissance à ce qu'il me prescrit dans l'Évangile, heureux encore une fois de ne pas être protestant.

ARTICLE XIII.

LES PROTESTANTS PRIVÉS DE LA COMMUNION DES SAINTS.

Quelle est votre treizième raison de ne pas être protestant ?

C'est que les protestants se sont exclus de la communion des saints.

Qu'entendez-vous par ce mot de *communion* des saints ?

Il veut dire *union en un seul corps*, tous les fidèles formant une société dont Jésus-Christ est le chef ; ce qui fait dire à l'apôtre saint Jean : « Nous vous annonçons la parole de vie..... afin que vous entriez en société avec nous, et que notre société soit avec Dieu le Père et avec son Fils Jésus-Christ ⁽¹⁾. »

Pour quelle raison dites-vous que les protestants ne font point partie de cette société ?

C'est parce qu'on ne peut être de la société des saints, si l'on n'est membre de l'Église de Jésus-Christ. C'est dans cette Église, et non ailleurs, que se trouvent les moyens d'obtenir la grâce, sans laquelle il n'y a pas de sainteté possible.

(1) *I. S. Jean*, I.

Mettez-vous donc les protestants au-dessous des pécheurs qui sont dans l'Église ?

Je n'ai point à comparer les protestants avec les pécheurs qui sont dans l'Église, puisque saint Paul se défend de porter aucun jugement sur « ceux qui sont du » dehors ⁽¹⁾. » Je dirai seulement que les pécheurs sont dans le corps de l'Église des membres paralysés, mais ayant encore avec lui l'union extérieure que produit l'unité de foi et l'autorité des mêmes pasteurs, tandis que les hérétiques sont des membres amputés, des branches séparées du tronc, n'ayant plus avec lui aucune communication ni aucune union, même extérieure.

Est-il donc au pouvoir des pasteurs de l'Église de séparer des chrétiens du corps des fidèles ?

Oui, les pasteurs du troupeau ont le droit d'en retrancher les brebis dont le voisinage serait pour les autres une cause de ruine ; ainsi voyons-nous dans l'Écriture saint Paul exercer cette puissance contre un pécheur scandaleux et en conseiller l'usage à son disciple Tite, ainsi que cela a déjà été expliqué ⁽²⁾. D'ailleurs, les protestants eux-mêmes ont prononcé des excommunications, quand ils ont trouvé convenable de le faire.

Pourquoi dites-vous que les protestants *se sont* exclus de la communion des saints ?

C'est parce que la sentence de l'Église n'atteint que les opiniâtres, c'est-à-dire ceux qui résistent à sa voix et persévèrent dans l'erreur, tandis qu'elle ouvre les bras à ceux qui, reconnaissant leurs torts, prêtent à sa voix une oreille docile. C'est donc par choix et de leur propre volonté que les protestants demeurent sous le coup de ses anathèmes.

(1) *I. Cor.*, V, 12. — (2) Voyez p. 205.

Que pensez-vous du sort des enfants nés dans le sein du protestantisme ?

Un enfant né chez les hérétiques, mais à qui le baptême a été validement conféré, devient, par la grâce du sacrement, enfant de l'Église de Jésus-Christ et membre de la société des saints ; il continue d'appartenir à l'Église tant qu'il n'adhère pas à l'hérésie ; mais le jour où il y adhère, il se sépare du corps des fidèles. C'est la doctrine de saint Paul, qui range le schisme et l'hérésie entre les péchés qui privent du royaume de Dieu ⁽¹⁾.

Quels sont les biens dont les hérétiques se privent en se séparant de la communion des saints ?

Ils deviennent étrangers à cette vie spirituelle de la grâce dont Jésus-Christ, chef de l'Église, est la source, et qui découle sans cesse de ce divin chef sur ses membres ; ils sont aussi privés de toute participation aux bonnes œuvres et aux prières des fidèles qui sont sur la terre et aux prières des saints qui sont dans le ciel.

Comment les bonnes œuvres de l'un peuvent-elles être utiles à l'autre ?

De la même manière que dans un corps vivant un membre ne peut se perfectionner sans que tout le corps en profite ; si l'œil ou l'oreille deviennent meilleurs, le pied et la main y gagnent pour leur direction ; de même, si un membre souffre, tout le corps pâtit, à cause de la vie commune qui unit tous ses membres ; or, l'Église est un corps dont les membres s'entr'aident, c'est un édifice dont les parties s'entre-soutiennent, c'est-à-dire s'édifient les unes les autres, chacune con-

(1) *Gal.*, V, 20.

tribuant au bien des autres à proportion de ce qu'elle fait pour sa propre perfection.

Les protestants disent que cette doctrine enlève à chaque fidèle la responsabilité de ses propres actes?

Non, le pied, supposé qu'il eût conscience de ses actes, et qu'il fût conduit par un bon œil, ne croirait pas pouvoir, à cause de cela, se lancer impunément dans un précipice, et bien que le membre profite en général du bien-être qu'éprouve le corps, il ne doit pas moins d'abord s'occuper de lui-même.

Croyez-vous à des relations de famille entre les saints du ciel et les fidèles qui sont sur la terre?

Oui; la mort naturelle n'a pas d'empire sur la vie spirituelle, et tous sont vivants devant Dieu ⁽¹⁾. La société des saints comprend donc les saints du paradis, dont la gloire est actuelle et assurée, ceux du purgatoire, dont le bonheur est assuré sans qu'ils en jouissent actuellement, et enfin les membres de l'Église militante sur la terre, dont le sort éternel est encore incertain, mais qui ont sous la main les moyens nécessaires pour vivre dans la sainteté.

Quelle participation peuvent avoir à cet échange de biens spirituels les saints du paradis?

Nous remercions Dieu avec eux des grâces qu'il leur a faites et nous demandons leurs prières. De leur côté, ils s'intéressent à nous et prient pour nous.

Comment les saints peuvent-ils avoir connaissance de ce qui se passe sur la terre?

Cela ne dépasse certainement pas la puissance de Dieu, qui permettait à Élisée de pénétrer les secrets du conseil du roi de Syrie. D'ailleurs, il est écrit qu'il y a

(1) *S. Luc*, XX, 38.

de la joie dans le ciel devant les anges de Dieu pour un pécheur qui fait pénitence. Les anges savent donc ce qui se passe parmi les hommes. Or, l'Évangile nous apprend encore que « ceux qui seront jugés dignes « d'avoir part à la vie éternelle et à la résurrection « glorieuse seront égaux aux anges ⁽¹⁾. » Comment, d'ailleurs, l'homme oserait-il poser des bornes à la puissance divine? Si l'on avait dit, il y a peu d'années, qu'un Européen pourrait communiquer ses pensées, et cela instantanément, en Asie et en Amérique, beaucoup auraient déclaré la chose impossible, et cependant le télégraphe électrique a réalisé cette merveille. L'auteur de toutes choses n'a-t-il pas dans les trésors de sa sagesse de quoi faire plus que nous ne concevons?

Admettant que Dieu donne aux saints la connaissance de ce qui se passe sur la terre, les invoquer, n'est-ce pas admettre plusieurs médiateurs, tandis qu'il n'y a qu'un seul médiateur de Dieu et des hommes, qui est Jésus-Christ?

Non; l'intercession des saints n'a rien qui préjudicie à l'unique médiateur de Dieu et des hommes, puisque les saints sont des hommes, et que nous ne leur reconnaissons de puissance que par la médiation de Jésus-Christ. Nous demandons les prières des saints du ciel comme nous demandons, et comme les protestants eux-mêmes demandent, celles des justes de la terre. Nos relations de famille spirituelle sont donc de même nature que les leurs; seulement elles sont plus étendues, puisque nous avons conservé avec les saints du ciel des rapports auxquels les protestants ont renoncé. C'est là toute la différence.

(1) S. *Luc*, XX, 36.

Pourquoi, disent les protestants, ne pas prier Dieu directement ?

Les catholiques prient Dieu directement. Si les protestants connaissaient l'Église, ils sauraient que la principale partie des chants de la messe, celle qui ne varie pas, c'est-à-dire le *Kyrie, eleison*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*, s'adressent à Dieu directement ou parlent de lui. Il en est de même des Oraisons, des Collectes, et des Psaumes qui composent la principale partie du reste des offices. Mais si l'Église enseigne à ses enfants qu'il est indispensable de prier Dieu, elle leur apprend aussi qu'il est bon et utile d'invoquer les saints, Dieu ayant pour agréable que nous nous adressions à lui par l'intermédiaire de ses fidèles serviteurs. C'est ainsi que dans l'Écriture il ordonne aux amis de Job d'avoir recours aux prières de ce saint homme. « Allez, leur dit-il, à mon serviteur Job, afin qu'il prie pour vous. J'y aurai égard, et votre faute ne vous sera point imputée ⁽¹⁾. » Nous voyons aussi dans l'Apocalypse les anges « présenter à Dieu les prières des saints ⁽²⁾. »

Admettant qu'il en soit ainsi, pouvez-vous, du moins, excuser l'Église catholique, quand elle rend aux saints un culte religieux ?

A cela, je réponds que ce mot de culte religieux a besoin d'explication, à raison de l'abus étrange qu'en font les protestants. Dieu seul (Père, Fils et Saint-Esprit) est le terme de notre religion, et les saints sont nos frères et nos associés dans le culte souverain que nous rendons à Dieu ; mais, en outre, les saints sont les amis de Jésus-Christ, l'œuvre de sa grâce, et cette

(1) *Job.*, XLII, 8 — (2) *Apoc.*, VIII, 3 et 4.

grâce habite en eux. C'est à cause de cela que les honneurs que nous leur rendons diffèrent essentiellement des honneurs civils que nous rendons aux hommes élevés en dignité sur la terre. Ces honneurs religieux remontent à Dieu, source de toute sainteté. C'est ainsi que nous voyons dans l'Écriture les Églises de Judée « glorifier Dieu en saint Paul ⁽¹⁾, » c'est-à-dire à l'occasion des merveilles que la grâce divine avait opérées dans ces apôtres. Nous y voyons aussi qu'au jugement dernier, Dieu viendra pour « être glorifié dans ses saints ⁽²⁾, » c'est-à-dire recevoir l'honneur qu'un si bel ouvrage rapporte nécessairement à son auteur.

Puisque vous n'honorez les saints que comme membres vivants de Jésus-Christ, qualité qui appartient aux justes de la terre, et que vous ne les invoquez que comme on invoque les justes de la terre, pourquoi leur accorder des honneurs que vous n'accordez pas aux justes de la terre?

C'est parce que l'Esprit-Saint défend de louer un homme pendant sa vie; ce qui suppose qu'on pourra le faire après sa mort. L'Église obéit à ce précepte dans le culte qu'elle rend aux saints. Quant au jugement qu'elle porte sur leur vie et sur leurs actions, les fidèles le reçoivent avec confiance, sachant que l'Église, assistée par Jésus-Christ et conduite par l'Esprit-Saint, ne peut autoriser ou permettre rien qui soit opposé à la vérité et au salut.

Les catholiques ne violent-ils pas du moins la défense portée au Décalogue de faire des images taillées et de se prosterner devant elles ⁽³⁾?

(1) *Gal.*, I. 24. — (2) *II. Thess.*, I, 10. — (3) *Exod.*, XX, 4.

Lorsque les catholiques fléchissent les genoux devant un homme ou devant l'image d'un saint, ils font ce qu'ont fait de grands serviteurs de Dieu, Abraham, Moïse, David, et peuvent par conséquent être tranquilles ; car la défense ne porte pas sur l'acte extérieur de respect, mais sur l'acte intérieur d'adoration qui viendrait s'y joindre. Ces paroles : « Vous ne vous prosternerez pas devant elles et ne les adorerez pas, » défendent donc l'acte intérieur d'adoration et le prosternement qui en seront la conséquence ; et quand les protestants opposent à nos génuflexions ce précepte du Décalogue, ils savent bien qu'ils dirigent contre une action indifférente (le prosternement) la défense portée contre un acte impie (l'adoration) ; mais ils savent aussi que par là ils donnent le change aux simples et embarrassent les personnes peu instruites. Ils sont en cela d'autant moins excusables qu'ils violent eux-mêmes le Décalogue aussi ouvertement que les catholiques, supposé qu'il soit violé par les catholiques.

En quoi les protestants violent-ils ce précepte ?

C'est en ce qu'ils font des images taillées, érigeant des statues à leurs grands hommes et plaçant l'effigie de leurs souverains sur leurs pièces de monnaie.

Les protestants répondent que les paroles : « Vous ne ferez pas d'images taillées et vous ne les adorerez pas, » veulent dire : Vous n'en ferez pas pour les adorer.

Les catholiques disent aussi que les paroles : « Vous ne vous prosternerez pas devant elles et ne les adorerez pas, » veulent dire : Vous ne vous prosternerez pas devant elles pour les adorer.

Malgré ces distinctions, ne voit-on pas dans les livres catholiques des expressions qui égalent les saints

à Dieu ? La vierge Marie n'y est-elle pas appelée
 « porte du ciel, secours des chrétiens, cause de notre
 « joie, mère de la grâce divine, etc., etc. ? »

Pour se faire une juste idée de la valeur de ces expressions aux yeux des catholiques, les protestants n'ont qu'à y ajouter cette clause sous-entendue :
 « *Comme mère de Jésus-Christ.* » Ainsi, la sainte Vierge est appelée « porte du ciel » *comme mère de Jésus-Christ*, par qui seul nous avons accès au royaume de Dieu. Elle est dite « secours des chrétiens » *comme mère de Jésus-Christ*, et à ce titre, ayant auprès de lui une grande puissance ; « cause de notre joie » *comme mère de Jésus-Christ*, qui est l'auteur de notre salut et le sauveur de nos âmes, etc. Que si parfois le zèle et la piété semblent dépasser les bornes d'une exactitude rigoureuse, les protestants ne doivent point perdre de vue cette vérité, qu'il n'est pas de catholique qui attribue à la sainte Vierge des privilèges autres que ceux qu'elle a reçus de la pure libéralité de Dieu. Il reste donc toujours une distance infinie entre la créature et le Créateur.

Mais les catholiques ne parlent-ils pas souvent de la sainte Vierge comme si *d'elle-même* elle pouvait accorder le salut et toutes les grâces ?

Si les paroles peuvent avoir cette portée, la foi catholique les redresse dans le sens qui vient d'être expliqué. C'est donc à tort que les protestants se scandalisent, comme si l'honneur de Dieu était en cause. Si un malheureux dans la dernière détresse avait accès auprès de la mère du prince, et que, prosterné à ses pieds, il lui dit : « Madame, sauvez-moi ! ayez pitié de
 « moi ! si vous m'abandonnez, je suis perdu ! c'est en
 « vous seule que j'espère ! » qui oserait le traiter

comme criminel de lèse-majesté, et la mère du prince comme empiétant sur la souveraineté de son fils ?

Que répondez-vous aux protestants qui affirment que le culte des saints s'est introduit dans l'Église vers le huitième ou le neuvième siècle ?

Je réponds que l'on trouve dans les catacombes des sépultures de martyrs dont les inscriptions se terminent par ces paroles : *Priez pour nous ; souvenez-vous de nous dans vos saintes prières* ⁽¹⁾, et autres expressions de ce genre. Ce dogme est donc aussi ancien que le christianisme. D'ailleurs, la communion des saints est dans le Symbole des apôtres comme un article de foi essentiel au salut ; les protestants, qui se vantent de conserver la foi des apôtres, doivent donc entendre cet article comme l'entend l'Église, ou en donner une autre explication acceptable. Or, à cet égard ils n'ont jamais pu rien dire de satisfaisant.

Comment donc les protestants entendent-ils la communion des saints ?

Les uns disent que par là nous croyons que « les membres de l'Église doivent s'aimer et vivre unis entre eux ⁽²⁾ ; » d'autres, que « les chrétiens doivent vivre dans la concorde et se faire part des biens spirituels et temporels dont ils jouissent ⁽³⁾. » Ce serait donc à dire que nous ne devrions ni aimer ni secourir ceux qui ne font point partie de l'Église ; or, cette morale serait le contrepied de l'Évangile où le bon Sa-

(1) L'auteur de *Fabiola* a rapporté quelques-unes de ces inscriptions.

(2) *Catéchisme de Genève* (Édition 1843), p. 106 ; de Rouen, p. 79. — (3) *Catéchisme d'Ostervald*, p. 69.

maritain est loué pour avoir exercé les devoirs de la charité sans distinction de religion ni de patrie.

Quelle communauté de biens spirituels entendez-vous établir entre les fidèles de la terre et ceux qui seraient dans le purgatoire ?

C'est que nous pouvons satisfaire pour les âmes du purgatoire, de même que nous pouvons satisfaire les uns pour les autres tant que nous sommes sur la terre.

Qu'entendez-vous au juste par cette faculté de satisfaire les uns pour les autres ?

Pour la bien comprendre, il suffit de faire observer que les actions de Jésus-Christ avaient une double valeur ; chacune d'elles lui méritait un nouveau degré de gloire, selon les paroles de l'Apôtre : « Il s'est humilié, et *c'est à cause de cela* que Dieu l'a exalté ⁽¹⁾ ; » et de plus chacune d'elles avait une valeur satisfactoire par laquelle notre Sauveur « payait les dettes qu'il n'avait pas contractées ⁽²⁾. » De même, les bonnes actions des membres vivants de Jésus-Christ ont, en vertu de leur union avec leur chef et de la vie qu'il leur communique, un mérite qui sera récompensé dans le ciel, et une valeur satisfactoire, utile d'abord à celui qui a fait la bonne action, et qui, s'il n'en a pas besoin pour lui-même, entre dans le trésor commun et sert à satisfaire pour les péchés des autres membres de l'Eglise.

D'après cela, les protestants n'ont-ils pas raison de reprocher à l'Eglise cette doctrine que *par les bonnes œuvres on peut acquérir le salut, et au delà ?*

Non, puisque l'Eglise enseigne, au contraire, que les saints ont tous dû leur justification à la pure misé-

(1) *Philipp.*, II, 9. — (2) *Ps.* LXVIII, 5.

ricorde de Dieu ; mais une fois en grâce avec lui et n'ayant plus de péchés à expier, s'ils continuent à mener une vie pénitente, leurs satisfactions entrent dans le trésor de l'Église. Qui peut douter que la sainte Vierge, qui n'a jamais connu le péché, que saint Jean-Baptiste, qui a été sanctifié dès le sein de sa mère, qu'une foule de vierges et de confesseurs qui ont vécu dans une grande innocence, et qui ont cependant mené une vie mortifiée, n'aient payé en *satisfactions* plus qu'ils ne devaient à la justice divine ?

Les protestants n'ont-ils pas au moins le droit de dire que les catholiques, en ajoutant les satisfactions des saints à celles de Jésus-Christ, montrent assez que celles-ci ne suffisent pas ?

Non, pas plus que le précepte de l'aumône fait aux riches ne montre l'impuissance de la Providence à nourrir tous les hommes. Les aumônes des riches ne sont qu'une des voies de la Providence, comme les bonnes œuvres des saints sont une des voies par lesquelles la satisfaction de Jésus-Christ est appliquée aux pécheurs, Dieu ayant voulu établir cet ordre, au spirituel et au temporel, afin de resserrer les liens de la charité entre les divers membres de son Église.

Cette doctrine est-elle dans l'Écriture ?

Oui ; saint Paul l'enseigne expressément, quand il dit : « Je me réjouis maintenant des maux que je souffre pour vous, moi qui accomplis dans ma chair ce qui reste à accomplir des souffrances de Jésus-Christ pour son corps qui est l'Église ⁽¹⁾. » Passage sur lequel il importe de faire observer :

1° Que saint Paul souffre *dans sa chair*. Il n'était

(1) *Coloss.*, I, 24.

donc pas de ceux qui croient que la *repentance* suffit ; mais il croyait à la nécessité de joindre la pénitence extérieure à celle du cœur.

2° Saint Paul accomplit ce qui reste à *accomplir des souffrances de Jésus-Christ*. Il croyait donc avec l'Église que c'est une nécessité pour les chrétiens d'achever le mystère de la passion du Sauveur en faisant participer les membres aux souffrances du chef ; et il aurait été bien surpris d'entendre dire aux protestants que c'est là déclarer la passion de Jésus-Christ inefficace et insuffisante.

3° Saint Paul souffre *pour l'Église*. Il croyait donc que les fidèles pouvaient satisfaire les uns pour les autres, et cela dans toute l'étendue de cette société sainte qui compose l'Église de Jésus-Christ, et sa conduite est d'accord avec cette doctrine que les satisfactions surabondantes des saints entrent dans le trésor de l'Église, c'est-à-dire dans le trésor des indulgences.

Comment les protestants expliquent-ils ce passage ?

Ils paraissent avoir renoncé à lui donner un sens quelconque, tant il contredit clairement et directement leurs prétentions. M. Monod lui-même, qui a fait tout un livre pour démontrer que la lecture de la Bible ne présente pas de difficultés, semble en cette circonstance avoir désespéré de sa cause. « Il ne faut pas, » dit-il, chercher quelque interprétation bien précise « de ces paroles (1). » Et ailleurs : « Je n'entre pas » dans l'explication de ce verset qui présente des difficultés (2). » Toute la difficulté est de faire cadrer un système d'erreurs avec des paroles de vérité et de

(1) *Adieux d'A. Monod*, p. 37. — (2) *Ibid.*, p. 52.

vouloir interpréter ce texte sans y trouver la communion des saints, telle qu'elle est entendue dans l'Église catholique.

Les protestants demandent quel catholique oserait se comparer à saint Paul.

Je réponds que, quelque privilégié que fût cet apôtre, il était homme comme nous, et que ses actions étaient des actions humaines, qui tiraient tout leur mérite de la grâce de Jésus-Christ. Or, Jésus-Christ n'a besoin de la sainteté de personne, et les membres les plus humbles de son corps participent à la même vie spirituelle que les plus distingués.

Les protestants affirment que ces enseignements « sont contraires à l'Écriture ⁽¹⁾, qui déclare que chacun « rendra compte à Dieu pour soi-même! »

Il est vrai que les fautes sont personnelles; et que devant la justice divine comme devant les tribunaux de la terre personne ne sera coupable ou innocent à la place d'un autre, récompensé ou puni à la place d'un autre; mais de même que sur la terre le dommage causé au prochain peut être réparé avec l'aide d'autrui, de même devant Dieu les *satisfactions* qui restent dues après le péché pardonné peuvent être acquittées avec l'aide du prochain.

Que répondez-vous aux protestants qui affirment que dans l'Église catholique « certains hommes croient « avoir de la sainteté plus qu'il n'en faut, en sorte « qu'ils en auraient à céder à d'autres qui n'auraient « pas suffisamment obéi aux commandements de « Dieu ⁽²⁾? »

(1) *Catéchisme calviniste de Rouen*, p. 94.—(2) M. Montandon, *Étude élémentaire du Symbole des apôtres*, p. 307.

C'est comme s'ils disaient que celui qui procure la liberté à un prisonnier pour dettes, en lui ouvrant sa bourse, « croit avoir de la probité plus qu'il n'en faut, « en sorte qu'il en aurait à céder à celui qui n'aurait « pas suffisamment respecté le bien d'autrui. »

Que répondez-vous à ce reproche que « les indulgences détruisent chez les justes l'esprit d'humilité ⁽¹⁾ ? »

Je dis que ce danger est pour les protestants et non pour les catholiques. Ces derniers, après avoir fait pénitence, croient encore avoir besoin de satisfaire à Dieu et travaillent à gagner des indulgences, en pratiquant les bonnes œuvres que l'Église leur conseille. Les protestants, après s'être repentis, ne croient plus avoir besoin de rien. Nos frères séparés se sont donc accordé une indulgence tellement universelle, qu'elle est plus large à elle seule, et surtout plus facile, que toutes celles de l'Église catholique mises ensemble. Le danger de la présomption est donc pour eux, et non pour les catholiques.

Que répondez-vous à cette autre objection que « les « indulgences s'opposent à la sanctification des pécheurs ⁽²⁾ ? »

Je dis que cette difficulté repose sur une méprise, puisque, pour gagner une indulgence, il faut d'abord être en état de grâce ; il serait par trop injuste de donner comme opposée à la sanctification des pécheurs une doctrine qui demande avant tout que le pécheur se sanctifie.

Que dites-vous de ce jugement que les indulgences

(1) *Catéchisme calviniste de Rouen*, p. 94. — (2) *Ibid.*

sont « un prétendu trésor que l'Église romaine s'arroge
 « le droit de distribuer et de vendre à qui il lui plaît,
 « doctrine qui n'a pu être inventée que par l'inté-
 « rêt ⁽¹⁾ ? »

Je réponds que les indulgences sont un trésor précieux que Jésus-Christ a confié à son Église, pour le distribuer de manière à étendre le royaume de Dieu et à favoriser la pratique des vertus chrétiennes. Ce n'est pas notre faute si les protestants ne peuvent parler des indulgences sans nous rappeler ces paroles de Luther :
 « Sur le salut de mon âme, je ne savais pas plus alors
 « ce que c'était qu'une indulgence qu'aucun de ceux
 « qui venaient me consulter. » Et j'ajoute qu'ils pourraient en dire autant de cette vérité de foi : « Je crois la
 « communion des saints. » Il suffit de lire leurs explications embarrassées pour comprendre quel service on leur rendrait, si cet article était effacé du Symbole.

Quelle est votre conclusion ?

Je vois les protestants devenus tellement étrangers à la communion des saints, qu'ils ne sauraient plus même dire en quoi elle consiste. Je les plains de s'être séparés d'une société si auguste et de s'être privés des biens qu'elle procure ; mais je ne saurais consentir à les imiter et à partager leur disgrâce ; je ne puis donc pas être protestant.

(1) *Catéchisme calviniste de Rouen*, p. 94.

ARTICLE XIV.

LES PROTESTANTS PRIVÉS DE LA SAINTE EUCHARISTIE.

Quelle est votre quatorzième raison de ne pas être protestant?

C'est que les protestants n'ont pas la sainte eucharistie, ayant entièrement rejeté la foi de ce mystère.

En quoi consiste, selon vous, la foi de ce mystère?

Elle consiste à régler simplement et docilement sa croyance sur la parole de Jésus-Christ. La sainte Écriture nous apprend qu'après la Cène, Jésus-Christ prit du pain et le bénit en disant : « Ceci est mon corps. » Il dit de même sur la coupe : « Ceci est le calice de mon sang. » Un chrétien fidèle doit donc croire qu'à partir de ce moment ce qui était du pain et du vin fut changé au corps et au sang de Jésus-Christ, ces changements ayant lieu sans altérer les apparences. Telle était la foi de toute l'Église quand cet article fut nié, comme tant d'autres, par les réformateurs.

Luther n'avait-il pas conservé la présence réelle?

Oui, les luthériens continuèrent de croire que le corps et le sang de Jésus-Christ étaient réellement pré-

sents dans l'eucharistie ; mais ils prétendirent que ces mots : *Ceci est mon corps*, voulaient dire : *Dans ceci*, ou *avec ceci est mon corps*. Ce fut la première atteinte donnée par les réformateurs à cet article de la foi catholique ; mais elle ne fut pas la seule ; et de correction en correction, ils finirent par nier toute présence de Jésus-Christ dans le saint sacrement.

Entendez-vous ici parler des calvinistes ?

Non ; je parle des incrédules conséquents avec eux-mêmes, avantage que n'eurent point les calvinistes. En effet, pendant que les fidèles disaient : « Jésus-Christ est dans la sainte eucharistie ; donc on l'y reçoit, » et que les incrédules répondaient : « Jésus-Christ n'y est pas, donc on ne l'y reçoit pas, » les calvinistes, par la plus bizarre des contradictions, aimèrent mieux dire : « Jésus-Christ n'y est pas, mais on l'y reçoit tout de même. »

Comment pouvaient-ils expliquer cette contradiction ?

Ils disaient que Jésus-Christ, réellement absent, était rendu véritablement *présent par la foi* de ceux qui le recevaient, et ils prétendaient concilier cette absence réelle avec la réception véritable du corps et du sang de Jésus-Christ, comme le montrent les prières insérées dans les livres calvinistes. Celle du catéchisme calviniste de Rouen ⁽¹⁾ intitulée : *Prière pour dire avant la communion*, est ainsi conçue : « Fais que je reçoive par la foi le *corps et le sang de Jésus-Christ*, qui est mort pour moi et qui se communique à moi en nourriture de vie éternelle. » D'autres parlent de la vertu vivifiante de *la chair et du sang de Jésus-Christ*, la Cène y

(1) Page 165.

est appelée le sacrement du *corps et du sang de Jésus-Christ*.

Comment les calvinistes entendent-ils cette *présence par la foi*?

Je confesse que je n'y comprends rien, et que j'ai toujours cru que les calvinistes ne se comprenaient pas eux-mêmes. Remarquons, en effet, qu'il ne s'agit pas de recevoir la *grâce*, mais bien de rendre présents par la foi le *corps et le sang* de notre Sauveur. Or, ces paroles peuvent être interprétées de deux manières, ou bien comme signifiant que Jésus-Christ est rendu présent dans l'esprit des fidèles qui communient, comme il arrive parfois qu'une forte imagination rend *comme présente* une personne qui est *réellement* absente, auquel cas la piété calviniste se repaîtrait d'une chimère; ou bien elles signifieraient que la foi des fidèles aurait la puissance de rendre Jésus-Christ réellement présent dans le sacrement, et alors les calvinistes accorderaient à la foi des fidèles une puissance qu'ils refusent à la parole de Jésus-Christ. Mais il serait inutile d'examiner aujourd'hui cette question qui autrefois souleva tant de controverses et qui de nos jours n'aurait plus aucun intérêt.

Pourquoi cela ?

C'est parce que si, d'une part, les docteurs calvinistes permettent aux âmes pieuses de se consoler avec des prières qui supposent la présence et la réception réelles du corps de Jésus-Christ, de l'autre, ils ont entièrement et absolument rejeté cette doctrine, de quelque manière qu'elle soit entendue, comme le prouvent ces paroles du plus autorisé de leurs catéchismes : « La sainte cène est une cérémonie sacrée créée dans laquelle les chrétiens mangent du pain

« et boivent du vin en mémoire de la mort de Jésus-Christ ⁽¹⁾. » La communion n'est donc chez eux qu'un repas funèbre en mémoire d'une personne défunte ; et si nous ajoutons que les luthériens de nos jours font la cène avec les calvinistes, et se déclarent satisfaits de leurs explications, on verra qu'il est permis de dire que, parmi les protestants français, les doctrines qui conservaient, soit la présence réelle, soit la réception du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie, ont fait place à une entière incrédulité.

Les protestants objectent à la doctrine de l'Église qu'elle est contraire au témoignage de nos sens ?

C'est une erreur, puisque l'Église enseigne que dans ce changement les apparences restent les mêmes. Le témoignage de nos sens est donc conforme, et non pas contraire, à la doctrine de l'Église.

Peut-on comprendre que les apparences soient conservées, quand la substance est changée ?

À cela, je réponds simplement que celui qui a donné à tous les corps de la nature et la substance et la forme, peut changer l'une sans changer l'autre, et que la foi consiste à croire et non pas à comprendre.

Les protestants font observer que l'Écriture appelle encore *pain* et *vin* ce que l'on reçoit dans la communion ?

La chose est toute simple, et chaque jour aussi l'Église catholique donne à la sainte eucharistie les noms de *pain céleste*, *pain des anges*, *pain de vie*, etc. Ces paroles sont prises dans ce qu'on appelle le *sens divisé*, saint Paul disant : « Le pain que nous rom-

(1) *Caléchisme d'Ostervald*, p. 159. —

« pons n'est-il pas le corps du Seigneur? » de même que Jésus-Christ avait dit : « Les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent droit. » En disant : *Les aveugles voient*, Jésus-Christ désignait ceux qui jusque-là avaient été aveugles ; de même saint Paul, en parlant *du pain* qui est le corps du Seigneur, voulait parler de ce qui jusque-là avait été du pain.

D'autres protestants disent que par ces paroles : « Ceci est mon corps qui sera livré pour vous, » il est évident que Jésus-Christ a voulu dire : « Ceci représente mon corps ⁽¹⁾. »

Je ne trouve ici qu'une chose évidente, savoir, que ces mots : « Ceci est mon corps, » veulent dire : Ceci est mon corps. Jésus-Christ a ajouté, selon saint Luc : *Qui est donné pour vous* ⁽²⁾, et selon saint Paul : *Qui sera livré pour vous*, paroles qui sont toutes deux également vraies, puisque Jésus-Christ s'était donné pour nous dès le commencement de sa vie et que le sacrifice mystérieux de l'eucharistie se rapportait à la mort sanglante que Jésus-Christ devait subir le lendemain et dont ce mystère devait conserver la mémoire.

Les protestants disent encore que ces paroles : *Ceci est mon corps*, sont figurées et semblables à celles des Juifs au souper de la pâque : *Ceci est le pain d'affliction que nos pères ont mangé en Égypte*.

Je réponds que cette expression, *le pain d'affliction*, est évidemment une figure pour désigner le pain qui se mange dans l'affliction. Je pourrais ajouter que cette phrase : *Ceci est le pain d'affliction*, est de création protestante et qu'elle ne se trouve pas dans l'Écriture ;

(1) *Catéchisme calviniste de Rouen*, p. 87.—(2) *S. Luc*, XXII, 19.

dont voici les paroles ⁽¹⁾ : « Pendant sept jours vous
 « mangerez du pain sans levain, qui sera pour vous
 « un pain d'affliction, parce que vous êtes sortis
 « d'Égypte dans une grande frayeur. » Les protestants,
 désireux de donner à cette phrase de l'analogie avec
 ces mots : *Ceci est mon corps*, ont mis : *Ceci est le pain*
d'affliction, paroles auxquelles il ne manque que d'être
 dans l'Écriture.

Le grand argument des protestants est que la foi des
 catholiques est contraire à la raison, un corps ne pou-
 vant être renfermé dans un espace plus petit que sa
 grandeur naturelle.

Si les protestants veulent dire qu'un corps humain
 de près de deux mètres de haut ne peut pas être ren-
 fermé dans les dimensions d'une parcelle de pain, ce
 n'était pas la peine de prendre la parole. Ils auraient
 mieux fait de lire le catéchisme de Genève, lequel dit
 avec vérité que « l'Église romaine entend que le pain et
 « le vin deviennent *par un changement surnaturel* ⁽²⁾ le
 « corps et le sang de Jésus-Christ. » Alors ils ne vien-
 draient pas parler de la *grandeur naturelle* d'un *corps*
surnaturel.

Vous pensez donc qu'un corps humain peut exister
 sans avoir la grandeur ordinaire ?

(1) *Deut.*, XVI, 3.

(2) Édition 1843, p. 116. Cette parole du *Catéchisme de*
Genève est, de la part de ses auteurs, un acte de bonne foi
 qu'il faut d'autant plus reconnaître que nous y sommes moins
 accoutumés, et que les auteurs du *Catéchisme calviniste de*
Rouen, qui se donnent comme ayant réimprimé celui de
Genève, ont effacé les mots « par un changement surnaturel, »
 cette rédaction ayant l'inconvénient très-grand de rendre la
 doctrine de l'Église telle qu'elle est.

Oui, puisque la grandeur du corps humain passe par toutes sortes de degrés avant d'être arrivée à son plein accroissement. Au surplus, il serait inutile d'entrer dans plus de détails sur cette matière; la foi de l'Église catholique consiste à croire que le corps de Jésus-Christ est dans l'eucharistie, non pas en figure, mais en vérité; non point par la foi, mais en réalité; non pas virtuellement, mais en substance. Toutes les difficultés des protestants viennent de la confusion qu'ils font entre le corps naturel de Jésus-Christ et son corps voilé sous les espèces eucharistiques. Or, cette erreur n'est pas nouvelle, puisque du vivant même de Notre-Seigneur ce fut celle des Capharnaïtes, qui ne se doutaient guère des grands rapports qu'ils devaient avoir avec les hérétiques du temps présent.

Montrez ces rapports.

Pour le bien faire, il convient de rappeler les circonstances qui amenèrent cet entretien mémorable, telles qu'elles sont rapportées au VI^e chapitre de saint Jean. A la suite du miracle de la multiplication des pains, Notre-Seigneur, reprochant à la foule qui le suivait de s'attacher à lui, non à cause de ses miracles, mais parce qu'il les avait rassasiés ⁽¹⁾, leur dit : « Travaillez pour avoir non pas une nourriture périssable, mais celle qui demeure pour la vie éternelle et que le Fils de l'homme vous donnera. — Que faut-il donc faire, demandent-ils, pour faire les œuvres de Dieu? » Jésus répond : « L'œuvre de Dieu consiste à croire en celui qu'il a envoyé. » Ils répliquent : « Mais quel miracle faites-vous pour que nous

(1) S. Jean, VI, 26, 27 et 28.

« croyions en vous ? Nos pères ont mangé la manne
 « dans le désert » (comme s'ils disaient : C'est à cause
 de cela qu'ils ont cru à la mission de Moïse, quel signe
 donnez-vous de la vôtre ?). « En vérité, leur dit Jésus,
 « ce n'est pas Moïse qui vous a donné le pain du ciel,
 « mais c'est mon Père qui vous donne le vrai pain du
 « ciel ; ce vrai pain de Dieu est celui qui descend du
 « ciel et donne la vie au monde (1). »

Il s'agit donc bien d'un miracle, d'un pain plus
 divin et plus céleste que la manne, d'un miracle que
 suppose la foi à celui que le Père a envoyé.

Que firent alors les Capharnaïtes ?

Après avoir dit au Sauveur : « Ah ! Seigneur, donnez-
 « nous toujours de ce pain-là, » et recevant cette ré-
 ponse : « Je suis moi-même ce pain de vie descendu du
 « ciel ; celui qui mange de ce pain vivra éternellement,
 « et le pain que je donnerai pour le salut du monde
 « est ma chair, » les Capharnaïtes firent comme font
 les protestants. Ils entendirent ces paroles de la chair
 naturelle et sanglante de Jésus-Christ, et se dirent l'un
 à l'autre : « Comment celui-ci pourra-t-il nous donner
 « sa chair à manger ? »

Que répondit Notre-Seigneur ?

S'il n'avait été question que d'une figure de sa chair,
 c'est-à-dire de *manger du pain et de boire du vin en mé-
 moire de sa mort*, c'était le cas de le dire et de dissiper
 ce nuage. Mais ce n'était pas cela, et Notre-Seigneur
 insiste de la manière la plus forte sur la réalité de cette
 chair qu'il doit donner à ses fidèles en nourriture. « En
 « vérité, en vérité, leur dit-il, si vous ne mangez la
 « chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son

(1) S. Jean, VI, 32 et 33.

« sang; vous n'aurez pas la vie en vous. Celui qui
 « mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle,
 « et je le ressusciterai au dernier jour. Car ma chair est
 « véritablement une nourriture et mon sang est véri-
 « tablement un breuvage; celui qui mange ma chair et
 « boit mon sang demeure en moi et moi en lui. » Pa-
 roles qui expriment de la manière la plus claire et la
 plus formelle la foi de l'Église catholique.

Comment les Capharnaïtes requrent-ils ces affirma-
 tions ?

Ils virent bien qu'il n'y avait pas de moyen terme, et
 qu'il fallait se soumettre ou se retirer. Ils dirent donc :
 « Cette parole est dure, et qui peut l'entendre ? » Et
 Notre-Seigneur repartit : « Que sera-ce donc quand
 vous verrez le Fils de l'homme monter où il était au-
 paravant ? » Ou en d'autres termes : Si déjà vous
 trouvez si dur de croire que ma chair est une nour-
 riture lorsque je suis au milieu de vous, que sera-ce
 donc quand je serai retourné au ciel; et que vous
 pourrez dire « qu'un corps ne peut se trouver en
 « plusieurs lieux en même temps, et que Jésus-Christ
 « doit demeurer au ciel jusqu'au rétablissement de
 « toutes choses, » comme disent aujourd'hui les pro-
 testants, qui malheureusement ont hérité de l'incréd-
 ulité des Capharnaïtes (1).

Jésus-Christ ne dit-il pas en ce même chapitre :
 « C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien; les
 « paroles que je vous ai dites sont esprit et vie (2). »

Oui, et par là Jésus-Christ nous apprend que cette
 chair qui nous vivifie est une chair vivante, et qu'en la

(1) *Catéchisme calviniste de Rouen*, p. 87; de Genève,
 1843, p. 117. — (2) *S. Jean*, VI, 64.

recevant nous recevons en même temps l'âme de Jésus-Christ et sa divinité, comme il nous l'apprend encore par ces autres paroles : « De même que mon Père est
 « vivant et que je vis de la vie que mon Père me com-
 « munique, de même celui qui *me* mange vivra par
 « moi, c'est-à-dire de la vie que je lui communi-
 « querai. » Aussi croyons-nous bien recevoir dans
 l'eucharistie, non pas le corps mort de notre Sauveur,
 mais son corps vivant, uni à son âme et à sa divinité.

Que firent enfin les Capharnaïtes ?

Placés entre la foi d'une part et le rationalisme de l'autre, ils choisirent ce dernier parti et se séparèrent du corps des fidèles, conduite que les protestants ont imitée.

C'est alors que Notre-Seigneur, se tournant vers ses disciples, leur dit : « Et vous, est-ce que vous voulez aussi
 « me quitter ? » Question à laquelle tous les catholiques
 répondent avec saint Pierre : « Seigneur, à qui irons-
 « nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle ! »

Que répondez-vous aux calvinistes qui soutiennent que la présence réelle est une croyance inconnue aux premiers siècles de l'Eglise ?

Il suffit d'ouvrir les Pères du premier siècle pour reconnaître combien cette prétention est mal fondée. Saint Ignace, qui succéda à saint Pierre sur le siège d'Antioche, dit, en parlant de certains hérétiques qui soutenaient que Jésus-Christ n'avait eu qu'une apparence d'humanité : « Ils s'éloignent de l'eucharistie,
 « parce qu'ils ne veulent pas reconnaître que l'eucha-
 « ristie est la chair de notre Sauveur Jésus-Christ,
 « cette chair qui a souffert pour nos péchés (1). »

(1) *Épître aux Fidèles de Smyrne.*

Au second siècle, saint Justin le martyr, qui écrivait une apologie du christianisme, dit : « Nous ne les recevons pas (le pain et le vin eucharistiques) comme un pain et une boisson ordinaires ; mais de même que par la parole de Dieu , Jésus-Christ notre Sauveur , le Verbe fait chair, a pris un corps de chair et de sang pour opérer notre salut, de même nous avons appris que cette nourriture sur laquelle on a rendu grâces par les paroles qu'il a prononcées lui-même et qui nourrit notre chair et notre sang, est la chair et le sang de ce Jésus le Verbe incarné ⁽¹⁾. »

A la même époque, saint Irénée dit, en parlant d'hérétiques qui niaient la résurrection des corps : « Jésus-Christ prit du pain et rendit grâces en disant : Ceci est mon corps. Or, comment s'assureront-ils que ce pain sur lequel on a rendu grâces est le corps du Seigneur, s'ils ne le reconnaissent lui-même pour le Fils du Créateur du monde, c'est-à-dire pour son Verbe ? Comment peuvent-ils nier la résurrection d'une chair qui a été nourrie du corps et du sang du Seigneur ? Qu'ils changent donc de sentiment ou qu'ils s'abstiennent de ces oblations. Pour nous, notre sentiment s'accorde avec l'eucharistie, et l'eucharistie confirme notre sentiment ; car de même que le pain terrestre, par l'effet de la prière, cesse d'être du pain ordinaire, mais devient eucharistie, consistant en deux choses, l'une terrestre et l'autre céleste ⁽²⁾, de même nos corps recevant l'eucharistie ne sont plus corruptibles, mais ont en eux-mêmes l'espérance de la résurrection ⁽³⁾. »

(1) *Apol.* I. — (2) Les espèces et le corps de Jésus-Christ.

— (3) *Adv. Hæres.*, lib. IV, c. 17 et 18.

Enfin, Tertullien, dans son livre de l'*Idolâtrie*, demande à ceux qui avaient sacrifié aux idoles comment ils osent recevoir dans les mêmes mains le corps du Seigneur ⁽¹⁾. « Quel crime ! dit-il : les Juifs ont une seule fois porté leurs mains sur Jésus-Christ ; ceux-ci chaque jour violent son corps ! O mains dignes d'être amputées ! »

Tel est le langage des Pères, beaucoup plus occupés naturellement de la présence réelle de Jésus-Christ que de la disparition du pain. Il était réservé aux protestants de perdre de vue, pour ainsi dire, la présence du Sauveur pour dissenter à perte de vue sur le changement de substance. « Ce qu'ils nous reprochent, leur disait avec raison le grand évêque de Meaux, ce n'est plus de mettre Jésus-Christ présent, de mettre tout un corps dans chaque parcelle ; le grand crime est d'avoir ôté le pain ; ce qui regarde Jésus-Christ est peu de chose, ce qui regarde le pain est essentiel. »

Sans insister davantage sur ce point, ne peut-on pas dire au moins que l'Église est mal fondée à refuser aux fidèles la communion sous les deux espèces ?

Non, puisque le corps de Jésus-Christ, étant vivant, est tout entier sous chacune des deux espèces.

Ce retranchement n'est-il pas contraire à l'Écriture ?

Evidemment non, puisque nous voyons Notre-Seigneur ne donner aux disciples d'Emmaüs la communion que sous l'espèce du pain. Voici les paroles du

(1) Dans la primitive Église, les fidèles recevaient dans leurs mains la sainte eucharistie et pouvaient l'emporter dans leurs demeures. Tertullien mentionne expressément cet usage, voir p. 398.

saint Évangile ⁽¹⁾ : « Lorsqu'il était à table avec eux, il prit du pain, le bénit, le rompit ⁽²⁾ et le leur présenta ; aussitôt ils le reconnurent, et il disparut à leurs yeux. » L'on a pu également voir, dans le discours de Notre-Seigneur aux Capharnaïtes, qu'il suffisait de manger sa chair sous l'espèce du pain pour recevoir le fruit de la communion.

Mais enfin, quel compte l'Église catholique tient-elle de ces paroles de Notre-Seigneur : « Buvez-en tous. »

Si je voulais argumenter à la manière des protestants, je répondrais : « Ce qui s'est fait *après* la Cène ne fait point partie de la Cène ; or, selon saint Luc, Notre-Seigneur prit la coupe après la Cène ; mais la vérité est que cette parole de Notre-Seigneur fut adressée aux apôtres, c'est-à-dire aux premiers prêtres de la loi nouvelle, et qu'elle sert de règle à ceux qui ont succédé à leur ministère et auxquels aussi s'adressent ces paroles : « Faites ceci en mémoire de moi. » Voilà pourquoi un prêtre, dans l'Église, ne peut consacrer la sainte eucharistie sans communier sous les deux espèces. Quant aux prêtres qui communient sans offrir le sacrifice et aux fidèles, il suffit qu'ils en reçoivent une, selon les paroles de saint Paul : « Quiconque mangera de ce pain, ou boira le calice du Seigneur ⁽³⁾. » L'histoire ecclésiastique confirme cette doctrine ; car les manichéens ayant enseigné que le vin était mauvais

(1) S. Luc, XXIV, 30.

(2) Au verset 35 il est dit qu'ils le reconnurent dans la *fraction du pain*, expression dont saint Luc fait usage pour désigner le sacrifice de l'autel et la communion, choses alors rarement séparées l'une de l'autre.

(3) I. Cor., XI, 27.

en lui-même comme ayant été créé par le démon, et voulant *pour cette raison* ne communier que sous l'espèce du pain, le pape Gélase, pour les démasquer, ordonna aux catholiques de communier sous les deux espèces, ce qui prouve que cet usage, quoique général à cette époque, n'était pas une règle absolue.

Les protestants ne peuvent-ils pas répondre qu'il ne peut y avoir rien de mieux que de célébrer la cène comme Notre-Seigneur l'a célébrée, et recevoir les deux espèces, puisque Jésus-Christ les a données ?

Si les protestants étaient convaincus de cette raison qu'ils donnent, alors ils s'y conformeraient eux-mêmes et feraient tout ce que Jésus-Christ a fait ; on verrait donc le ministre laver d'abord les pieds des communicants, on verrait ces communicants s'asseoir douze à une même table, rompre le pain, se passer le calice de main en main, et enfin communier après avoir soupé ensemble. Or, les protestants ne s'astreignent nullement à ces observances, malgré l'exemple de Notre-Seigneur ; ils ne doivent donc pas exiger des catholiques ce qu'ils ne font pas eux-mêmes.

Les protestants n'ont-ils pas droit de répondre que ces circonstances ne sont pas essentielles au sacrement ?

Les catholiques disent aussi que la communion sous les deux espèces n'est pas essentielle au sacrement.

Les protestants disent en outre que les observances qu'on leur reproche de ne pas suivre ne portent que sur la manière de célébrer la cène, tandis que la suppression de l'une des deux espèces affecte le sacrement même.

Si les protestants croyaient sincèrement que la manière d'administrer les sacrements est en tout obliga-

toire, alors, au lieu de baptiser par infusion ou par aspersion, ils devraient baptiser par immersion, comme on faisait au temps des apôtres.

Les protestants répondent que d'une manière aussi bien que de l'autre, il y a l'eau avec les paroles, et que cela suffit.

Les catholiques disent aussi que sous une espèce aussi bien que sous l'une des deux espèces il y a le corps et le sang de Jésus-Christ, et que cela suffit.

Les protestants disent encore qu'ils ont dû renoncer au baptême par immersion pour éviter plusieurs inconvénients.

Les catholiques disent aussi qu'on a dû renoncer à donner la coupe aux fidèles, à cause de plusieurs inconvénients.

Les protestants font, d'ailleurs, observer que Jésus-Christ, qui assiste son Église, n'aurait pas permis que le baptême fût mal administré pendant de si longues années.

Les catholiques disent aussi que Jésus-Christ, qui assiste son Église, n'aurait pas permis que la communion fût mal administrée pendant de si longues années.

Les protestants disent enfin qu'entre les deux manières de baptiser il n'y a qu'une différence insignifiante.

Les catholiques répondent qu'entre les deux manières de communier il n'y a en réalité aucune différence, puisque, dans l'un et l'autre cas, les fidèles reçoivent exactement la même chose.

Que concluez-vous de tout cela ?

Je conclus qu'après avoir renoncé à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, ainsi qu'au mi-

nistère de ceux que Jésus-Christ a établis les continuateurs de son sacerdoce, les protestants, luthériens et calvinistes, ont tous lieu de craindre l'effet de ces paroles : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme
« et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la
« vie en vous. » N'avoir pas la vie, c'est être mort, et telle est la condition de ceux que leur infidélité prive de cette céleste nourriture. Pour moi, j'ai une telle crainte de mourir d'inanition à défaut de ce *pain de vie*, que pour rien au monde je ne voudrais être protestant.

ARTICLE XV.

LA TRADITION ACCEPTÉE ET REJETÉE PAR LES PROTESTANTS.

Quelle est votre quinzième raison de ne pas être protestant ?

C'est que les protestants ne savent ce qu'ils veulent ,
recourant à la tradition en même temps qu'ils la re-
jetent.

Que voulez-vous dire par là ?

Je veux dire qu'il y a dans la religion des traditions
tellement autorisées, que les protestants ne peuvent
s'empêcher de les respecter et même d'y recourir,
montrant par là que leurs anathèmes contre les *tradi-
tions humaines*, comme ils les appellent, n'ont été que
des phrases de convention et des expédients pour se-
couer l'autorité de l'Église.

Quelles sont ces traditions tellement autorisées que
les protestants n'osent les rejeter ?

Pour commencer par l'Écriture elle-même, nous
avons vu que les Évangiles de saint Marc et de saint
Luc n'avaient en leur faveur que la tradition. Or, mal-
gré la prétention des protestants de s'en tenir purement

à la doctrine écrite des apôtres, ils n'ont pas osé rejeter ces deux Évangiles.

Où voyez-vous cette volonté des protestants de s'en tenir exclusivement à la doctrine des apôtres ?

Cela se voit dans leurs livres d'instruction. Les catéchismes protestants disent que Jésus-Christ donna aux apôtres la mission de prêcher sa doctrine, et que « ces apôtres écrivirent l'histoire de Jésus-Christ et adressèrent aux Églises des lettres qu'on appelle *Épîtres*, qui sont contenues dans cette partie de l'Écriture qu'on appelle le Nouveau Testament ⁽¹⁾. » Des protestants définissent encore la Bible « un Code écrit par les prophètes et les apôtres, sous la direction du Saint-Esprit ⁽²⁾. » Il est évident que ces paroles excluent saint Marc et saint Luc du nombre des écrivains sacrés, puisque saint Marc et saint Luc n'étaient pas des apôtres, mais des disciples, et que leurs livres n'ont d'autre autorité que celle qu'ils tiennent de la tradition de l'Église.

N'est-il pas évident par l'autorité de ces livres dans l'Église que saint Marc et saint Luc n'ont fait que tenir la plume pour saint Pierre et saint Paul ?

A cela, je réponds que la tradition seule nous a instruits de ces circonstances dont les écrits des apôtres ne parlent pas. De plus, il suffit de lire l'Évangile selon saint Luc pour reconnaître que ce disciple n'avait appris que par tradition les vérités qu'il rapporte. Voici ses paroles : « Plusieurs ayant entrepris d'écrire l'histoire des événements qui se sont accomplis

(1) *Catéchisme calviniste de Rouen*, p. 72 ; de Genève (Édition 1843), p. 40. — (2) M. Goguel, *Principales Différences*, p. 72.

« parmi nous, j'ai cru, très-excellent Théophile,
 « qu'après en avoir été exactement informé par le
 « rapport de ceux qui, dès le commencement, les ont
 « vus de leurs propres yeux, et qui ont été les ministres
 « de la parole, je devais aussi vous en représenter par
 « écrit toute la suite, afin que vous connussiez la vé-
 « rité des choses qui vous ont été annoncées. »

Il y a donc eu un grand nombre d'Évangiles? »

Oui; et sans parler de ceux qui font partie du Nouveau Testament, il y en a eu plus de trente, dont plusieurs portaient les noms des apôtres saint Pierre, saint Jacques, saint Thomas, etc.

Qui a distingué parmi ces écrits les véritables Évangiles?

C'est l'Église; et c'est par la tradition que les protestants le savent, puisque la liste des livres inspirés n'est pas dans l'Écriture. Rien ne montre plus clairement l'inconséquence des protestants, que de les voir opposer à l'Église des livres qui tirent toute leur autorité de celle de l'Église et qu'ils ont reçus de sa main.

Ils ne sont pas moins en contradiction avec eux-mêmes quand ils reçoivent comme règle de foi le Symbole des apôtres, qui n'est pas dans l'Écriture et qui n'a été conservé que par tradition.

Tous les protestants reçoivent-ils le Symbole des apôtres comme règle de foi?

Aucun livre d'instruction protestante n'a osé le rejeter, et la confession de foi calviniste dit : « Nous
 « advouons les trois Symboles, à scavoir des Apostres,
 « de Nicée et d'Athanase, parce qu'ils sont conformes
 « à la parole de Dieu ⁽¹⁾. » Cependant M. Montandon,

(1) Art. V.

ministre protestant à Paris, dans son *Étude élémentaire du Symbole des apôtres*, substitue aux articles du Symbole un certain nombre de passages de l'Écriture qu'il choisit comme bon lui semble et de manière à éluder les difficultés ; aussi l'on chercherait vainement à l'article de la rémission des péchés ce texte des Écritures : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, » M. Montandon ne permettant pas que ces paroles de Notre-Seigneur aient rapport à la rémission des péchés. Mais nous ne connaissons pas d'autre exemple d'opposition au Symbole des apôtres. Un autre ministre va même jusqu'à dire que « le Symbole est tout protestant ⁽¹⁾, » nul hérétique n'ayant osé directement et ouvertement le rejeter ni le combattre.

Les protestants ne peuvent-ils pas dire qu'une profession de foi si importante n'aurait pu être reçue dans l'Église et acceptée par tous les chrétiens, si on n'y avait reconnu la doctrine des apôtres ?

Sans doute ; mais pour avoir droit de parler ainsi, les protestants devront abandonner la maxime : *Rien que la Bible*, et s'engager à recevoir avec le même respect tout ce qu'une tradition authentique fera remonter jusqu'aux apôtres ; cela fait, ils seront bientôt catholiques.

N'accordez-vous pas que les additions faites au Symbole en divers temps, au concile de Nicée, par exemple, aient changé l'œuvre des apôtres ?

Non, puisque la doctrine contenue dans ces additions est celle des apôtres. Quand Arius se mit à enseigner que le Fils de Dieu était inférieur à son Père, les pas-

(1) Cité par M. Goguel, *Principales Différences*, p. 7.

teurs de l'Église réunis à Nicée eurent à résoudre cette question : « Quelle était sur ce point la foi des apôtres ? » Ils recueillirent les témoignages et décrétèrent que le Fils de Dieu était *consubstantiel* au Père. De plus, comme les manichéens avaient enseigné qu'il y avait deux premiers principes, l'un bon, l'autre mauvais, ajoutant que Dieu n'était pas le Créateur des esprits invisibles, les Pères de Nicée n'eurent encore besoin que de consulter la foi de leurs Églises pour savoir quelle était sur ce point la tradition apostolique. Au lieu de ces mots : *Je crois en Dieu*, ils mirent : *Je crois en un seul Dieu*. A ces paroles : *Créateur du ciel et de la terre*, ils ajoutèrent : *Et de toutes choses visibles et invisibles*. Il en a été de même toutes les fois qu'une erreur considérable a surgi dans l'Église. C'est à l'occasion de ces erreurs qui défiguraient la foi de l'Église que le Symbole des apôtres a été complété par la doctrine venue des apôtres. Qui oserait dire que les apôtres ne croyaient pas un seul Dieu créateur des anges et des âmes, aussi bien que des corps ?

Les protestants rejettent-ils absolument le droit de l'Église à fixer la foi, quand il y a pour les fidèles une cause d'incertitude ?

Non, le catéchisme de Genève dit positivement, en parlant du Symbole ⁽¹⁾ : « Du temps des apôtres, ceux « qui embrassaient la foi déclaraient qu'ils croyaient « en Dieu, en Jésus-Christ et au Saint-Esprit ⁽²⁾ ; mais « dans la suite, on ajouta d'autres articles à cette con-

(1) Édition de 1843, p. 59.

(2) C'est-à-dire, selon ces messieurs, en Dieu, en Jésus-Christ son prophète, et à l'inspiration divine. Sur la profession de foi faite au baptême, voyez p. 250.

« fession de foi pour distinguer les vrais chrétiens de
 « ceux qui introduisaient des erreurs dans l'Église et
 « pour arrêter le cours de ces erreurs ⁽¹⁾. »

Comment conciliez-vous ces changements dans le Symbole avec l'*unité* de foi ?

De la manière la plus simple : la foi est la doctrine de vérité que le Saint-Esprit inspire à l'Église et qu'il lui a inspirée dès le commencement. Elle était professée et pratiquée avant qu'il y eût rien d'écrit, et le même Esprit qui conduit l'Église a dirigé les écrivains sacrés. Cette foi persévère dans l'Église en vertu des promesses de Notre-Seigneur, et les fidèles en jouissent en paix. Si les discussions surviennent et si la division menace de pénétrer dans l'Église, alors les pasteurs se réunissent sous la conduite de l'Esprit-Saint et distinguent la vérité de l'erreur. La foi de l'Église ne change pas, puisque l'Esprit-Saint ne peut pas se contredire, et voilà pourquoi les ennemis de l'Église n'ont pu relever la moindre contradiction dans son enseignement.

L'Écriture dépose-t-elle en faveur de ce système ?

Oui, comme on peut s'en assurer en lisant l'histoire du concile de Jérusalem. Les sentiments étaient partagés, le concile s'assembla, les opinions furent débattues; et quand la foi de l'Église eut été proclamée par saint Pierre, toute discussion fut terminée. Il y eut, à partir de ce jour, une incertitude de moins sur la foi

(1) Le nouveau *Catéchisme de Genève* dit, p. 40 : « Ce
 « Symbole a-t-il été composé par les apôtres ? R. Non, tel que
 « nous le récitons, il ne remonte pas au delà du troisième
 « siècle; mais on l'a appelé *Symbole des apôtres*, parce
 « qu'il est un abrégé de la doctrine qu'ils ont prêchée. »

de l'Église, mais non pas une croyance nouvelle. Celle qui prévalut, en effet, était déjà professée dans l'Église, et ceux qui l'avaient combattue avaient au fond du cœur et avant toutes choses la volonté de professer la foi de l'Église. C'est pourquoi saint Jean, dans l'Apocalypse, ordonne « que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit (Saint) dit aux Églises (1). »

Les protestants ne sont-ils pas fondés à ne regarder comme inspirées que les vérités qui ont été écrites par les auteurs inspirés ?

A cela, je réponds que le Saint-Esprit a été d'abord donné à l'Église pour prêcher de vive voix ; l'Écriture n'est venue qu'ensuite et par exception. Puisque l'enseignement oral a précédé l'enseignement écrit, et que dans l'Église, à côté de l'enseignement écrit, il y a toujours eu l'enseignement oral, c'est par là que se sont conservées les vérités qui composent ce qu'on a proprement appelé la tradition.

Voyons-nous dans l'Écriture quelque indice de ces vérités de tradition qui se seraient conservées de vive voix à côté de celles qui ont été mises par écrit ?

Oui ; et pour le prouver, il suffit de rapporter cette parole de saint Paul aux Thessaloniens : « Mes frères, conservez avec soin les traditions que vous avez reçues, soit de vive voix, soit par la lettre que je vous ai écrite (2). » Il dit encore à son disciple Timothée : « Mon fils, gardez ce que vous avez appris de moi par plusieurs témoins, et donnez-le en dépôt à des hommes fidèles, qui soient eux-mêmes capables d'instruire les autres (3). » Telle est la tradition, qui

(1) *Apoc.*, II, 17. — (2) *II. Thess.*, II, 15. — (3) *II. Tim.*, II, 2.

est, comme l'Écriture, la doctrine du Saint-Esprit, mais qui nous arrive par une voie différente.

Avez-vous encore d'autres reproches du même genre à adresser aux protestants ?

Oui, ils violent encore deux des préceptes du Décalogue, le second et le troisième, sans autre autorité que la tradition, et cela malgré leur mépris affecté de la tradition.

En quoi les protestants violent-ils le second commandement de Dieu ?

En ce que, ainsi que nous l'avons vu, ils font des images taillées qu'ils placent avec honneur dans leurs places publiques et leurs monuments ; ce que la loi de Dieu défendait expressément. Or, c'est par la tradition, et non autrement, que les protestants savent que cette défense a été levée.

Les catholiques ne vont-ils pas sous ce rapport bien plus loin que les protestants ?

Quoi que fassent les catholiques, il s'agit ici des protestants. Or, les Bibles protestantes contiennent ces paroles : « Vous ne ferez pas d'image taillée, ni aucune « ressemblance des choses qui sont dans le ciel, ni de « celles qui sont sur la terre. » Si donc les protestants font des images taillées et des ressemblances humaines, c'est qu'ils croient que sur ce point la tradition a réformé l'Écriture. Ils ont donc tort quand ils condamnent la tradition, en même temps qu'ils s'en autorisent contre l'Écriture.

Pourquoi avez-vous parlé du troisième commandement de Dieu ?

C'est parce que les protestants chôment le dimanche, au lieu du samedi, contrairement à ce précepte : « Sou- « venez-vous de sanctifier le jour du sabbat. » Ce

changement ne se trouve pas dans l'Écriture, et la tradition a seule autorisé le déplacement du jour du Seigneur.

Trouvez-vous que les catholiques aient bonne grâce de reprocher aux protestants de faire ce qu'ils font eux-mêmes ?

Oui, puisqu'en substituant le repos du dimanche à celui du samedi, les catholiques agissent sous la conduite de l'Église et sont fidèles à leurs principes, tandis que les protestants, désobéissant à la loi écrite, la seule qu'ils reconnaissent, ont violé les leurs.

Avez-vous à reprocher aux protestants d'autres infidélités à la maxime : *Toute la Bible et rien que la Bible.*

Oui, puisque leurs ministres font des sermons et donnent verbalement des explications, au lieu de se contenter de lire le texte sacré, eux qui proclament tout haut que l'Écriture est claire par elle-même et à la portée de tout le monde, montrant par là le peu de confiance qu'ils ont dans leurs propres maximes.

Vous avez dit vous-même, et rien n'est plus vrai, que nul protestant n'est tenu de croire le ministre, quand il prêche ?

Sans doute; mais alors pourquoi prêchent-ils, sinon parce que l'expérience de tous les jours leur montre qu'un livre n'est pas un moyen d'instruction qui convienne à tous. Il y a même plus, et l'exemple des protestants suffit pour démontrer la nécessité absolue de l'enseignement oral, c'est-à-dire de la tradition.

Comment l'exemple des protestants montre-t-il la nécessité d'un enseignement de vive voix ?

C'est parce qu'il n'y a pas un protestant sur mille qui ait compulsé lui-même les textes et basé sa foi sur les

saintes Écritures. L'immense majorité des protestants, surtout parmi les gens du peuple, se contente de la parole du ministre et n'a, par conséquent, d'autre instruction religieuse que celle qui lui arrive par la tradition.

Mais n'est-ce pas là une pure chicane, puisque le ministre ne dit rien qui ne soit d'accord avec les Écritures?

Non, puisqu'il y a des protestants qui adressent aux ministres luthériens et calvinistes des reproches fondés sur l'Écriture, auxquels ces derniers n'ont pu répondre qu'en invoquant la tradition.

De quels protestants voulez-vous parler?

Je parle de sectes nombreuses, telles que la Société des Amis (ou quakers) et les nombreuses variétés d'anabaptistes, lesquels reprochent aux luthériens et aux calvinistes, tantôt de baptiser, tantôt de mal administrer le baptême.

Que disent sur le baptême des luthériens et des calvinistes les protestants qui ne baptisent pas?

Ils disent que, puisque l'Écriture renferme tout ce qui est nécessaire au chrétien, et qu'elle ne décrit pas la manière dont il faut administrer le baptême, cela veut dire qu'il ne doit pas y avoir de baptême. D'après eux, le baptême des chrétiens est un baptême tout spirituel pour lequel il ne faut ni ministre, ni eau, ni paroles.

Les protestants qui admettent le baptême n'ont-ils pas droit de montrer dans l'Écriture l'ordre donné par Jésus-Christ aux apôtres de baptiser tous les hommes et aussi plusieurs exemples de baptême, tels que celui de l'Éthiopien par le diacre Philippe?

Les protestants qui rejettent le baptême disent que ces deux preuves ne suffisent pas. La raison qu'ils en

donnent, c'est que pour le lavement des pieds avant la cène, il y a pareillement l'exemple de Jésus-Christ et ce précepte : « Je vous ai donné un exemple, afin que vous fassiez comme j'ai fait moi-même. » Or, ni le précepte ni l'exemple ne sont jugés suffisants par les ministres calvinistes ou luthériens pour laver eux-mêmes les pieds des fidèles avant la cène, quand ils la célèbrent.

Que répondent les protestants qui croient au baptême ?

Il faut bien qu'ils en viennent à dire que jamais le lavement des pieds n'a été considéré dans l'Église comme un précepte, tandis que dans tous les temps le baptême y a été administré, ajoutant qu'à l'époque de la réforme, où *tous* les abus ont été retranchés, le baptême et la sainte cène ont été retenus par les réformateurs comme de véritables sacrements, c'est-à-dire qu'en dernier ressort ils invoquent la tradition.

Les quakers ont-ils encore quelque objection à opposer aux luthériens et aux calvinistes ?

Oui, ils leur font observer que l'Écriture disant : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, et celui qui ne croira pas sera condamné, » cela prouve que le baptême n'est pas nécessaire, puisque l'incrédulité seule peut amener notre condamnation.

Les luthériens et les calvinistes n'ont-ils pas droit de dire qu'en conservant le baptême ils ont du moins rejeté les pratiques inutiles et superstitieuses qui attestent la simplicité de ce sacrement et en obscurcissent le but principal ?

Les protestants qui ne baptisent pas répondent que la justification étant due à la foi seule, toute céré-

monie extérieure ne peut qu'altérer la simplicité de cette doctrine et la faire perdre de vue.

Quels reproches font les anabaptistes aux luthériens et aux calvinistes ?

Ils leur reprochent de baptiser les enfants au-dessous de l'âge de raison, et dans tous les cas de ne pas observer la manière de baptiser enseignée par les apôtres.

Sur quoi s'appuient les anabaptistes pour nier le baptême des enfants ?

Ils disent que Notre-Seigneur ayant commandé à ses apôtres d'*enseigner* d'abord, et ensuite de *baptiser*, cela prouve que l'instruction doit nécessairement précéder le baptême. Ils sont affermis dans ce sentiment par ces paroles déjà citées de Notre-Seigneur : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; » desquelles ils concluent que la foi, qui suppose l'instruction, est la première chose, et que le baptême ne vient qu'après. Enfin ils défient les luthériens et les calvinistes de leur montrer dans l'Écriture un seul baptême d'enfant, défi auquel ces derniers n'ont jamais pu répondre.

Ne voit-on pas dans l'Écriture des baptêmes de familles entières ?

Oui ; mais les anabaptistes font observer que cela ne prouve rien ; car, supposé que la foi et l'instruction *dussent* précéder le baptême, alors baptiser une famille entière serait baptiser toutes les personnes de cette famille qui auraient l'instruction et la foi requises. Si l'on disait qu'une pièce de viande a servi pendant plusieurs jours à nourrir *toute* une famille, cela voudrait dire évidemment à nourrir toutes les personnes capables de manger de la viande, et non pas les enfants à la mamelle.

Ne pensez-vous pas cependant que l'Écriture auto-

rise le baptême des enfants au-dessous de l'âge de raison ?

Il y a, selon moi, dans l'Écriture plusieurs passages qui énoncent cette doctrine ; mais ils ont besoin d'être expliqués par la tradition ; et quant aux exemples de ces baptêmes, il n'y en a certainement pas un seul.

Pourquoi les anabaptistes reprochent-ils aux calvinistes et aux luthériens de ne pas baptiser comme les apôtres ?

Ils disent d'abord que, dans le silence de l'Écriture, c'est à l'exemple des apôtres de nous servir de règle. Ils ajoutent que les apôtres baptisaient par immersion : le catéchumène descendait dans l'eau, et le ministre du sacrement lui enfonçait trois fois la tête sous l'eau en prononçant ces paroles : « Je te baptise
« au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Que répondent les luthériens et les calvinistes ?

Ils ne peuvent qu'invoquer la tradition de l'Église catholique, laquelle, au moment de leur séparation, avait, depuis longtemps et pour de bonnes raisons, abandonné l'ancien usage.

Vous n'entendez certainement pas, dans ce que vous venez de dire, prendre parti pour les quakers et les anabaptistes ?

Non ; mais je soutiens qu'une fois admise la maxime : *Rien que la Bible*, les quakers sont les plus logiques de tous les protestants ; ils sont même les seuls qui, ayant adopté le principe, ont le courage d'en accepter toutes les conséquences. Pour moi, je dis simplement que les luthériens et les calvinistes, étant obligés de recourir à la tradition, devraient au moins par pudeur ne pas dire tant de mal des traditions humaines.

Les reproches que vous rapportez comme s'adres-

sant aux luthériens et aux calvinistes ne retombent-ils pas encore bien plus sur l'Église catholique ?

Non. La position de l'Église n'a aucun rapport avec celle des protestants. Les protestants ont pour maxime : *Rien que la Bible*, ils sont donc condamnables quand ils admettent une croyance ou un usage qui n'est pas dans l'Écriture ; mais l'Église, enseignant que la tradition est l'interprète et au besoin le complément de l'Écriture, est fidèle à ses principes quand elle invoque la tradition.

Que dit-elle, du moins, quand on l'accuse d'avoir obscurci le but principal du baptême en y joignant tant de cérémonies ?

Elle dit que les cérémonies qui accompagnent le baptême, loin d'obscurcir le but principal du sacrement, nous le font, au contraire, parfaitement connaître ; et la preuve en est que les catholiques n'ont jamais perdu de vue la fin essentielle du baptême, qui est d'effacer le péché originel et de nous faire enfants de Dieu et de l'Église.

Les cérémonies, du moins, « n'altèrent-elles pas la simplicité du sacrement ? »

Non. Si l'Écriture exposait comment il faut baptiser, les protestants pourraient dire que les cérémonies surajoutées altéreraient la simplicité du baptême ; mais l'Écriture ne disant rien sur ce point, nul protestant au monde n'a droit de parler d'altérations apportées par l'Église à la simplicité du baptême.

Les cérémonies que l'Église a jointes à l'administration du baptême paraissent à beaucoup de protestants superstitieuses et inutiles ?

L'Église les juge utiles et pieuses. Usages pour usages, ceux de l'Église, remontant à une antiquité

immémoriale, doivent être préférés aux vues particulières de nouveaux venus qui condamnent au nom de l'Écriture ce que l'Écriture ne condamne pas. C'est, au contraire, le respect de la sainte Écriture qui porte l'Église à conserver des cérémonies qui mettent sous les yeux des peuples ces vérités : que nous avons été conçus dans l'iniquité; que nous avons tous péché en Adam, étant par nature des enfants de colère, et enfin que sans le baptême nous sommes indignes du royaume de Dieu. C'est précisément parce que les protestants ne reçoivent pas ces vérités, qu'ils se scandalisent en voyant le ministre de Jésus-Christ exercer sur le démon la puissance qui lui a été donnée par Jésus-Christ.

Avez-vous encore à nous montrer dans la conduite des protestants d'autres usages où la tradition l'ait emporté sur l'Écriture ?

Oui, mais le détail en serait infini. Disons simplement qu'ils n'ont que la tradition pour se justifier sur les points suivants :

L'administration de la cène telle qu'elle est pratiquée dans les temples luthériens et calvinistes ;

L'usage reçu chez eux de manger la chair des animaux suffoqués et du sang, malgré la défense portée dans l'Écriture ⁽¹⁾ ;

L'usage suivi par les prédicateurs du pur Évangile d'avoir de l'or et de l'argent dans leur bourse, un sac de voyage, deux habits, etc., et cela malgré la défense rapportée par trois évangélistes ⁽²⁾ ;

La négligence d'une foule de règles de conduite

(1) *Act.*, XV, 20. — (2) *S. Matth.*, X, 9. — *S. Marc*, VI, 8. — *S. Luc*, IX, 3.

tracées dans l'Ancien Testament, règles aussi anciennes que le Décalogue et qui n'ont pas été abolies.

On pourrait encore reprocher aux protestants d'avoir adopté des traditions dont la Bible ne parle pas, comme sont le renouvellement des promesses du baptême, les cérémonies du mariage, celles de l'institution des ministres, etc. Mais tout cela n'ajouterait rien à ce qui vient d'être dit.

Quelle est donc votre conclusion ?

De tout ceci je conclus que le retour si vanté au pur Évangile et cette horreur si grande des traditions humaines ont été de la part des protestants un faux semblant, et rien de plus. Ils sont donc des hommes de contradiction qui veulent une chose et en même temps ne la veulent pas. Pour moi, je tiens à être d'accord avec moi-même; je ne saurais donc être protestant.

ARTICLE XVI.

LES PROTESTANTS NE RESPECTENT PAS LA SAINTE ÉCRITURE.

Quelle est votre seizième raison de ne pas être protestant.

C'est que les protestants ne respectent pas la sainte Écriture.

Les protestants n'ont-ils pas quitté l'Église catholique dans le but d'avoir la sainte Écriture pour unique règle de conduite ?

Je sais qu'ils ont mis ce prétexte en avant ; mais les faits n'ont pas répondu aux paroles, et en maintes circonstances ils ont traité l'Écriture sainte, non-seulement avec une légèreté déplorable, mais encore avec un mépris évident.

Quelles preuves apportez-vous de ce que vous avancez ici ?

Personne n'ignore comment les premiers réformateurs traitèrent ceux des livres saints dont la doctrine ne se trouvait pas d'accord avec leurs théories. Ainsi, Luther, ayant voulu que la foi sans les œuvres suffît au salut et voyant dans l'Épître de saint Jacques que la

foi sans les œuvres était une foi morte , traita cette Éptre d'*éptre de paille*, et en rejeta l'autorité. De même, lui et Calvin retranchèrent du nombre des livres inspirés l'Éptre aux Hébreux et l'Apocalypse. A leur imitation, les protestants de Strasbourg décidèrent en 1598 que ces trois livres ne feraient plus partie du canon des Écritures.

Quelles objections pouvaient avoir ces protestants contre l'Apocalypse et l'Éptre aux Hébreux ?

Nous voyons dans l'Apocalypse la gloire des saints et la puissance de leurs prières. L'Éptre aux Hébreux enseigne de la manière la plus claire la soumission aux pasteurs et la possibilité de déchoir de la grâce ; de plus (et cela blesse au vif les protestants), saint Paul , dans cette Éptre, invoque comme supérieur au sien le témoignage de ceux qui avaient vu et entendu le Seigneur. Il n'en fallait pas tant pour faire rejeter ce livre par les protestants , eux qui tiennent à faire de saint Paul l'antagoniste des apôtres qui l'avaient précédé et le premier des réformateurs.

Les protestants de nos jours ne reçoivent-ils pas ces livres rejetés par leurs devanciers ?

Oui , chez eux rien n'est durable. Ainsi, la réprobation prononcée par les protestants de Strasbourg contre les livres dont nous avons parlé dura soixante-quatorze ans. Une génération les avait rejetés parce qu'il lui avait plu de les rejeter ; une autre les reprit parce qu'il lui plut de les reprendre. Mais si les Bibles protestantes de nos jours contiennent toutes l'Apocalypse, ainsi que l'Éptre de saint Jacques et l'Éptre aux Hébreux , cela n'empêche pas qu'en Allemagne et ailleurs, un parti nombreux de protestants n'admette pas que l'Éptre aux Hébreux soit de saint Paul. J'ajoute enfin

que si les Bibles des protestants ont, à cela près des livres qu'il leur plait de traiter d'apocryphes, les mêmes livres que la Bible catholique, cela ne sert pas à grand'chose, puisqu'en conservant ces livres, les protestants rejettent les vérités qu'ils contiennent, quand ces vérités les contrarient, ce qui n'est pas rare.

Veuillez préciser les faits sur lesquels vous appuyez cette accusation.

Tous ceux qui lisent les livres d'instruction protestante savent qu'il y a dans l'Écriture une quantité de passages forts et lumineux que ces livres passent sous silence, parce que ces passages contrarieraient leur enseignement.

Pourriez-vous citer quelques exemples de ces omissions considérables?

Rien de plus aisé. Quels textes plus importants que ces paroles adressées par Jésus-Christ aux premiers pasteurs de l'Église : « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles. » Ou celles dites à saint Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Ou encore celles adressées à tous les chrétiens : « Que celui qui n'écoute pas l'Église soit à vos yeux comme un païen et un publicain. »

Quelles vérités plus nécessaires que celles renfermées dans ces passages : « Si quelqu'un ne reçoit une seconde naissance de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. » Ou encore : « Nulle prophétie (c'est-à-dire explication) de l'Écriture n'est faite par interprétation particulière. » Ou cette promesse faite aux apôtres : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. »

Cependant, ces textes si instructifs (et nous pourrions en citer un plus grand nombre) sont mis sous le boisseau, et les livres d'instruction protestante ne les rapportent pas.

Les ministres protestants ne peuvent-ils pas se justifier en disant que ces textes sont dans la Bible, que la Bible est dans les mains de tous, et que chacun peut les y lire ?

S'ils croyaient véritablement que la Bible suffit par elle-même, alors ils ne feraient ni commentaires ni catéchismes. L'existence seule de ces livres prouve que la Bible ne suffit pas seule, et qu'il faut l'expliquer; or, puisqu'ils jugent nécessaire de commenter la Bible, au moins devraient-ils en expliquer tous les passages importants.

Dites-nous quels sont en général les points sur lesquels, selon vous, les ministres protestants taisent la doctrine des Écritures.

C'est sur tout ce qui se rapporte à l'Église comme société visible, au péché d'hérésie ainsi qu'aux châtiments dont Dieu le menace, aux droits des pasteurs de l'Église et en particulier à ceux des successeurs de saint Pierre, au sacerdoce de la loi nouvelle et à la perpétuité de son sacrifice, à la nécessité du baptême, à l'institution et à l'usage des sacrements, etc., etc.

Les protestants ne peuvent-ils pas répondre que ces textes présentent des difficultés et qu'ils ne pourraient qu'embarrasser les personnes peu instruites ?

Non, puisque ce serait avouer que l'Écriture n'est pas claire pour tout le monde et que les fidèles doivent être guidés dans la lecture des livres saints, ce qui serait donner gain de cause aux catholiques. Nos frères

séparés ne peuvent d'aucune manière justifier le silence qu'ils affectent de garder sur ces textes, pas plus que les premiers réformateurs ne sont excusables d'avoir mis l'Écriture à l'écart, quand elle combattait le relâchement qu'ils voulaient introduire dans les mœurs des chrétiens.

Que voulez-vous dire par là ?

Je veux rappeler que Luther, enseignant, comme nous l'avons vu, à mépriser les vœux de religion, la pauvreté volontaire, l'obéissance aux supérieurs légitimes, la confession des péchés, les jeûnes, les abstinences, et en général toute espèce d'œuvres pénibles, ne put le faire ⁽¹⁾, qu'au mépris de l'Écriture qui approuve et loue ces mêmes pratiques que les réformateurs ont condamnées. Mais comme si ce n'était pas assez d'imposer silence à l'Écriture, les protestants lui font encore dire ce qu'elle ne dit pas.

A quoi faites-vous ici allusion ?

A l'usage si fréquent chez les protestants d'appliquer à une chose ce que l'Écriture dit d'une autre. Ainsi, par exemple, saint Paul reprochant aux Juifs convertis de mettre leur confiance dans les observances de la loi de Moïse, au lieu d'attendre toute leur justice de la foi en Jésus-Christ, c'est-à-dire de la religion chrétienne, les protestants s'emparent des paroles par lesquelles saint Paul rabaisse l'importance des œuvres de la loi judaïque, et, par une déplorable supercherie, ils appliquent à toutes les bonnes œuvres (sans excepter celles qu'inspire la foi en Jésus-Christ) ce que saint Paul a dit des observances de la loi de Moïse. C'est là évidemment se jouer des saintes Écritures, et ce que

(1) Voyez p. 141.

nous disons ici s'applique non-seulement en général à ce principe posé dans les Épîtres aux Romains et aux Galates, mais encore aux paroles par lesquelles saint Paul reproche à ces mêmes Galates d'observer (comme les Juifs) « les jours et les mois, les saisons et les années ⁽¹⁾, » ou à celles par lesquelles il prévient les Colossiens contre ceux qui disaient : « Ne touchez pas à ceci, ne touchez pas à cela ⁽²⁾. » Comme si ces paroles proscrivaient les jeûnes et les abstinences des chrétiens, quand nous voyons dans les Actes des apôtres des jeûnes si fréquents ; quand nous considérons que Jésus-Christ a jeûné et a dit qu'après sa mort *ses disciples jeûneraient*. Les vrais disciples de Jésus-Christ sont donc les catholiques et non pas les protestants, puisque les catholiques jeûnent et que les protestants ne jeûnent pas.

Les catholiques ne donnent-ils pas trop d'importance aux œuvres ?

Je ne le crois pas. Mais quand les catholiques auraient tous les torts que les protestants leur prêtent, ce ne serait pas une raison de fausser la doctrine de saint Paul et d'appliquer aux œuvres chrétiennes ce qu'il dit des observances judaïques. Au reste, les protestants ne montrent pas un plus grand respect pour Notre-Seigneur lui-même, quand ils veulent que Jésus-Christ ait ordonné aux chrétiens de lire l'Écriture ; ce que Jésus-Christ n'a pas fait.

Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit à ceux qui l'écoutaient de lire l'Ancien Testament, qui était la seule Écriture inspirée de ce temps-là ?

Notre-Seigneur a renvoyé les Juifs incrédules aux

(1) *Gal.*, IV, 10. — (2) *Col.*, II, 21.

livres saints qui avaient annoncé sa venue; mais il n'a point parlé de l'Écriture comme moyen d'instruction pour ses fidèles; comment aurait-il pu leur commander d'aller chercher dans un livre sa doctrine qu'il n'a point écrite et n'a pas fait écrire?

Avez-vous encore quelque chose à ajouter?

Oui, car les protestants, voulant combattre l'usage suivi par l'Église de célébrer ses offices en latin, ne craignent pas de détourner de leur vrai sens les paroles par lesquelles saint Paul modère l'usage du don des langues. L'apôtre représente aux fidèles le peu d'utilité qu'il y a à exhorter un auditoire dans une langue inconnue, et veut au moins que les discours de ce genre soient traduits pour l'utilité de ceux qui les écoutent; quoi de plus juste? mais aussi quoi de plus injuste que la conduite des protestants, qui se prévalent de ces textes pour condamner l'usage où est l'Église de parler à Dieu en latin, comme si Dieu n'entendait pas le latin?

Les protestants n'ont jamais dit rien de semblable; ils font observer simplement que prier dans une langue inconnue, c'est ne pas savoir ce qu'on dit à Dieu.

Soit, mais alors qu'ils ne s'appuient pas sur l'Écriture, puisqu'elle dit toute autre chose.

N'accordez-vous pas cependant qu'il serait mieux de prier Dieu dans une langue connue de celui qui prie?

On dirait, à entendre les protestants, que les catholiques ne prient Dieu qu'en latin. Toutes les prières autres que l'office public se font en langue vulgaire. Quant à l'office public, la plupart des fidèles comprennent les prières usuelles, et tous peuvent lire dans des traductions les prières de l'Église.

Au reste, il est sur cet article une vérité que les protestants ne peuvent pas même entrevoir, tant elle

est étrangère à leurs habitudes , et cette vérité, c'est la réalité de la foi. Un protestant ne peut faire une prière sans la comprendre, c'est-à-dire sans la contrôler, l'approuvant ou la désapprouvant, comme il juge à propos ; il vit de défiance. Un catholique vit de confiance dans les promesses de Jésus-Christ. Ainsi , quand il chante en latin les Psaumes de David , il sait que sa prière a été dictée par le Saint-Esprit ; il s'unit donc du fond du cœur aux sentiments qu'elle exprime , comme font les protestants eux-mêmes en certains endroits de l'Écriture dont il est impossible de donner une exacte traduction.

Il est permis d'ajouter, à l'adresse des protestants français, que notre prose étant tout ce qu'il y a de plus rebelle à la mélodie, il leur a fallu mettre le Psautier en vers et par là même renoncer à une traduction exacte. Si le lecteur veut se faire une idée des exigences de ces versions rimées, qu'il compare pour un des psaumes les plus connus la traduction fidèle avec celle des protestants. Les voici en regard :

PSAUME XLII.

Jugez-moi, Seigneur, et discernez ma cause de celle du peuple impie ; délivrez-moi de l'injuste et du trompeur.

Puisque vous êtes ma force, ô Dieu, pourquoi faut-il que je sois dans la tristesse pendant que l'ennemi m'afflige ?

XLIII. DES PROTESTANTS.

Prends, ô Dieu, ma juste *querelle*,
Tot qui me vois traiter ainsi
 Par la *troupe* injuste et *cruelle*,
A tes commandements rebelle,
 Du méchant endurci.

Toi, grand Dieu, qui fus ma défense,
Le scul à qui mon cœur s'attend,
 Peux-tu *me cacher ta présence*
 Et me livrer à l'*insolence*
 De l'ennemi persécutant
Par qui je souffre tant ?

Faites briller votre lumière et
votre vérité, ce sont elles qui m'ont
conduit et amené à votre montagne
sainte et dans vos tabernacles.

Que sur moi ta clarté rebruisse
Et me montre la vérité,
Qu'au saint mont elle me conduise
Et qu'elle-même m'introduise
Dans ton palais, dont la beauté
Fait voir la majesté.

Je m'approcherai de l'autel du
Seigneur, du Dieu, la joie de ma
jeunesse; je chanterai vos louanges
sur la harpe, ô Dieu mon Seigneur.

*Là, d'une sainte harpe,
J'approcherai de ton autel;
Là, dans une juste allégresse,
Ma voix et ma harpe sans cesse
Chanteront, ô Dieu d'Israël,
Ton honneur immortel.*

Mon âme, pourquoi donc être
triste? pourquoi se troubler? Espé-
rez en Dieu; car je le louerai encore
comme le Dieu mon Sauveur et mon
unique Dieu!

Quoi! tes frayeurs durent encore?
Mon âme, enfin rassure-toi;
Espère au grand Dieu que j'adore,
Attends son aide que j'implore,
Car, comme mon père et mon roi,
Il veillera sur moi.

Que répondez-vous à cette accusation des protes-
tants, que l'emploi d'une langue morte a pour objet de
tenir les peuples dans l'ignorance?

Je réponds que si telle était l'intention de l'Église,
elle ne mettrait pas la traduction de ses prières entre
les mains des fidèles.

N'est-il pas vrai, du moins, que la seule version
officielle des saintes Écritures, dans l'Église catholique,
est la *Vulgate*, c'est-à-dire une version latine?

L'Église catholique étant une société à laquelle au-
cun des peuples de la terre n'est étranger, il lui a fallu
une langue officielle, et cette langue est le latin, de
même que le français est celle de la diplomatie. Une
langue morte a d'ailleurs cet avantage, que les mots
y conservent toujours la même valeur; ce qui n'a pas
lieu dans les langues vivantes. Cela posé, la version
de l'Église catholique devait être en latin; mais cela

n'empêche pas qu'il n'y ait en divers lieux des traductions en langue vulgaire approuvées par les évêques.

Ne trouvez-vous pas qu'il faut du courage pour accuser de manquer de respect envers l'Écriture ceux-là mêmes qui font de l'Écriture la règle unique de leur croyance ?

Les protestants disent que l'Écriture est leur règle de foi, mais il n'en est rien. On ne les voit pas faire concorder leur croyance avec l'Écriture, mais bien accommoder l'Écriture à leurs propres idées. Ainsi, pour choisir un exemple entre mille, saint Jean, après avoir fait observer qu'il n'avait pas mis par écrit tous les miracles de Jésus-Christ, ajoute : « Mais ceux-ci » ont été écrits, afin que vous croyiez que Jésus-Christ est le Christ, et que, le croyant, vous ayez la vie en lui ⁽¹⁾. » Maintenant, que fait le catéchisme calviniste de Rouen ? Il fait dire ici à saint Jean « que l'Écriture » nous a été donnée pour nous apprendre tout ce que nous devons croire et faire, si nous voulons devenir agréables à Dieu ⁽²⁾. » N'est-ce pas là faire dire à l'Écriture, non pas ce qu'elle dit réellement, mais bien ce qu'on veut lui faire dire ?

Prenons encore un autre texte des plus importants, par exemple les paroles de l'institution de la sainte eucharistie. Quoi que l'on puisse dire à un catholique au nom de la raison, du témoignage des sens, etc., il a pour la révélation un respect si profond, que, lisant dans l'Évangile ces paroles de Jésus-Christ : « Ceci est mon corps, » il n'est pas de considération ou de puissance au monde qui puisse l'empêcher de croire que cela est réellement le corps de Jésus-Christ.

(1) *S. Jean*, XX, 31. — (2) Page 44.

Voilà ce qui s'appelle respecter l'Écriture et en faire la règle de sa croyance.

Prenez au contraire un protestant ; s'il est luthérien, il entend, c'est-à-dire il lui plaît d'entendre que les paroles : *Ceci est mon corps*, signifient : « *Dans ceci* » ou *avec ceci* est mon corps. » Et il faut que l'Écriture se prête à ce caprice. S'il est calviniste, il pousse l'indépendance jusqu'à vouloir que les mots : « Ceci » est mon corps, » signifient : « Ceci n'est pas mon » corps, » mais simplement un objet qui le rappelle.

N'est-ce pas là mépriser l'Écriture et la mettre sous ses pieds, tout en ayant la bouche pleine des louanges de l'Écriture ? C'est donc dans l'Église catholique seule, c'est-à-dire là où l'interprétation particulière n'est pas permise, que se trouve le respect de l'Écriture, en sorte qu'au lieu d'accuser cette Église, les protestants évangéliques feraient mieux de lui témoigner leur reconnaissance.

Expliquez votre pensée.

Les évangéliques se font gloire d'avoir ressuscité au sein du protestantisme, il y a peu d'années, la foi aux vérités capitales du christianisme, vérités que les protestants latitudinaires avaient fait tomber dans l'oubli. Les évangéliques devraient donc savoir gré à l'Église catholique de ce respect invariable pour les vérités qui sont l'objet des Écritures ; respect qui les lui a fait conserver quand il était de bon ton parmi les protestants de les traiter de visions et de superstitions juives, comme font encore aujourd'hui M. Coquerel et ceux qui lui ressemblent.

Les évangéliques répondent que « les protestants » qui mettent en doute l'autorité de la Bible et même « la résurrection de Jésus-Christ ne sont pas plus des

« protestants évangéliques, que Dupuis, de triste mé-
« moire, n'était catholique romain en écrivant l'*Origine*
« *des cultes*. Ce sont des rationalistes, des déistes, des
« partisans de la religion naturelle, comme Dupuis
« était athée ⁽¹⁾. »

A cela, je réponds que Dupuis ne s'est jamais donné pour catholique, et que s'il avait prétendu passer pour tel, on lui aurait prouvé qu'il ne l'était pas, puisqu'il n'écoutait pas l'Église ; tandis que les latitudinaires, marchant dans la voie du jugement privé et du libre examen, sont incontestablement protestants et sont même protestants à un degré éminent, puisqu'ils protestent plus que les autres, et que, par suite, leur protestantisme est plus épuré que celui des évangéliques.

Quelle est donc votre conclusion ?

Je vois avec évidence la sainte Écriture aussi respectée chez les catholiques qu'elle l'est peu chez les protestants. Je m'en étonne, puisque c'est sous prétexte d'un plus grand respect pour les Écritures qu'ils ont abandonné l'Église catholique. Je conçois que des âmes droites aient, dans le premier moment, ajouté foi à la parole des réformateurs ; mais après avoir vu comment ces hommes ont traité la sainte Écriture, une plus longue illusion serait sans excuse. Je tiens à respecter la parole de Dieu, non point en apparence, mais en réalité, c'est-à-dire pour les vérités qu'elle renferme, vérités dont nos frères séparés ont fait autant d'énigmes incertaines et indéchiffrables. Je ne saurais donc être protestant.

(1) *Réponse fraternelle*, etc., p. 62.

ARTICLE XVII.

LA RELIGION DES PROTESTANTS N'EST PAS UNE RELIGION.

Quelle est votre dix-septième raison de ne pas être protestant ?

C'est que la religion des protestants n'est pas une religion.

Pourquoi dites-vous que la religion des protestants n'est pas une religion ?

C'est parce que ce mot de religion veut dire ce qui *relie*, ce qui *réunit* l'homme à Dieu. Or, après le péché d'Adam, la religion véritable repose nécessairement sur trois vérités qui sont en tout ou en partie rejetées par les protestants.

Quelles sont ces trois vérités si essentielles ?

La première est que le péché d'Adam a été transmis à ses descendants, et qu'en vertu de cet héritage nous naissons tous pécheurs et exclus du royaume de Dieu ; la seconde est la rédemption par Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, qui, par sa mort, nous a rachetés de l'esclavage du démon et de la damnation éternelle ; la troisième est l'institution divine des sacrements, par

lesquels les mérites de la Passion de Jésus-Christ sont appliqués aux fidèles.

Les protestants qui nient la transmission du péché originel à la postérité d'Adam sont-ils nombreux ?

Oui, puisque nous voyons les catéchismes protestants ne reconnaître d'autres suites au péché d'Adam que les misères de cette vie, ou, tout au plus, l'inclination au mal. Nier ainsi que les hommes naissent pécheurs, c'est nier que tous les hommes aient besoin d'être rachetés. Telle est, sans doute, la raison pour laquelle ces mêmes protestants ne croient ni à l'Incarnation ni à la Rédemption, enlevant ainsi au christianisme tout ce qu'il a de surnaturel et de divin pour en faire une école de philosophie.

Ignorez-vous que bien des protestants qui se disent orthodoxes sont revenus à ces antiques doctrines ? Dites-vous que ceux-là, du moins, n'ont pas une religion réelle ?

Oui, puisqu'ils n'ont ni sacrifice, ni prêtres, ni autels.

Le sacrifice est-il donc essentiel au culte de Dieu ?

Oui, le sacrifice ne saurait être suppléé, puisque seul il reconnaît d'une manière réelle le souverain domaine de Dieu sur toutes créatures. Voilà pourquoi sous la loi de nature et sous la loi écrite il y a eu des sacrifices, comme il y en a encore aujourd'hui sous la loi de grâce.

Sans nier la nécessité d'un sacrifice, les protestants ne peuvent-ils pas dire que celui de la croix a été si complet, que ce serait une impiété de vouloir en ajouter d'autres ?

Il ne s'agit pas d'augmenter ce qui est infini de sa nature, il s'agit d'obéir à Jésus-Christ ; or, Jésus-Christ

a voulu que son sacrifice , continué et renouvelé sans cesse , fût celui de l'Église chrétienne. C'est là ce que prouvent les Écritures de l'Ancien comme du Nouveau Testament.

Montrez par les Écritures de l'Ancien Testament que l'Église chrétienne devait avoir un sacrifice.

Pour cela , je ferai d'abord observer que l'ancienne alliance n'était que la figure de la nouvelle , puisque saint Paul dit des Juifs : « Toutes choses leur arrivaient « en figures, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui sommes à la fin des siècles ⁽¹⁾. » Or, l'ancienne alliance avait des sacrifices, donc la nouvelle doit aussi en avoir , avec cette différence que les Juifs n'avaient que les figures et que nous avons la réalité.

Le prophète Daniel n'a-t-il pas dit : « Au milieu de « la dernière semaine les victimes et les sacrifices cesseront, l'abomination de la désolation sera dans le « temple , et elle durera jusqu'à la fin ⁽²⁾. »

Oui , par ces paroles le prophète a prédit la fin des sacrifices de la loi ancienne et la destruction du temple, c'est-à-dire du seul lieu où ils pouvaient être offerts ; mais saint Paul nous apprend que , lorsque la loi ancienne a été abolie , « le sacerdoce a été transféré ⁽³⁾ ; » la sacrificature a donc passé, des prêtres selon l'ordre d'Aaron , au prêtre nouveau et éternel selon l'ordre de Melchisédech. D'ailleurs, saint Paul ajoute que « le « sacerdoce de Jésus-Christ est *perpétuel* ⁽⁴⁾. » Le sacrifice et la victime le sont donc aussi.

La perpétuité du sacrifice de Jésus-Christ ne consiste-t-elle pas en ce qu'il est « toujours vivant pour in-

(1) *I. Cor.*, X, 11. — (2) *Dan.*, IX. — (3) *Heb.*, VII, 12.
— (4) *Ibid* , VII, 24.

« tercéder pour nous ⁽¹⁾ ? » Et saint Paul ajoutant « qu'il n'a pas tous les jours besoin d'offrir des victimes pour ses péchés et pour ceux du peuple ⁽²⁾ , » n'est-il pas évident que le sacrifice de la loi de grâce consiste en cette « unique oblation par laquelle Jésus-Christ a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés ⁽³⁾ ? »

Oui, Jésus-Christ est toujours vivant, toujours il intercède pour nous, et la mort qu'il a soufferte sur le calvaire est la source unique et infinie de toutes les grâces qui ont sanctifié et sanctifieront les saints. Il ne s'agit donc ni d'un autre sacrifice, ni d'une autre victime; mais il s'agit d'accomplir sa volonté qui est que cette oblation unique soit renouvelée dans tous les lieux de la terre.

Cette doctrine est-elle dans l'Écriture ?

Oui, elle se trouve formellement annoncée par les paroles du prophète Malachie : « Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai point de présent de votre main; car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant on me sacrifie en tout lieu et on offre à mon nom une victime pure et sainte, parce que mon nom est saint parmi les nations ⁽⁴⁾. » Dans cette prédiction nous voyons annoncées ces trois circonstances distinctes : 1° que Dieu rejette les sacrifices des Juifs; 2° qu'il leur substitue une victime pure et une oblation sainte; 3° enfin, que cette *oblation unique* doit être offerte *en tout lieu*. Il était impossible que le sacrifice de la messe fût annoncé d'une manière plus claire et plus précise.

(1) *Heb.*, VII, 25. — *Ibid.*, VII, 27. — (3) *Ibid.*, X, 14.

(4) *Malach.*, I, 10.

Les protestants ne sont-ils pas fondés à dire que cette reproduction perpétuelle du sacrifice de Jésus-Christ ne ferait que prouver son impuissance ?

Non, puisque ce sacrifice étant le seul qui soit offert sur nos autels, cela montre qu'à lui seul il a remplacé tous les sacrifices de la loi ancienne et que nous n'avons d'espoir en aucun autre. En l'offrant sans cesse, l'Église ne fait qu'obéir au commandement de Jésus-Christ, qui, après avoir offert lui-même le sacrifice de son corps et de son sang, a dit, en ordonnant les prêtres de la loi nouvelle : « Faites ceci en mémoire de moi. »

Pourriez-vous montrer dans le Nouveau Testament des prêtres offrant des sacrifices ?

Oui. Saint Paul, écrivant aux Hébreux : « Nous « avons un autel dont les ministres du tabernacle ne « peuvent manger ⁽¹⁾, » montre par là que les chrétiens ont une victime destinée à être mangée, puisque tout autel suppose un sacrifice. Nous voyons aussi les Actes des apôtres dire des prêtres d'Antioche : « Pendant qu'ils « sacrifiaient au Seigneur et qu'ils jeûnaient, le Saint- « Esprit leur dit : Séparez-moi Saul et Barnabé pour « l'œuvre à laquelle je les ai destinés ⁽²⁾. » Mais comme le sacrifice des chrétiens est en même temps une oblation et la plus solennelle des prières, il est appelé souvent l'oblation et la prière, ou encore la fraction du pain, puisqu'il n'y a pas de messe célébrée sans que l'hostie ne soit rompue.

Vous trouvez donc moyen de concilier l'*oblation unique de Jésus-Christ* avec cette multitude de messes qui sont célébrées dans l'Église catholique ?

Oui, sans doute, puisque Dieu a voulu que cette obla-

(1) *Heb.*, XIII, 10. — (2) *Act.*, XIII, 2.

tion unique fût offerte dans tous les lieux de la terre. Seulement, là où nous voyons l'extension de l'unique sacrifice de Jésus-Christ, les protestants s'obstinent à voir une multitude de sacrifices différents de celui de Jésus-Christ, comme si dans toutes les messes Jésus-Christ n'était pas et l'unique victime offerte et le seul sacrificateur, les prêtres de l'Église étant ses représentants et leur sacerdoce une simple participation du sacerdoce de Jésus-Christ.

Que répondez-vous aux protestants qui prétendent que cette notion du sacrifice de Jésus-Christ sans cesse renouvelé était inconnue aux premiers siècles de l'Église ?

Il suffit de leur opposer le témoignage de Tertullien, qui écrivait au second siècle et qui est sur ce point aussi formel que possible. S'adressant à un chrétien qu'il suppose avoir été marié deux fois et être devenu veuf, il lui dit, pour combattre l'usage des secondes noces, et en faisant allusion à cette coutume chrétienne d'offrir le saint sacrifice pour l'âme des fidèles défunts, au jour anniversaire de leur mort : « Demandez donc à Dieu quelle est celle pour laquelle vous priez, pour laquelle vous offrez des sacrifices annuels. Vous vous présenterez donc devant Dieu avec autant d'épouses qu'il y en a dont vous devez vous souvenir, et vous offrirez le sacrifice pour toutes deux. Vous en ferez rappeler la mémoire par le ministère du prêtre, et vous verrez avec un front dégagé votre sacrifice monter devant Dieu ⁽¹⁾. »

(1) Offeres pro duabus et commemorabis illas duas per sacerdotem..... et ascendet sacrificium tuum, liberâ fronte. (*Exhort. ad Castitatem*, c. XI.)

Dans son livre *de la Prière*, où il décrit l'ordre de la messe dans l'Église d'Afrique, il dit, en parlant de l'usage des fidèles qui était alors de communier toutes les fois qu'ils assistaient au sacrifice : « La plupart
« sont d'avis de ne pas assister aux prières des sacri-
« fices les jours de stations (où l'on jeûnait), parce que
« le jeûne serait rompu en recevant le corps du Sei-
« gneur; mais en le recevant et en le conservant, on
« sauve à la fois la participation au sacrifice et l'ac-
« complissement d'un devoir ⁽¹⁾. »

Pourquoi avez-vous ajouté que les protestants rejetaient les moyens établis par Jésus-Christ pour nous appliquer les grâces de son sacrifice?

C'est parce que Jésus-Christ a voulu que les grâces nous fussent appliquées par le moyen des sacrements, et que les protestants ont rejeté les sacrements.

Ne savez-vous pas que les protestants admettent le baptême et l'eucharistie, qui sont les seuls sacrements dont il soit parlé dans l'Écriture ⁽²⁾ ?

Laissant de côté la question de savoir quels sont les sacrements dont il est parlé dans l'Écriture, nous avons vu que chez les protestants le baptême et la cène sont des cérémonies auxquelles nulle grâce n'est attachée. Ils ont donc conservé l'apparence et retranché la réalité. C'est ainsi qu'ils ont appelé *confirmation* le renouvellement des promesses du baptême,

(1) Stationum diebus non putant plerique sacrificiorum orationibus interveniendum..... Accepto corpore Domini et reservato utrumque salvum est, et participatio sacrificii et executio officii. (*Liber de Orat.*, c. XIV.)

(2) Selon la doctrine de Calvin, les sacrements ne servent que comme moyens d'exciter la foi.

promesses qu'il est difficile de comprendre de la part des partisans du libre examen et du jugement privé. Mais laissant de côté cette question, il n'est pas un seul des sept sacrements dont on ne trouve l'indication dans l'Écriture.

Montrez-nous donc dans l'Écriture ces sacrements que vous dites y être et que les protestants affirment n'y être pas.

Nous avons déjà montré dans l'Écriture le sacrement de pénitence ⁽¹⁾. Quant à la *confirmation*, nous lisons au livre des Actes que Pierre et Jean, envoyés par les apôtres aux Samaritains convertis, « firent « des prières pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit, car il n'était encore descendu sur aucun « d'eux, mais ils avaient seulement été baptisés au « nom du Seigneur Jésus. Alors ils leur imposèrent les « mains, et ils reçurent le Saint-Esprit ⁽²⁾. » Voilà bien l'imposition des mains des apôtres communiquant avec abondance le Saint-Esprit à des fidèles qui avaient déjà reçu le baptême. Tel est encore chez les catholiques le sacrement de confirmation administré par les évêques, successeurs des apôtres.

Les protestants voient dans cette mission donnée à saint Pierre la preuve qu'il n'avait pas au-dessus des autres apôtres la primauté que les catholiques lui attribuent. « Diriez-vous jamais, demandent-ils, que des « soldats ont envoyé leur général, que des évêques envoyèrent le pape ⁽³⁾? »

Je trouve cette remarque toute naturelle de la part des protestants, qui n'ont pas même l'idée d'un régime

(1) Voyez p. 316. — (2) *Act.*, VIII, 14-17. — (3) M. Bungenier, *Rome et la Bible*, p. 213.

où les choses se font en esprit de concorde et de famille ; mais pour nous, saint Pierre, envoyé avec saint Jean, était avec saint Jean du nombre de ceux qui envoyaient. Est-ce une chose extraordinaire qu'une cour souveraine envoie une députation dont son président fasse partie, ou qu'une famille, réunie pour régler une affaire, confie au père, à un de ses enfants, le soin d'aller la terminer ? Telle est en cette occasion la conduite du collège apostolique.

Pourriez-vous montrer dans l'Écriture le sacrement d'extrême-onction ?

Il est en toutes lettres dans ces paroles de l'apôtre saint Jacques : « Quelqu'un parmi vous est-il malade, « qu'il appelle les prêtres de l'Église, et qu'ils prient « sur lui en lui faisant des onctions avec l'huile au nom « du Seigneur. La prière de la foi soulagera le malade, « et s'il a des péchés, ils lui seront remis ⁽¹⁾. » Voilà certainement une grâce spirituelle attachée à un signe extérieur et sensible, conformément à la doctrine catholique.

Les protestants font observer que « les effets sont « attribués, non à l'onction, mais à la prière ⁽²⁾. »

Je réponds que cela n'empêche pas que l'onction ne soit prescrite pour accompagner la prière, comme cela se fait dans l'Église catholique.

Les mêmes protestants ajoutent : « L'onction est un « *ancien usage oriental*, que l'apôtre n'a pas cru devoir « condamner, mais qu'il ne sanctionne qu'en passant « et tout à fait incidemment ⁽³⁾ ? »

Incidentement ou non, l'apôtre mentionne l'onction

(1) S. Jacques, V, 14 et 15. — (2) M. Bungener, *Rome et la Bible*, p. 457. — (3) *Ibid.*, p. 457.

sur les malades comme l'un des signes auxquels la grâce est attachée, et cela nous suffit.

Les protestants disent encore « qu'un des deux effets indiqués est un effet miraculeux, celui de guérir les malades, tandis que chez les catholiques on ne l'ad-
« ministre que comme une dernière préparation à la mort ⁽¹⁾. »

Je conviens que la maladie étant de sa nature une préparation à la mort, l'Église n'entend pas changer cet état de choses ; mais elle enseigne que le sacrement a la vertu de rendre au malade la santé du corps, s'il est expédient pour le salut de l'âme. On ne pourrait rejeter cette doctrine sans nier que les grâces aient pour dernière fin le salut ; or, c'est là ce que nul protestant n'oserait faire.

J'ajoute enfin que rien n'est plus clair que ces paroles : « Quelqu'un parmi vous est-il malade, qu'il
« appelle les prêtres de l'Église, » et je me demande pourquoi les protestants n'appellent pas leurs anciens pour recevoir de leurs mains l'extrême-onction, puisque, même en retranchant l'élément *miraculeux*, il reste encore cette promesse assez belle : « Si le ma-
« lade a des péchés, ils lui seront remis. »

Ces protestants sont d'avis qu'employée « unique-
« ment en vue du salut, l'extrême-onction devient né-
« cessairement la source d'une sécurité fausse et dan-
« gereuse ⁽²⁾ ». Que répondez-vous ?

Je réponds que parler ainsi, c'est faire le procès à la révélation, et j'ajoute qu'il n'est pas inutile que les protestants nous montrent ainsi, de temps en temps, jusqu'où va leur respect des saintes Écritures.

(1) *Rome et la Bible*, p. 458 — (2) *Ibid.*, p. 459.

Trouvez-vous dans l'Écriture le sacrement de l'ordre ?

Saint Paul en parle évidemment à son disciple Timothée, quand il lui dit : « Ne négligez pas la *grâce* « qui est en vous et qui vous a été *donnée* par l'imposition des mains des *prêtres* ⁽¹⁾ ». Et plus loin : « Je « vous exhorte à ranimer la grâce de Dieu que vous « avez reçue par l'imposition de mes mains ⁽²⁾ ». L'imposition des mains de l'Apôtre (auxquelles se joignaient alors comme aujourd'hui les mains des prêtres) conférait donc la grâce du ministère ecclésiastique, selon les divers degrés de l'ordre ; car nous voyons la même cérémonie pratiquée par les apôtres dans l'ordination des diacres ⁽³⁾.

Que répondez-vous aux protestants qui, s'appuyant sur ce que la grâce de l'ordination avait été donnée à Timothée par l'imposition des mains des prêtres ou anciens, demandent « pourquoi l'Église romaine en- « seigne que les évêques seuls peuvent conférer la « prêtrise, et pourquoi elle condamne comme une « nouveauté l'usage des Églises où c'est l'assemblée « des ministres qui confère le caractère ecclésiastique ⁽⁴⁾ ? »

Je réponds d'abord que si, dans la première Épître à Timothée, saint Paul parle de l'imposition des mains du *presbytère* ou collège des prêtres, dans la seconde il parle de ses seules mains. Il n'y a donc d'essentiel que l'imposition des mains de l'évêque ; seulement, alors comme aujourd'hui, les prêtres se joignaient à l'évêque pour cette cérémonie.

Mais je suis obligé de dire que dans le livre d'où

(1) *I. Tim.*, IV, 14. — (2) *II. Tim.*, I, 6. — (3) *Act.*, VI, 6.

(4) M. Bungener, *Rome et la Bible*, p. 413.

cette objection est tirée, livre dont l'auteur est censé avoir passé en revue tout le Nouveau Testament, le texte relatif à l'imposition des mains de saint Paul ⁽¹⁾ a été omis, comme s'il était assez de passer un texte sous silence pour en réfuter la doctrine.

Pourriez-vous enfin nous montrer dans l'Écriture que le mariage est un sacrement ?

Il suffit, pour cela, de rapporter les paroles de saint Paul : « L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils seront deux en une même chair. Ce sacrement est grand en Jésus-Christ et en l'Église ⁽²⁾. »

Au lieu du mot *sacrement*, les Bibles protestantes mettent *mystère*, ce qui importe peu, puisque tout sacrement est un mystère dans lequel une grâce est cachée sous un signe sensible. C'est en effet la grâce qui unit l'Église à Jésus-Christ, de même que la grâce propre au sacrement du mariage unit devant Dieu les personnes qui le reçoivent.

En présence de ces textes, comment oser dire que le décret du concile de Trente qu'il y a sept sacrements de la loi nouvelle « ne peut avoir de valeur que pour qui ne sait rien de l'Écriture ⁽³⁾. »

Quelle est donc votre conclusion ?

Il est tellement vrai que le protestantisme n'est pas une religion, que les protestants eux-mêmes sont forcés de le reconnaître. « Le protestantisme, dit le laïque du Havre, ne constitue pas *une religion*, mais ex- prime simplement pour chacun *le droit et le devoir* »

(1) *II. Tim.*, I, 6. — (2) *Ephes.*, V, 31 et 32. — (3) M. Bungenier, *Rome et la Bible*, p. 61.

« de baser sa religion sur la parole de Dieu ⁽¹⁾. » Si c'est là un droit, les protestants ne paraissent pas s'en être servis; et si c'est un devoir, ils semblent l'avoir rempli fort mal, puisqu'après plus de trois cents ans, l'édifice à élever sur la parole de Dieu est encore à prendre forme. Pour moi, je cherche sur la terre ce que Jésus-Christ a promis d'y conserver jusqu'à la fin du monde, c'est-à-dire des pasteurs enseignant aux fidèles ce qu'il faut croire, leur montrant ce qu'ils doivent faire et leur administrant les sacrements par lesquels la grâce de Jésus-Christ leur est communiquée. Il n'y a, de l'aveu des protestants eux-mêmes, rien de pareil dans le protestantisme, et pour cette raison comme pour les autres qui ont été données, je ne saurais être protestant.

(1) *Réponse fraternelle*, p. 62.

CONCLUSION.

La conclusion de tout ce qui précède est qu'il y a plusieurs bonnes raisons de ne pas être protestant.

Il va sans dire que si les protestants tiennent à ne pas rester en arrière, ils apporteront de leur côté un plus grand nombre de raisons de n'être pas catholiques; mais ceux d'entre eux qui voudront se donner la peine de réfléchir reconnaîtront que cela n'améliore pas leur cause, puisque les raisons se pèsent et ne se comptent pas. Or, il y a entre les raisons que nous donnons, et celles que pourront donner les protestants, une différence essentielle que nous rappelons ici en peu de mots.

Lorsque nous reprochons aux protestants d'avoir divisé le christianisme, d'avoir rejeté toute autorité vivante, de ne vouloir que la Bible pour règle de foi, réservant à chacun le droit d'être juge du sens des Écritures et, ce qui n'est pas moins commode, juge de sa propre conscience, nous leur attribuons des sentiments qu'ils reconnaissent comme étant bien les leurs, et dont, au besoin, ils se glorifient; mais quand les protestants nous accusent de croire à plusieurs médiateurs entre Dieu et les hommes, à l'insuffisance du sa-

crifice de Jésus-Christ, à l'efficacité de nos œuvres pour mériter le salut ; quand ils nous imputent d'adorer la sainte Vierge, de vendre la permission de pécher, ou (ce qui ne vaut pas mieux) le pardon du péché, de mettre toute notre confiance dans des signes extérieurs, sans tenir compte des dispositions intérieures de l'âme, etc., ils nous attribuent des sentiments qui ne sont pas et qui n'ont jamais été les nôtres.

Nos frères séparés sont donc obligés avant tout et en conscience de redresser ces fausses données, nul n'ayant droit de calomnier son frère. Quand ils nous auront rendu cette justice, alors nous pourrons voir ce qui restera de leurs protestations.

En traçant ces lignes, nous n'avons pas eu en vue les protestants qui repoussent le catholicisme parce que c'est une religion réelle, tandis qu'il leur faut une religion pour la forme, c'est-à-dire un culte qui leur laisse toute liberté de penser et d'agir, pourvu qu'ils respectent la morale naturelle. Il n'y a, pour ceux-là, qu'une chose à faire, c'est de prier Dieu de changer leur cœur, l'obstacle étant dans leur volonté. « Ils ne veulent pas croire, dit saint Augustin, parce qu'avant tout examen, déjà ils haïssent. »

Ce sont les âmes religieuses qui veulent ce que Dieu veut et désirent lui plaire que nous avons eu en vue en composant cet écrit. Si elles le lisent, il leur sera facile de reconnaître combien l'Église catholique véritable diffère de celle dont on leur a tracé l'image. Or, qu'elles y prennent garde, ce point est capital. Ou bien l'Église catholique est l'ennemie de Dieu et de son Christ, ou bien leur schisme est sans excuse.

Les protestants équitables et même bienveillants pour l'Église catholique, qui lui rendent cette justice

qu'elle a conservé les grandes vérités de la foi et qu'elle donne à ses enfants les moyens du salut, n'ont donc qu'à reprendre pour leur usage le raisonnement de Henri IV, et qu'à dire aux ministres protestants : Il s'agit des intérêts éternels, c'est-à-dire d'une affaire devant laquelle toutes les autres ne sont rien ; trouvez bon qu'en pareille occasion nous prenions la voie la plus sûre. Il est clair pour moi que l'on peut se sauver chez les catholiques, tandis que si nous consultons les catholiques les plus instruits et les plus modérés, tous sans exception affirmeront qu'il est impossible de faire son salut en demeurant protestant. Cela posé, la prudence et le bon sens demandent impérieusement que nous soyons catholiques.

Quant à ceux de nos frères séparés qui détournent les yeux des livres de controverse à raison du malaise que produit en eux le doute et à cause des perplexités où les met une croyance déjà mal assise et qu'ils craignent d'ébranler davantage, à ceux-là nous dirons : Priez. Si Dieu veut que nous lui demandions tous les jours le pain destiné à nourrir le corps, à combien plus forte raison ne sommes-nous pas certains d'aller au-devant de ses désirs en lui demandant la vérité, cette nourriture des intelligences.

Enfin les catholiques, aussi intéressés à conserver la vraie foi que les protestants le sont à la connaître, ne doivent pas perdre de vue que de nos jours plus que jamais, une instruction réelle est la seule défense contre les séductions de l'erreur.

C'est un fait notoire que cette fièvre d'activité protestante dont nous sommes témoins ne s'exerce que sur les catholiques ignorants. Jamais on n'a vu le ministre le plus emporté par l'esprit de secte franchir le

seuil d'un catholique véritablement instruit des vérités de la foi.

Mais cette propagande n'en est pas moins active ni parfois moins heureuse dans ses efforts ; car elle dispose, comme par le passé, de moyens d'action puissants sur l'esprit des hommes, savoir : l'amour de l'indépendance, qui va parfois jusqu'à la haine de l'autorité, et l'amour du bien-être qui trouve son compte admirablement dans une religion sans pratiques obligatoires ; enfin, il faut bien le dire, puisque les protestants ne reculent pas devant de tels moyens, trop souvent de pauvres catholiques ont à choisir entre leur foi d'une part, et de l'autre l'aumône qui leur est offerte.

Sans doute, les ministres protestants pourraient mieux faire que de pervertir des hommes qui appartiennent à une religion réelle pour les transporter dans les régions chimériques de l'Église invisible, du culte idéal et du christianisme individuel ; mais enfin ils le font, ils continueront de le faire, et aux moyens d'action puissants dont ils disposent, les catholiques n'ont à opposer qu'une seule armure, la vérité.

Cette vérité, il faut donc la connaître, et tous les catholiques auxquels leur éducation permet de lire avec fruit (et qui ne lit pas aujourd'hui ?) doivent fortifier leur foi par une étude sérieuse des points controversés.

Non pas qu'il s'agisse pour tout catholique d'être un missionnaire, mais chacun de nous, selon la parole de saint Pierre, doit être prêt à rendre compte de l'espérance qui est en lui. Il doit donc s'en instruire et la connaître bien lui-même, ainsi que les motifs sur lesquels s'appuie notre confiance dans l'autorité de l'Église, dans sa direction et dans les moyens de salut qu'elle

dispense. Mais autre chose est de bien connaître les vérités, autre chose est de se produire pour les défendre; et sous ce rapport, les catholiques ne doivent jamais perdre de vue la distance infinie qui sépare leur position de celle des protestants.

La religion des protestants étant une religion individuelle, chacun d'eux la traite comme sa propriété privée. Il l'augmente ou la diminue, allonge ou raccourcit son symbole ainsi que bon lui semble; il peut tout entendre, tout lire, tout dire; le droit de libre examen et de jugement privé comporte tout cela. Chez les catholiques, au contraire, la révélation est prise au sérieux. Là, on ne croit pas que Dieu ait parlé aux hommes pour leur donner à deviner une suite d'énigmes qui, depuis trois siècles que le jugement privé les déchiffre, sont aussi incertaines pour lui que le premier jour, si elles ne le sont pas davantage. Un catholique croit que les vérités sur lesquelles repose le salut éternel des hommes ont été confiées par Jésus-Christ à l'Église pour en être la gardienne et l'interprète. Il doit donc régler sa foi sur celle de l'Église et éviter les dangers auxquels l'Église lui défend de s'exposer, comme d'écouter les prédications des hérétiques, de lire leurs livres, de se trouver à leurs assemblées. Il a la règle de la foi, qu'il s'y tienne. *Ne rien savoir au delà*, dit Tertulien, *c'est là tout* ⁽¹⁾.

Un catholique doit de plus éviter d'entrer en lutte ouverte avec les hérétiques, à moins qu'il n'ait mission de le faire, et cela, de peur que la faute du soldat ne soit un déshonneur pour la cause qu'il a à cœur de défendre.

(1) Nihil ultra scire, omnia est. (*De Præscript.*, c. XIII.)

En un mot, dans tout ce qui intéresse la foi, un catholique ne marche que sous la direction de l'Église, et c'est toujours sous sa correction qu'il parle ou qu'il écrit. Restreinte dans ces limites, sa tâche est encore assez belle et digne d'exciter une noble émulation. Bien connaître la foi, pour l'exposer au besoin ou la défendre dans l'intimité, la pratiquer avec zèle et en faire la règle de ses pensées et de sa conduite, tel est le devoir du chrétien.

Terminons par cette déduction dans laquelle se reposait l'esprit du grand Condé :

Il y a un Dieu, disait-il; tout l'univers proclame sa sagesse et sa puissance.

Puisqu'il y a un Dieu, il y a une vraie religion. Si le Créateur n'a pas trouvé au-dessous de lui de créer l'homme, il est digne de lui de diriger l'ouvrage de ses mains, et la gloire de l'homme est de servir Dieu et de lui témoigner sa reconnaissance.

Puisqu'il y a une vraie religion, je ne saurais balancer entre le christianisme et les autres cultes que je vois pratiquer sur la terre.

Or, dans le christianisme, je ne saurais hésiter entre l'Église catholique et les autres. Son antiquité, ce nom de catholique que les sectaires n'ont jamais pu ni lui enlever, ni s'attribuer, ni effacer du Symbole, la succession apostolique de ses pontifes, si bien établie par l'histoire, l'unité de sa foi et de son gouvernement, tout me démontre en elle l'Église véritable.

Voilà pourquoi je suis catholique.

FIN.

TABLE DES ARTICLES.

I. — Les protestants ignorent l'Église catho- lique	4
<i>Appendice.</i> — État présent de la controverse.	15
II. — Indifférentisme des protestants.	49
III. — Nouveauté des protestants.	55
<i>Appendice.</i> — Chronologie protestante des dogmes catholiques.	62
IV. — Défaut de mission dans les réformateurs.	75
V. — Schisme des protestants.	83
<i>Appendice.</i> — Sur les preuves historiques de la primauté du Saint-Siège.	113
VI. — La réforme établie par des moyens hon- teux	127
VII. — La Bible seule règle de foi.	144
VIII. — Interprétation particulière de la sainte Écriture.	169

<i>Appendice.</i> — De la conciliation des Églises protestantes	188
IX. — Hérésie des protestants.	205
<i>Appendice.</i> — Sur la soumission raisonnable au joug de la foi.	225
X. — Les protestants ont renié la foi.	243
<i>Appendice.</i> — Piétistes et latitudinaires.	266
XI. — Du salut par la foi seule.	289
<i>Appendice.</i> — De la foi qui justifie.	303
XII. — Les protestants n'ont pas la rémission des péchés	316
XIII. — Les protestants privés de la communion des saints.	332
XIV. — Les protestants privés de la sainte eucharistie	348
XV. — La tradition acceptée et rejetée par les protestants	364
XVI. — Les protestants ne respectent pas la sainte Écriture.	380
XVII. — La religion des protestants n'est pas une religion	392
Conclusion	405

TABLE DES MATIÈRES.

Anciens sont les mêmes que les évêques, 33.

Anglicane (Église).— Son impuissance, 241. — Sa conduite envers les puseytes, 285.

Apostasie du protestantisme, 243.

Apostolat (grâce de l') transmise aux successeurs des apôtres, 211.

Apôtres. — Leurs fonctions d'après M. de Pressensé, 39.

Assurance du salut chez les méthodistes, 294. — Est-elle dans l'Écriture, *ibid.*

Baptême. — Erreurs imputées par M. Coquerel à l'Église catholique, 10. — Sa nécessité, 296. — Incertitude du baptême des protestants, 328. — Sous condition, 328.

Biens ecclésiastiques livrés aux princes par les réformateurs, 136.

Bible. — La lecture en est-elle interdite aux prêtres, xx. — Est-elle la seule règle de foi, 144. — Versions protestantes de la *Bible*, 182.

Bibliques (sociétés). — Pourquoi l'Église leur est défavorable, 184.

Bigamie autorisée par les réformateurs, 134.

Catholique (Église). — Les protestants ont mis dans le Symbole : « Je crois la sainte Église universelle », 57. — Le nom de catholique n'appartient qu'à l'Église romaine, 84.

Catéchismes protestants d'Ostervald, 273; — de Genève, 273, 280; — de Rouen, 274.

Célibat ecclésiastique. — Déplaît à M. Coquerel, 130.

Chronologie protestante des dogmes catholiques, 62. — *Contradictions des protestants*, 72.

Communion. — Doctrine imputée à l'Église par M. Coquerel, 11.

Communion sous une seule espèce, 359.

Communion des Saints.—Les protestants en sont privés, 332.

— Entre les diverses parties de l'Église, 334.

Conception (immaculée) de la sainte Vierge, viij. — Sentiment de saint Augustin, ix ; — de saint Bernard, x ; — de Bossuet, xj. — Lettre de Mgr Sibour, xij. — Passage d'Innocent III, xiv. — Décret du concile de Trente, xv. Contradictions des protestants, 71.—Difficultés résolues, 213, 217.

Concile de Jérusalem, 210, 369. — Rareté des conciles expliquée, 218. — De Trente décisif contre les protestants, 223.

Conciliation des Églises protestantes, 188. — Alliance évangélique d'Angleterre, 193.—Société pastorale suisse, 195.

Christologie de M. Coquerel, 197. — Formule de la Société pastorale suisse, 257.

Confession de foi de la Rochelle. — Sa doctrine, 268. — Tombée en désuétude, 271. — Ne peut pas être remplacée par une autre, 272.

Controverse. — Son état présent, 15.

Culte des Saints, 337.

Définitions de foi, 367.

Différences (principales) entre l'Église protestante et l'Église catholique, ouvrage de M. Goguel, 26.

Divinité de Jésus-Christ prouvée par l'Écriture, 247. — Incrédulité d'un grand nombre de protestants, 255.

Divinité du Saint-Esprit prouvée par l'Écriture, 248.

Divorce favorisé par les réformateurs, 135.

Écriture sainte. — Les livres du Nouveau Testament sont postérieurs à l'établissement de l'Église, 158. — L'Écriture n'est point un exposé méthodique de la religion, 160. — Sens de ces paroles : « Examinez avec soin les Écritures, » 165. — Timothée instruit dans les saintes lettres, 166. — Pourquoi l'Écriture n'est pas lue en entier aux fidèles, 166. — L'Église supplée le silence des Écritures, 220 — N'est pas respectée par les protestants, 380, 389. — Livres saints successivement rejetés et repris par les protestants, 381. — Omissions protestantes, 383. — Doctrine de l'Écriture altérée par les protestants, 384. — Prière dans une langue inconnue, 386.

Église (l') de Jésus-Christ. — Société visible, 58, 90. —

Hors l'Église point de salut, 99. — Son institution divine, 153. — Les caractères qui la distinguent depuis l'origine, 155. — Ne peut pas tomber dans l'hérésie, 207. — La soumission à l'Église est raisonnable, 208, 215.

Élections aux dignités ecclésiastiques. — Leur antiquité, 36, 140.

Eucharistie (sainte). — Les protestants en sont privés, 348.

Examen (libre). — Peut-on reprocher aux catholiques d'en faire usage, 225, 234. — Son action dissolvante, 275.

Excommunications, 215, 333.

Exégèse, 31.

Foi, définitions de foi, vij. — Foi implicite des catholiques, 180, 214. — Foi qui sauve, 303. — Comment la discerner, 306. — Explications méthodistes, 308. — Système des méthodistes anglais, 310. — Enseignement de l'Église, 312. — Citation empruntée au docteur Newman, 314.

Frères et sœurs de Jésus-Christ, 40, 131.

Hérésies au premier siècle, 73, 206. — Des protestants, 205.

Hérétiques ont toujours invoqué l'Écriture, 222.

Histoire des trois premiers Siècles, par M. de Pressensé, 29.

Hus (Jean), 137.

Idéal de la religion chrétienne selon les protestants, 37.

Imposition des mains confère la grâce du ministère ecclésiastique, 93.

Indifférentisme des protestants, 49.

Indulgences (trafic des), 68. — Difficultés résolues, 346.

Infailibilité de l'Église, 218. — Difficultés résolues, 219.

Inspiration des Écritures. — Démonstration donnée par les catholiques, 18. — Méthode vicieuse des protestants, 19, 147. — Saint Paul a-t-il dit : « Toute l'Écriture est inspirée, » 165.

Intercession des saints, 336.

Interprétation particulière de l'Écriture, 169. — Proscrite par saint Pierre, 170. — L'explication de l'Écriture demande une grâce particulière, 172. — Cette grâce est dans l'Église, 173. — Les ministres protestants ne l'ont pas, 174. — Les Juifs n'avaient pas le droit d'interprétation privée, 176.

- Source de divisions, 177. — Est-elle facile aux simples fidèles, 181.
- Jacques* (saint), frère du Seigneur, 40.
- Jésus-Christ* a donné des preuves de sa divinité, 150.
- Justice inamissible de Calvin*, 292. — Ses conséquences logiques, 296.
- Kant*. — Son système appliqué par M. Coquerel, 199.
- Latitudinaires*, 266.
- Liturgies protestantes*. — Leur état actuel, 274.
- Lucile, ou la Lecture de la Bible*, ouvrage de M. Monod, 16.
- Luther*. — Sa révolte, 221. — Ses attaques contre la foi, 245.
- Méthodistes*. — Leur origine, 277.
- Miracles*. — Preuves de la divinité de Jésus-Christ, 229.
- Mission*. — Défaut de mission dans les réformateurs, 75 — Luther la croyait nécessaire, 77. — Il ne l'avait pas lui-même, 78. — La mauvaise conduite des pasteurs de l'Église ne leur ôte pas la mission, 81. — Donnée aux apôtres et à leurs successeurs, 94.
- Montauban* (faculté de). — Son état actuel, 282.
- Nicée*. — Foi de Nicée travestie par M. Coquerel, 13.
- Nouveauté* des protestants, 55.
- Œuvres*. — Il faut joindre les œuvres à la foi, 291. — Difficultés résolues, 300.
- Œuvres satisfactives*, 326.
- Papes*. — Centre de l'unité de l'Église, 110. — Soumission qui leur est due, 111. — Succession des souverains pontifes, 117.
- Pasteurs de l'Église* établis de Dieu, 87. — Obéissance qui leur est due, 98-220.
- Paul* (saint) a-t-il effacé saint Pierre, 31.
- Péché originel* rejeté par les protestants modernes, 263. — Prouvé par l'Écriture, 263.
- Perpétuité de l'Église*, 95.
- Pierre* (saint) repris par saint Paul, 109. — A-t-il été à Rome, 116. — A-t-il été évêque de Rome, 118.
- Piétistes*, 266. — Leurs commencements en Suisse, 278. — Leur situation dans le duché de Bade, 286. — En Alsace, 287.

- Points fondamentaux.** — Nul ne les sait, 178, 193.
- Présence réelle**, 348. — Systèmes protestants, 349. — Difficultés résolues, 351. — Capharnaïtes, 354. — Témoignage des saints Pères, 357.
- Prêtres.** — Tous les chrétiens le sont-ils, 87.
- Preuves.** — Importance des preuves externes, 231.
- Prière pour les morts**, 67.
- Primauté de saint Pierre**, 100. — Prouvée par l'histoire de saint Paul, 107. — N'était pas seulement l'effet de son caractère ardent, 114.
- Primauté du Saint-Siège.** — Objections réfutées, 123.
- Protestantisme** ou christianisme individuel, 283. — N'est pas une religion, 392.
- Protestants.** — Ne connaissent pas l'Église catholique, 4.
- Purgatoire.** — Doctrine de saint Augustin défigurée par M. Goguel, 28. — Son ouverture officielle d'après M. Piaux, 67. — Preuves du purgatoire, 246, 325.
- Puseytes.** — Leur origine, 284.
- Raison.** — Importance du bon usage de la raison, 227.
- Réformateurs.** — Violent leurs vœux de religion, 129.
- Réformes légitimes** dans l'Église, 59, 127.
- Réforme de Luther** établie par des moyens honteux, 127. — Son succès ne prouve rien, 128.
- Règle de foi** de la primitive Église, 156.
- Rémission des péchés.** — Pouvoir attribué à tous les fidèles par M. Monod, 44, 317. — Les protestants ne l'ont pas, 316. — Difficultés résolues, 319. — Autre dans la pénitence que dans le baptême, 324.
- Rome et la Bible.** — Ouvrage de M. Bungener, de Genève, 23.
- Sacrements.** — Époque de leur prétendue invention, 67. — Il en est fait mention dans l'Écriture, 399. — Confirmation, 399. — Extrême-onction, 400. — Ordre, 402. — Mariage, 403.
- Sacrifice.** — Acte essentiel de la religion, 393. — L'Église chrétienne devait avoir un sacrifice, 394. — Difficultés résolues, 397.

- Sacrifice de la messe.* — Date de son introduction prétendue dans l'Église, 66. — Prophétie de Malachie, 395.
- Salut.* — Les catholiques accusés de se sauver par leurs propres mérites, 6. — Du salut par la foi seule, 289.
- Satisfaction.* — Sa nécessité, 322.
- Schisme des protestants*, 83. — Le schisme n'est jamais permis, 85.
- Soumission raisonnable à la foi*, 225, 241.
- Symbole.* — Comment a-t-il été augmenté, 212.
- Tradition* acceptée et rejetée par les protestants, 364. — Évangiles de saint Marc et de saint Luc n'ont pour eux que la tradition, 365. — Tradition non écrite, autorisée par l'Écriture, 370. — Les protestants s'appuient sur la tradition contre l'Écriture, 371. — Les calvinistes et les luthériens n'ayant que la tradition pour défense, 373.
- Trinité (sainte)* prouvée par l'Écriture, 248. — Système des sabelliens, 250. — Est celui de la plupart des protestants modernes, 251. — Les anciennes confessions de foi calviniste enseignaient la Trinité, 255.
- Tubingue.* — École de protestants d'Allemagne, 29.
- Union des Églises séparatistes*, 270.
- Unité de l'Église*, voulue par Jésus-Christ, 87.
- Unité de doctrine.* — Les protestants ne l'ont pas, 177, 190. — Les catholiques la possèdent, 179, 189. — Exemple de divisions protestantes, 281.
- Universalisme* de la religion chrétienne, 38.
- Virginité perpétuelle de la sainte Vierge*, 132.
- Vœux de religion* profanés par les réformateurs, 129.



